

L'homme d'outre-mer



Jeanne-Françoise  
Vincent

**traditions et transition**

**entretiens avec des femmes  
beti du sud-cameroun**

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER  
BERGER-LEVRAULT

# TRADITIONS ET TRANSITION

**Entretiens avec des femmes beti  
du Sud-Cameroun**

L'HOMME D'OUTRE-MER

*Collection publiée*

*par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer*

Nouvelle série : N° 10

JEANNE-FRANÇOISE VINCENT

Chargée de recherche au C.N.R.S.

# TRADITIONS ET TRANSITION

ENTRETIENS AVEC DES FEMMES BETI  
DU SUD-CAMEROUN

Mariage et situation pré-coloniale

Anciens rites de femmes

Magie et sorcellerie

Réactions à la christianisation

Préface de Denise PAULME

*Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique*

O.R.S.T.O.M.  
24, rue Bayard, 75008 PARIS

ÉDITIONS BERGER-LEVRAULT  
5, rue Auguste Comte, 75006 PARIS

1976

La photographie de la couverture est de L. Mallart

Les photos 1-2-3-4-6-7-11-12-15-16 sont de J. F. Vincent; les photos 5-9-10-13-14 de L. Mallart; la photo 8 de M.P. de Thé-Bochet.

Les dessins d'*abbia* clôturant les entretiens ont été exécutés par M. C. Jeancharles, CNRS — Ivry, LA 221.

© O.R.S.T.O.M. et BERGER-LEVRAULT 1976

ISBN 2 7099 0406 3    ISBN 2 7013 0103 3

## PRÉFACE

Présentant, il y a quinze ans, un livre collectif sur les femmes africaines<sup>1</sup>, je notais le peu d'ouvrages qui leur ont été consacrés jusqu'ici : l'enquête ethnographique, lors même qu'elle est menée par une femme, s'appuie presque exclusivement sur des témoignages masculins et donne de la société considérée la vision qu'en ont les hommes et eux seuls. A cela plusieurs raisons et d'abord le fait que les femmes en milieu africain traditionnel apparaissent peu dans les cérémonies publiques, que celles-ci soient d'ordre politique ou religieux, et ne parlent guère à des étrangers. La femme, dans ces sociétés, s'accomplit d'abord dans la vie privée, en devenant mère; mais justement la maternité, par le lien étroit qu'elle établit entre l'enfant et sa mère, confère à celle-ci une influence que par la suite rien n'effacera.

La situation a évolué avec l'indépendance. L'un des principaux obstacles auxquels se heurtait jusqu'alors l'enquêteur était la nécessité dans la plupart des cas d'un interprète masculin. Or, par un paradoxe qui n'est qu'apparent, l'école de formule occidentale, où tout l'enseignement est donné en français, s'est considérablement développée avec le départ des colonisateurs et les profonds changements qu'appelait l'ouverture sur le monde moderne. Les effectifs ont décuplé, notamment en ce qui concerne les filles, jusqu'alors laissées à l'écart de presque toute scolarisation. C'est ainsi qu'on trouve aujourd'hui dans tous les territoires qui furent colonies françaises des femmes parlant français. Possédant un moyen de communication, elles perdent leur timidité et n'hésitent pas à vous interpellier les premières : « Que venez-vous faire ici? Où est votre mari? Qu'avez-vous fait de vos enfants? ». Ces contacts sont précieux. J'ai ainsi gardé très présent le souvenir d'une jeune femme des environs d'Abidjan, divorcée et mère d'une fillette, que le fait d'avoir été reçue à son permis de conduire ne parvenait pas à

<sup>1</sup> *Femmes d'Afrique noire*, par M. GESSAIN, M. DUPIRE, Annie M. D. LEBEUF, A. LAURENTIN, Ethel M. ALBERT, S. FALADE, édité par D. PAULME. Paris, Le Haye, 1960. Parus depuis et outre le livre de J.-F. VINCENT sur les femmes de Brazzaville (*Femmes africaines en milieu urbain*. Paris, ORSTOM, 1966), signalons à titre d'exemple les ouvrages de S. COMHAIRE-SYLVAIN, *Les femmes de Kinshasa, hier et aujourd'hui*. Paris, La Haye, Mouton, 1968; de C. LE COUR GRANDMAISON, *Femmes dakaraises*. Annales de l'Université d'Abidjan, 1972; et d'Agnès Fatoumata DIARRA, *Femmes africaines en devenir : les femmes zarma du Niger*. Paris, Éditions Anthropos, 1971.

dérider. Je pensais à des soucis d'ordre familial ou sentimental, mais elle finit par me confier ses appréhensions : elle devait se présenter le mois suivant à l'examen du certificat d'études primaires et craignait un échec (l'âge scolaire est très élevé en Afrique et il n'est pas rare qu'une écolière doive interrompre ses classes dans l'attente d'une naissance). « Ma mère n'avait pas ces tracas » soupirait la jeune femme, sans toutefois aller jusqu'à regretter de n'avoir pas à connaître la même existence.

Loin de résoudre tous les problèmes en allégeant leurs tâches, les transformations intervenues depuis quinze ans obligent les femmes africaines à affronter, seules le plus souvent, des situations difficiles. En milieu rural, la femme travaillant sur la plantation de cacao ou de café de son mari ne dispose pas du produit de son travail, comme cela demeure le cas pour les quelques tomates ou oignons qu'elle a fait pousser dans son jardin et qu'elle vend au marché lorsqu'elle ne s'en sert pas pour la cuisine. Sur les plantations commerciales, la femme n'intervient que comme salariée du mari, au même titre qu'un ouvrier agricole. Après avoir vendu sa récolte, le mari remet une certaine somme, dont il est libre de fixer le montant, à chacune de ses épouses. La division ancienne du travail a disparu; ce qui jadis était activités complémentaires devient simple utilisation de la force de travail féminine. D'où une instabilité conjugale accrue, car si l'homme ne paie pas suffisamment sa femme pour les services accomplis, celle-ci s'estime en droit de le quitter. En milieu urbain, les mères célibataires sont nombreuses; certaines refusent catégoriquement le mariage, la dépendance maritale, les contraintes de la vie sociale domestique. Lors même que la femme demeure au foyer, la présence à ses côtés d'une co-épouse, sinon de plusieurs, est incompatible avec l'établissement d'une réelle solidarité conjugale, où les décisions seraient prises en commun et les responsabilités partagées. Habitée à ne compter que sur elle-même et à travailler dur, la femme africaine connaît souvent la réussite matérielle, qu'elle ait mis sur pied un commerce ou une entreprise de transport. Les étudiantes qui atteignent le doctorat sont de plus en plus nombreuses. Plusieurs femmes africaines enseignent aujourd'hui dans les Universités de leur pays. Mais cette réussite même peut attirer le ressentiment, sinon l'hostilité, des hommes et d'abord du mari.

Sans aborder ces problèmes dont les intéressées elles-mêmes n'ont pas toujours la conscience claire, le livre de J.-F. Vincent a le grand mérite de donner la parole à ces femmes demeurées muettes trop longtemps. Elles l'utilisent fort bien, qu'elles portent des jugements

nuancés sur leur société et son évolution, ou qu'elles racontent leur vie avec une spontanéité remarquable. L'ouvrage s'inscrit ainsi à la suite de l'étonnante autobiographie d'une femme du nord du Nigeria, dont on croirait le récit sorti tout droit des *Mille et Une Nuits*<sup>2</sup>. Ici aussi, les destinées parlent d'elles-mêmes : celle d'Agnès, gagée ou perdue au jeu par divers « maris » malchanceux; celle de Rosalie, dont les errances furent dues au chanvre; ou encore celle de Philomène, arrachée à sa paisible existence de fille de grand notable, pour courir les chemins à la suite d'un mari au service d'un explorateur allemand.

Certains entretiens avec les femmes beti — les plus récents — ont été enregistrés sur bande magnétique. Signalons à ce propos l'importance qu'a présentée pour les enquêtes « de terrain » l'apparition du magnétophone, vite entré dans les mœurs<sup>3</sup>. L'enquêteur ne disposait jadis que d'un bloc, d'un crayon et de sa mémoire. Aujourd'hui il a les mains libres et peut sans autre souci se donner à la discussion ou laisser parler ses interlocuteurs — à charge pour lui d'écouter sa bande le soir ou le lendemain et de procéder, outre l'éventuelle traduction, à la critique du témoignage recueilli. Non moins que les indispensables commentaires, les silences ont leur importance et la tâche de l'ethnographe ne se borne pas à enregistrer.

*Traditions et Transition* offre, de la société beti, hier et aujourd'hui, une vision féminine. Ethnologue avertie, J.-F. Vincent a eu soin dans son introduction, d'éclairer ces témoignages en donnant de la société une esquisse générale qui permet de mieux les apprécier. Passé, présent. Reste l'avenir : quelle vie Germaine, Francisca, Cécile et leurs compagnes envisagent-elles pour leurs filles?

Denise PAULME

<sup>2</sup> SMITH (Mary), *Baba de Karo*. L'autobiographie d'une musulmane haoussa de Nigeria. Éd. française, Paris, Plon. 1969.

<sup>3</sup> La plus belle réussite de cet emploi du magnétophone dans nos disciplines est l'œuvre d'Oscar LEWIS dont l'admirable *La Vida*, dépassant le public des spécialistes, nous introduit d'emblée dans les milieux les plus déshérités du Mexique.

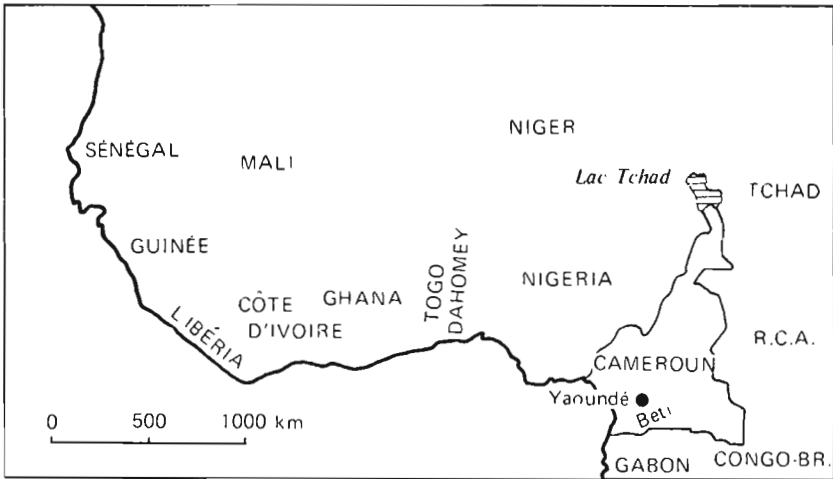


Fig. 1 — Croquis de localisation des Beti.



## PRÉSENTATION DES ENTRETIENS

*Quand les femmes portaient des jupes de bananier,  
elles n'avaient qu'une seule voix.*

Proverbe beti.

En mai 1971, je terminais un entretien avec la vieille Apollonie Owona, clôturant ainsi une série de conversations avec des femmes beti, presque toutes âgées, vivant en région de forêt dans le sud du Cameroun.<sup>1</sup>

J'avais commencé ces entretiens en 1967 à la demande de Philippe Laburthe, alors chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres de Yaoundé, qui venait d'entreprendre une thèse sur la christianisation de Minlaaba — à 80 kms de Yaoundé au sud du pays beti — une des plus anciennes paroisses catholiques de cette région du Cameroun<sup>1</sup>. Ses enquêtes avaient été très bien accueillies par l'élément masculin; par contre, il sentait certaines réticences de la part des femmes. Il savait que je m'intéressais aux problèmes d'évolution et d'acculturation féminine en Afrique noire<sup>2</sup> et me proposa de venir parler avec les habitantes de Minlaaba.

J'effectuai donc deux courts séjours à Minlaaba, en mars et en mai 1967, en compagnie de Thérèse Bengono, étudiante à Yaoundé, qui voulait bien me servir d'interprète. Monsieur l'abbé Martin Atangana, curé de l'endroit depuis 1952, avait fait prévenir les femmes de la venue de ces deux citadines, désireuses d'évoquer avec elles la vie d'autrefois en la comparant avec leur vie actuelle.

<sup>1</sup> Cf. fig. 1 — Croquis de localisation des Beti et fig. 2 — Carte du pays beti (p. 46).

<sup>2</sup> J. F. VINCENT : *La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké (Congo-Brazzaville)*. Doc. multigr. ORSTOM. 2 c., 34 ph., 104 p. 1961; *L'évolution féminine dans les villes*, in *Afrique-Documents*, n° 70-71, pp. 191-197. 1963; *Courrier du cœur en milieu africain : 'en confiance'*, in *La Semaine africaine*, Brazzaville, nos 542 à 688, 1963-64-65; *Les citadins africains et le problème de la scolarisation des filles à Bacongo-Brazzaville*. Colloque UNICEF de Dakar 1964; *Les conditions de vie de l'enfant en milieu urbain en Afrique*, Paris, Centre Intern. de l'enf., pp. 96-103, 1965; *Femmes africaines en milieu urbain (Bacongo-Brazzaville)*. (Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Paris, soutenue en 1964), Doc. multigr. ORSTOM, 11 c. et croq., 7 pl. photos, Paris, 287 p., 1966; *Le travail des femmes à Tonkama, village Lari*, in *Ann. centr. Ens. sup.* n° 2, Brazzaville, t. II, pp. 17-31, 1967; *Courrier du cœur en milieu africain : 'à cœur ouvert'*, in *L'effort camerounais*, Yaoundé, nos 531 à 617, 1966-67.

Qualité de cette présentation? Attrait du nouveau? Rupture de la monotonie des journées? Liens spontanés de sympathie? Complicité de femmes à femmes? L'accueil reçu fut excellent. Douze entretiens eurent ainsi lieu en 1967 — neuf en tête à tête, trois collectifs — et furent consignés aussitôt par écrit d'après les notes prises sur le terrain <sup>3</sup>.

Les années 1967, 68 et 69 virent l'élaboration d'une étude consacrée aux Beti où il n'était plus question des femmes qu'accessoirement. Je travaillai avec l'abbé Théodore Tsala, vieil et éminent érudit beti, à la révision et à la présentation ethnologique d'un important recueil de proverbes recueillis par lui depuis les années 1950 <sup>4</sup>. Cette interruption me permit de mieux comprendre la société beti, et ... de mieux voir les lacunes des entretiens de 1967.

Aussi, lorsqu'en 1971 Jean-Marie Atanga, secrétaire-dactylo au centre ORSTOM de Yaoundé, lut par hasard le texte de 1967 et me proposa de le compléter par d'autres conversations, j'acceptai aussitôt. Il organisa en mai 1971 cinq rencontres avec de vieilles parentes et amies de sa famille, d'abord à Mfou à 20 kms de Yaoundé et à Melen aux portes mêmes de la capitale, où il me servit d'interprète, puis à Bikop, son village natal, à 50 kms de Yaoundé, où ce fut cette fois une jeune femme, originaire de Bikop mais habitant à Yaoundé, Marie-Thérèse Biloa, qui traduisit au fur et à mesure les paroles de mes interlocutrices. Cinq entretiens eurent lieu, et là aussi le contact fut facile et sympathique, l'accueil chaleureux. Cette fois, les conversations furent enregistrées au magnétophone pour être retraduites et transcrites à Yaoundé avec l'aide de Jean-Marie Atanga. Aussi le texte des entretiens de 1971 est-il à la fois plus détaillé et plus fidèle que celui de 1967 <sup>5</sup>.

Toutes ces femmes nous ont raconté leur vie avec spontanéité, vivacité, humour et parfois amertume. Elles ont fait le récit de leur mariage et évoqué la situation de la femme autrefois. Elles ont décrit de vieux rites propres aux femmes beti, tous disparus aujourd'hui. Elles ont traité d'un sujet délicat en Afrique Noire, parce que toujours actuel, la sorcellerie. Enfin elles ont raconté l'installation des premiers missionnaires catholiques et montré les raisons de leur conversion personnelle.

<sup>3</sup> J. F. VINCENT : *Entretiens avec des femmes beti (sud-Cameroun)*, Doc. dactyl., inédit, C.N.R.S., 44 p., Yaoundé, 1967.

<sup>4</sup> Abbé Théodore TSALA en collaboration avec J. F. VINCENT : *Mille et un proverbes beti, ou la société beti à travers ses proverbes*. Doc. dactyl. inédit., 413 p., Yaoundé, 1969.

<sup>5</sup> J. F. VINCENT : *Entretiens (suite) avec des femmes beti (sud-Cameroun)*. Doc. dactyl. inédit, C.N.R.S., 29 p., Yaoundé, 1971.

Dix-sept conversations — une enquête donc limitée — quel traitement leur réserver? Fallait-il, suivant une méthode parfois employée, ne retenir que les convergences et donner en quelques pages un tableau de ce monde des femmes beti, une épure plutôt, étant donné le peu d'épaisseur de la documentation recueillie?

Après hésitations, je me suis décidée à publier le texte même de ces entretiens. En effet, j'avais été frappé par la liberté, la confiance avec lesquelles ces femmes s'étaient exprimées, ce que manifeste bien la longueur de leurs réponses. Répondant aussi longuement, mes interlocutrices m'avaient donné maints détails concrets et savoureux qui auraient nécessairement disparu dans une synthèse. Enfin, il m'a semblé qu'il n'était pas inutile de laisser apparentes ces divergences individuelles qui figurent rarement dans un tableau d'ensemble; toute reconstitution n'est-elle pas souvent sélection? Malgré ces oppositions pouvant aller jusqu'aux contradictions, le lecteur comprend comment fonctionnait la société beti à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, mais, suivant ses centres d'intérêt, il accordera une attention privilégiée à telle formulation ou tel détail. Ces détails ont été de plus en plus nombreux, de plus en plus précis, au fur et à mesure que les questions se faisaient elles aussi, plus directes. Aussi, afin de laisser apparente cette progression, ces dix-sept entretiens sont-ils donnés dans l'ordre chronologique qui fut le leur.

Si concrètes, si originales soient-elles parfois, les réponses à des questions toujours semblables comportent forcément des redites. Ces redites sont satisfaisantes pour l'ethnologue car elles lui indiquent une ligne de force de la société étudiée; elles sont beaucoup plus lassantes pour les autres lecteurs. A ceux là, l'intérêt de ce texte paraîtra parfois dilué. Aussi, à leur intention, avant de laisser la parole aux femmes beti elles-mêmes, j'établirai une synthèse de ces entretiens, montrant ce qu'il est possible d'en retenir <sup>6</sup>.

## MARIAGE ET SITUATION PRÉ-COLONIALE

Situons d'abord rapidement les Beti. Sous cette appellation, on rassemble diverses populations : Eton, Mangisa, Yebkwolo, Mvele, Evuzok, et surtout Ewondo, appelés « Yaoundé » par les premiers

<sup>6</sup> La nécessité de cette synthèse me fut suggérée dès 1971 par D. PAULME-SCHAEFFNER, puis par R. BASTIDE, qui avaient bien voulu prendre connaissance de ces entretiens.

explorateurs allemands. Les Beti sont aujourd'hui plus d'un demi-million, tous au Cameroun et groupés essentiellement autour de la capitale, Yaoundé, mais poussant une pointe vers le sud-ouest, jusqu'à atteindre les bords de l'océan aux environs de Kribi. Leur groupe peut être englobé dans un vaste ensemble culturel, celui des Pahouins, s'étalant, sans tenir compte des frontières, sur le Cameroun, le Rio Muni et le Gabon <sup>7</sup>. Habitants de la grande forêt équatoriale, où ils vivaient de chasse et d'une agriculture assez rudimentaire, les Beti sont devenus aujourd'hui, comme les autres Pahouins, d'assez prospères « paysans du cacao ». Eux aussi ont vu s'implanter très tôt les premières missions chrétiennes, allemandes puis françaises. A mode de vie différent et religion nouvelle, transformations profondes : les vieilles femmes beti en sont conscientes et c'est cette lucidité qui donne à leurs paroles valeur de témoignage.

Parmi les thèmes abordés, celui qui a suscité le plus de réponses passionnées a été le mariage d'autrefois, entraînant avec lui la polygamie et la situation de la femme dans la société traditionnelle <sup>8</sup>. Mes interlocutrices ont abordé ces sujets sous un jour très concret puisqu'elles les ont souvent traités par le biais de leur propre mariage ou de celui de leur mère.

#### DES MARIÉES-ENFANTS

On est frappé à travers leurs récits par le caractère précoce de ces engagements; ils pouvaient être conclus dès la naissance de la fillette et parfois même ... dès sa conception <sup>9</sup>. De plus le départ dans la belle-

<sup>7</sup> P. ALEXANDRE et J. BINET : *Le groupe dit Pahouin (Fang, Boulou, Beti)*. Paris, P.U.F., 152 p., 1958.

<sup>8</sup> Pour d'autres précisions sur la société beti, on se reportera à Ph. LABURTHE : *Yaoundé d'après Zenker (1895)*. Ann. Fac. Lettres n° 2, Yaoundé, 1970, pp. 5-115; Ph. LABURTHE : *Minlaaba; histoire et société traditionnelle chez les Beti du sud-Cameroun*. Thèse doct. d'état. sociol. Paris, doct. multigr., 1704 p., 1975; Abbé Th. TSALA : *Mœurs et coutumes des Ewondo*, in *Rech. et Ét. Camer.*, n° 56, pp. 8-112, Yaoundé, 1958. Pour les problèmes particuliers aux femmes beti on consultera : M. P. DE THÉ-BOCHET, *La femme dans la dynamique de la société beti (1887-1966)*. Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Paris V, doc. multigr., 477 p. (plus annexes XLIX p.), 1970; et sur leur mariage, on se reportera à H. NGOA : *Le mariage chez les Ewondo*. Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Paris V, doc. dactyl., 257 p., 1968.

<sup>9</sup> Marguerite-Marie VI 20, Marguerite IX 2.

Au cours de cette présentation, et tout au long des entretiens eux mêmes, les références infra-paginales renvoient non pas aux notes mais aux paroles mêmes des interlocutrices, découpées en divers paragraphes par les numéros des renvois; ainsi

famille survenait peu de temps après l'accord. C'est vers l'âge de 6, 7 ans, semble-t-il, que la jeune épousée allait vivre auprès de son mari<sup>10</sup>. Une interlocutrice de 75 ans offre même le cas d'un « mariage » à moins de 2 ans : on la portait encore sur le dos, raconte-t-elle<sup>11</sup>... En une formule amusante elle prétend d'ailleurs : « dès qu'une fille ne tétait plus, on la donnait en mariage »<sup>12</sup>.

Étant d'âge aussi tendre, les filles ne donnaient pas leurs avis<sup>13</sup>. Parfois, elles ne comprenaient pas du tout ce qui leur arrivait : on les avait faites belles<sup>14</sup>; on leur promettait un bon repas<sup>15</sup>; elles partaient. Mais leurs mères qui, elles, saisissaient bien la situation, n'en étaient pas pour autant consultées, ni écoutées<sup>16</sup>.

Ce caractère précoce du mariage peut apparaître comme un bien; l'adaptation toujours délicate de la femme à son mari et à sa belle-famille en est facilitée, pensent certaines interlocutrices<sup>17</sup>. S'il distend les liens entre mère et fille, il aboutit souvent à renforcer ceux entre belle-mère et bru; à travers beaucoup de récits la belle-mère apparaît comme le personnage important, décidant à la place de la trop jeune épouse<sup>18</sup>.

Ce mariage précoce n'était pas pratiqué dans les « bonnes familles » où les « nobles » pouvaient se permettre de laisser leurs filles grandir à leurs côtés : Philomène est fière de signaler qu'elle avait « déjà des seins » lorsque son père la donna en mariage<sup>19</sup>. Notons au passage que le mot *nkukuma* désigne à la fois le « noble », le « riche » et le « chef » et que les différences de statut social sont individuelles<sup>20</sup>.

Qu'elles aient quitté leurs mères à 6 ou à 15 ans, une fois que les

« Marguerite-Marie VI 20 » permet de retrouver, parmi les paroles de cette femme, celles qui concernent une demande en mariage, effectuée alors que sa mère l'« avait juste conçue ». Parfois, lors de longs paragraphes, il sera fait mention de deux numéros de renvois consécutifs (ex. « Madeleine VI 21-22 »). De façon arbitraire ce jumelage signifiera que c'est entre le premier et le second numéro qu'il faudra chercher les paroles citées.

<sup>10</sup> Juliana II 7, Clothilde IV 14, Marguerite IX 1, Claire XIII 25, Rosalie XIV 2.

<sup>11</sup> Rosalie XIV 3.

<sup>12</sup> Rosalie XIV 2.

<sup>13</sup> Germaine I 9, Joséphine III 3, Marguerite IX 9, Claire XIII 26.

<sup>14</sup> Françoise XII 2.

<sup>15</sup> Claire XIII 26.

<sup>16</sup> Clothilde IV 13, Marguerite IV 4, Claire XIII 27.

<sup>17</sup> Germaine I 11.

<sup>18</sup> Françoise XII 6, Claire III 53, Rosalie XIV 19 et 52.

<sup>19</sup> VII 1-2.

<sup>20</sup> Philomène VIII 3, Claire XIII 11, Rosalie XIV 89.

adolescentes vivent dans leurs belles-familles, elles parlent de leurs « maris », ce qui montre bien une différence d'optique fondamentale concernant le mariage — souvent signalée ailleurs — entre sociétés africaines et société occidentale : pour les Beti, le mariage est un état progressif et il est difficile de saisir un point de rupture qui permettrait avant, de parler de fiançailles et, après, de mariage. Le début des relations conjugales ne peut en tout cas servir de repère : Joséphine, décrivant le schéma théorique du mariage, traite déjà ces petites filles de « brus »<sup>21</sup>. L'idéal — rarement atteint, semble-t-il — était qu'après un laps de temps qui avait permis aux membres du clan du « mari » de « voir la bru », elle revienne grandir chez son père, juste avant d'y avoir ses premières règles.

#### LA PROBLÈME DE LA VIRGINITÉ

On admet souvent que la société beti était assez laxiste en matière de relations sexuelles<sup>22</sup>. Un proverbe ne déclare-t-il pas : « Le bruit de la rivière augmente par les rochers, le renom d'une fille augmente par ses amants »<sup>23</sup>. Bien sûr, il faut savoir ce que recouvre exactement ce terme d'amant (*ebon/bibon*). Ce mot est-il à prendre dans son acception moderne, ou dans le sens qu'il avait en France au XVII<sup>e</sup> siècle, celui de « soupirant », « ami de cœur »? En tout cas, selon mes interlocutrices, la liberté sexuelle des filles n'existait que peu ou pas. Cette liberté ne pouvait d'ailleurs concerner que les quelques jeunes filles habitant chez leurs parents. Si le père tenait à la virginité de ses filles comme c'était le cas pour Philomène<sup>24</sup>, les filles ignoraient les hommes avant de se marier. La virginité apparaissait ainsi comme un luxe de noble ou de riche. Les autres, celles qui partaient toutes fillettes vivre chez leurs maris, étaient surveillées par leur belle-mère ou la femme s'occupant d'elles, aussi arrivaient-elles souvent vierges au mariage. C'était ces gardiennes qui décidaient à quel moment la virginité devait prendre fin et la jeune fille faire ses premières expériences ... avec son mari. Il fallait pour cela qu'elle ait déjà eu cinq fois ses règles<sup>25</sup>.

Si la virginité de la jeune fille constituait une obligation assez stricte, existait-il en revanche une liberté sexuelle des femmes mariées? Cer-

<sup>21</sup> III 6.

<sup>22</sup> P. ALEXANDRE et J. BINET : op. cit., p. 52; Ph. LABURTHE : *Yaoundé* ... op. cit., p. 69.

<sup>23</sup> *Mille et un proverbes beti*, op. cit., cf. prov. 2315.

<sup>24</sup> VIII 9.

<sup>25</sup> Rosalie XIV 82 et 86, Cressence XV 14.

taines remarques mentionnant amants et maîtresses donnent à le penser <sup>26</sup>. De plus, mes interlocutrices parlent trop souvent du châtiment réservé aux femmes adultères <sup>27</sup> pour que le fait ait été exceptionnel ... Enfin la société elle-même offrait aux femmes des possibilités d'« adultères légaux <sup>28</sup> ».

Plus que cette existence, banale, de l'adultère, il est intéressant de déterminer, par les réflexions concernant les relations extra ou intra-conjugales, l'attitude de la société vis-à-vis de la sexualité. Les Beti ne l'envisagent que dans ses liens avec la fécondité et la reproduction. N'est-elle pas caractéristique, la réaction d'indignation de la femme « ennuyée » le soir par un mari, trop entreprenant selon elle <sup>29</sup>? Nulle part, au cours de ces entretiens, n'apparaît la notion de relations sexuelles, conjugales ou non, liées à celle de plaisir <sup>30</sup>. On distingue au contraire une certaine méfiance vis-à-vis de la sexualité, source de fécondité mais aussi de souillure <sup>31</sup>. Aussi, comme souvent en Afrique <sup>32</sup>, le domaine de la sexualité est-il soigneusement délimité par des interdits : interdits empêchant la femme après une naissance de reprendre les relations conjugales avant de longs mois, mais la détournant aussi de chercher des compensations auprès d'éventuels amants. Ainsi, en inspirant aux femmes un désir primordial de fécondité et en les persuadant du pouvoir abortif des relations extra-conjugales <sup>33</sup>, la société les maintenait-elle dans la voie de la fidélité forcée. La liaison entre sexualité et fécondité apparaît bien aussi dans l'attitude des femmes vieillissantes vis-à-vis des relations conjugales. Une fois leur ménopause survenue, elles cessaient toutes relations sexuelles avec leur mari, et, fait intéressant, c'étaient elles qui prenaient cette fois l'initiative de cet arrêt <sup>34</sup>. C'est aussi, semble-t-il, à cause de l'importance de la descendance que le futur mari était soumis parfois à un test de virilité

<sup>26</sup> Joséphine III 10, Madeleine VI 21, Suzanne XI 20, Cressence XI 22, Rosalie XIV 48.

<sup>27</sup> Juliana II 27, Cressence IV 8, Clothilde IV 10 et 11, Agnès V 10, Marguerite-Marie VI 30.

<sup>28</sup> cf. infra, p. 11.

<sup>29</sup> entr. coll. IV 56.

<sup>30</sup> Mais il faut faire aussi la part de réticences normales devant une étrangère.

<sup>31</sup> Agnès V 8, entret. coll. XI 29.

<sup>32</sup> Dans un ouvrage récent, Mary DOUGLAS constate de son côté que l'idée de souillure sert à renforcer le lien conjugal et elle montre la fréquence de la crainte de la sexualité (Mary DOUGLAS : *De la souillure, essai sur les notions de pollution et de tabou*. Bibl. d'Anthrop., Paris, F. Maspéro, 194 p., 1971; cf. p. 169 et p. 151).

<sup>33</sup> Suzanne XI 20, Cressence XI 22.

<sup>34</sup> Germaine I 26, Agnès V 7, Claire XIII 30.

dont nous parle Philomène <sup>35</sup>: pour pouvoir épouser la jeune fille de son choix, il devait prouver à une parente de celle-ci qu'il était bien apte à engendrer.

#### DOT ET MONNAIE PRÉ-COLONIALE

Plus que le début des relations sexuelles, c'était généralement la remise de la dot — elle-même progressive <sup>36</sup> — qui marquait le passage à l'état de femme mariée. Comme le fait remarquer Juliana, « on considérait alors comme adultère une fille déjà dotée qui courait avec un autre garçon avant de connaître son mari » <sup>37</sup>.

Toutes les interlocutrices gardent le souvenir du montant de leur dot et l'indiquent volontiers <sup>38</sup>. Celle-ci consistait vers 1900 en petit bétail, fusils, poudre et monnaie traditionnelle. En effet, avant l'implantation coloniale, les Beti — et d'une façon plus générale tout le groupe Pahouin — connaissaient déjà un système monétaire utilisant des objets de fer. Parmi ceux-ci figuraient les *mekong* et surtout les *bikie* dont le nom revient tout au long de ces conversations. Un *bikie* était une pointe de flèche, forgée sommairement, et détournée de son sens utilitaire pour devenir uniquement valeur marchande. Quant au *mekong*, utilisé aussi pour des opérations d'échange, il avait la forme d'un fer de lance. Avec les *bikie* et *mekong* on avait bien affaire à une monnaie <sup>39</sup>, car ils servaient dans des occasions diverses évoquées par mes interlocutrices; le principal usage était la dot, mais on les employait aussi pour de véritables transactions : achat de petit bétail par exemple <sup>40</sup> ou règlement du droit d'entrée dans les sociétés de femmes <sup>41</sup>.

La remise d'une dot n'était pourtant pas indispensable à la constitution du mariage : quelques femmes m'ont signalé l'existence d'un mariage par échange, beaucoup plus rare il est vrai puisqu'il ne concernait que les jeunes filles nobles <sup>42</sup>.

<sup>35</sup> VIII 7.

<sup>36</sup> Marguerite IX 7.

<sup>37</sup> Juliana II 28.

<sup>38</sup> Juliana II 10, Joséphine III 8, Agnès V 4, Marguerite IX 13, Cunégonde XI 11, Françoise XII 2, Rosalie, XIV 68 Apollonie XVII 2.

<sup>39</sup> Sur ce problème des systèmes monétaires africains pré-coloniaux, cf. J. F. VINCENT : *Dot et monnaie de fer chez des populations de forêt, les Bakwele et les Djem du Congo-Brazzaville*, in *Objets et Mondes*, t. III, fasc. 4, 1963, pp. 273-292.

<sup>40</sup> Juliana II 11, Joséphine III 11.

<sup>41</sup> cf. infra, p. 18.

<sup>42</sup> Marguerite IX 17, Cunégonde XI 12, Rosalie XIV 90.



## QUAND LA POLYGAMIE ÉTAIT DE RÈGLE

A en croire mes interlocutrices, la majorité des femmes étaient engagées autrefois dans des unions polygamiques <sup>43</sup>. Effectivement, l'habitude de promettre en mariage des fillettes encore bébés semble indiquer une pénurie de femmes, qui pourrait bien avoir été causée par la fréquence de la polygamie. Il ne s'agissait pas seulement de petite polygamie. Des allusions sont faites à des polygames importants ayant leur propre village <sup>44</sup>. Des chiffres sont avancés : 5, 8, 13, 32 et jusqu'à 60 femmes <sup>45</sup>. C'est dans ces « ménages-villages » que la mésentente entre femmes était, semble-t-il, la plus forte <sup>46</sup>. Cependant une formule : « la polygamie, c'est la guerre » <sup>47</sup>, est appliquée par les femmes à tous les ménages de polygames, même à ceux de deux femmes où la haine, peut-être voilée davantage, avait cours également : c'est ainsi que la co-épouse de Philomène maudit, « ensorcela », par jalousie les nasses à poisson que sa rivale avait placées dans la rivière <sup>48</sup>.

Dans quelques cas, on entrevoit une bonne entente entre épouses du même mari <sup>49</sup> qui peut conduire à une appréciation favorable de l'institution; pourtant, beaucoup de femmes sont fortement opposées à la polygamie <sup>50</sup>. Si leurs mères — et elles-mêmes parfois — ont pu l'accepter autrefois, c'est que la société ignorait <sup>51</sup>, disent-elles, l'existence d'une monogamie autre que celle imposée par la pauvreté. Aussi se sont-elles fort bien faites à sa disparition brutale liée à la christianisation. C'est là un des points, on le verra plus loin, où elles ont été — et sont toujours <sup>51bis</sup> — en complète opposition avec les hommes.

## LES FEMMES AUTREFOIS, DES ESCLAVES, TOUT AU MOINS DES BRIMÉES?

Sur l'entente entre mari et femme dans la société traditionnelle, mes interlocutrices apportent peu de précisions. Elles sont beaucoup plus

<sup>43</sup> Germaine I 24, Micheline VI 6, Marguerite IX 15, Rosalie XIV 34.

<sup>44</sup> Germaine I 19, Rosalie XIV 26.

<sup>45</sup> Marguerite IX 18-19, Claire XIII 28, Germaine I 18, Marguerite VI 32, Engelbert XIV 75; Philomène, emportée par l'élan, va même jusqu'à parler des ... 800 femmes de son père, VIII 1.

<sup>46</sup> Françoise XII 11.

<sup>47</sup> Marguerite VI 26.

<sup>48</sup> Philomène VII 38.

<sup>49</sup> Germaine I 28, entret., coll. IV 52, Germaine XI 14.

<sup>50</sup> Marguerite VI 26.

<sup>51</sup> Marguerite IX 15, Germaine I 24.

<sup>51bis</sup> cf. infra, p. 40.

loquaces lorsqu'il s'agit d'apprécier le statut réservé autrefois aux femmes — elles lient d'ailleurs assez souvent les deux problèmes, passant du mari à l'homme en général.

Lorsqu'elles parlent des femmes d'autrefois, un mot leur revient de préférence, celui d'« esclaves »<sup>52</sup>. Elles se placent sur le plan matériel, se plaignant de fréquents châtiments corporels<sup>53</sup>; « c'était la vie des coups de bâton », soupire l'une d'entre elles<sup>54</sup>. Elles font aussi diverses allusions à ce qui était leur travail journalier, l'entretien des plantations<sup>55</sup>. La société traditionnelle, qui faisait essentiellement des hommes des guerriers et des chasseurs, laissait en effet aux femmes la responsabilité des plantations vivrières. Elles étaient vraiment les « maîtresses des récoltes »<sup>56</sup>. Aussi leur apprenait-on toutes jeunes à aimer le travail agricole<sup>57</sup>. Le père de Philomène n'organisait-il pas de véritables concours de désherbage entre ses petites filles, la façon dont leur parcelle était entretenue lui permettant de voir « celles qui étaient fortes et qui feraient de bonnes épouses »<sup>58</sup>? La « bonne épouse » était en effet celle qui, grâce à ses vastes plantations, pourrait nourrir facilement mari et enfants, mais cela au prix d'un travail assidu et épuisant, sans jours de repos<sup>59</sup>. Cependant dans les ménages de polygame à bonne entente, cette discipline se relâchait un peu puisque la nourriture du mari ne dépendait plus des plantations d'une seule : travaux des femmes aux champs, oui, mais travaux partagés<sup>60</sup>. De plus, l'homme ayant épousé plusieurs femmes voyait chaque jour converger vers lui autant de plats que d'épouses; « cela (lui) donnait la possibilité de bien recevoir ses amis, de se montrer un hôte fastueux »<sup>61</sup>. Sans doute, indirectement, les femmes, maîtresses de la nourriture, trouvaient-elles en cette dépendance économique des hommes un motif de fierté?

<sup>52</sup> Madeleine IV 23, Germaine IV 46, Micheline VI 3, Cunégonde XI 6, Rosalie XIV 78; cf. également M. P. DE THÉ-BOCHET, op. cit., p. 110.

<sup>53</sup> Marguerite-Marie VI 8, Marguerite IX 22.

<sup>54</sup> Agnès V 12.

<sup>55</sup> Jeanne I 35, IV 56, Firmina XI 35.

<sup>56</sup> Jacques BINET : *Condition des femmes dans la région cacaoyère du Cameroun*, in *Cah. intern. de sociol.* Vol. XVI, janv.-juin 1956, pp. 109-123; cf. p. 110; cf. également P. ALEXANDRE et J. BINET, op. cit., p. 82.

<sup>57</sup> M. P. DE THÉ-BOCHET, op. cit., p. 109.

<sup>58</sup> Philomène VII 17-18.

<sup>59</sup> Juliana II 9-10, Marguerite IX 27.

<sup>60</sup> Germaine XI 14-15.

<sup>61</sup> IV 52-53.

La coutume réservait pourtant au mari sa part de travaux agricoles, le débroussage des plantations de sa femme <sup>62</sup>. Tâche non négligeable en ce pays de grande forêt, mais supportable cependant ... pour un monogame. Pour les polygames importants, par contre, pareille obligation aurait pu devenir écrasante. En fermant les yeux sur les écarts de conduite de ses femmes, qui en retour demandaient à leur amant de leur défricher leur coin de forêt, le mari polygame cumulait tous les avantages. Et l'on en arrivait à cette situation étonnante : des hommes « ne sachant pas où se trouvait la plantation de leurs femmes! » <sup>63</sup>.

On comprend mieux alors le surnom — les « appauvrisseurs » <sup>64</sup> — donné aux premiers missionnaires prêchant la monogamie et le renvoi des femmes. Renoncer à avoir plusieurs femmes, c'était renoncer à la richesse, richesse représentée par les femmes elles-mêmes — considérées alors comme un bien — et aussi richesse apportée par leur travail, puisque, comme l'exprime un proverbe beti, « le bien de la femme est le bien du mari », « *dzom ngal, dzom nnom* » <sup>65</sup>.

L'emploi fréquent par les interlocutrices du mot « esclaves » traduit également un statut d'inférieures sur le plan social qui, affirment-elles, interdisait à leurs mères de s'exprimer : « les femmes n'avaient pas de bouche » <sup>66</sup>. Il ne s'agit pas là seulement d'impressions; des preuves sont données : l'habitude — déjà évoquée — de ne consulter ni filles ni femmes au moment du mariage, en en faisant don par exemple à un hôte de passage que l'on voulait honorer <sup>67</sup>, celle de prêter son épouse pour une nuit à un ami <sup>68</sup>, celle de la laisser en gage, elle ou une de ses filles, lorsqu'il fallait payer une amende ou compenser une perte : ainsi, Agnès, dont le père jouait avec passion au jeu d'*abbia* <sup>69</sup>, passa-

<sup>62</sup> V. LARGEAU (*Encyclopédie pahouine*, Paris, E. Leroux, 1901); cf. p. 102, cité par M. P. DE THÉ-BOCHET, op. cit., p. 62.

<sup>63</sup> Madeleine VI 21.

<sup>64</sup> Germaine I 22, Juliana II 2.

<sup>65</sup> Th. TSALA en coll. avec J. F. VINCENT : *Mille et un proverbe beti*, op. cit., cf. prov. 3124.

<sup>66</sup> entret. coll. IV 50, Marie-Thérèse VI 10, Marguerite IX 5.

<sup>67</sup> Philomène VII 2-3, Cunégonde XI 13.

<sup>68</sup> Marie-Thérèse VI 9.

<sup>69</sup> L'*abbia* est un jeu de hasard qui semble avoir pris naissance chez les Pahouins et se rencontre aussi aujourd'hui chez leurs voisins (c'est ainsi que je l'ai observé chez des Djem du Congo-Brazzaville). Il utilise le plus souvent des jetons, faits de fèves sculptées, portant chacun une figuration symbolique. La passion de l'*abbia* était telle que la société beti en limitait la pratique, ce qui n'empêchait pas les joueurs — durant les moments permis — de mettre en gage tout ce qu'ils possédaient. (Pour

t-elle de mains en mains, ayant échoué à divers maris malchanceux <sup>70</sup>. Ainsi encore, Rosalie fut-elle laissée à diverses reprises par son premier mari, fumeur de chanvre invétéré, là où il ne pouvait payer <sup>71</sup>. Les femmes évoquent aussi avec rancune les divers interdits de viandes auxquels elles étaient astreintes <sup>72</sup>. Cressence semble même y voir uniquement des brimades dirigées par les hommes contre les femmes <sup>73</sup>. Il y avait encore les châtiments épouvantables réservés à la femme adultère, pouvant aller jusqu'à la mise à mort <sup>74</sup>. Les hommes possédaient bien droit de vie ou de mort sur les femmes, puisque, lors du décès d'un polygame de haut rang, il arrivait souvent que les neveux utérins du défunt le fassent accompagner dans la tombe par une de ses épouses <sup>75</sup>.

#### POUR OU CONTRE LA VIE D'AUTREFOIS

Le jugement que portent les femmes sur la vie qui était la leur ou celle de leur mère autrefois est dans l'ensemble défavorable. Certains aspects en sont pourtant regrettés, la gaieté par exemple <sup>76</sup>: plusieurs femmes se plaisent à noter la fréquence des danses <sup>77</sup>, presque disparues aujourd'hui. Les regrets portent aussi sur un point essentiel : l'équilibre harmonieux des rapports sociaux. Dans l'ancienne société, soulignent mes informatrices, les enfants respectaient les adultes, ils étaient toujours prêts à leur rendre service et à leur obéir, même s'il ne s'agissait pas de proches parents <sup>78</sup>. Entre adultes également, un réel sens de l'entraide se manifestait <sup>79</sup>, bien différent de la « haine de sang » et de la mésentente actuelles <sup>80</sup>. Aussi diverses interlocutrices regrettent ouvertement la vie traditionnelle, l'une se plaisant à énumérer « ce sens du don gratuit,

plus de détails sur le jeu d'abbia, cf. Renée BIANNIC-IMBERT : *Les jetons et le jeu d'abbia dans le sud-Cameroun*. Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Nanterre, doc. multigr. 5 c., 260 fig., 522 p. 1974).

<sup>70</sup> V 3.

<sup>71</sup> XIV 4.

<sup>72</sup> Micheline VI 5, Philomène VII 27, Germaine XI 24, Claire XIII 44, Rosalie XIV 21.

<sup>73</sup> XV 34.

<sup>74</sup> Marguerite-Marie VI 30.

<sup>75</sup> Catherine IV 6, Micheline VI 7, Marguerite-Marie VI 11, Marie-Thérèse VI 13, Cunégonde XI 7, Rosalie XIV 81.

<sup>76</sup> Cressence XV 1.

<sup>77</sup> Agnès V 13, Philomène VIII 18.

<sup>78</sup> Cressence XV 49.

<sup>79</sup> Catherine IV 3.

<sup>80</sup> *ibid.* et Apollonie XVII 53.

cette largesse, cette entraide et cette entente »<sup>81</sup>, une autre n'hésitant pas à affirmer : « je suis profondément persuadée que la vie d'autrefois était meilleure pour les femmes »<sup>82</sup>. La synthèse de ces points de vue est représentée par une femme selon qui, matériellement parlant, le statut actuel de la femme est meilleur, mais qui pense que dans le passé « certaines habitudes de vie des femmes étaient préférables à celles de maintenant »<sup>83</sup> opinion précisée par deux autres interlocutrices : c'est à l'entente d'autrefois entre femmes qu'elles songent avec nostalgie<sup>84</sup>.

### ANCIENS RITES DE FEMMES

Ce qui frappe dans cette évocation du passé, c'est le cloisonnement entre mondes masculin et féminin. Entre hommes et femmes, affirment les informatrices, il n'y avait « pas de chemin »<sup>85</sup>. Cette séparation explique peut-être l'existence chez les Beti de rites propres aux femmes, faisant entrer celles qui les subissaient dans de véritables sociétés secrètes féminines. Ainsi, à la division sexuelle de la société correspondait une division des rites. Une interlocutrice, Cressence, a même présenté l'existence de rites féminins comme des représailles consciemment exercées par les femmes contre les hommes. Privées de viande par l'élément masculin, elles auraient éprouvé le besoin de compenser ces interdits par des banquets réservés à elles seules. L'aspect « festivités » primerait en ce cas l'aspect religieux. Sans adopter cette originale interprétation, il faut reconnaître que dans ces rites les repas pris entre femmes tenaient une place importante. Toutefois, ce serait les tronquer singulièrement que de retenir d'eux ce seul aspect. Lorsqu'on relit posément ces témoignages, on est frappé au contraire par la complexité des rites féminins : expiation, purification, disculpation et renonciation au mal, mais aussi initiation des jeunes filles et exaltation de la féminité, compensation à la domination masculine, enfin protection contre les mauvais sorts. Ils répondaient à de multiples finalités.

L'arrivée des colonisateurs allemands et des missions mit fin brutalement à ces pratiques. Divers auteurs ont tenté de les reconstituer en

<sup>81</sup> Thècle IV 5.

<sup>82</sup> Cressence XV 47.

<sup>83</sup> Rosalie XIV 84.

<sup>84</sup> Francisca XVI 36, Apollonie XVII 51.

<sup>85</sup> Madeleine IV 50.

interrogeant des femmes âgées qui leur étaient indiquées comme ayant jadis participé à ces cérémonies. Ils n'avaient recueilli jusqu'ici que des bribes <sup>86</sup>. « Les femmes n'aiment pas dévoiler leurs anciens rites », note à ce propos l'Abbé Théodore Tsala, lui-même Beti et observateur attentif de son ethnie. « Pour ne pas se compromettre devant les hommes, elles préfèrent se taire ... » <sup>87</sup>. Or, à ma surprise, en raison peut-être de ma qualité de femme, je n'ai guère rencontré de réticences lorsque j'ai abordé avec mes interlocutrices l'existence de ces anciens rites féminins. Elles m'ont exposé ce qu'elles savaient, parfois ce que leur mère leur avait dit, parfois, lorsqu'il s'agissait de femmes de plus de soixante ans ce qu'elles avaient observé elles-mêmes <sup>88</sup>. Aussi, à la différence des problèmes exposés précédemment qui ont déjà été traités par divers auteurs, les données sur les rites des femmes Beti éparpillées à travers ces entretiens sont cette fois des données neuves, que je voudrais essayer de rassembler et de confronter.

Mes interlocutrices m'ont parlé de quatre grands rites féminins. Le *mevungu* d'abord, sur lequel les témoignages sont les plus abondants puisque treize de ces femmes ont été capables de le décrire, certaines très longuement. L'*evodo* n'était connu que de cinq femmes, le *ngas* de trois. Enfin l'*onguda* a été nommé par trois femmes, mais il n'a été vraiment évoqué en détail, fort bien d'ailleurs, que par une seule.

#### DIVERSITÉ D'ASPECTS DU *mevungu*

Cette différence d'insistance entre témoignages traduit, semble-t-il, une différence d'extension de ces divers rites. Seul le rite *mevungu* était pratiqué par l'ensemble des groupes Beti et aurait même été connu des Basa <sup>89</sup>. Il est d'ailleurs présenté par la plupart des femmes comme le plus important de leurs rites <sup>90</sup> et aussi comme le plus ancien <sup>91</sup>. Sa place est bien marquée par les rapprochements qu'introduisent mes

<sup>86</sup> P. ALEXANDRE et J. BINET, op. cit., p. 66; M. BERTAUT : *Le droit coutumier des Boulous*. Thèse Droit, Paris, 308 p., 1935; cf. p. 104.

<sup>87</sup> Abbé Th. TSALA, op. cit., cf. p. 67.

<sup>88</sup> M. P. DE THÉ-BOCHET vient de recueillir auprès de diverses informatrices âgées une série de descriptions des rites féminins complétant et éclairant mes propres informations; cf. *La femme dans la dynamique de la société beti ...*, op. cit., cf. pp. 128-179.

<sup>89</sup> Rosalie XIV 72.

<sup>90</sup> Apollonie XVII 43.

<sup>91</sup> Claire XIII 66.

interlocutrices entre rite *so* des hommes <sup>92</sup> et rite *mevungu* des femmes <sup>93</sup>. Voyons en quoi il consistait en rappelant, ainsi que le fait prudemment l'une d'elles, que « chaque région avait ses habitudes assez différentes » <sup>94</sup>.

Sur les treize femmes qui l'ont décrit, six ont expressément déclaré l'avoir vu de leurs yeux, trois pour y avoir participé, et trois, encore fillettes, pour y avoir simplement assisté. L'une d'elles, Francisca, avait pour mère une grande initiée et se rappelle parfaitement la partie secrète du rite, celle qu'elle était censée ne pas voir — sa mère lui avait fourré la tête entre ses genoux — mais que, petite fille curieuse et éveillée, elle avait réussi à regarder à la dérobée ... Une septième, Claire, est particulièrement bien renseignée sur le *mevungu*, bien que n'y ayant jamais participé : elle bénéficie en effet de l'expérience de son mari, catéchiste, qui demandait aux femmes désirant se convertir de lui décrire le rite par le menu.

Le rite *mevungu* était pratiqué à intervalles variables, très irréguliers <sup>95</sup>, par les femmes de tout un village, sous la conduite d'une femme-chef que l'on appelait généralement « la mère de notre *mevungu* » ou plus simplement « la mère du *mevungu* » ou parfois « la cheftaine du *mevungu* » <sup>96</sup>.

#### COMMENT CHOISIR UNE RESPONSABLE DE *mevungu*

Cette femme était nécessairement une femme âgée, n'ayant plus de relations sexuelles avec les hommes, « ne les employant plus » suivant l'expression de Claire <sup>97</sup>; parfois elle était veuve, mais parfois aussi elle avait encore son mari, puisque toute femme ménopausée cessait les relations conjugales <sup>98</sup>. Le nombre de maternités n'intervenait pas et une femme stérile pouvait fort bien être responsable du rite <sup>99</sup>. C'était la responsable en titre qui désignait avant sa mort — avec l'agrément

<sup>92</sup> Sur le rite *so* — rite réservé aux hommes durant lequel étaient initiés les jeunes gens — et son importance, cf. Ph. LABURTHER : *Le so des Beti selon M. Hubert Onana. Ann. Fac. Lettres* n° 1, pp. 4-67, Yaoundé, 1969; cf. également Abbé Théodore TSALA : *Mœurs et coutumes*, op. cit., pp. 38-61.

<sup>93</sup> Françoise XII 24, Claire XIII 65, Apollonie XVII 17.

<sup>94</sup> Francisca XVI 1.

<sup>95</sup> Claire XIII 15, Rosalie XIV 52.

<sup>96</sup> Thérèse IV 39, Claire XIII 10.

<sup>97</sup> XIII 38.

<sup>98</sup> cf. supra, p. 7.

<sup>99</sup> Suzanne VI 18, Philomène VII 23.

des grandes initiées — celle qui lui succéderait <sup>100</sup>. Une seule informatrice, Francisca, a indiqué que pour guider son choix la responsable recherchait une particularité physique, le développement des organes génitaux <sup>101</sup>. Mais l'important — lié peut-être à cette particularité — était de manifester un don de clairvoyance exceptionnel, dû à la possession d'une glande de magie, l'*evu* <sup>102</sup>. Nous reviendrons plus loin sur la signification exacte de cet *evu*. Notons simplement que les femmes-chefs de *mevungu*, en tant que personnages éminents, devaient l'avoir.

Les responsables de *mevungu* n'étaient pas liées entre elles en un collège de dignitaires. Chacune avait son territoire où elle était appelée par ses fidèles et elle ne réclamait jamais la présence d'une consœur. On peut se demander si la pratique du rite *mevungu* était vraiment ancienne, car il semble qu'on trouvait encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle des pans entiers du pays beti sans responsable du rite. Rosalie, née vers 1890, nous raconte ainsi comment sa belle-mère était devenue femme-chef de *mevungu*, non par transmission mais en allant acheter un paquet des charmes nécessaires, loin de chez elle, à la limite du pays bulu <sup>103</sup>. Est-ce à dire que le rite ait pris naissance chez les Bulu, ou soit venu du sud-ouest? La question reste posée.

Le signe visible de responsabilité du *mevungu* était en effet un paquet jouant un grand rôle au moment de la cérémonie; il contenait diverses feuilles « bien triées », des herbes aquifères ainsi que des fragments d'animaux à signification symbolique <sup>104</sup>. Sans doute était-il renouvelé d'une cérémonie à une autre, mais sa composition, elle, demeurait immuable. Elle était tenue secrète et les jeunes filles ne la connaissaient pas <sup>105</sup>.

#### LA CÉLÉBRATION DU *mevungu*

Ces cérémonies de *mevungu* avaient lieu à la demande <sup>106</sup>, lorsqu'une succession de malheurs s'était abattue sur quelqu'un, homme ou femme.

<sup>100</sup> Jeanne I 38, Thérèse IV 40, Philomène VII 29.

<sup>101</sup> Francisca XVI 5; il est intéressant de noter une convergence sur ce point précis entre mes interlocutrices et P. ALEXANDRE et J. BINET (op. cit., cf. p. 66 n. 1).

<sup>102</sup> Claire XIII 8, Rosalie XIV 61, Francisca XVI 21, Apollonie XVII 35.

<sup>103</sup> Rosalie XIV 37.

<sup>104</sup> Jeanne I 29 et 30, Madeleine IV 25 et 26, Thérèse IV 29, Philomène VII 30, Francisca XVI 6, Apollonie XVII 7 et 27.

<sup>105</sup> Joséphine III 15.

<sup>106</sup> Germaine I 14, Jeanne I 35, Philomène VII 31, Firmina XI 35, Suzanne XI 51, Francisca XVI 12.



Il est intéressant de noter en effet qu'un homme pouvait fort bien « convoquer » le *mevungu* chez lui <sup>107</sup>. Cet organisateur est traité tantôt de « plaignant » <sup>108</sup>, tantôt de « fautif » <sup>109</sup>, car maladies et échecs frappaient, pensait-on, pour deux raisons totalement différentes. Dans le premier cas, on était victime innocente de quelque malfaisant; dans le deuxième, on subissait un châtement pour une faute, un vol par exemple, dont on était responsable. La célébration du rite avait donc valeur, soit de magie protectrice bénéfique, soit de purification. Dans les deux cas, cette « remise à neuf » solennelle ne pouvait avoir lieu qu'une fois dans une vie <sup>110</sup>.

En dehors de ces grandes cérémonies de *mevungu*, il existait des séances privées de détection ou de neutralisation de malfaiteur, organisées uniquement à la demande de « plaignants pour vol ». Une femme raconte ainsi comment son mari fit appel à la femme-chef de *mevungu* pour qu'elle lui dise qui empêchait ses nasses d'attraper des poissons <sup>111</sup>. Une autre interlocutrice indique comment la responsable du rite empêchait les méfaits de continuer : elle enfermait magiquement le voleur ... « dans son ventre » <sup>112</sup>. Ces consultations individuelles ne constituaient en fait qu'une version abrégée du rite, aussi, pour saisir leur signification, est-il nécessaire de voir comment se déroulaient les grandes célébrations.

Celui ou celle qui s'était décidé à en organiser une — parfois sur les conseils d'anciens <sup>113</sup> — s'adressait à la femme-chef de *mevungu* la plus proche de chez lui en la priant de venir dans son village. Une date était fixée. Les responsabilités étaient alors partagées : la femme-chef se chargeait de convoquer les femmes déjà initiées, l'organisatrice prenait sur elle la partie matérielle; elle préparait une grande quantité de nourriture et du vin de palme. Chaque participante apportait pourtant de son côté des mets qu'elle avait préparés, mais c'était l'organisatrice qui devait se donner le plus de mal <sup>114</sup>.

<sup>107</sup> Claire XIII 16, Rosalie XIV 53, Apollonie XVII 16 et 45.

<sup>108</sup> Apollonie XVII 29; cf. également Joséphine III 13, Firmina XI 43, Claire XIII 24.

<sup>109</sup> Jeanne I 31 et 36, Philomène VII 40.

<sup>110</sup> Suzanne XI 52, Françoise XII 19.

<sup>111</sup> Philomène VII 37.

<sup>112</sup> Claire XIII 37.

<sup>113</sup> Apollonie XVII 16 et 17.

<sup>114</sup> Rosalie XIV 14.

## COMMENT PASSER AU RANG D'INITIÉE

Si l'organisatrice était la première à subir le rite, elle n'était pas la seule. On trouvait à côté d'elle d'autres femmes se faisant initier à titre non plus curatif mais préventif. La promotion, assez importante semble-t-il, était hétéroclite, rassemblant des adolescentes et des femmes mûres <sup>115</sup>. Les premières étaient poussées par leur mère ou belle-mère déjà initiée, désirant les voir protégées <sup>116</sup>. Elles subissaient docilement le rite sans l'avoir vraiment voulu, aussitôt qu'elles remplissaient les conditions nécessaires : être mariée et être suffisamment âgée, sinon la pratique du mariage précoce aurait risqué de faire entrer dans le *mevungu* des bébés ... Rosalie pour sa part a été initiée vers 1-12 ans <sup>117</sup>. Les femmes adultes, elles, savaient bien pourquoi elles se faisaient initier. Parfois, elles subissaient la pression de leurs maris <sup>118</sup>, ce qui éclaire tout un aspect du rite; parfois elles désiraient montrer à tous qu'elles n'avaient rien à redouter des exigences du *mevungu* <sup>119</sup>; parfois enfin, elles étaient mues par ce sentiment que l'on dit féminin, la curiosité <sup>120</sup>. Ainsi, au rythme des célébrations de *mevungu* dans un même village, toutes les femmes de l'endroit finissaient par y être initiées.

Lorsqu'on subissait pour la première fois le rite, on payait un droit d'entrée en *bikie* ou pointes de flèches <sup>121</sup>. Mais le tarif n'était pas le même selon qu'on était organisatrice et concentrait sur soi la magie du rite, ou selon qu'on en déviait à son profit quelques retombées. Dans le premier cas, on payait à la cheftaine le tarif plein, 100 *bikie* <sup>122</sup>; d'après les interlocutrices, c'était une grosse somme : l'équivalent de la dot versée pour certaines d'entre elles; dans le second, le tarif était bien moindre, entre le dixième et la moitié du premier <sup>123</sup>. La vieille Rosalie apporte en passant une précision intéressante sur la signification de ce versement, qui nous éclaire sur les idées des Beti concernant la santé et

<sup>115</sup> Françoise XII 10 et 28.

<sup>116</sup> Delphine I 43, Rosalie XIV 12 et 20.

<sup>117</sup> XIV 11.

<sup>118</sup> Rosalie XIV 25.

<sup>119</sup> Rosalie XIV 28.

<sup>120</sup> Apollonie XVII 30.

<sup>121</sup> cf. supra, p. 6.

<sup>122</sup> Philomène VII 40, Claire XIII 9, Rosalie XIV 27.

<sup>123</sup> Les témoignages divergent entre 3 *bikie* (Delphine I 41), 5 *bikie* (Francisca XVI 15) et ... 50 *bikie* (Rosalie XIV 17, Apollonie XVII 31). Il est bien possible d'ailleurs que le tarif ait subi des variations suivant les régions et les responsables.

les remèdes : les femmes payaient, dit-elle, « pour que les remèdes soient efficaces »<sup>124</sup>. Le but le plus apparent du *mevungu* restait en effet la guérison d'un ou d'une malade ou tout au moins la récupération d'une efficacité disparue. L'initiation venait se greffer sur cette séance de guérison et constituait en même temps un engagement collectif. Enfin, après l'initiation, avait lieu la conclusion du rite, que l'on peut interpréter comme une exaltation et un renforcement de la féminité<sup>125</sup>. Sous ce triple aspect que je qualifierai prudemment de magico-religieux, le rite *mevungu* concernait uniquement les femmes mariées. Mais il possédait un quatrième aspect le rendant accessible à tout le reste du village, celui d'une grande fête.

#### PURIFICATION-GUÉRISON, ENGAGEMENT ET FÊTE ENTRE FEMMES

Il n'est pas facile de discerner dans quel ordre avaient lieu les diverses parties du rite, certaines interlocutrices n'en ayant traité qu'une seule sans se soucier de la relier aux autres et aucune ne les ayant décrites dans l'ordre. Il semble que le rite commençait à la tombée de la nuit par la séance de guérison<sup>126</sup> qui avait lieu dans une maison<sup>127</sup> — celle de l'organisatrice, semble-t-il — où brûlait un feu. La femme-chef, munie de son paquet de *mevungu*, les grandes initiées et l'organisatrice s'y enfermaient — enfants, hommes et non-initiées étaient exclus<sup>128</sup> — et l'organisatrice était invitée à expliquer ses malheurs devant toutes. Éventuellement elle exposait les méfaits qu'elle avait commis autrefois, des vols principalement. En effet les Beti, comme beaucoup d'Africains, pensent que « ce qu'on a fait de mal a une influence sur votre santé »<sup>129</sup>. Pour guérir il faut d'abord avouer, et avouer en public<sup>130</sup>. Est-ce à dire que celui qui fait le mal voit ce mal se loger ensuite en lui par un mystérieux effet de boomerang? Peut-être, puisqu'en avouant on expulse le mal de soi. « Purifie ton ventre », disait-on à la malade pour l'encourager à parler<sup>131</sup>. On la félicitait ensuite de son aveu mais

<sup>124</sup> XIV 15.

<sup>125</sup> Catherine VI 19, Françoise XII 23, Claire XIII 9 et 54, Apollonie XVII 46.

<sup>126</sup> Jeanne I 36, Thérèse IV 33; Firmina (XI 38 à 43) est cependant d'un avis opposé.

<sup>127</sup> Thérèse IV 33, Firmina XI 36, Françoise XII 18, Rosalie XIV 32, Francisca XVI 3.

<sup>128</sup> Delphine I 40, Thérèse IV 34, Suzanne VI 16 et 17; Philomène VII 36, Rosalie XIV 31, Francisca XVI 14 et 41, Apollonie XVII 4 et 54.

<sup>129</sup> Rosalie XIV 71.

<sup>130</sup> Delphine I 46, Thérèse IV 35, Philomène VII 24, Claire XIII 19 et 32.

<sup>131</sup> Philomène VII 32.

celui-ci ne constituait que la première phase de cette purification. La femme-chef procédait au rite proprement dit en versant sur l'organisatrice une sorte de bouillie gluante faite d'herbes écrasées<sup>132</sup>, et en la lavant avec. Claire et Rosalie précisent que la patiente devait être nue<sup>133</sup>, nudité qui est exigée d'ailleurs lors d'autres rites de sanation<sup>134</sup>. Au cours de l'ablution la femme-chef prononçait des incantations approuvées par le chœur des initiées, destinées à attirer à nouveau la prospérité sur l'organisatrice. Dans certains cas, semble-t-il, la purification était complétée par une aspersion de sang de poulet ou de chèvre<sup>135</sup>. Lorsque l'organisatrice ne pensait pas être responsable de ses malheurs, la cheftaine lui remettait un petit paquet personnel de *mevungu* de composition identique au sien — qui était soit enterré aussitôt au seuil de la porte<sup>136</sup>, soit gardé par l'intéressée pour être caché ensuite dans ses plantations<sup>137</sup>. Dans les deux cas, l'effet recherché était le même : une protection efficace contre les maléfices d'autrui.

C'est alors qu'avait lieu l'engagement, cet engagement qui donnait à *mevungu* son aspect d'association féminine. Cet engagement était prononcé à la fois par l'organisatrice et par des candidates à qui on permettait de participer au rite seulement à ce moment là. Un point mal éclairci est celui d'une retraite préliminaire de ces candidates. Françoise, Claire et Rosalie affirment qu'elles n'en subissaient aucune<sup>138</sup>. Philomène et Germaine assurent au contraire que cette retraite existait et Philomène la décrit en détail d'après sa propre expérience<sup>139</sup>. Peut-être peut-on invoquer les différences régionales de pratique du *mevungu* pour concilier ces oppositions? Selon Philomène, chaque apprentie initiée — chaque *mvon* — avant d'entrer dans le rite, devait subir une réclusion solitaire de dix jours dans une maison où on lui apportait sa nourriture<sup>140</sup>. C'est au terme de cette retraite, dit-elle, qu'elle rejoignait ses compagnes, la nuit de la cérémonie. Les nouvelles adeptes étaient

<sup>132</sup> Philomène VII 26, Firmina XI 32 et 44, Françoise XII 22, Claire XIII 23, Rosalie XIV 49.

<sup>133</sup> Claire XIII 22, Rosalie XIV 48.

<sup>134</sup> Firmina XI 34.

<sup>135</sup> Philomène VII 33.

<sup>136</sup> Apollonie XVII 25; Firmina (XI 41 et 42) parle seulement de cendres d'herbes enterrées au seuil de la porte.

<sup>137</sup> Madeleine IV 27.

<sup>138</sup> Françoise XII 15, Claire XIII 62, Rosalie XIV 46.

<sup>139</sup> Philomène VII 15 à 19, Germaine XI 58.

<sup>140</sup> VII 15 et 16.

badigeonnées des pieds à la tête, y compris leur *ebui* — leur jupe de bananier —, avec du *ba* rouge, à la fois fard et parfum d'autrefois <sup>141</sup>. Leurs cheveux étaient tressés en une coiffure spéciale et luisaient d'huile de palme. Les candidates étaient d'abord regroupées au même endroit puis elles se mettaient en file pour aller retrouver les initiées anciennes. Rosalie décrit de façon saisissante cette arrivée des *mvon* venant se joindre aux autres femmes déjà assises et disposées en deux cercles concentriques : les grandes initiées à l'extérieur, les initiées simples membres à l'intérieur. Les nouvelles se plaçaient au centre <sup>142</sup> en un troisième cercle. La cheftaine leur donnait les interdits du rite qu'elles s'engageaient solennellement à respecter : ne pas tuer par sorcellerie, ne pas empoisonner, ne pas courir après le mari d'autrui, ne pas voler surtout <sup>143</sup>. A ces interdits, Rosalie en ajoute un autre : ne pas avoir de relations sexuelles pendant le jour <sup>144</sup>.

Lorsque l'engagement avait été pris par toutes avait lieu la fête, en plein air cette fois, et avec la participation des hommes et des enfants. Les hommes battaient le tambour et tout le village dansait <sup>145</sup>. Mais au moment de partager la nourriture préparée à l'avance, là, semble-t-il, les femmes « chassaient les hommes » <sup>146</sup> et le *mevungu* devenait un grand banquet entre femmes pendant lequel elles buvaient aussi du vin de palme. Repas et danse étaient indissociablement mêlés <sup>147</sup> et se poursuivaient une partie de la nuit, éclairés par le feu et par des lampes à huile. Les femmes reprenaient en chœur le chant de *mevungu* <sup>148</sup> qui commente ironiquement des réactions peut-être masculines : « Qui t'a dit que le *mevungu* était un péché, que c'était la sorcellerie des femmes? Le *mevungu*, c'est pour les femmes! Le *mevungu*, c'est le secret des femmes! Le *mevungu*, c'est l'affaire des femmes! » Cette fois, elles étaient uniquement entre femmes-adultes, les enfants et les adolescentes non-initiées ayant été écartés à leur tour.

<sup>141</sup> Philomène VII 20, Rosalie XIV 40.

<sup>142</sup> Rosalie XIV 42, 43, 44.

<sup>143</sup> Philomène VII 22, Françoise XII 30, Claire XIII 45, Francisca XVI 7-8 et 16. XIV 48.

<sup>145</sup> Rosalie XIV 33.

<sup>146</sup> Rosalie XIV 31.

<sup>147</sup> Thérèse IV 36 et 37, Firmina XI 38; sur les danses seules cf. Françoise XII 8, Claire XIII 13, Francisca XVI 5.

<sup>148</sup> Thérèse IV 30, Claire XIII 14, 56 et 57, Francisca XVI 39.

## LA PARTIE SECRÈTE DU RITE

C'est ici que se plaçait ce que Francisca appelle « la conclusion du rite »<sup>149</sup> et qui constituait la partie vraiment ésotérique du *mevungu*. A la fin de la nuit, un certain nombre d'initiiées entraient « finir le rite » en compagnie de la responsable dans une maison dont elles « barraquaient bien la porte »<sup>150</sup>. Toutes les initiées ne les suivaient pas car pour cela, il fallait être comme elles possesseur d'*evu*<sup>151</sup>. Par opposition aux simples membres, destinées à rester toute leur vie au seuil du rite, ces femmes étaient vraiment « les compétentes »<sup>152</sup>, les grandes initiées. Que se passait-il derrière cette porte fermée? Au temps où la société beti n'avait pas encore subi le choc du contact avec la civilisation occidentale, il aurait été impossible de le savoir. Il existait en effet une loi du secret, rigoureusement observée, interdisant sous peine de châtiement-maladie de raconter à quiconque le contenu de ces cérémonies, non seulement — cela allait de soi — aux hommes et au mari<sup>153</sup>, mais aussi aux autres femmes<sup>154</sup>. Avec le changement des temps, trois femmes se sont décidées à me dire ce qu'elles savaient de ces « vraies cérémonies » et leurs témoignages se complètent.

A l'intérieur de la maison on faisait « un grand feu allongé d'un bout à l'autre de la case »<sup>155</sup>. Toutes les femmes dévêtues — ayant enlevé leur unique vêtement, l'*ebui* — dansaient de chaque côté du feu tandis que la responsable dansait à part, tout près de lui, de façon à bien montrer ce qui l'avait amenée à ce poste de responsable, le développement de ses organes génitaux. Tout en dansant elle chantait des imprécations contre celles qui oseraient désormais nuire à autrui, et les flammes, dit-on, tressautaient au rythme de son chant<sup>156</sup> — ce qui laissait présager son pouvoir — tandis que les autres initiées lui répondaient. C'est alors, semble-t-il, que se plaçait le renforcement des pouvoirs de la responsable décrit par Claire. La même bouillie d'herbes qui avait servi à l'organisatrice était versée par les grandes initiées dans le sexe de la responsable couchée sur le dos « pour qu'elle soit la première de toutes »<sup>157</sup>. Cette

<sup>149</sup> XVI 37.

<sup>150</sup> *ibid.*

<sup>151</sup> Francisca XVI 17 et 18, Apollonie XVII 36.

<sup>152</sup> Rosalie XIV 43.

<sup>153</sup> Germaine IV 41.

<sup>154</sup> Francisca XVI 16 et 17, Apollonie XVII 33.

<sup>155</sup> Francisca XVI 4.

<sup>156</sup> Francisca XVI 10-11, Apollonie XVII 34 -35.

<sup>157</sup> Claire XIII 4, 5, 9.

cérémonie visait à la fois à renforcer son pouvoir mystique et à montrer l'origine de ce pouvoir.

#### SIGNIFICATION DU *mevungu*

Comme les femmes le notent elles-mêmes, il était possible, pour qui n'avait pas assisté à ces cérémonies, de faire un contre-sens complet sur le but du rite. C'est ainsi que des hommes beti, sachant que les femmes se mettaient nues à la fin du *mevungu*, en avaient conclu qu'elles « s'amusaient » entre elles <sup>158</sup>. Et si M. Bertaut, ancien administrateur en pays pahouin, considère le *mevungu* comme un simple rite de magie féminine protectrice <sup>159</sup>, P. Alexandre et J. Binet, au contraire, insistent complaisamment sur le caractère érotique des danses qui l'accompagnaient <sup>160</sup>. En fait, la nudité des participantes — mes interlocutrices insistent bien là-dessus — ne constituait pas un prélude à des relations sexuelles entre femmes. Elle leur permettait seulement d'exalter les organes sexuels de la femme, et par là, de souligner la spécificité de la féminité.

Aux dires des femmes interrogées, les effets positifs du rite étaient indéniables. On les constatait d'abord dans tout le pays : après une célébration de *mevungu*, pendant un bon laps de temps il n'y avait plus ni vol <sup>161</sup>, ni bataille, ni empoisonnement <sup>162</sup>; les femmes ne trompaient plus leur mari ... de jour <sup>163</sup>. Et puis chaque participante individuellement pouvait ressentir les bienfaits du rite : l'organisatrice guérissait ou recouvrait la prospérité; elle mettait au monde des enfants <sup>164</sup> ou au moins voyait revenir ses règles si celles-ci s'étaient interrompues <sup>165</sup>. De plus, elle se sentait protégée : ses enfants n'avaient plus rien à craindre des sorciers <sup>166</sup>, ni ses plantations des voleurs. Enfin, après un passage par le *mevungu*, une bonne santé prenait valeur de témoignage, ainsi que le note avec satisfaction Rosalie <sup>167</sup>: l'initiée qui n'était jamais malade montrait de façon éclatante la rectitude de sa vie.

<sup>158</sup> Francisca XVI 40.

<sup>159</sup> Maurice BERTAUT : *Le droit coutumier des Boulous*. Thèse Droit, Paris, 308 p., 1935; cf. p. 104.

<sup>160</sup> P. ALEXANDRE et J. BINET, op. cit., cf. p. 66.

<sup>161</sup> Francisca XVI 8 et 35.

<sup>162</sup> Claire XIII 64.

<sup>163</sup> Rosalie XIV 28.

<sup>164</sup> Claire XIII 18.

<sup>165</sup> Apollonie XVII 32.

<sup>166</sup> Rosalie XIV 34.

<sup>167</sup> XIV 73.

La profonde confiance qu'ont toutes ces femmes en l'efficacité passée du rite pousse certaines d'entre elles à porter aujourd'hui un jugement défavorable sur le *mevungu* : il était mauvais puisqu'il tuait <sup>168</sup>. En chrétienne convaincue une interlocutrice conclut : « le *mevungu*, c'était le diable ! » <sup>169</sup>. Mais la plupart, pour la même raison, regrettent sa disparition <sup>170</sup>. Philomène à trois reprises différentes déclare : « Les femmes y croyaient vraiment ! C'était leur Dieu ! (*Zamba*) » <sup>171</sup>. Et Rosalie affirme : « C'était une espèce de religion » <sup>172</sup>. Ces deux jugements se complètent : si Philomène traite de « Dieu » la puissance se dégageant du *mevungu*, c'est pour mieux souligner la réalité et l'étendue de cette puissance, tandis qu'en qualifiant le rite de « religion », Rosalie met en valeur son caractère bénéfique. Même les hommes y étaient sensibles. Ils se tenaient à l'écart des manifestations du rite et éprouvaient une certaine peur devant ces foudres, promptes, disait-on, à se déchaîner <sup>173</sup>. Mais ils y voyaient en même temps une garantie : la même peur empêcherait leurs femmes de faire des écarts. Finalement, ils étaient les premiers à les pousser à entrer dans le rite <sup>174</sup>.

#### LE RITE *ngas*, UNE ORDALIE DOUBLÉE D'UNE FÊTE

Avec le *ngas* nous abordons un nouveau type de rite, moins complexe que le *mevungu*, et ayant aussi connu moins de succès, ou tout au moins n'ayant pas été pratiqué, à la différence du *mevungu*, par le pays beti dans son entier <sup>175</sup>. On y retrouve l'aspect de disculpation qui apparaissait incidemment dans le *mevungu* mais il fait cette fois l'essentiel du rite : il n'est plus question de guérison ni d'initiation. Le *ngas* est seulement destiné à prouver l'innocence d'une femme suspectée de sorcellerie. Aussi les quelques ressemblances existant entre les deux rites tiennent seulement à la mentalité particulière des Beti et à l'aspect extérieur de leurs rites. C'est ainsi que l'on retrouve dans le *ngas* le cortège de festivités accompagnant le *mevungu* : « on faisait une fête et un rite à

<sup>168</sup> Apollonie XVII 23.

<sup>169</sup> Germaine IV 43.

<sup>170</sup> Francisca XVI 34-35.

<sup>171</sup> VII 5, 23 et 33.

<sup>172</sup> XIV 26.

<sup>173</sup> Suzanna VI 16.

<sup>174</sup> Rosalie XIV 25, Apollonie XVII 45.

<sup>175</sup> Claire XIII 29 et 67, Cressence XV 45-46.



la fois <sup>176</sup> ». Toutes les femmes préparaient de la nourriture <sup>177</sup> et à nouveau les hommes étaient exclus de ces réjouissances <sup>178</sup>. Cette fois, ils ne pouvaient même pas être les organisateurs du rite. Par contre, à la différence du *mevungu*, les petites filles pouvaient y assister. Le *ngas* avait sa responsable et son organisatrice qu'Apollonie qualifie d'*asuzoa* <sup>179</sup>. L'existence d'un *asuzoa* ou « front d'éléphant » est caractéristique de la liturgie beti : ainsi l'*asuzoa* jouait un grand rôle dans le rite *so* des hommes où il était le chef de promotion des candidats <sup>180</sup>. Bien qu'elle n'ait pas été mentionnée, une *asuzoa* existait sans doute dans le *mevungu*. Nous la retrouverons dans les rites *evodo* et *onguda* <sup>181</sup> où elle constituait la tête de file des futures initiées. Cependant, dans le *ngas* il y avait non pas une promotion mais une candidate unique, n'ouvrant la voie à personne, ce n'est que par une assimilation hâtive avec d'autres rites qu'elle a pu être qualifiée d'*asuzoa*.

Le rite *ngas* se présentait comme une ordalie solennelle entre femmes, organisée pour l'une d'entre elles. Comme dans le *mevungu* on le décidait à la suite de malheurs répétés. Mais l'optique dans laquelle il était fait était très différente. En effet dans le *mevungu* l'organisatrice se savait soit coupable, soit innocente, et elle cherchait par le rite à se tirer d'un mauvais pas. Au contraire l'organisatrice du *ngas* se posait des questions sur sa propre culpabilité, ou tout au moins elle cherchait à proclamer son innocence de façon visible. Ce rite était donc en étroite relation avec les croyances concernant la sorcellerie féminine qui seront évoquées plus loin : disons simplement que lorsqu'une femme perdait coup sur coup plusieurs enfants elle devenait suspecte; on se demandait si elle n'avait pas été contrainte par son *evu* à les tuer elle-même <sup>182</sup>. Subir le rite *ngas* victorieusement était la seule façon de convaincre son entourage qu'elle n'était pour rien dans ces morts. Le rite lui-même était simple : il consistait à abattre d'un seul coup de matchette un bananier portant un régime à maturité. Joséphine et Apollonie restituent l'atmosphère du rite, les femmes alignées, les danses et les chants, la tenue particulière de la candidate, enfin la coupe

<sup>176</sup> Apollonie XVII 15.

<sup>177</sup> Joséphine III 19.

<sup>178</sup> Joséphine III 17, Apollonie XVII 18.

<sup>179</sup> XVII 10.

<sup>180</sup> Abbé Th. TSALA, op. cit., p. 41.

<sup>181</sup> Germaine XI 55, Cressence XV 27

<sup>182</sup> cf. infra, p. 32.

du bananier et l'explosion de joie — se traduisant par des cris, des battements de mains, et même des coups de fusil tirés par le mari — si le bananier tombait du premier coup<sup>183</sup>. S'il fallait plus d'un coup de matchette, l'organisatrice était bien obligée d'avouer. Le *ngas* changeait d'aspect et devenait rite de purification<sup>184</sup>, purification sur laquelle mes interlocutrices ne m'ont donné aucun détail, mais qui permettait, semble-t-il, à l'ex-coupable de réintégrer la société.

Jusqu'ici il m'a été possible de reconstituer un schéma des rites décrits grâce aux convergences entre interlocutrices. Pour les deux rites suivants, *evodo* et *onguda*, les convergences deviennent très faibles, aussi je me contenterai d'indiquer les versions les plus vraisemblables et d'y renvoyer.

#### L'*evodo*, LE *mevungu* SOUS UN AUTRE NOM?

Le rite *evodo* a été évoqué par quatre interlocutrices : deux très brièvement, une troisième avec quelques détails, et la quatrième longuement. Chacune de ces femmes, pour me le situer, l'a rapproché d'un autre rite féminin. Chose fâcheuse, le point de référence a changé à chaque fois ... Pour l'une, l'*evodo* ressemblait au *ngas* et comportait une ordalie<sup>185</sup> — mais le reste de sa description évoque le *mevungu*. Pour l'autre il se rapprochait de l'*onguda* et était une sorte d'« école »<sup>186</sup>. Pour les deux dernières, qui apportent aussi les témoignages les plus détaillés, l'*evodo* était proche parent du *mevungu*<sup>187</sup>, mais l'une affirme que l'*evodo* était moins redoutable que le *mevungu*, moins « tranchant » dit-elle, alors que pour l'autre, c'est au contraire l'*evodo* qui était plus « sérieux ». A l'appui de ses dires elle cite le fait — confirmé d'ailleurs par la première — que les candidates au rite, les *mvon*, comme les *mvon* du rite *so* des hommes, subissaient une retraite et étaient regroupées en une importante promotion ayant sa responsable, l'*asuzoa* ou « cheftaine des futures initiées »<sup>188</sup>. On peut, semble-t-il, se rallier à cette appréciation de l'importance du rite qui, à travers la seule description détaillée recueillie, paraît presque superposable au rite *mevungu*. Faut-il aller plus loin et supposer avec Philomène — qui a été initiée à l'*evodo*

<sup>183</sup> Joséphine III 14, Apollonie XVII 14.

<sup>184</sup> Joséphine III 16.

<sup>185</sup> Agnès V 17.

<sup>186</sup> Apollonie XVII 48.

<sup>187</sup> Philomène VII 35, Germaine XI 53; cf. également Apollonie XVII 38.

<sup>188</sup> Germaine XI 55.

dans le village de son père, puis au *mevungu* dans celui de son mari — qu'il s'agit de variantes d'un même rite <sup>189</sup> portant des noms différents suivant ses régions d'origine? Seules d'autres enquêtes pourront le dire.

#### L'*onguda*, UNE INIATIATION AUX PROBLÈMES DE LA SEXUALITÉ

Le rite *onguda* a été nommé par trois femmes. La première le décrit rapidement comme un rite de guérison <sup>190</sup>. Mais les deux autres sont d'accord pour le définir comme un rite d'initiation à la sexualité <sup>191</sup>, une originale « école de jeunes filles » <sup>192</sup>. L'une d'elles, Cressence, non seulement décrit cette « école » en un long témoignage de plusieurs pages <sup>193</sup> mais analyse le rite très finement en le replaçant dans son contexte historique et sociologique. Elle fait partie en effet de la génération qui a pu voir les rites féminins se succéder de façon presque stratigraphique, en réponse aux interdictions de l'administration et des missions européennes. Une question se pose alors devant les différences d'extension et de durée de tous ces rites : se seraient-ils ou non arrêtés d'eux-mêmes, sans intervention étrangère, après s'être petit à petit déchargés de leur contenu? Le problème sera repris à propos de la christianisation.

Notons seulement que le rite *onguda*, né à une époque où le christianisme commençait à s'implanter sans être encore religion prépondérante, semble constituer une nouvelle réponse de la société beti aux problèmes de la place de la femme et de la signification de la sexualité. A la différence du *mevungu* où ils étaient abordés par le biais de pratiques magiques, l'*onguda*, à travers la description de Cressence, apparaît curieusement désacralisé, presque froid — pour un thème aussi brûlant — bien proche en ce sens de l'école occidentale. Mais il garde l'aspect extérieur des rites anciens. On y retrouve la bonne intimité des festivités entre femmes, le regroupement des jeunes initiées en une promotion ayant sa responsable, et aussi les chants et les danses, toute cette joyeuse excitation et cette atmosphère de fête, destinées à faire accepter facilement par les « élèves » ce qui leur était enseigné. Les Beti auraient-ils su résoudre, mieux que les Occidentaux et leurs lycées, le problème de l'éducation sexuelle?

<sup>189</sup> VII 35.

<sup>190</sup> Rosalie XIV 69.

<sup>191</sup> Cressence XV 3 et 23.

<sup>192</sup> Apollonie XVII 47.

<sup>193</sup> pp. 135 à 141.

## MAGIE ET SORCELLERIE

Des quatre rites évoqués, l'*onguda* est le seul qui ne fasse pas allusion à la croyance en la magie et la sorcellerie. Tous les autres évoquent à diverses reprises ces idées sur l'*evu*, et c'est par le biais des rites que mes interlocutrices ont été amenées à m'exposer en quoi elles consistaient<sup>194</sup>. On ne peut que constater la remarquable concordance entre leurs explications et les conclusions de L. Mallart, qui vient de consacrer une importante étude à ce problème de la magie et la sorcellerie chez les Evuzok<sup>195</sup>: la croyance en l'*evu* constitue bien un système permettant aux Beti « de penser la totalité de l'univers en l'organisant et en lui donnant un sens »<sup>196</sup>.

L'*evu*, UNE « GLANDE DE MAGIE » SOURCE DE PUISSANCE

Certains auteurs rendent le mot *evu* par « principe interne de sorcellerie » ou « glande de sorcellerie »<sup>197</sup>. Cette traduction conviendrait si les spécialistes voulaient bien prendre le mot « sorcier » dans le sens à la fois vague et extensif qu'il a en français populaire : par ce terme unique sont désignés pêle-mêle le guérisseur, le devin, le possédé, le magicien bénéfique et aussi l'envoûteur et le « jeteur de sorts ». Cependant les chercheurs récusent cette interprétation et dévient au terme « sorcellerie » tout caractère extensif. C'est au mot « magie » qu'ils le réservent. La sorcellerie — forcément maléfique — n'est alors qu'une partie de la magie. Afin de conserver au mot *evu* son sens compréhensif je me rallierai à cette terminologie — quelque hésitante qu'elle puisse paraître<sup>198</sup> — et parlerai à propos de l'*evu* de « glande de magie ». On

<sup>194</sup> On peut se reporter également aux proverbes pour voir comment la société exprime ces croyances. Cf. J. F. VINCENT : *Mort, revenants et sorciers d'après les proverbes des Beti du Sud-Cameroun*, in *Cahiers Ét. Afric.* n° 34, 1969, pp. 271-289.

<sup>195</sup> L. MALLART : *La magie et la sorcellerie evuzok*. Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Nanterre, Doc. multigr., juin 1971, 430 p. Les Evuzok représentent l'ultime avancée vers le sud-ouest du groupe beti (cf. carte du pays beti, p. 46), aussi, pour plus de détails sur l'*evu*, on consultera avec profit cette étude.

<sup>196</sup> L. MALLART, op. cit., cf. conclusion.

<sup>197</sup> Abbé Th. TSALA : *Mœurs et coutumes ...*, op. cit., p. 28; *Mille et un proverbes beti*, op. cit., prov. 5401 et 5402. C'est la traduction que j'avais à mon tour adoptée en commentant les proverbes parlant de l'*evu* (cf. J. F. VINCENT : *Mort, revenants et sorciers ...*, op. cit., p. 283). Cependant elle me paraît à présent trop restrictive.

<sup>198</sup> M. AUGÉ, abordant ces mêmes problèmes, parle pour sa part de « l'incertaine terminologie de l'ethnologie française » ...; cf. *Les métamorphoses du vampire; d'une société de consommation à l'autre*, in *Nouv. rev. de psych.* n° 6, pp. 129-149, 1972; cf. p. 131.

retrouve la même ambivalence dans le terme *mbël* revenant dans tous les chants de *mevungu* et d'*evodo*. « Le *mevungu*, c'est le *mbël bininga* », ce qu'une première traduction rend par « sorcellerie des femmes ». Mais Francisca donne à ce terme de *mbël*, différents équivalents bien différents du mot « sorcellerie » : « secret », « affaires personnelles »<sup>199</sup> et le *mbël* perd son auréole maléfique. De la sorcellerie on est passé à la magie, cette captation de forces que l'on peut à volonté infléchir vers un bien ou un mal.

Pour les Beti, on le voit, il n'y a pas rupture entre les deux domaines. La distinction fondamentale se trouve non pas entre « bons » et « mauvais » magiciens mais entre individus inoffensifs et magiciens, entre non-possesseurs d'*evu* et possesseurs d'*evu*. Deux mondes sont juxtaposés, celui des gens ordinaires et celui d'individus qui, grâce à leur *evu*, apparaissent vraiment comme des « surhommes ».

Afin d'obtenir des détails sur la nature de l'*evu* et les agissements de leurs possesseurs j'ai posé des questions directes, trop directes. L'agitation et l'embarras des interlocuteurs sont parfois perceptibles, chez Rosalie et Engelbert par exemple, aussi incapables de répondre à ces questions que de nier l'existence de l'*evu*<sup>200</sup>. Il est difficile pour des Beti, familiarisés depuis l'enfance avec ces idées, de porter un jugement sur ce qu'est l'*evu* : dans toute l'Afrique Noire ce sont les croyances traditionnelles en la magie et la sorcellerie que la christianisation a le moins entamées. Une chrétienne beti se trouve prise entre le scepticisme que sa nouvelle foi lui impose vis-à-vis de ces croyances, et la conviction de tout son entourage concernant leur réalité. On comprend alors les réticences à aborder ce sujet : « l'*evu* est un secret, on n'en parle pas, dit l'une<sup>201</sup>. « L'*evu* est un mystère comme la mort », dit l'autre<sup>202</sup>. Une façon d'intégrer à la foi nouvelle les croyances traditionnelles sur l'*evu* consiste à parler à son propos des « affaires de Satan » ou « du diable »<sup>203</sup>. A travers tous ces entretiens, on ne note qu'une réaction de scepticisme vis-à-vis de ces croyances. Juliana, après avoir montré quels sentiments d'horreur on ressent devant ceux que le poison

<sup>199</sup> XVI 38. L. MALLART confirme de son côté que « cette notion de *mbël* est très complexe » et il « incline à penser qu'elle ne signifie pas toujours sorcellerie » (commun. écrite).

<sup>200</sup> XIV 54-55.

<sup>201</sup> Joséphine III 29.

<sup>202</sup> Agnès X 2.

<sup>203</sup> Philomène VIII 55, Claire XIII 33.

d'épreuve a désignés comme sorciers, a ajouté pensivement : « Ces hommes vivent comme des bannis et pourtant quelquefois, il y a des innocents parmi eux! »<sup>204</sup>. Le scepticisme reste donc timide : il ne condamne pas le système lui-même mais seulement son extension abusive.

#### COMMENT « ÉVEILLER » UNE GLANDE DE MAGIE

Essayons de voir, à partir des réponses données par huit informatrices comment se présentent ces croyances en l'*evu*. Dans toute société humaine, pensent les Beti, on rencontre d'une part des possesseurs d'*evu*, d'autre part des « sans-*evu* ». Pourtant à la naissance — mes interlocutrices sont formelles — tout être humain sans distinction possède en lui un germe d'*evu*<sup>205</sup> pouvant devenir *evu* actif; mais pour cela il faut l'intervention de quelqu'un l'ayant déjà lui-même. Avec divers détails faisant apparaître un véritable stéréotype de cette croyance, ces femmes décrivent l'opération d'« éveil » qui se passe en deux temps. Dans le premier temps, la magicienne fait avaler au bébé de quelques mois un morceau de son propre *evu*. Dans un deuxième temps, qui se situe bien des années plus tard, la même femme profite d'une pêche à la rivière pour menacer l'adolescente et obtenir d'elle son consentement à sa propre transformation en magicienne<sup>206</sup>. La malheureuse n'a pas le choix : celle qui refuse est tuée, chacun le sait. Aussi la jeune fille promet de donner plus tard un de ses proches. Ensuite, impossible pour elle de parler, de raconter à ses parents ce qu'on lui a fait : la magicienne lui a « fermé la bouche ». Ce consentement est capital car il explique l'absence de possesseurs d'*evu* inconscients de leur pouvoir<sup>207</sup>. La concordance entre ces récits est frappante : on pourrait croire que la scène décrite par ces femmes a eu des témoins visuels permettant d'aboutir à ce schéma-type. De même, les inquisiteurs et magistrats des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles européens, interrogeant ceux qu'ils considéraient comme des témoins, établissaient avec une minutieuse précision un schéma-type de sabbat ...

<sup>204</sup> Juliana II 33.

<sup>205</sup> Joséphine III 36, Agnès X 3, Claire XIII 48, Francisca XVI 29.

<sup>206</sup> Joséphine III 15, Philomène VIII 50 et 52, Agnès X 9.

<sup>207</sup> Joséphine III 34, Agnès X 1. L. MALLART, après avoir lu ces entretiens, fait remarquer qu'une notion importante manque dans ces descriptions d'éveil de l'*evu*, celle d'échange : si la jeune fille consent à cet éveil, c'est en raison des promesses qui lui sont faites (comm. pers.); cf. également *La magie et la sorcellerie evuzok*, op. cit., pp. 46-47.

Deux de mes interlocutrices m'ont décrit l'*evu* lui-même, dont l'une pour l'avoir vu personnellement, dit-elle, lors d'un accouchement; petit animal couleur de chair avec des yeux, une bouche munie de dents, quatre pattes, pas de queue ni de poils, évoquant à la fois une araignée, un crabe et un crapaud <sup>208</sup>. S'il arrive à l'*evu* d'une femme de sortir par mégarde lors d'un accouchement, c'est qu'il est localisé dans le ventre, et plus précisément dans l'utérus <sup>209</sup>, cette localisation permettant de lier féminité et magie. Mais par ailleurs, l'*evu* constitue d'une certaine façon la vie même de sa propriétaire. S'il sort, il faut vite le remettre en place sous peine de la voir mourir <sup>210</sup>.

#### PLURALITÉ OU UNICITÉ DE NATURE DES GLANDES DE MAGIE?

Mes interlocutrices ne sont pas d'accord sur la nature de l'*evu*. Les premières affirment qu'il existe diverses sortes d'*evu* <sup>211</sup>, certains bénéfiques, d'autres maléfiques. Parmi les *evu* bénéfiques elles font figurer l'*evu* de connaissance, l'*evu* qui vous « donne quatre yeux », parce qu'en plus de vos propres yeux vous avez deux autres yeux pour « voir le monde des gens qui ont l'*evu* » <sup>212</sup>; l'*evu* de science qui permet de briller et dominer dans le domaine intellectuel <sup>213</sup>, l'*evu* de courage grâce auquel on accomplit des exploits <sup>214</sup>. Tous ces *evu* ont un point commun, ils permettent d'aller au delà des possibilités du simple mortel; ce sont des *evu* de dépassement, des *evu* de « sur-puissance ».

A côté d'eux on rencontre des *evu* nuisibles : on parle surtout de ceux là, font remarquer mes informatrices <sup>215</sup>. C'est à leurs seuls possesseurs qu'il faut réserver le nom de sorciers. Au bas de l'échelle, peut-on dire, on trouve l'*evu* de prospérité maléfique qui peut s'exercer dans le domaine agricole en vous permettant de « prendre la belle récolte d'autrui » <sup>216</sup>. Grâce à lui aussi, si vous étiez femme jusque là stérile, vous pouvez vous retrouver à la tête d'une belle famille en volant avec votre *evu* les enfants de vos proches <sup>217</sup>. Mais l'*evu* terrible, celui auquel

<sup>208</sup> Joséphine III 26 et 32, Agnès X 6.

<sup>209</sup> Claire XIII 46; cf. également Joséphine III 28, Agnès X 35, Rosalie XIV 64.

<sup>210</sup> Joséphine III 27, Agnès X 5.

<sup>211</sup> Joséphine III 21, Philomène VIII 45, Rosalie XIV 56.

<sup>212</sup> Joséphine III 24.

<sup>213</sup> Joséphine III 30.

<sup>214</sup> Joséphine III 31, Rosalie XIV 57.

<sup>215</sup> Joséphine III 22, Rosalie XIV 63.

<sup>216</sup> Philomène VIII 56.

<sup>217</sup> Joséphine III 30, Marguerite-Marie VI 12.

on pense immédiatement lorsqu'on parle d'*evu*, est celui « de destruction »<sup>218</sup>, « qui vous donne le pouvoir de tuer les gens que vous n'aimez pas »<sup>219</sup> mais qui, habitué à tuer, à « manger »<sup>220</sup>, peut avaler, dans le ventre de la femme qui l'abrite, l'enfant dont elle est enceinte<sup>221</sup>, et peut même se retourner contre son possesseur et le dévorer<sup>222</sup>. Est-ce ou non à cet *evu* de destruction qu'il faut rattacher l'*evu* qui, selon Juliana<sup>223</sup>, pousserait certaines femmes stériles à l'homosexualité? Il s'agit là d'un point obscur réclamant des compléments d'information. Bien que cet *evu* de manducation soit le plus connu, mes informatrices m'en ont finalement peu parlé. Elles ont seulement dressé rapidement le décor, ce monde nocturne où se meuvent les possesseurs d'*evu* de destruction et où, poussés par eux à s'entredévorer, ils s'affrontent en des luttes acharnées<sup>224</sup>.

#### COMMENT DÉTECTER UN SORCIER

Mes informatrices ont fait d'assez nombreuses allusions — pas toujours faciles à relier entre elles — au sort réservé au sorcier. Devant l'existence de ces malfaisants, la société beti, en effet, se révolte. Les tolérer, c'est leur permettre d'accomplir quelques meurtres de plus; il faut donc les neutraliser. Mais pour cela il faut d'abord savoir qui ils sont : des morts répétées dans un même village constituent l'indice de la présence d'un sorcier. Un mouvement d'opinion se crée peu à peu. S'il arrive que sur ces entrefaites le présumé sorcier meure, ses voisins, sa famille, veulent savoir s'ils avaient tort ou raison de le soupçonner. Ils font procéder à une autopsie afin de rechercher le signe visible de cette culpabilité : la présence d'un *evu*<sup>225</sup>. Assez souvent, semble-t-il, l'examen des viscères était positif et l'entourage frémissait d'horreur, une horreur seulement rétrospective... Parfois pourtant, c'est de son vivant qu'un homme ou une femme était accusé de sorcellerie. On le ou la contraignait alors à boire le poison d'épreuve<sup>226</sup>, car bien sûr l'accusé niait : on n'a jamais vu un sorcier déclarer spontanément qu'il

<sup>218</sup> Philomène VIII 57.

<sup>219</sup> Joséphine III 22.

<sup>220</sup> Claire XIII 58, Rosalie XIV 66, Francisca XVI r. 24 et r. 33.

<sup>221</sup> Agnès X 8, Rosalie XIV 65.

<sup>222</sup> Joséphine III 33.

<sup>223</sup> II 30.

<sup>224</sup> Joséphine III 23 et 33.

<sup>225</sup> Catherine IV 7, Agnès X 7, Rosalie XIV 63 et 66.

<sup>226</sup> Juliana II 31-32.



possède un *evu* nuisible <sup>227</sup>... Aussi fallait-il l'acculer, lui fournir la preuve de sa propre culpabilité. Innocent, il rejetait le poison rapidement. Coupable il « gardait tout », sans en mourir toutefois <sup>228</sup>, peut-être parce que les doses étaient devenues moins fortes avec l'installation des Européens. En effet Zenker, vers les années 1890, avait été impressionné par le nombre d'accusés mourant après avoir bu le poison d'épreuve, et déclarés donc coupables <sup>229</sup>. Une autre façon de savoir, dans le cas d'une femme, si on avait affaire ou non à une sorcière consistait, on l'a vu <sup>230</sup>, à la persuader de se soumettre au rite *ngas*. Parfois, selon une interlocutrice <sup>231</sup>, l'ordalie était double : l'accusée buvait d'abord le poison d'épreuve, puis elle essayait de couper son bananier d'un seul coup de matchette. Ce qui frappe l'observateur étranger, c'est qu'il ne soit fait aucune allusion à des dénégations de la femme déclarée coupable à la suite d'une de ces ordalies. Il semble que l'accusée elle-même était alors convaincue de sa propre culpabilité, ce qui laisserait supposer qu'elle n'était pas toujours aussi consciente que l'affirment mes interlocutrices. Peut-être, plus simplement, se décidait-elle à parler sachant quelle valeur de purification possédait l'aveu <sup>232</sup>? De plus, il arrivait qu'en dehors de toute accusation un mourant énumère ainsi ses méfaits <sup>233</sup>. Philomène, décrivant pareil aveu, emploie une image expressive, « c'était », dit-elle « comme un gros paquet que l'on décharge » <sup>234</sup>.

#### QUE FAIRE DU POSSESSEUR D'UNE GLANDE DE MAGIE NUISIBLE?

Quel sort réservait-on alors à celui qui s'était reconnu coupable? Bien que l'horreur soit nettement perceptible devant « ce monstre » <sup>235</sup>, bien qu'il ait rarement été question de lui « pardonner » <sup>236</sup>, il y avait pour lui une possibilité de rester dans la société après avoir, le cas échéant, réparé le mal qu'il avait causé : le sorcier pouvait, croyait-on, « guérir les gens qu'il avait commencé à tuer » <sup>237</sup>. Encore restait-il ...

<sup>227</sup> Engelbert XIV 55-56.

<sup>228</sup> Juliana II 32.

<sup>229</sup> Ph. LABURTHER, op. cit., p. 51 et p. 65.

<sup>230</sup> cf. supra, p. 24.

<sup>231</sup> Françoise XII 14 et 25.

<sup>232</sup> cf. supra, p. 19.

<sup>233</sup> Philomène VIII 56 et 58, Francisca XVI 27.

<sup>234</sup> VIII 58.

<sup>235</sup> Juliana II 32.

<sup>236</sup> Philomène VIII 56-57.

<sup>237</sup> Francisca XVI 26.

à le guérir lui-même de sa sorcellerie et à empêcher son *evu* de recommencer à nuire. Suivant une informatrice, pareille transformation de l'*evu* était réalisable par « un grand féticheur »<sup>238</sup>. Mais la situation de l'ex-sorcier tenu alors à l'écart ne devait pas être confortable<sup>239</sup>. On remarquera que mes informatrices ne font aucune allusion à la mise à mort du sorcier démasqué, courante pourtant dans l'ancienne société<sup>240</sup>. Cette exécution apparaissait sans doute avant l'arrivée des colonisateurs comme un juste châtement, mais ensuite, les interdictions aidant, les *Beti* ont été amenés, sinon à rejeter cette forme de justice, du moins à la taire.

#### DE LA MAGIE DANGEREUSE A LA MAGIE BÉNÉFIQUE

S'il est possible de « condamner » un *evu* nuisible, affirment certaines informatrices, c'est parce qu'il n'y a qu'un seul *evu*<sup>241</sup>. Elles contestent donc l'opinion précédente suivant laquelle il existe plusieurs *evu* différents. Pas du tout, disent-elles ! Seuls les effets de l'*evu* varient, parfois considérablement puisqu'ils peuvent être aussi bien souhaitables que condamnables. Mais l'*evu* reste le même et surtout, spontanément, l'*evu* est mauvais : « L'*evu* qui est bon, c'est seulement un *evu* qui n'a pas pu se développer pour faire le mal » dit fermement l'une d'elles<sup>242</sup>. Il a été contrecarré dans sa croissance naturelle, peut-on dire, grâce à la vigilance de parents qui, ayant constaté que l'*evu* de leur enfant avait été « éveillé », se sont hâtés de l'emmener chez un spécialiste qui a « employé des moyens magiques pour que cet *evu* soit anéanti et qu'il n'ait pas le pouvoir de tuer quelqu'un »<sup>243</sup>. Ainsi la clairvoyance et toutes les qualités de « dépassement » qui y sont liées apparaîtraient comme des sous-produits du mal. En même temps, cette interprétation souligne l'identité du pouvoir du magicien et du sorcier qui ne différaient que par l'utilisation qu'ils en font<sup>244</sup>. Une autre explication est également possible : tous les *evu* ne sont pas « éveillés » par des magiciens — d'autant plus malveillants qu'ils s'attaquent à des jeunes gens

<sup>238</sup> Claire XIII 47.

<sup>239</sup> Juliana II 32-33.

<sup>240</sup> Ph. LABURTHE, op. cit., p. 65; P. ALEXANDRE et J. BINET, op. cit., p. 116.

<sup>241</sup> Francisca XVI 23; cf. également Claire XIII 47.

<sup>242</sup> Francisca XVI 28.

<sup>243</sup> Francisca XVI 24.

<sup>244</sup> M. AUGÉ (*Les métamorphoses du vampire ...*, op. cit.) retrouve chez les ethnies de Basse Côte d'Ivoire la même « ambiguïté essentielle du sorcier et du contre-sorcier », due au fait qu'ils possèdent le même pouvoir (cf. p. 143).

qui ne sont pas de leur clan. Certains parents peuvent se charger de donner eux-mêmes l'*evu* à leurs enfants <sup>245</sup>, de le leur « arranger », de le leur « former », disent encore les interlocutrices, et il semble que dans ce cas, très proche d'une transmission héréditaire, l'*evu* soit directement celui de clairvoyance.

La nature de l'*evu* serait déterminée par la personne qui l'aurait « éveillé », maléfique si l'auteur de l'éveil était un sorcier, sinon bénéfique. Ainsi serait exclue l'hypothèse de l'achat d'un *evu* bénéfique à l'aide de la vie d'un proche. Il n'est plus question que de manipulations magiques.

#### POUVOIR ET MAGIE OU LE CHEF-MAGICIEN

C'est là une conclusion importante car tout chef beti, mes interlocutrices l'ont affirmé, possède un *evu* de clairvoyance et les responsables de *mevungu* <sup>246</sup> comme celles de *ngas* <sup>247</sup> sont nécessairement détentrices d'*evu*. Suivant le mode d'acquisition de cette « glande de magie », la qualité de chef peut donc être interprétée de façon totalement différente. Si les chefs acquièrent leur *evu* en livrant un de leurs parents, ils se révèlent presque aussi nuisibles que les sorciers qu'ils prétendent par la suite combattre. On retrouverait alors cette inquiétante connivence entre le chef et le sorcier, ou du moins entre le magicien et le sorcier, soulignée par certains observateurs du monde bantou <sup>248</sup>. Mais si l'acquisition de cet *evu* n'est que la mise en application d'une technique, sa possession n'est pas incompatible avec la qualité de chef; mieux, elle renforce le prestige du chef. C'est en fonction de cette seconde hypothèse que l'on peut comprendre la liaison entre possession d'*evu* et prêtrise catholique établie par une femme qui, s'étant fait sa synthèse personnelle, assimilait cette nouvelle responsabilité à la détention traditionnelle de l'autorité <sup>249</sup>. Mon interlocutrice affirmait même que l'enfant désirant devenir prêtre, mais n'ayant pas en lui cette fameuse glande, était rejeté ... par les autorités catholiques <sup>250</sup>. De même que les grandes initiées du *mevungu* « voyaient » immédiatement parmi elles

<sup>245</sup> Claire XIII 49 et 51, Francisca XVI 30.

<sup>246</sup> cf. supra, p. 16.

<sup>247</sup> Apollonie XVII 22.

<sup>248</sup> F. HAGENBUCHER-SACRIPANTI : *Les fondements spirituels du pouvoir au royaume de Loango*. Mém. ORSTOM n° 73, 214 p., Paris, 1973: cf. pp. 56, 102, 143-144. L. DE HEUSCH : *Pourquoi l'épouser?* Paris, N.R.F., 330 p., 1971; cf. p. 174.

<sup>249</sup> Joséphine III 37.

<sup>250</sup> Joséphine III 37-38.

celle dont l'*evu* était le plus fort et qui était la mieux placée pour devenir responsable du rite <sup>251</sup>, de même les autorités ecclésiastiques « voient », dit-elle, si le jeune garçon est apte ou non à faire partie un jour de la hiérarchie.

On comprend alors l'attitude assez méprisante des possesseurs d'*evu* vis-à-vis de ceux qui ne l'ont pas : les « sans *evu* » sont ceux qui « ne connaissent rien », qui ne peuvent « rendre aucun service », qui « ne font rien », bref de « petits enfants » <sup>252</sup>. Au lieu d'apparaître comme des cœurs purs, ce ne sont que de perpétuels adolescents, contraints de laisser l'initiative aux seuls adultes, les détenteurs d'*evu*, qui, nimbés de l'auréole du pouvoir mystique, sont ressentis comme indispensables à la société.

## RÉACTIONS A LA CHRISTIANISATION

La vitalité de ces idées sur la magie et la sorcellerie est d'autant plus remarquable que la religion traditionnelle a, elle, complètement disparu. Le christianisme constitue bien aujourd'hui dans le Sud du Cameroun la seule religion pratiquée, même dans les coins de forêt les plus reculés. L'assimilation révélatrice que fait encore aujourd'hui la langue beti en employant « *beti* » et « païens » comme des synonymes <sup>253</sup> a perdu sa raison d'être : « il n'y a plus de païens nulle part », ainsi que le remarque incidemment une interlocutrice <sup>254</sup>. Cette christianisation si complète est pourtant récente, puisque presque toutes les femmes rencontrées étaient des converties, ayant reçu le baptême à l'âge adulte et parfois même à un âge avancé. Comment les femmes beti perçoivent-elles et expliquent-elles ce succès foudroyant du christianisme auquel elles ont individuellement contribué <sup>255</sup>? Au delà de ces jugements, peut-on découvrir les raisons qui ont amené le déclin si rapide de la religion traditionnelle?

<sup>251</sup> Claire XIII 35.

<sup>252</sup> Francisca XVI 19, Apollonie XVII 36.

<sup>253</sup> Françoise XII 32, Apollonie XVII 3.

<sup>254</sup> Madeleine VI 22.

<sup>255</sup> Bien qu'il n'existe pas de statistiques récentes sur la christianisation en pays beti, on peut avancer un pourcentage de 90% à 95% de chrétiens, catholiques et protestants.

## LE CHRISTIANISME, UNE RELIGION DE REMPLACEMENT?

Un premier point ressort : les Beti ont été moins déroutés qu'on aurait pu le supposer lors de leurs premiers contacts avec le christianisme. Loin de le considérer comme une religion totalement nouvelle, ils ont cherché des points de concordance avec leur religion et ils en ont trouvé. C'est dans le domaine du rituel que ces convergences leur sont d'abord apparues<sup>256</sup>. Cette priorité est compréhensible si on se rappelle que les missionnaires de l'époque estimaient possible et même souhaitable une conversion rapide. Ainsi se constituèrent des masses de « pratiquants » recevant régulièrement les sacrements chrétiens sans avoir vraiment réalisé la spécificité des croyances que ceux-ci sous-tendaient. Ils leur apparaissaient seulement comme des rites se substituant à ceux qu'ils connaissaient jusque là et dont ils espéraient une efficacité accrue. De plus en les adoptant ils agissaient dans la logique de leur conduite religieuse : on a vu à propos des rites de femmes que la société beti possédait une grande plasticité dans le domaine religieux, la poussant à essayer successivement divers rites, qui faisaient tache d'huile sur une région et se superposaient les uns aux autres. Peut-on aller plus loin et supposer que la recherche d'efficacité et de protection était primordiale dans la religion traditionnelle et reste caractéristique de la pensée beti? Certaines réflexions incitent en tout cas à le penser<sup>257</sup>.

## LES PREMIERS CONVERTIS, LES JEUNES ET LES FEMMES

Les récits de mes informatrices montrent bien comment s'y prirent les missionnaires allemands pour christianiser la société. L'école fut leur premier souci. Elle fut aussi pour les enfants et les jeunes la première occasion de s'opposer à leurs parents : « les enfants se sauvaient d'eux-mêmes à l'école »<sup>258</sup> et, une fois qu'ils étaient devenus des élèves réguliers, ils étaient baptisés<sup>259</sup>. Comme les écoles d'alors n'étaient fréquentées que par les garçons, pour atteindre les jeunes filles les missionnaires créèrent à leur intention des sortes d'internats, baptisés *sixa* dans tout le sud du Cameroun<sup>260</sup>.

<sup>256</sup> Jeanne I 34, Delphine I 42 et 46, Joséphine III 18, Philomène VIII 27.

<sup>257</sup> Germaine IV 42, Philomène VII 7, Marguerite IX 26.

<sup>258</sup> Juliana II 6.

<sup>259</sup> Juliana II 5, Philomène VII 14, Marguerite IX 21.

<sup>260</sup> R. BUREAU (*Ethno-sociologie religieuse des Duala et apparentés*. Num. spécial. de *Recherches et Études Camerounaises*, 372 p., Yaoundé, 1964, cf. p. 86) interprète de façon vraisemblable le mot *sixa* comme une déformation de l'anglais « sister ».

LES *sixa*, DES INTERNATS POUR FIANCÉES CHRÉTIENNES

Plus de la moitié des femmes avec qui je me suis entretenue avaient séjourné dans un de ces *sixa*; aussi m'a-t-il paru intéressant de voir si leurs souvenirs concordaient avec la joyeuse et féroce satire dressée par le romancier camerounais Mongo Beti <sup>261</sup>.

Les raisons qui firent entrer mes interlocutrices dans un *sixa* sont tout à fait sérieuses, et par là conformes au but de l'institution. En créant les *sixa*, les missionnaires espéraient en effet modifier totalement le schéma traditionnel du mariage, presque toujours précoce, on l'a vu <sup>262</sup>. Les femmes qui y habitaient attendaient le moment de convoler en justes et chrétiennes noces. C'est ainsi que la majeure partie de mes interlocutrices s'y réfugièrent, encore jeunes filles, en accord avec le soupirant de leur cœur <sup>263</sup>. Dans d'autres cas, les missionnaires repéraient au cours de leurs tournées une adolescente en situation difficile; ils l'y arrachaient en l'envoyant au *sixa*. Ainsi Rosalie, en allant habiter au *sixa* de Minlaaba, cessa-t-elle d'être utilisée comme gage par son premier mari, le fumeur de chanvre <sup>264</sup>. Enfin, il y avait le cas des jeunes filles venant vivre au *sixa* sans avoir de projet de mariage précis : elles fuyaient leurs belles-familles parce qu'elles refusaient le mari qui leur était destiné mais elles n'avaient aucun garçon en tête. Comment alors se trouver un mari, et un mari chrétien? En venant volontairement vivre en internat, elles perdaient toute initiative. C'était les jeunes gens qui la reprenaient; leur qualité de chrétiens leur permettait de « se faire aligner les filles libres » et de faire leur choix <sup>265</sup>. Une de mes interlocutrices a ainsi rencontré son mari <sup>266</sup>. Cet amusant privilège fait entrevoir la possibilité d'abus : dans sa charge des *sixa*, Mongo Beti n'a sans doute guère inventé ...

Il n'y avait pas que des jeunes filles au *sixa*. On y trouvait aussi des femmes « mariées coutumièrement », certaines enceintes, d'autres déjà mères, venues suivre, en accord avec leurs maris, l'enseignement religieux préliminaire au mariage chrétien <sup>267</sup>.

Les missionnaires auraient pu profiter de ces longs mois d'internat — au moins six — pour dispenser aux femmes un enseignement portant

<sup>261</sup> Mongo BETI : *Le pauvre Christ de Bomba*, 370 p., Paris, R. Laffont, 1956.

<sup>262</sup> cf. supra, p. 5.

<sup>263</sup> Juliana II 23, Clothilde IV 20, Cunégonde XI 17, Claire XIII 52.

<sup>264</sup> Rosalie XIV 4.

<sup>265</sup> Germaine I 67.

<sup>266</sup> Thècle IV 17.

<sup>267</sup> Juliana II 15, Rosalie XIV 8.

sur des matières profanes : les *sixa* auraient été le pendant des écoles où les garçons faisaient l'acquisition d'une langue étrangère et par là accédaient à une instruction de type européen. Il n'en a rien été : en dehors du catéchisme, les femmes n'apprenaient guère au *sixa* que ... le point de croix <sup>268</sup>. Dans le meilleur des cas, elles y recevaient un enseignement ménager sommaire et, aujourd'hui encore, elles en gardent de la rancune <sup>269</sup>.

... OU DES RÉSERVES DE MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE?

Que faisaient donc les femmes au *sixa*? La situation devait grandement varier suivant que le *sixa* se trouvait en ville ou à la campagne. En ville — la minorité des cas — les femmes s'occupaient à de menus travaux et la vie y était apparemment agréable.<sup>270</sup> Mais dans les missions de brousse la situation était différente. Les missionnaires durent penser qu'il ne convenait pas de faire mener aux futures chrétiennes une existence trop dissemblable de la dure vie de travailleuse agricole, réservée alors aux femmes <sup>271</sup>. Le travail dans les plantations de la mission semble avoir souvent constitué l'essentiel de l'activité féminine. Sur le *sixa* de Minlaaba les témoignages concordent : travail intensif, châtements corporels, discipline tâillonne; les femmes qui y sont passées évoquent sans plaisir ces mauvais souvenirs <sup>272</sup>. Même si les mois au *sixa* étaient parfois pénibles, — un vrai purgatoire — l'institution liant baptême et mariage n'en permettait pas moins aux femmes de faire partie, comme les jeunes gens, de la nouvelle société chrétienne. Ainsi les missionnaires, dans le premier temps de la christianisation, s'appuyèrent-ils sur les « sans importance » de la société traditionnelle : les femmes et les jeunes.

POURQUOI DEVENIR CHRÉTIENNE

Quelles étaient les raisons poussant les femmes à se convertir au christianisme? Sans proposer une théorie de la christianisation dans le Sud du Cameroun <sup>273</sup>, essayons de voir les motifs personnels de conver-

<sup>268</sup> Juliana II 21 et 22.

<sup>269</sup> *ibid.*

<sup>270</sup> Cressence IV 21, Rosalie XIV 9.

<sup>271</sup> Cf. *supra*, p. 10.

<sup>272</sup> Germaine I 3, Juliana II 16 et 20, Cunégonde XI 19; cf. également M. P. DE THÉ-BOCHET, *op. cit.*, p. 210.

<sup>273</sup> On se reportera pour cela à l'ouvrage de R. BUREAU (*op. cit.*).

sion avancés par mes interlocutrices. Un élément a joué un rôle important dans l'accueil réservé à la nouvelle religion : les liens entre colonisateurs et missionnaires. Les derniers bénéficiaient de l'aura de force des premiers. Se convertir c'était participer à cette puissance, et c'est en partie pour cette raison que les jeunes accouraient dans les écoles, où ils étaient ensuite baptisés. Cette puissance était renforcée, semble-t-il, par l'existence de geôles bien réelles où étaient jetés ceux qui, malgré les interdictions, continuaient à pratiquer leurs anciens rites. Ainsi dans un premier temps, l'Administration aida-t-elle l'Église à faire table rase de la religion traditionnelle<sup>274</sup>. Par la suite, les simples interdictions de l'Église suffirent<sup>275</sup>. Devant la disparition de leurs rites, que restait-il aux Beti sinon à jouer le jeu de la religion étrangère<sup>276</sup>? Celle-ci se présentait d'ailleurs parée des attraits de la nouveauté : la curiosité, le désir de voir ce qu'on y faisait paraissent avoir joué un rôle non négligeable dans certaines conversions féminines<sup>277</sup>.

#### A LA DÉCOUVERTE DE LA MONOGAMIE CHRÉTIENNE

Mais la nouvelle venue possédait pour les femmes un atout qui paraît avoir été encore plus décisif : elle proclamait la nécessité de la monogamie. Cet enseignement qui allait si allégrement à contre-courant des mœurs de la société remplit les femmes d'étonnement<sup>278</sup>, puis de joie,<sup>279</sup> tandis que les hommes, eux, étaient consternés<sup>280</sup>. Ils ne renoncèrent à la polygamie que sous la contrainte. Même les chrétiens actuels songent avec nostalgie à cette heureuse époque où un même homme pouvait avoir plus de 60 femmes, ainsi que le note Engelbert, un des rares hommes dont les paroles aient été consignées dans ces entretiens. Ce grand polygame était son père, aussi considère-t-il qu'« on l'a privé de 59 femmes » et la proclamation de la monogamie devient une spoliation personnelle<sup>281</sup>.

Pour accéder à cette monogamie, pour avoir un mari à soi seule,

<sup>274</sup> Philomène VII 3.

<sup>275</sup> Cressence XV 31.

<sup>276</sup> Philomène VII 13.

<sup>277</sup> Philomène VIII 27.

<sup>278</sup> Germaine I 24.

<sup>279</sup> Germaine I 23, Cressence VI 24, Rosalie XIV 74.

<sup>280</sup> Germaine I 21. Ce problème de la conversion des polygames fait l'objet d'un autre roman de Mongo BETI : *Le roi miraculé*, 256 p., Paris, Buchet-Chastel, 1958.

<sup>281</sup> XIV 76.



beaucoup de jeunes filles et jeunes femmes se firent chrétiennes sans hésiter, recevant à la fois le baptême et le mariage religieux <sup>282</sup>. De bon ou de mauvais gré, une partie importante de la population se convertit donc, si bien que ceux qui ne s'étaient pas ralliés — les éléments les plus âgées, semble-t-il — en vinrent à se sentir en dehors de ce qui apparaissait à présent comme la norme. Diverses informatrices avouent s'être converties par « honte », « en voyant toutes les autres se faire baptiser » <sup>283</sup>. Il ne faut pas oublier, à propos de ces conversions tardives, l'opposition de certains maris restés païens, convainquant leurs femmes à coups de bâton d'adopter la même attitude <sup>284</sup>. Il est vrai que le même autoritarisme — courant autrefois dans la vie de ménage <sup>285</sup> — pouvait jouer en faveur du christianisme : Marguerite raconte comment son mari, polygame à la tête de cinq femmes, ayant décidé de devenir chrétien, s'était « inscrit à la doctrine » et avait inscrit du même coup toutes ses femmes sans leur demander leur avis <sup>286</sup>. Enfin, il y eut des conversions pour des motifs purement religieux. Certaines interlocutrices soulignent qu'il n'y eut en leur cas ni contrainte <sup>287</sup>, ni motif d'intérêt immédiat : en devenant chrétiennes, elles obtenaient ce qu'elles avaient « toujours désiré et souhaité » <sup>288</sup>.

#### LA CHRISTIANISATION, UNE LIBÉRATION DE LA FEMME?

Tenter d'établir, à travers ces quelques témoignages, un bilan de la christianisation chez les Beti constituerait une gageure. Je me contenterai de relever les changements que ces femmes considèrent spontanément comme résultant de l'adoption du christianisme. Celui qui leur apparaît le plus net concerne l'amélioration de leur sort : « Le christianisme c'est la libération pour les femmes », dit une interlocutrice <sup>289</sup>. Cette libération se traduisit-elle sur le plan économique? En ce domaine, d'autres facteurs que la christianisation intervenaient pour modifier en profondeur le statut féminin : l'adoption du système monétaire occidental et la généralisation de la culture du cacao. Dans la mesure où la société

<sup>282</sup> Germaine I 5-6, Juliana II 22, Joséphine III 2.

<sup>283</sup> Agnès V 9, Marguerite IX 20 et 24, Apollonie XVII 49.

<sup>284</sup> Agnès V 5 et 7.

<sup>285</sup> cf. supra, p. 11.

<sup>286</sup> Marguerite IX 18; cf. également Françoise XII 29-30.

<sup>287</sup> Rosalie XIV 10.

<sup>288</sup> Marguerite IX 31.

<sup>289</sup> Agnès V 11.

traditionnelle laissait aux femmes la responsabilité des plantations et leur reconnaissait en même temps une certaine indépendance économique<sup>290</sup>, allait-on assister, grâce au cacao et au développement de ressources monétaires, à un véritable enrichissement des femmes?

Non, car le boum économique représenté par la culture du cacao profita presque exclusivement aux hommes. Le cacao devint culture masculine et transforma brusquement en paysans les chasseurs beti. Eux seuls furent les propriétaires des précieuses plantations<sup>291</sup> qu'ils entretiennent parfois seuls, parfois avec l'aide de leurs femmes<sup>292</sup>. Tandis que, grâce à la nouvelle culture pérenne, ils voyaient augmenter leurs revenus<sup>293</sup>, leurs femmes se mettaient à commercialiser le surplus de leurs plantations vivrières dans de multiples petits marchés de brousse, institution inconnue de la société traditionnelle. Toutefois, les ressources ainsi procurées restent encore modestes<sup>294</sup>, les « commerçantes » se livrant d'ailleurs parfois à ces activités par nécessité et non par goût, lorsque leurs maris ne leur fournissent pas assez d'argent pour l'entretien du ménage<sup>295</sup>.

Par ailleurs, malgré l'évolution de l'économie et de la vie sociale, le travail féminin aux champs demeure lourd. Sans doute, grâce à la christianisation, chôme-t-on aujourd'hui le dimanche, et cette institution d'un jour de repos obligatoire est soulignée et appréciée par certaines interlocutrices<sup>296</sup>. Mais en même temps beaucoup de femmes beti ont développé les surfaces cultivées et diversifié leurs cultures<sup>297</sup>, aussi l'entretien des plantations reste-t-il la principale et fatigante occupation féminine<sup>298</sup>.

La libération féminine dont mes interlocutrices créditent le christianisme se traduit d'abord, et de façon toute extérieure, par la dispari-

<sup>290</sup> cf. supra, p. 10.

<sup>291</sup> M. BERTAUT, op. cit., p. 147.

<sup>292</sup> Marie-Thérèse VI 21.

<sup>293</sup> Jacques BINET : *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*. L'Homme d'Outre-mer, Ancienne série, n° 3, 154 p., Paris, ORSTOM, 1956.

<sup>294</sup> M. P. DE THÉ-BOCHET, op. cit., p. 390; J. BINET : *Condition des femmes ...*, op. cit., p. 111.

<sup>295</sup> IV 55-56.

<sup>296</sup> Marguerite IX 26-27.

<sup>297</sup> M. P. DE THÉ-BOCHET, op. cit., p. 387.

<sup>298</sup> IV 55-56. Sur les possibilités d'entraide agricole et sur l'existence de nombreuses associations féminines modernes, cf. M. P. DE THÉ-BOCHET : *La femme dans la dynamique de la société beti*, op. cit., p. 396-471; cf. également M. P. DE THÉ : *Évolution féminine et évolution villageoise chez les Beti du Sud-Cameroun*, in *Bull. IFAN*, t. XXX, sér. B, n° 4, pp. 1533-1565, 1968.

tion des interdits alimentaires à base religieuse. Les jeunes femmes se réjouissent que toutes les viandes leur soient permises aujourd'hui <sup>299</sup> mais une de mes interlocutrices âgées a déploré de voir ainsi « fouler aux pieds » ces interdits qui, précise une autre femme, constituaient un des principes de classement sur lesquels s'appuyait la société <sup>300</sup>. Toutes les femmes, par contre, sont d'accord pour considérer comme un progrès l'abandon du costume traditionnel <sup>301</sup>. L'*ebui*, la « jupe » de bananier, ne peut dans leur pensée soutenir la comparaison avec le vêtement de tissu imprimé, cette « robe-mission » caractéristique aujourd'hui des régions de forêt, largement plissée et froncée, faisant presque disparaître les formes de sa propriétaire sous un flot de tissu, et satisfaisant à la fois le goût de la décence et les exigences du commerce.

La véritable libération apportée par le christianisme aux femmes fut la possibilité nouvelle de se faire entendre : « le christianisme a donné la parole aux femmes » souligne une interlocutrice <sup>302</sup>, tandis qu'une autre renchérit : « c'est le christianisme qui leur a donné la dignité de personne humaine » <sup>303</sup>. Leur première façon de s'exprimer fut le refus. On notera le grand nombre de récits de mariages traditionnels où est mentionnée la fuite de chez le premier mari, parfois avant la consommation du mariage <sup>304</sup>, parfois après, et même parfois après le premier accouchement <sup>305</sup>. Le mariage précoce s'en trouvait profondément perturbé et il ne fut pas difficile aux missionnaires de faire adopter ensuite par l'élément féminin le nouveau mariage chrétien.

#### LES REVERS DE LA MONOGAMIE ...

A l'usage, les femmes sont-elles persuadées de la supériorité de cette forme de mariage? Un certain désenchantement se fait jour à travers leurs réponses qui décrivent avec lucidité les maladies actuelles du mariage, sans toujours bien discerner celles qui sont liées au christianisme lui-même et celles qui sont dues à l'acculturation. Faut-il vraiment penser par exemple, comme Suzanne, que « c'est la monogamie apportée par le christianisme qui a entraîné l'augmentation des dots » <sup>306</sup>? En

<sup>299</sup> Micheline VI 5; cf. également Cressence XV 35.

<sup>300</sup> Germaine XI 25 et Cressence XI 26.

<sup>301</sup> Micheline VI 2, Rosalie XIV 80.

<sup>302</sup> Madeleine IV 51.

<sup>303</sup> Suzanna VI 15; cf. également Marguerite-Marie VI 31.

<sup>304</sup> Joséphine III 7, Marguerite IX 10.

<sup>305</sup> Juliana II 8, Clothilde IV 15.

<sup>306</sup> Suzanne XI 10.

tout cas l'inflation est là, qui, paradoxalement, pousserait le mari à traiter sa femme comme un objet acheté <sup>307</sup>. Il n'est pas facile non plus d'établir dans quelle mesure la disparition de la morale traditionnelle sur le plan sexuel est liée aux bouleversements du schéma du mariage apportés par le christianisme. Le seul fait certain est ce « bordélisme » <sup>308</sup>, cette inconduite des jeunes filles, soulignée par diverses informatrices <sup>309</sup>, avec une insistance que l'on peut difficilement attribuer au décalage habituel entre petites filles et grand-mères, nostalgiques de « leur temps ». Une autre déception concerne la polygamie. Les femmes d'il y a 40-50 ans ont cru à sa disparition; elles l'ont voulue et encouragée par leur choix du mariage chrétien. Celles d'aujourd'hui constatent que malgré les interdictions de l'Église la polygamie se maintient, à la fois parce que les hommes n'ont pas désarmé et la considèrent toujours comme souhaitable <sup>310</sup>, et parce que « les jeunes filles d'aujourd'hui acceptent plus facilement que leurs mères l'idée de la polygamie, par cupidité » <sup>311</sup>.

#### ... ET DU CHACUN-POUR-SOI

Est-ce ou non l'Église qui doit être tenue pour responsable d'un autre grand changement, l'introduction de l'individualisme qui paralyse actuellement la société <sup>312</sup>? Mes interlocutrices ne se prononcent pas; par contre, leurs propos montrent bien à quel point elle contribua à détruire l'autorité des adultes sur les jeunes, et tout particulièrement celle des parents sur leurs enfants <sup>313</sup>. Aussi la dernière description du *mevungu* qui clôture ces entretiens est particulièrement mélancolique : le *mevungu* appartient au passé : même si on voulait le célébrer à nouveau aujourd'hui, l'indiscipline actuelle des jeunes obligerait à y renoncer <sup>314</sup>.

Finalement ce qui se dégage de ces entretiens, c'est l'incroyable bouleversement vécu par les Beti depuis le début de ce siècle. Bouleversement positif ou négatif? La qualité de la vie était-elle préférable dans la société traditionnelle? Au lecteur de se faire son opinion, en se plongeant, lui aussi, dans ces témoignages.

<sup>307</sup> Ibid.

<sup>308</sup> Rosalie XIV 86-87.

<sup>309</sup> Philomène VIII 10, Cressence XV 13.

<sup>310</sup> Madeleine VI 23, Marguerite VI 27.

<sup>311</sup> Cressence VI 25.

<sup>312</sup> Catherine IV 4, Apollonie XVII 52.

<sup>313</sup> Germaine I 8, Juliana II 6, Joséphine III 4.

<sup>314</sup> Apollonie XVII 55.

## LES ENTRETIENS

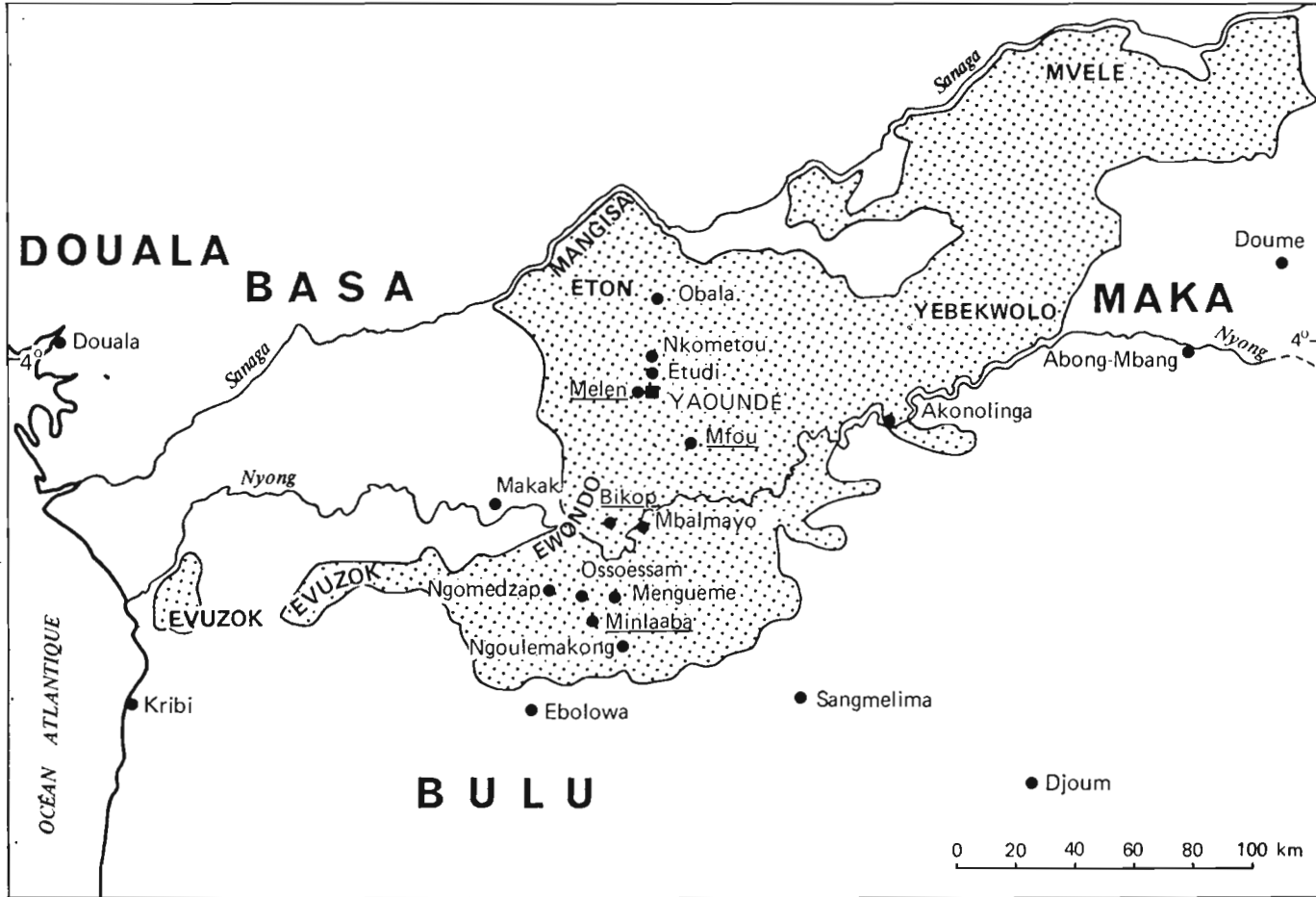


Fig. 2 — Carte du pays beti (localisation de tous les noms cités).

## PREMIER ENTRETIEN

(Mars 1967) avec Germaine <sup>1</sup> (60 ans environ) et deux voisines, Jeanne (65 ans?) et Delphine (70 ans?) à Sumu Asi, hameau de Minlaaba.

*Germaine est une femme ronde et vive, habillée tout en noir, de la robe au foulard de tête, car elle a perdu son mari moins d'un mois auparavant. Cependant, c'est elle qui a demandé à parler avec nous — Thérèse Bengono et moi — signe d'un caractère joyeux et expansif qui se manifestera bien au cours de l'entretien. (C'est ainsi qu'elle abordera d'elle-même le problème des relations sexuelles entre jeunes gens et femmes mariées, et entre maris et femmes). Nous arrivons chez elle en fin d'après-midi et nous installons dans sa pièce-cuisine (sol de terre battue, murs de briques d'argile séchée) sur des chaises européennes. Au début, nous sommes entre nous puis arrivent successivement Jeanne et Delphine. Le mari de Germaine appartenait au lignage — mvog — Manze, lignage tenu en considération, et il semble bien que le fait que Germaine ait recherché un entretien avec nous, facilitera les entretiens suivants.*

*Germaine* <sup>1</sup> : Je suis née à Nkolmeyang (« la colline des oignons ») près de Ngomedzap et j'ai été mariée à quatorze ans et demi. Le premier homme que j'ai connu était mon mari qui vient de mourir. Quand je suis venue au *sixa* <sup>2</sup>, j'avais été réglée une fois seulement, puis je n'avais plus rien eu pendant six mois. Ensuite il y a eu mon mariage. J'ai eu mes règles une fois, puis j'ai conçu et j'ai eu mes trois garçons. Je n'ai pas eu de fausses couches ni de morts-nés.

Quand je suis venue à Minlaaba, l'église était déjà construite. Je suis arrivée ici du temps des Français; les Allemands étaient déjà partis. La famille de mon mari était très liée à la Mission, car c'est le père de mon mari qui a donné le terrain aux Pères. Moi-même j'ai été baptisée trois jours avant mon mariage. Mon mari, lui, avait été baptisé du temps des Allemands, car il leur avait été confié comme petit boy.

<sup>1</sup> Afin de préserver l'anonymat des interlocutrices, seul leur prénom européen sera indiqué. Germaine se trouve être une « sœur » cadette de Rosalie avec laquelle j'aurai un entretien en 1971 (cf. XIV, pp. 122 à 134).

<sup>2</sup> appréciation du *sixa* : cf. Juliana II 18, 19-20 et 22, Thècle IV 18, Clothilde IV 19, Cressence IV 21, Rosalie XIV 8.

Q. : Comment se passait la vie au *sixa*?

R. : On y apprenait le catéchisme. Il y avait beaucoup d'autorité alors, si bien que les jeunes filles étaient maltraitées : on les traitait comme des esclaves<sup>3</sup>. Dans le *sixa*, il y avait une femme cheftaine<sup>4</sup>, la *djue sixa*.

Q. : Et vous, gardez-vous pourtant un bon souvenir du *sixa*?

R. : Oui<sup>5</sup>, car j'étais catéchumène et c'est là que j'ai connu les sacrements : le baptême et le mariage. Et c'est ainsi que j'ai fait un très bon ménage avec mon mari. D'ailleurs, le *sixa* était quelque chose de volontaire. Si on voulait fuir un mari païen (ou si on ne l'aimait pas ...), on y allait. Le *sixa* représentait la libération, et aussi la possibilité de retrouver un autre fiancé<sup>6</sup>. En effet, les jeunes gens désireux de se marier allaient trouver le Père ou le chef de *sixa* et se faisaient aligner toutes les filles libres : ils n'avaient plus qu'à faire leur choix<sup>7</sup>...

Q. : Quelles étaient les réactions des parents devant la fuite de leur fille?

R. : Ils ne disaient trop rien mais ils étaient ennuyés. Aussi pressaient-ils leur fille de trouver quelqu'un d'autre. Quant aux parents de l'homme, ils disaient : « Nous ne pouvons pas forcer cette fille<sup>8</sup> mais qu'on nous rembourse notre dot ! ».

Q. : Comment se passait le mariage autrefois?

R. : Avant l'arrivée des prêtres, on donnait les femmes comme des chèvres. On les garrottait et on les livrait au cas où elles refusaient<sup>9</sup>. Parfois, vous ne saviez même pas que vous étiez mariée. Votre père était parti en voyage. Là-bas, il avait perçu une énorme dot et n'avait rien dit à son retour. Plus tard, arrivait le prétendant.

Le cas le plus courant, c'était que les petites filles grandissent dans

<sup>3</sup> dureté des conditions de vie au *sixa* : cf. Juliana II 16, Cunégonde XI 19.

<sup>4</sup> cheftaine de *sixa* : cf. Juliana II 19.

<sup>5</sup> contradiction avec les paroles précédentes (cf. I 3) ou, plus simplement, position nuancée?

<sup>6</sup> raisons de l'entrée au *sixa* : cf. Juliana II 15 et 23, Clothilde IV 20, Cunégonde XI 16-17, Claire XIII 52, Rosalie XIV 5.

<sup>7</sup> possibilité de se choisir une femme au *sixa* : cf. Thècle IV 17.

<sup>8</sup> christianisation et bouleversement de l'autorité des parents : cf. Juliana II 6, Joséphine III 4.

<sup>9</sup> non-consultation des filles au moment du mariage : cf. Joséphine III 3, Marguerite IX 9, Claire XIII 26.



la famille de leur mari<sup>10</sup>, sauf si celui-ci était très gentil : il laissait alors la jeune femme dans sa famille. En grandissant à côté de son mari, la jeune fille pouvait bien connaître son caractère, et réciproquement<sup>11</sup>.

C'était un honneur pour un homme assez âgé d'avoir une femme jeune ! Quant aux jeunes gens, ils ne se mariaient pas. Ils attendaient d'être vraiment adultes : les mariages de jeunes gens, c'est une habitude récente. Les jeunes gens ne faisaient que travailler dans la maison de leur père. C'était donc au père à prendre l'initiative de marier ses fils<sup>12</sup>.

Les jeunes gens avaient peur des femmes âgées car ils leur devaient du respect. Pourtant, c'étaient le plus souvent des femmes âgées qui les recherchaient et les initiaient à l'amour sexuel. Eux auraient préféré des jeunes filles de leur âge. C'est ainsi qu'ils apprenaient le péché. Déjà autrefois, on employait le mot *nsem*, péché, en ce sens. Par exemple on disait : « Mon fils est encore si jeune et tu lui as déjà appris le péché ! ». Mais on ne pensait pas à un Dieu offensé ! *Nsem* signifiait « faire quelque chose qu'on ne doit pas faire »<sup>13</sup>. Quand une femme avait fait un *nsem*, il lui fallait subir un rite de purification propre aux femmes, le *mevungu* ou le *ngas*<sup>14</sup>. Pour les hommes, il y avait le *tso* et le *ndongo*<sup>15</sup>. Dans tous ces rites, on retrouvait une confession ou *mekòh*<sup>16</sup>.

Par contre — déjà autrefois et aussi maintenant — lorsqu'un garçon déjà homme ne connaît pas encore les femmes, on est inquiet<sup>17</sup>. Aussi, quand leur grand garçon a des relations avec une femme, la plupart des parents se réjouissent : « On va pouvoir le marier ». Quant à moi, lorsque j'ai vu mes fils commencer à courir, je les ai pris à part et je leur ai parlé. Je les ai raisonnés en leur disant qu'on les marierait bientôt.

C'est à cause de ma mère que je connais beaucoup de choses d'autre-

<sup>10</sup> jeune mariée élevée par sa belle-famille : cf. Juliana II 7, Joséphine III 5, Agnès V 2-3, Marguerite IX 6, Claire XIII 27-28, Rosalie XIV 3 et 85.

<sup>11</sup> pour une opinion contraire, cf. Clothilde IV 12.

<sup>12</sup> initiative du mariage : cf. Claire XIII 26, Cressence XV 10-11, Apollonie XVII 1-2.

<sup>13</sup> notion de « péché », *nsem* : cf. Claire XIII 14, 56 et 61.

<sup>14</sup> raisons d'organiser le *mevungu* : cf. Jeanne I 35, Firmina XI 35, Claire XIII 16, Rosalie XIV 53, Francisca XVI 12, Apollonie XVII 45. Sur les raisons d'organiser le *ngas*, cf. Joséphine III 13, Françoise XII 27-28, Apollonie XVII 21.

<sup>15</sup> rite *tso* : cf. Jeanne I 47, Françoise XII 4, Rosalie XIV 59.

<sup>16</sup> purification-guérison par aveu : cf. Jeanne I 46, Joséphine III 16, Thérèse IV 35, Agnès V 18, Philomène VII 24 et 32, Claire XIII 19, Rosalie XIV 71.

<sup>17</sup> sur l'expérience sexuelle d'un homme avant le mariage : cf. Philomène VIII 7.

fois. Elle était la femme préférée de mon père qui avait treize femmes <sup>18</sup>. Lui seul avec ses femmes faisaient tout un village. C'était ce qu'on appelle *aluk mbama*, un « ménage-village » <sup>19</sup>. Mon père était donc un grand polygame mais lorsqu'il s'est fait chrétien, il a renvoyé toutes ses femmes sauf ma mère. Il s'est fait baptiser sous le nom de Zacharie et elle, sous celui d'Élisabeth. Les femmes sans enfants sont reparties chez elles; les autres sont restées là : certaines étaient déjà grand-mères! Mon père a été baptisé par le P. Guillet <sup>20</sup>, très longtemps après le début de la christianisation.

*Q.* : Quelles ont été les réactions des gens devant la christianisation?

*R.* : Les hommes étaient très mécontents car ils devaient renvoyer leurs femmes <sup>21</sup>. Aussi appelait-on les missionnaires *mod dzongo*, les « hommes de calamité », les « appauvrisseurs » <sup>22</sup>. Quant aux femmes, elles étaient très contentes : « Enfin, on va pouvoir avoir un mari pour soi toute seule ! » <sup>23</sup>. Les premiers prêtres étaient chassés de partout car ils prêchaient le renvoi des femmes. Les femmes étaient très étonnées car elles étaient convaincues jusque là que le mariage était forcément l'attroupelement <sup>24</sup>. Elles ne connaissaient rien d'autre.

Lorsqu'une femme était nouvelle mariée, elle restait avec son mari cinq nuits de suite, mais ensuite elle revenait au régime normal : deux nuits de suite <sup>25</sup>. Autrefois, quand une femme avait sa ménopause, elle arrêtaient les relations avec son mari. Maintenant, cela dépend des femmes. Les femmes sensuelles continuent bien après leur ménopause <sup>26</sup>. D'autres femmes décident en accord avec leur mari de ne plus avoir de relations ensemble. Ainsi moi, il y a vingt ans, voyant mon mari toujours malade, j'ai arrêté. Mais je n'ai pas couru ailleurs! Je continuerai à rester ainsi,

<sup>18</sup> polygamie importante : cf. Marguerite VI 32, Philomène VIII 1, Claire XIII 28, Engelbert XIV 75.

<sup>19</sup> ménages-villages : cf. Philomène VIII 2, Rosalie XIV 36.

<sup>20</sup> missionnaire à Minlaaba en 1919 (rens. de Ph. LABURTHER).

<sup>21</sup> mécontentement masculin devant la monogamie : cf. Marguerite VI 27-28, Engelbert XIV 76.

<sup>22</sup> emploi du mot « appauvrisseur » : cf. Juliana II 2.

<sup>23</sup> approbation féminine de la monogamie : cf. entret. coll. IV 54. Cressence VI 24, Cunégonde XI 15, Rosalie XIV 74.

<sup>24</sup> ignorance passée d'une monogamie de choix : cf. Micheline VI 6, Marguerite IX 15.

<sup>25</sup> relations conjugales et polygamie : cf. entr. coll. IV 52, Marie-Thérèse VI 9; sur l'arrêt des relations conjugales, cf. Agnès V 6, Françoise XII 33, Claire XIII 41.

<sup>26</sup> bouleversement des coutumes : cf. Marguerite IX 18, Germaine XI 25, Claire XIII 42, Cressence XV 13.

maintenant que mon mari est mort, jusqu'à ma propre mort. Déjà autrefois, dans ce domaine, c'était toujours la femme qui prenait l'initiative : le mari la suivait <sup>27</sup>.

Au sujet de la polygamie, les femmes ont été divisées quand les prêtres sont arrivés. Les unes étaient contentes : celles qui avaient été forcées; les autres mécontentes : les premières femmes, les préférées, ou simplement celles qui étaient contentes de leur sort <sup>28</sup>.

*Q.* : Que connaissez-vous des rites de purification?

*R. d'une voisine, Jeanne* : Ma mère était cheftaine de *mevungu*; je sais donc un peu comment cela se passait. L'objet important était un gros paquet de feuilles qui contenait des morceaux de mille-pattes <sup>29</sup>, de grenouilles et des tas de choses encore <sup>30</sup>. On ficelait le tout. La fautive <sup>31</sup> recevait le paquet, énumérait tout ce qui lui tenait à cœur et disait : « Toute personne qui touchera à ce qui m'appartient mourra! » <sup>32</sup>. La femme la plus âgée et la plus respectée gardait chez elle ce paquet <sup>33</sup>. C'était comme le Saint-Sacrement pour le prêtre <sup>34</sup>. Si, par exemple, j'ai peur pour mes ignames qui poussent, je vais faire des invocations sur mon *mevungu*, et si quelqu'un en vole, il tombera malade. Il fait appeler la femme du *mevungu* qui convoque toutes les femmes <sup>35</sup>. Il y a alors confession du ou de la fautive <sup>36</sup> qui avoue. Les assistants répètent : « *É, é, é!* » et c'est fini <sup>37</sup>. Avant sa mort, la cheftaine disait : « C'est une telle qui prendra ma succession » <sup>38</sup>. En principe, ce choix était secret;

<sup>27</sup> initiative prise par la femme : cf. Agnès V 7, Claire XIII 40.

<sup>28</sup> approbation féminine de la polygamie : cf. entret. coll. IV 52, Cressence VI 25, Germaine XI 14.

<sup>29</sup> utilisation de mille-patte : cf. Madeleine IV 25, Firmina XI 42 et 47, Françoise XII 12, Apollonie XVII 28.

<sup>30</sup> contenu du paquet de *mevungu* : cf. Madeleine IV 25 et 26, Thérèse IV 29, Philomène VII 30, Francisca XVI 6, Apollonie XVII 7 et 27.

<sup>31</sup> emploi des mots « fautive », « coupable » : cf. Jeanne elle-même I 36, et Delphine I 43-44, Philomène VII 40.

<sup>32</sup> formule d'incantation : cf. Joséphine III 12.

<sup>33</sup> détention du paquet : cf. Philomène VII 28 et 31, Apollonie XVII 24.

<sup>34</sup> rapprochements entre religions traditionnelle et chrétienne, cf. Delphine I 42 et 46, Joséphine III 18, Philomène VIII 27.

<sup>35</sup> motifs de convocation du *mevungu* : cf. Firmina XI 35, Suzanne XI 51, Claire XIII 16 et 45.

<sup>36</sup> emploi des mots « fautive », « coupable » : cf. Jeanne elle-même supra I 31, Philomène VII 40.

<sup>37</sup> aveu public : cf. Philomène VII 24 et 32, Rosalie XIV 71.

<sup>38</sup> choix de la responsable de *mevungu* : cf. Thérèse IV 40, Philomène VII 29,

en réalité, on savait très bien qui était cheftaine mais on n'en parlait pas <sup>39</sup>.

*Une vieille voisine, Delphine, ajoute* : Normalement les petites filles ne devaient pas assister aux réunions de *mevungu* <sup>40</sup>. Pour en faire partie, on devait donner trois *bikie* <sup>41</sup>, ou flèches de fer, comme pour l'inscription au catéchisme <sup>42</sup>. Une mère pouvait payer pour sa fille encore jeune, si elle avait peur qu'on lui fasse du mal <sup>43</sup>. Après la confession de la coupable, toutes ensemble mangeaient la nourriture qu'elles avaient préparée <sup>44</sup>. La femme qui tenait le *mevungu* parlait à son *mevungu* <sup>45</sup> : « Ne la faites pas mourir ! ». Toutes répondaient : « É, é, é ! » Là-dessus, elles mangeaient ensemble.

A la confession chrétienne, on est toute seule avec le prêtre; dans le *mevungu* on était beaucoup <sup>46</sup>. Aussi, au début, les gens méprisaient la confession en disant : « Nous avons toujours eu notre *mevungu* et notre *tso* <sup>47</sup> qui sont beaucoup mieux ! ». Eux avaient confiance seulement en leurs rites <sup>48</sup>.



Claire XIII 33 et 38, Francisca XVI 20. Sur le choix de la responsable d'*evodo* : cf. Philomène VIII 22.

<sup>39</sup> Jeanne semble faire allusion au mode de connaissance par clairvoyance attribué aux possesseurs d'*evu* : cf. Joséphine III 24, Claire XIII 7 et 35, Francisca XVI 18.

<sup>40</sup> exclusion des enfants du *mevungu* : cf. Thérèse IV 34, Suzanne VI 17, Philomène VII 36, Francisca XVI 14, Apollonie XVII 4 et 54.

<sup>41</sup> tarif d'entrée : cf. Philomène VII 39 et 40, Claire XIII 2 et 36, Rosalie XIV 17, Francisca XVI 15, Apollonie XVII 31.

<sup>42</sup> rapprochement entre religions traditionnelle et chrétienne : cf. supra, I 34.

<sup>43</sup> entrée dans le *mevungu* à titre préventif : cf. Rosalie XIV 12 et 20; pour d'autres motivations : cf. Rosalie XIV 12, Apollonie XVII 30.

<sup>44</sup> préparation de nourriture lors du *mevungu* : cf. Philomène VII 17, Firmina XI 37, Rosalie XIV 14; repas entre femmes : cf. Thérèse IV 36, Firmina XI 38.

<sup>45</sup> A qui s'adresse-t-elle exactement? cf. Claire XIII 36-37.

<sup>46</sup> aveu public dans le *mevungu* : cf. Thérèse IV 35, Philomène VII 24, Claire XIII 19 et 32.

<sup>47</sup> rite *tso* : cf. Germaine I 15, Françoise XII 4, Rosalie XIV 59.

<sup>48</sup> cette préférence semble due à une confiance plus grande dans l'efficacité des rites traditionnels, cf. Germaine IV 42.

## DEUXIÈME ENTRETIEN

(Mars 1967), avec Juliana (60 ans?), à Andok, autre hameau de Minlaaba.

*La matinée est à peine commencée (il est huit heures) et nous arrivons chez Juliana au moment où elle s'apprêtait à partir avec sa belle-fille à sa plantation; (elles s'étaient déjà entortillé les jambes dans des sortes de bandes molletières, pour se protéger des attaques douloureuses des fourou, ces minuscules simulies pullulant en région forestière). Nous lui expliquons notre désir de parler avec elle, et, après avoir hésité, elle accepte l'entretien. Elle nous emmène dans sa maison — modeste et aux matériaux traditionnels — après avoir fait chercher pour nous des chaises chez sa belle-fille. Sa petite-fille se glisse à ses côtés, tandis que Juliana s'installe sur un tabouret de raphia.*

*Juliana est maigre, digne et d'apparence réservée. Au début de l'entretien, elle paraît intimidée et exprime des opinions stéréotypées. Cependant, assez vite, elle s'anime et parle d'abondance, particulièrement après que nous nous soyons interrompues pour manger ensemble un plat de feuilles de manioc apporté par sa belle-fille. Même le fait d'avoir à évoquer son expérience du sixa de Minlaaba, expérience visiblement peu agréable, ne freine pas sa volonté de confidences et c'est elle qui prononcera la première le nom de l'evu, la glande de magie.*

*Q.* : Comment s'est passée l'installation des premiers missionnaires?

*Juliana* : Quand les Pères sont arrivés les femmes ont été très contentes. Elles ont dit : « Nous étions des gens de la brousse, des *bushmen*; maintenant nous connaissons Dieu ! »<sup>1</sup>. J'avais alors à peu près 10 ans (l'âge de ma petite fille Suzanne que vous voyez). Un prêtre était arrivé avec deux jeunes gens. L'un était du *mvog* (lignage) Manze, l'autre du *mvog* Fuda. Le prêtre était allé d'abord s'installer près d'ici à Mebo-mezoa, sur une colline. Les gens n'ont pas voulu de lui : « Tu es un appauvrisseur »<sup>2</sup>. Quand le Père est arrivé ici, il y a eu délibération

<sup>1</sup> pour une opinion contraire, cf. Marguerite IX 28.

<sup>2</sup> emploi du mot « appauvrisseur » : cf. Germaine I 22.

pendant trois jours : les uns étaient pour, les autres contre <sup>3</sup>. Finalement, le sommet de la colline lui a été donné. Jadis il était habité par Owona Ngateba avec toutes ses femmes et ses enfants, plus de vingt. Après sa mort, sa famille était d'abord restée puis elle était partie car il faisait trop froid. Quand le Père est arrivé, il y eut à Sumu Asi une assemblée des gens âgés <sup>4</sup>, pas des jeunes gens, tous des hommes du *mvog* Manze. [Juliana est la « sœur » du mari de Germaine vue hier. Plus exactement celui-ci était le fils de son oncle paternel; elle est donc née au hameau de Sumu Asi.]

Le premier de la famille à se convertir fut Engelbert, mon propre frère cadet, âgé de 10 ans environ, qui avait été confié à l'école des Pères par mon père lui-même. Puis ce fut un autre frère, Owona Benoît, baptisé aussi à l'école <sup>5</sup>. Moi-même, je ne me suis fait baptiser que du temps des Français. Mes parents ont fait d'abord baptiser tous leurs enfants. Eux ont été baptisés après, seulement du temps des Français.

Les Pères baptisaient parfois les enfants sans prévenir les parents, mais quand cela lui est arrivé, mon père ne s'est pas fâché du tout. Au début, les parents disaient : « Mon enfant n'ira pas à l'école. Il sera chef et recevra mon instruction ». Mais les enfants se sauvaient d'eux-mêmes à l'école <sup>6</sup>. Ils revenaient avec le chapelet au cou : cela voulait dire qu'ils avaient été baptisés.

Q. : Pouvez-vous nous parler de votre mariage?

R. : Mon père m'a mariée quand je n'avais que sept ans <sup>7</sup>. Ma mère venait d'accoucher d'Engelbert. Le village de mon mari n'était pas loin; je rentrais de temps en temps. Cet homme avait déjà une femme assez âgée, mais pas d'enfants. Quand j'ai eu un peu de raison, je n'ai plus voulu de lui <sup>8</sup>. Je portais déjà les *mimbòb mi ekòn*, les feuilles de bananiers <sup>9</sup>. J'ai refusé mon mari parce que j'avais mis au monde un enfant mort-né. J'avais peur, car mon mari m'avait fait trop travailler

<sup>3</sup> Juliana ouvre ici un intéressant aperçu sur le fonctionnement de l'autorité à l'intérieur du lignage chez les Beti; cf. également infra II 4.

<sup>4</sup> sur la fondation de la mission de Minlaaba, cf. Philomène VII 10, 11 et 12.

<sup>5</sup> scolarisation et baptême : cf. Philomène VII 14, Marguerite IX 21.

<sup>6</sup> christianisation et bouleversement de l'autorité des parents : cf. Germaine I 8, Joséphine III 4, Agnès V 12-13.

<sup>7</sup> précocité du mariage : cf. Clothilde IV 14, Marguerite-Marie VI 20, Marguerite IX 1 et 2, Françoise XII 1, Claire XIII 25, Rosalie XIV 2.

<sup>8</sup> refus du mari : cf. Joséphine III 7, Clothilde IV 15, Marguerite IX 10.

<sup>9</sup> costume des femmes : cf. Juliana elle-même infra II 13, Madeleine IV 48, Philomène VIII 37, Rosalie XIV 40, Cressence XV 38.

pendant ma grossesse; j'allais pêcher seule en forêt. Du coup, je suis revenue chez mon père. Ce mari m'avait dotée avec des *bikie* que mon père a dû rembourser<sup>10</sup>. Les *bikie* ne servaient à rien du tout. On les prenait et on les mettait sous le lit. On pouvait tout de même acheter, avec, une chèvre dont on évaluait à peu près la valeur<sup>11</sup>. Mais l'argent, lui, sert à bien autre chose!

Le costume d'une petite fille jusqu'à 10 ou 11 ans consistait en un *ebui* ou « jupe » de feuilles, attaché par derrière dès qu'elle savait marcher<sup>12</sup>. Elle ne portait rien devant, même quand elle avait des poils et les seins gonflés. Elle restait nue. Son père l'emmenait avec lui; il en était fier : « J'ai une belle fille! ». Puis il décidait un beau jour : « Elle va porter les feuilles par devant »<sup>13</sup>. Généralement, c'était peu de temps après les premières règles. Tant que la fille ne connaissait pas les hommes, elle n'avait pas honte d'être nue; ensuite, si<sup>14</sup>.

Après la mort de mon bébé, je suis revenue chez mon père pendant deux ans. Puis j'ai connu un homme et j'ai conçu. Je suis allée alors au *sixa* et j'ai accouché là-bas<sup>15</sup>. Je suis revenue chez moi seulement quelques jours, pour les soins après l'accouchement.

*Q.* : Comment se passait la vie au *sixa*?

*R.* : Les femmes travaillaient beaucoup : deux fois dans la journée, matin et après-midi!<sup>16</sup> En plus, il y avait le catéchisme et la messe. Et puis, on battait les femmes avec des bâtons : par exemple, quand on faisait l'appel pour aller au travail, ou avant la messe, ou avant le catéchisme. Si on ne venait pas tout de suite, c'est le bâton qui venait vous chercher! Le bâton vous aidait à vous dépêcher<sup>17</sup>. Toutefois, on

<sup>10</sup> montant de dot : cf. Joséphine III 8, Agnès V 4, Marguerite IX 13, Cunégonde XI 11, Françoise XII 2, Rosalie XIV 68, Apollonie XVII 2.

<sup>11</sup> achat de petit bétail avec *bikie* : cf. Joséphine III 11.

<sup>12</sup> costume des petites filles : cf. Françoise XII 1-2, Cressence XV 38-39.

<sup>13</sup> costume des femmes : cf. Madeleine IV 48, Philomène VIII 37, Rosalie XIV 40 et 80, Cressence XV 38, Francisca XVI 36.

<sup>14</sup> fin de la virginité : cf. Juliana elle-même infra II 25-26, Agnès V 2, Philomène VIII 9 et 11, Alphonsine IX 11, Rosalie XIV 87, Cressence XV 12. Sur la honte devant la nudité, cf. Cressence XV 40.

<sup>15</sup> raisons de l'entrée au *sixa* : cf. Juliana elle-même infra II 23, Germaine I 6, Clothilde IV 9, Cunégonde XI 17, Claire XIII 52, Rosalie XIV 5 et 8.

<sup>16</sup> travail intensif au *sixa* : cf. Cunégonde XI 19.

<sup>17</sup> châtiment par bâton : cf. Agnès V 12, Marguerite IX 22 et 27.

ne battait pas à tort, si bien que quelques femmes aimaient quand même le *sixa* <sup>18</sup>.

*Q.* : Est-ce qu'il y a eu des différences entre le *sixa* du temps des Allemands et celui du temps des Français?

*R.* : Du temps des Allemands, c'était mieux : on ne battait pas trop les femmes.

La cheftaine du *sixa* <sup>19</sup> avait des assistantes et les femmes étaient réparties en sections. Beaucoup de femmes qui ont passé par le *sixa* survivent aujourd'hui. Leur souvenir du *sixa* est généralement un souvenir désagréable (kstt!). Les femmes travaillaient dur dans les plantations de la mission <sup>20</sup>: macabos, arachide, ignames, manioc. On ne vendait rien; tout servait à nourrir la mission. D'ailleurs, ça continue jusqu'aujourd'hui. Pour pouvoir aller à la confession, il fallait d'abord travailler. Les femmes trouvaient bien d'aider le Père, mais pas à ce point. Deux fois par jour! Normalement, ç'aurait dû être une seule fois! Les femmes maigrissaient, au lieu de prendre du poids. Il n'y avait pas de cours de couture, jamais. Même l'école des filles, c'était du travail agricole! On égrenait le café; on décortiquait les arachides et les graines de courge.

L'école en Ewondo ce n'est pas bien; en Français c'est beaucoup mieux! Quant à nous, nous n'avions école qu'une fois par semaine, le jeudi. On nous apprenait le petit syllabaire, rien de bien précis! Il vaut beaucoup mieux apprendre directement en Français <sup>21</sup>. Nous avons fait trois ans d'école en Ewondo, et nous ne savons rien. Tout ce que nous en avons tiré, c'est le point de croix.

*Q.* : Pourquoi vous êtes-vous fait baptiser?

*R.* : Parce que j'allais me marier <sup>22</sup>. J'ai été baptisée le jour même de mon mariage, avant que mon père et ma mère le soient. C'était mon mari qui m'avait envoyée au *sixa*, parce que nous nous aimions et que nous voulions être sûrs de nous marier ensemble <sup>23</sup>.

<sup>18</sup> appréciation favorable du *sixa* : cf. Thèle IV 18, Clothilde IV 19, Cressence IV 21, Rosalie XIV 9.

<sup>19</sup> cheftaine de *sixa* : cf. Germaine I 4.

<sup>20</sup> occupations dans les *sixa* : cf. Thèle IV 18, Clothilde IV 20-21.

<sup>21</sup> Juliana exprime là un point de vue très combattu par la jeune génération camerounaise actuelle.

<sup>22</sup> baptême et mariage chrétien : cf. Joséphine III 2.

<sup>23</sup> raisons de l'entrée au *sixa* : cf. Germaine I 6, Clothilde IV 20, Cunégonde XI 16 et 17, Claire XIII 52, Rosalie XIV 8.



J'ai eu deux enfants, un garçon et une fille, puis plus rien. A la mort de mon mari, j'étais encore jeune. Je croyais que j'allais donner d'autres enfants mais je n'en ai pas eu. Je me suis remariée à l'église; je n'y étais pas obligée du tout <sup>24</sup>! Là encore, mon nouveau mari et moi nous nous aimions.

*Q.* : Est-ce que la virginité se rencontrait autrefois?

*R.* : Dès que les seins d'une jeune fille apparaissaient, les hommes la remarquaient et la forçaient <sup>25</sup>. Quand les parents surveillaient leurs filles, la virginité était plus fréquente. Certains parents décidaient que leurs filles resteraient vierges. C'était un honneur pour le père : « Ma fille est honorable! ». On faisait des visites à la rivière pour vérifier. Mais habituellement, la fille habitait dans le village de son mari. Dès que la femme qui veillait sur elle voyait les seins de la jeune fille pousser, elle l'encourageait à aller vers son mari. C'était rare qu'une fille fasse ses premières expériences avec quelqu'un d'autre <sup>26</sup>. Il n'arrivait presque jamais qu'une fille nubile habite sa propre famille. La plupart du temps, elle était déjà dotée.

*Q.* : L'excision existait-elle?

*R.* : On n'excisait pas toutes les filles, seulement celles qui se conduisaient mal et les femmes adultères <sup>27</sup>. Cela se passait du temps des ancêtres. On a arrêté il y a longtemps, on ne sait pas pourquoi. On considérait alors comme adultère une fille déjà dotée <sup>28</sup> qui courait avec un autre garçon avant de connaître son mari.

*Q.* : Avez-vous entendu parler d'homosexualité féminine, par exemple dans les rites d'autrefois particuliers aux femmes? <sup>29</sup>

*R.* : L'homosexualité féminine existait chez certaines femmes. On disait qu'elles avaient deux sexes, aussi ne pouvaient-elles avoir d'enfants.

<sup>24</sup> choix du mariage chrétien : cf. Marguerite IX 23, Rosalie XIV 6, Cressence XV 10.

<sup>25</sup> il y a là une certaine contradiction avec les paroles exprimées ensuite; cf. infra II 26-27.

<sup>26</sup> début des relations sexuelles et mariage : cf. Germaine I 1, Philomène VIII 9 et 11, Rosalie XIV 7, 86-87, Cressence XV 14.

<sup>27</sup> excision-châtiment : cf. Clothilde IV 11.

<sup>28</sup> remise de la dot = mariage : cf. Joséphine III 6, Marguerite IX 7.

<sup>29</sup> cette question avait été posée après lecture de P. ALEXANDRE et J. BINET (*Le groupe dit « Pahouin »*, op. cit., cf. p. 66).

Elles agissaient ainsi à cause de l'*evu*<sup>30</sup>. Elles faisaient la cour à d'autres femmes comme si elles avaient été hommes. Mais elles avaient peur de demander comme un homme. Quand on partageait avec elles le même lit, elles tombaient sur vous la nuit à l'improviste. On ne savait pas qui c'était, il faisait noir. Parfois, le lendemain, on la dénonçait si on était sûr de son identité. Le matin on disait : « Telle ou telle femme a l'*evu* ». Si elle était la femme de quelqu'un, cet homme la renvoyait après l'avoir battue et lui avoir mis du piment dans le vagin. On n'employait pas le poison d'épreuve, l'*elon*<sup>31</sup>. En effet dans ce cas précis, on savait déjà. Or l'*elon* est une façon de savoir : l'innocent vomit ou urine; le coupable garde tout. Mais il ne meurt pas; il est seulement malade. Les voisins savent alors qu'il est coupable et le fuient. Le jour où il meurt, tout le monde est content : « On est délivré de ce monstre! »<sup>32</sup>. Ces hommes vivent comme des bannis, et pourtant quelquefois il y a des innocents parmi eux<sup>33</sup> !



<sup>30</sup> existence de l'*evu* chez les femmes : cf. Marguerite-Marie V 12, Philomène VIII 50, Agnès X 8, Rosalie XIV 65.

<sup>31</sup> emploi du poison d'épreuve : cf. Françoise XII 14 et 25.

<sup>32</sup> l'horreur du sorcier explique le soulagement à découvrir l'innocence d'une accusée; cf. Joséphine III 14, Apollonie XVII 14.

<sup>33</sup> jugements sur l'*evu* et ses possesseurs : cf. Joséphine III 29, Philomène VIII 53, Agnès X 2, Engelbert XIV 55.

## TROISIÈME ENTRETIEN

(Mars 1967), avec Joséphine (70 ans?) marraine de Germaine, à Sumu Asi, hameau de Minlaaba.

*C'est la fin de la matinée et le village est mort : toutes les femmes sont parties à leur plantation. En passant devant la maison de Germaine, nous constatons pourtant la présence d'une vieille femme, Joséphine : de santé fragile, elle ne va plus travailler aux champs. Nous lui proposons de parler avec nous, elle accepte et nous fait entrer dans sa chambre où aura lieu l'entretien. Joséphine paraît prématurément usée mais elle est gaie et aime parler. La confiance qu'elle nous témoignera, en nous décrivant le rite ngas, nous encouragera à lui demander des éclaircissements sur l'evu.*

Je suis une fille du *mvog*, du lignage Tsumbala, comme la grand-mère de Juliana. Je suis veuve et je n'ai pas eu d'enfant. Comme j'étais malade, je suis venue habiter chez ma filleule <sup>1</sup>.

C'est le mari de Germaine qui m'avait demandé d'être marraine de celle-ci. Moi-même, j'ai été baptisée il y a 40 ans, un mercredi des Cendres. Mon fiancé était catéchumène lui aussi. C'est pourquoi nous nous sommes entendus pour nous faire baptiser ensemble <sup>2</sup>. J'avais déjà voulu me faire baptiser du temps des Allemands, mais mes parents s'y étaient opposés, car ils voulaient distribuer leurs filles et les forcer à épouser qui leur plairait <sup>3</sup>. Or, une fois baptisées, les filles ne voulaient plus épouser n'importe qui <sup>4</sup>. Comme toutes les jeunes filles, j'avais déjà été dotée <sup>5</sup>. Mais comme cet homme avait déjà une femme, je l'ai refusé. Très souvent les filles allaient vivre chez leur mari. On appelait cela « voir la bru » <sup>6</sup>. Puis on les faisait retourner chez leurs parents, pour

<sup>1</sup> liens entre marraine de baptême chrétien et filleule; cf. Philomène VIII 14.

<sup>2</sup> baptême et mariage chrétien : cf. Juliana II 22.

<sup>3</sup> non-consultation des filles au moment du mariage : cf. Germaine I 9, Marguerite IX 9, Claire XIII 26.

<sup>4</sup> christianisation et bouleversement de l'autorité des parents : cf. Germaine I 8, Juliana II 6, Agnès V 12-13.

<sup>5</sup> jeune mariée élevée par sa belle-famille : cf. Germaine I 10, Agnès V 2-3, Marguerite IX 6, Claire XIII 27-28, Rosalie XIV 3 et 85.

<sup>6</sup> remise de la dot = mariage : cf. Juliana II 28, Marguerite IX 7.

qu'elles deviennent un peu grandes. Elles repartaient chez leur mari juste avant leurs règles. Mais moi, je n'ai pas voulu repartir <sup>7</sup>. Il a fallu rembourser les 100 *bikie* de dot <sup>8</sup>. Plus tard, j'ai été dotée à 300 F. Cela faisait beaucoup d'argent car c'était des marks du temps des Allemands <sup>9</sup>.

*Q.* : Qu'est-ce qui est plus commode, l'argent ou les *bikie*?

*R.* : L'argent est mieux que les *bikie* qui ne servaient pas beaucoup. Ainsi, ils ne servaient pas pour les amendes. Or autrefois les affaires étaient très lourdes. Par exemple pour un adultère, on pouvait réparer seulement par le don d'une autre femme <sup>10</sup>. Les *bikie* ne servaient pas non plus pour les amendes de coups et blessures. Avec les *bikie*, on pouvait seulement acheter un mouton, mais il en fallait beaucoup <sup>11</sup>.

*Q.* : Que savez-vous sur les rites *mevungu* et *ngas*?

*R.* : Je sais les formules qui étaient prononcées au *mevungu* : « La personne qui ira tuer mon enfant, que le *mevungu* la tue! Celui qui prendra mes ignames, que le *mevungu* le tue! » <sup>12</sup>. Mais comme j'étais jeune fille alors, je n'en sais pas plus : les jeunes filles ne savaient pas ce qu'il y avait dans le paquet.

Quant au rite *ngas*, c'était un rite d'expiation. Quand vous avez beaucoup de malheurs, que tous vos enfants meurent par exemple, on vous dit : « Abats le *ngas* ». On vient donc se plaindre <sup>13</sup>. Cette fois, il n'y a plus de paquet. On cherche à savoir qui est responsable, si c'est soi-même ou non. Toutes les femmes d'un grand village préparent de la nourriture. La femme qui a des malheurs doit abattre un bananier, portant un régime, d'un seul coup de matchette. Si elle y arrive, le mal n'est pas en elle; elle n'a pas l'*evu*; elle n'est pas responsable <sup>14</sup>.

<sup>7</sup> refus du mari : cf. Juliana II 8, Clothilde IV 15, Marguerite IX 10.

<sup>8</sup> montants de dot : cf. Juliana II 10, Agnès V 4, Marguerite IX 13, Cunégonde XI 11, Françoise XII 2, Rosalie XIV 68, Apollonie XVII 2.

<sup>9</sup> succession des systèmes monétaires : cf. Philomène VIII 4, Germaine XI 1, Claire XIII 3, Cressence XV 11, 25 et 32.

<sup>10</sup> sur le châtement de l'adultère des femmes : cf. Juliana II 27, Clothilde IV 11; sur sa tolérance : cf. Madeleine VI 21.

<sup>11</sup> achat de petit bétail avec *bikie* : cf. Juliana II 11.

<sup>12</sup> formule d'incantation de *mevungu* : cf. Jeanne I 32.

<sup>13</sup> raisons d'organiser le *ngas* : cf. Françoise XII 27-28, Apollonie XVII 21; sur l'emploi de « se plaindre » : cf. Apollonie XVII 29.

<sup>14</sup> morts successives de bébés par sorcellerie : cf. Marguerite IX 16, Agnès X 8, Rosalie XIV 65.

Tout le monde est content ! Tout le monde mange et danse. « Elle n'est pas coupable ! ». Après cela, elle donnera des enfants. Quand tous vos enfants meurent, il se crée un courant d'opinion publique pour vous forcer à vous disculper. Si on ne peut pas abattre le bananier d'un seul coup, c'est que le mal est en vous et quelque chose ne va pas ; ou alors, on n'a pas tout raconté. Tout le monde vous dit : « Purifie ton ventre en disant tout ! ». Il faut avouer ce qu'on a fait. Souvent en effet, à la pêche, les femmes donnent l'*evu* à des jeunes filles<sup>15</sup>. Elles vous font promettre que vous leur donnerez plus tard vos enfants, sinon elles vous tuent. Si on avoue tout cela au *ngas*, on est purifié<sup>16</sup>.

Au *ngas*, il n'y a que des femmes qui sont là. La meneuse est accidentelle. C'est celle qui doit abattre le bananier qui rassemble les autres femmes<sup>17</sup>. Quand on est chrétien, on a sa carte de baptême ; de même, celle qui abat le bananier entre dans le rite<sup>18</sup>. On prépare de la nourriture<sup>19</sup>. Toutes les fillettes peuvent assister au rite, pubères ou non<sup>20</sup>.

Q. : Selon-vous, existe-il plusieurs sortes d'*evu* ?

R. : Oui, il y a différents *evu*<sup>21</sup>. Il y a d'abord l'*evu* le plus connu, celui qui vous donne le pouvoir de tuer les gens que vous n'aimez pas<sup>22</sup>, spécialement ceux qui ont aussi l'*evu*<sup>23</sup>. Avoir l'*evu* veut dire aussi avoir quatre yeux car il existe un autre *evu* qui vous donne le pouvoir de voir la nuit<sup>24</sup>, de voir le monde des gens qui ont l'*evu*. On est alors blindé, invulnérable. On a un *evu* de protection et non d'attaque<sup>25</sup>. (Thérèse, l'interprète, cite alors le cas d'une de ses tantes qui dit : « Moi j'ai l'*evu*, mais mon *evu* ne tue pas ; il ne sert pas à la sorcellerie ! »)

<sup>15</sup> éveil de l'*evu* entre femmes à la pêche : cf. Philomène VIII 50 et 52, Agnès X 9.

<sup>16</sup> purification par aveu : cf. Germaine I 16, Jeanne I 37.

<sup>17</sup> l'organisatrice du *ngas* est donc différente de la responsable du *ngas* dont le rôle est précisé par Apollonie, cf. XVII 10 et 19.

<sup>18</sup> rapprochements entre religions traditionnelle et chrétienne : cf. Jeanne I 34, Delphine I 42 et 46, Philomène VIII 27.

<sup>19</sup> festivités liées au *ngas* : cf. Apollonie XVII 15.

<sup>20</sup> c'est là une grande différence avec le rite *mevungu* : cf. Delphine I 40.

<sup>21</sup> diverses sortes d'*evu* : cf. Philomène VIII 54, Rosalie XIV 56 ; pour une opinion contraire : cf. Claire XIII 47, Francisca XVI 23.

<sup>22</sup> *evu* de meurtre : cf. Philomène VIII 57, Claire XIII 47, Rosalie XIV 66, Francisca XVI 33.

<sup>23</sup> guerres entre possesseurs d'*evu* : cf. infra III 33.

<sup>24</sup> *evu* de clairvoyance : cf. Claire XIII 7, 35 et 59, Francisca XVI 18, 22 et 25 ; sur l'activité nocturne des possesseurs d'*evu* : cf. Francisca XVI 32.

<sup>25</sup> sur l'existence d'*evu* non-maléfiques : cf. Rosalie XIV 58 et 60.

Q. : Qu'est-ce que l'*evu*? Pouvez-vous nous l'expliquer?

R. : L'*evu* est un petit animal qui a des yeux et des pattes <sup>26</sup>. S'il sort, la femme meurt. Il reste habituellement dans l'utérus ou dans le ventre. Quelquefois, à la naissance de l'enfant, dès que le bébé est sorti, l'*evu* sort et rampe sur les feuilles de bananier. On lui fait des médicaments et il rentre, sinon la femme est fichue <sup>27</sup>. Il ne faut donc surtout pas le tuer. L'*evu* loge dans l'utérus quand il est très puissant. Il loge avec le bébé et l'empêche de sortir. On est alors obligé de faire appel à un grand guérisseur qui viendra l'empêcher de barrer le chemin à l'enfant. S'il s'agit d'un simple *evu*, il loge ailleurs dans le ventre <sup>28</sup>.

L'*evu* est un secret. On n'en parle pas <sup>29</sup>. Si un enfant est brillant en classe, c'est qu'il a l'*evu*. Si plusieurs frères n'ont pas d'enfants et que vous, vous arrivez et vous en donnez, c'est que vous avez pris les enfants de toutes les autres femmes avec votre *evu* <sup>30</sup>. On croit que les Blancs ont des *evu* très puissants, par exemple pour faire des avions. On dit que l'*evu* a un caractère téméraire, aussi une petite fille hardie a l'*evu*; de même, un enfant vif et éveillé qui regarde de tous les côtés <sup>31</sup>. L'*evu* ressemble à une araignée avec des pattes; il a la couleur de la chair <sup>32</sup>. L'*evu* n'a pas de cœur, puisque vous-même qui le portez dans votre ventre, il peut vous tuer! Ce n'est pas bon d'avoir l'*evu*, car dès que l'on rencontre une personne qui l'a aussi, nos *evu* vont s'affronter <sup>33</sup>.

Quand on a l'*evu* on sait qu'on l'a, car on ne peut pas le posséder à son insu <sup>34</sup>, mais on nie toujours l'avoir! On ne peut pas naître avec; on vous le donne, ou plutôt on vous le forme <sup>35</sup>. On accuse une femme en lui disant : « Tu as provoqué l'*evu* à ma fille! ». On a donc tous déjà un germe, qui peut ou non se développer <sup>36</sup>. Dès qu'on vous a provoqué l'*evu*, on vous ferme la bouche. Vous ne pouvez pas raconter ce qu'on vous a fait, sinon vous risquez de mourir. Tous les aviateurs,

<sup>26</sup> description de l'*evu* : cf. Agnès X 6.

<sup>27</sup> remise en place d'*evu* : cf. Agnès X 5.

<sup>28</sup> localisation de l'*evu* : cf. Agnès X 5, Claire XIII 46, Rosalie XIV 64.

<sup>29</sup> répugnance à parler de l'*evu* : cf. Rosalie XIV 54, Engelbert XIV 55; pour des jugements sur l'*evu* et ses possesseurs : cf. Juliana II 33, Agnès X 2.

<sup>30</sup> *evu* de fécondité féminine : cf. Marguerite-Marie VI 12.

<sup>31</sup> *evu* de courage : cf. Rosalie XIV 57.

<sup>32</sup> description de l'*evu* : cf. Agnès X 6.

<sup>33</sup> guerres entre possesseurs d'*evu* : cf. supra III 3.

<sup>34</sup> conscience des possesseurs d'*evu* : cf. Agnès X 1.

<sup>35</sup> mise en activité de l'*evu* : cf. Agnès X 4, Claire XIII 49, Rosalie XIV 62 et 67, Francisca XVI 30.

<sup>36</sup> caractère universel de l'*evu* : cf. Agnès X 3, Claire XIII 48, Francisca XVI 29.

tous les automobilistes, tous les médecins ont l'*evu*. Les prêtres ont forcément l'*evu*<sup>37</sup>. On dit aux parents : « Votre fils ne peut être prêtre s'il n'a pas l'*evu* ». En effet, un prêtre part en pleine nuit au cimetière lutter contre les revenants<sup>38</sup> : il lui faut donc avoir l'*evu*. On croit que les prêtres vont rendre compte à leur évêque : « J'ai encore eu un combat contre les revenants ! » et que l'évêque les félicite : « Vous êtes un bon prêtre ! ».



<sup>37</sup> s'agit-il d'un *evu* d'intelligence particulière ou d'un *evu* de clairvoyance? En tout cas, pour les Beti, tout responsable doit avoir l'*evu*, cf. Apollonie XVII 22.

<sup>38</sup> revenants ou sorciers? Dans la seconde hypothèse, ce serait là une allusion aux guerres entre possesseurs d'*evu* : cf. Joséphine elle-même supra III 23 et 33.

## QUATRIÈME ENTRETIEN

(Mars 1967) entretien collectif au village de Niemeyong, proche de Minlaaba, dans la maison de Catherine (65 ans?).

*Tout un groupe de femmes s'est réuni dans le but précis de passer une après-midi avec nous et de nous éclairer sur les femmes beti. Elles sont là une dizaine, âgées ou au moins d'âge mûr. La maison où nous nous trouvons est pimpante, aux murs peints et au sol cimenté, avec rideaux aux fenêtres. Nous sommes toutes assises sur des chaises et, cette fois, c'est Thèrèse Bengono et moi qui sommes intimidées. Aussi laissons-nous d'abord nos interlocutrices s'exprimer.*

[L'entretien débute par une comparaison entre vie d'autrefois et vie actuelle.

Catherine a une question à poser, très pratique, sur la dévaluation et le prix des robes <sup>1</sup>. Thècle qui n'a pas eu d'enfant se demande d'où provient la disparition de la fécondité <sup>2</sup>.]

*Catherine* : Maintenant il y a une haine de sang à l'intérieur du village et du clan qui amène les maladies et peut-être la mort. Autrefois, il y avait bien une certaine haine, mais pas comme maintenant. Il y avait un sentiment de l'entraide : un chasseur de retour de la chasse appelait son frère à quatre kilomètres de là. De même, le petit enfant qui allait à la pêche donnait ses poissons à un parent qu'il rencontrait. On prenait en charge les enfants les uns des autres avec grand plaisir <sup>3</sup>. Mais maintenant, il faut de l'argent pour cela. C'est l'individualisme ... Il n'y a plus d'entraide <sup>4</sup>.

*Q.* : La vie était-elle donc meilleure autrefois pour les femmes?

*Thècle* : Oui, la vie était bien meilleure mais on ne peut plus faire marche arrière. Ce que je regrette, c'est ce sens du don gratuit, cette largesse, cette entraide et cette entente <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> prix actuel des robes : cf. entr. coll. XI 2; pour une comparaison entre « jupes » de bananier et robes à l'occidentale, cf. Micheline VI 2, Rosalie XIV 80, Cressence XV 37-38.

<sup>2</sup> stérilité féminine : cf. entr. coll. IV 56.

<sup>3</sup> relations avec enfants d'autrui : cf. Cressence XV 49.

<sup>4</sup> individualisme actuel : cf. Apollonie XVII 52.

<sup>5</sup> regret de la vie d'autrefois : cf. Rosalie XIV 84, Cressence XV 47, Apollonie XVII 50; sur l'entente entre femmes, cf. Francisca XVI 36.



*Q.* : Y avait-il aussi des choses mauvaises?

*Catherine* : Oui! Quand le chef de famille mourait, on devait tuer nécessairement une de ses femmes, la préférée si possible, car il ne pouvait pas partir seul <sup>6</sup>. Et aussi quand quelqu'un mourait, on lui ouvrait le ventre pour voir s'il avait l'*evu* <sup>7</sup>.

*Cressence* : En cas d'adultère, on battait la femme tellement qu'elle manquait de mourir, et, en plus, on lui faisait des incisions sur les bras et les jambes <sup>8</sup>.

*Clothilde* : La dignité de la femme était une chose inconnue <sup>9</sup>. En cas d'adultère, on écartelait la femme et on lui introduisait du piment dans le vagin. Parfois, son mari introduisait un bâton dans le vagin et poussait à fond. C'était un véritable supplice! <sup>10</sup> Le complice avait les oreilles coupées. Le même traitement était réservé à toutes les femmes, quel que soit leur rang; ce châtement existe encore dans certains coins. [Catherine dit qu'elle a une belle-sœur toute couverte ainsi de cicatrices.] Un autre châtement après l'adultère était l'excision <sup>11</sup>. Le morceau de chair était accroché au plafond : « Tu t'en souviendras! ». Le jeune homme, lui, devait donner un beau coq et un régime de bananes plantains qu'il devait faire préparer. On appelait cela la réparation, *metunena*. Le mari disait alors au jeune homme : « Va-t-en, reste chez toi et ne mets plus les pieds chez moi! Ne touche plus à ma femme! ». S'il s'agissait d'un homme marié on lui coupait les oreilles, mais il n'y avait pas d'amende comme aujourd'hui. C'était beaucoup mieux, car ce n'est pas bien que le mari profite de la faute de sa femme. Une autre chose mauvaise était le mariage des petites filles <sup>12</sup>. [Catherine elle-même a été envoyée toute petite chez son mari.] La mère avait beau se fâcher cela ne faisait rien <sup>13</sup>.

<sup>6</sup> mise à mort d'une veuve : cf. Micheline VI 7, Marguerite-Marie VI 11, Marie-Thérèse VI 13, Cunégonde XI 7, Rosalie XIV 81.

<sup>7</sup> autopsie des présumés possesseurs d'*evu* : cf. Agnès X 7, Rosalie XIV 63.

<sup>8</sup> châtement des femmes adultères : cf. Juliana II 27, Clothilde IV 11, Agnès V 10, Marguerite VI 30.

<sup>9</sup> dignité de la femme : cf. Suzanne VI 15.

<sup>10</sup> châtement des femmes adultères : cf. supra 8.

<sup>11</sup> excision-châtement : cf. Juliana II 27.

<sup>12</sup> désapprobation du mariage précoce : cf. Micheline VI 4; pour une opinion contraire cf. Germaine I 11.

<sup>13</sup> non-consultation des mères : cf. Marguerite IX 4, Claire XIII 27.

*Clothilde* : Moi aussi, je suis venue toute petite dans la maison de mon mari <sup>14</sup>. Plus tard, je l'ai refusé. Je ne l'aimais pas. Pourtant j'avais déjà un enfant avec lui <sup>15</sup>. Je le lui ai laissé!

*Q. collective* : D'après vous, le *sixa*, était-ce une bonne ou une mauvaise chose?

*Thècle* : Pour ma part, j'y suis partie de mon plein gré. J'étais devenue ce qu'on appelle *ngon fada*, « fille de prêtre ». C'était du temps du Père Pichon <sup>16</sup>. Étant là-bas, j'ai fait connaissance de mon fiancé qui était venu passer les filles en revue <sup>17</sup>. Mon travail, c'était la lessive et le repassage; c'est moi aussi qui préparais les hosties. C'est un bon souvenir <sup>18</sup>.

*Clothilde* : Pour moi aussi, c'est un bon souvenir <sup>19</sup>. C'est mon mari lui-même qui m'avait conduite là-bas <sup>20</sup>. Mon travail consistait à faire la cuisine pour les « enfants de prêtre ».

*Cressence* : Moi, je n'ai pas fait le *sixa* ici, mais à Douala. Là-bas, c'était très bien <sup>21</sup>. Je n'avais pas de travail du tout!

*Q.* : L'avortement était-il connu autrefois?

*Catherine* : Il était absolument inconnu! On ne l'employait jamais! Nous nous étonnons aujourd'hui de voir que les femmes l'utilisent.

*Madeleine corrige* : Si, certaines femmes qui n'aimaient pas leur mari le connaissaient et l'employaient.

*Q.* : Que savez-vous sur les anciens rites de femmes?

*R.* : On ne sait rien sur les femmes car autrefois elles n'étaient rien <sup>22</sup>.

<sup>14</sup> précocité du mariage : cf. Juliana II 7, Marguerite IX 1 et 2, Françoise XII 1, Claire XIII 25, Rosalie XIV 2.

<sup>15</sup> refus du mari : cf. Juliana II 8, Joséphine III 7, Marguerite IX 10.

<sup>16</sup> Le Père Pichon est resté dix ans environ à Minlaaba vers 1925-1935 (rens. de Ph. LABURTHE).

<sup>17</sup> possibilité de choisir une fille au *sixa* : cf. Germaine I 7.

<sup>18</sup> appréciation favorable du *sixa* : cf. Germaine I 5, Clothilde infra IV 19, Cressence infra IV 21, Rosalie XIV 9.

<sup>19</sup> appréciation favorable du *sixa* : cf. supra IV 18.

<sup>20</sup> raisons de l'entrée au *sixa* : cf. Germaine I 6, Juliana II 18, 19-20 et 22, Cunégonde XI 16-17, Claire XIII 52, Rosalie XIV 5 et 8.

<sup>21</sup> appréciation favorable du *sixa* : cf. supra 18-19.

<sup>22</sup> statut des femmes autrefois : cf. Germaine I 9, entr. coll. infra IV 50, Marie-Thérèse VI 10.

C'était des esclaves<sup>23</sup>. Le mari était la seule personne importante. La femme se disait toujours : « Que va dire mon mari ? ». Aujourd'hui elle se dit : « Que va dire Dieu ? »<sup>24</sup>.

[Madeleine se présente en disant qu'elle a eu quinze maternités. Elle sait quelques détails sur le *mevungu*.]

*Madeleine* : Dans le paquet il y avait des morceaux de mille-pattes<sup>25</sup>, de grenouilles et des herbes-médecines<sup>26</sup>. Quand on faisait une plantation, on allait trouver la cheftaine qui vous donnait un petit morceau du paquet avec lequel on faisait un nouveau paquet que l'on cachait dans sa plantation<sup>27</sup>. Si un voleur survenait, il tombait malade, lui ou son enfant<sup>28</sup>.

*Thérèse* : Dans le paquet il y avait un peu de tout, y compris du sable, mais surtout tout ce qui pouvait faire peur<sup>29</sup>. Le paquet était suspendu dans la maison. Il y avait une petite marmite en argile qui servait aux arachides. La cheftaine dansait avec. Toutes les femmes chantaient : « Le *mevungu*, c'est ce qui concerne les femmes ! Le *mevungu*, c'est la sorcellerie, *mgbël*, des femmes »<sup>30</sup>. La cheftaine perçait le paquet à diverses reprises, pour montrer que tous ceux qui toucheraient à la plantation seraient couverts de boutons semblables<sup>31</sup>. Pour avoir son propre paquet, on allait voir la cheftaine qui vous donnait un peu du grand paquet, moyennant trois *bikie*<sup>32</sup>.

Si une femme tombait malade, il fallait faire la purification. Le *mevungu* était réservé aux femmes et à elles seules. Elles se retrouvaient

<sup>23</sup> emploi du mot « esclave » : cf. entret. coll. infra IV 46, Micheline VI 3, Cunégonde XI 6, Rosalie XIV 78.

<sup>24</sup> idée de Dieu : cf. Marguerite IX 30, Claire XIII 54.

<sup>25</sup> utilisation de mille-pattes : cf. Jeanne I 29, Firmina XI 42 et 47, Françoise XII 12, Apollonie XVII 28.

<sup>26</sup> utilisation d'herbes : cf. Philomène VII 30.

<sup>27</sup> protection par paquet de *mevungu* : cf. Firmina XI 46, Apollonie XVII 8 et 25.

<sup>28</sup> punition magique des vols : cf. Philomène VII 34, Firmina XI 43, Claire XIII 18 et 31, Francisca XVI 10, Apollonie XVII 9.

<sup>29</sup> composition du paquet : cf. Jeanne I 30, Philomène VII 30, Francisca XVI 6, Apollonie XVII 7 et 27.

<sup>30</sup> emploi de l'expression « sorcellerie des femmes » : cf. Philomène VIII 49, Claire XIII 14, 57 et 63; sur sa signification : cf. XVI 38.

<sup>31</sup> punition magique par furoncles ou abcès : cf. Firmina XI 49, Francisca XII 21, Claire XIII 39, Rosalie XIV 50.

<sup>32</sup> achat d'un paquet protecteur : cf. supra IV 26-27.

dans une maison fermée<sup>33</sup>. Il n'y avait pas d'enfants et surtout pas d'hommes<sup>34</sup>. Celle qui tenait le *mevungu* disait : « Tu as avoué, c'est bien »<sup>35</sup>. Puis on mangeait<sup>36</sup> et on dansait<sup>37</sup> entre femmes en chantant : « Le *mevungu*, c'est pour les femmes ! Si j'avais su qu'il y aurait le *mevungu*, j'aurais préparé un plat d'arachides, un plat d'igname, un plat de courge ! Le *mevungu*, c'est vraiment la sorcellerie des femmes<sup>38</sup> (*mgbël bininga*) ». On appelait la cheftaine « la mère de notre *mevungu* »<sup>39</sup>, *nnyia mevungu wan*. C'était elle qui choisissait son successeur<sup>40</sup>.

*Germaine* : Il était défendu à toute femme de parler de ce qu'on avait entendu, à son mari par exemple<sup>41</sup>. Maintenant on confie sa plantation au Seigneur, à la Providence, mais ... il y a beaucoup de vols<sup>42</sup>. Alors on regrette le *mevungu*. Cependant on sait bien que le *mevungu* était le diable<sup>43</sup> et on se dit que les voleurs seront punis plus tard.

Q. : Les femmes avaient-elles un rôle dans le rite *so*?<sup>44</sup>

R. : Elles n'en avaient aucun ! Même si votre enfant mourait là-bas et que votre mari le savait, il ne vous disait rien !<sup>45</sup> Il fallait attendre que le *so* revienne au village et que les initiés regagnent leurs familles. Le seul travail des femmes était d'apporter de la nourriture en brousse aux jeunes gens, mais peut-être à deux kilomètres, en leur criant : « Je

<sup>33</sup> lieu de réunion : cf. Firmina XI 36, Françoise XII 18, Rosalie XIV 30, Francisca XVI 3, Apollonie XVII 39.

<sup>34</sup> exclusion des enfants du *mevungu* : cf. Delphine I 40, Suzanne VI 17, Philomène VII 36, Francisca XVI 14, Apollonie XVII 4 et 54; sur l'exclusion des hommes, cf. Suzanne VI 16, Rosalie XIV 31, Francisca XVI 41, Apollonie XVII 5.

<sup>35</sup> aveu public dans le *mevungu* : cf. Delphine I 46, Philomène VII 24, Rosalie XIV 71.

<sup>36</sup> repas entre femmes : cf. Firmina XI 38.

<sup>37</sup> danses entre femmes : cf. Firmina XI 38, Françoise XII 8, Claire XIII 13, Francisca XVI 4-5.

<sup>38</sup> emploi de l'expression « sorcellerie des femmes » : cf. supra IV 30.

<sup>39</sup> appellation de la responsable de *mevungu* : cf. Claire XIII 10 : sur l'appellation de la responsable d'*evodo*, cf. Agnès V 16.

<sup>40</sup> choix de la responsable de *mevungu* : cf. Jeanne I 38, Philomène VII 29, Claire XIII 33 et 38, Francisca XVI 20.

<sup>41</sup> obligation de secret dans le *mevungu* cf. : Françoise XII 20, Francisca XVI 16, Apollonie XVII 33; sur la même obligation dans l'*evodo*, cf. Philomène VIII 44.

<sup>42</sup> protection divine : cf. Philomène VII 7, Marguerite IX 26.

<sup>43</sup> emploi des mots « diable », « Satan » : cf. Philomène VIII 55, Claire XIII 34.

<sup>44</sup> femmes et rite *so* : cf. Philomène VII 8 et 9.

<sup>45</sup> absence de dialogue entre mari et femme : cf. infra IV 49, Philomène VII 9, Marguerite IX 19, Cunégonde XI 8.

vous ai apporté la nourriture ici! ». Tout le monde savait bien où se trouvait le *so*, dans tel ou tel coin de la forêt. Jamais aucune femme n'y est allée! Jamais! Les femmes étaient des esclaves <sup>46</sup> et elles devaient subir beaucoup d'interdits <sup>47</sup>.

*Madeleine* : Autrefois il y avait beaucoup de pudeur; là où les grandes femmes parlaient entre elles, les jeunes filles n'allaient pas. De plus, les femmes ne devaient pas parler de n'importe quoi devant les hommes. Quand une jeune fille revêtait pour la première fois ses feuilles de bananiers par devant, il y avait une fête spéciale. Ainsi, pour moi, cette fête est un de mes bons souvenirs <sup>48</sup>.

*Q.* : Comment se passait la vie de ménage?

*Madeleine* : Un mari ne parlait pas avec sa femme. Il pouvait très bien partir tuer votre père et revenir tranquillement sans que vous sachiez rien <sup>49</sup>. Avant le christianisme, il n'y avait pas de chemin entre mari et femme, pas de moyen de s'exprimer. Les femmes n'avaient pas de bouche <sup>50</sup>. Le christianisme leur a donné la parole <sup>51</sup>.

*Q.* : Quels étaient les sentiments des femmes devant la polygamie?

*R.* : Les femmes étaient très contentes autrefois d'être entourées de co-épouses. Chacune son tour partageait le lit du mari <sup>52</sup>, mais par contre chacune préparait chaque jour de la nourriture pour son mari. S'il avait quinze femmes, il y avait quinze plats. Cela donnait au mari la possibilité de bien recevoir ses amis, de se montrer un hôte fastueux. Aujourd'hui, les femmes sont contre la polygamie <sup>53</sup>. Elles disent : « Je me suis mariée à l'église avec mon mari. Celle-là qui vient s'accrocher ici, pourquoi vient-elle? ». Les deuxièmes épouses viennent avec un

<sup>46</sup> emploi du mot « esclave » : cf. entret. coll. supra IV 23, Micheline VI 3, Cunégonde XI 6, Rosalie XIV 78.

<sup>47</sup> sur les interdits alimentaires des femmes : cf. Micheline VI 5, Philomène VII 27, Germaine XI 24, Claire XIII 44, Rosalie XIV 21, Cressence XV 34.

<sup>48</sup> costume des femmes : cf. Juliana II 13, Philomène VIII 37, Rosalie XIV 40 et 80, Cressence XV 38, Francisca XVI 36.

<sup>49</sup> absence de dialogue entre mari et femme : cf. supra IV 45.

<sup>50</sup> impossibilité féminine de s'exprimer : cf. Marie-Thérèse VI 10, Marguerite IX 5.

<sup>51</sup> amélioration du statut féminin et christianisation : cf. Agnès V 11, Marguerite-Marie VI 31; sur les réactions des hommes, cf. Engelbert XIV 77.

<sup>52</sup> relations conjugales et polygamie : cf. Germaine I 25. Sur l'acceptation féminine de la polygamie, cf. Germaine I 28, Cressence VI 25, Marguerite IX 15, Germaine XI 14.

<sup>53</sup> refus féminin de la polygamie : cf. Cunégonde XI 15.

mauvais cœur. Elles s'installent pour profiter du mari; elles gâchent le mariage. Les femmes mariées à l'église veulent être seules <sup>54</sup> et disent : « Nous comprenons maintenant les femmes européennes qui prennent le fusil si leur mari les trompe! ». Le seul cas où la femme accepte la polygamie, c'est quand elle est stérile <sup>55</sup>. Elle voit ses beaux-frères se moquer d'elle en disant : « Ah, toi, tu peines pour nos enfants puisque tu n'en as pas! ». Cela la fâche et elle accepte que son mari prenne une deuxième femme.

Mais quand on a des enfants, on est prête à peiner durement! On n'a pas envie de voir une autre femme à ses côtés, même pour vous aider!

*Toutes les femmes présentes sont d'accord* : Nous nous fatiguons beaucoup dans les plantations; en plus, il y a les soins aux enfants. Aussi le soir nous sommes mortes de fatigue. C'est impossible de suivre encore son mari. On n'a qu'une envie, dormir. Coucher avec son mari, cela devient un luxe. Par ailleurs, certains maris sont des paresseux. Ils ne travaillent pas et parfois ne donnent que 1.000 francs à leur femme pour toute l'année! Celle-ci est alors obligée de faire de la vente; elle fait un peu de commerce avec ses produits. Le mariage se gâte ainsi. Quand en plus le mari paresseux ennuie sa femme, elle est indignée! <sup>56</sup>



<sup>54</sup> femmes et monogamie chrétienne : cf. Germaine I 23, Cressence VI 24, Rosalie XIV 74.

<sup>55</sup> stérilité féminine : cf. Catherine, supra IV 2.

<sup>56</sup> idées sur relations sexuelles : cf. entret. coll. XI 28-29, Claire XIII 43. Sur la fin des relations conjugales : cf. Germaine I 25-26, Agnès V 6, Claire XIII 40-41.

## CINQUIÈME ENTRETIEN

(Mars 1967), avec Agnès (75 ans?) à Andok, hameau de Minlaaba.

*Il est tard et la nuit va bientôt tomber. Nous arrivons au moment où Agnès revient de sa plantation allait préparer son repas. Bien qu'âgée, Agnès est encore solide et continue à travailler chaque jour aux champs. Elle habite une modeste case à côté de magnifique maison — murs en parpaings de ciment, toit de tôle, vastes dimensions — que son fils, moniteur d'enseignement, s'est fait construire. Agnès, encouragée par Juliana qui est venue en voisine mais ne prendra pas la parole, se décide à parler « pas trop long temps » avec nous. Il fait frais et nous nous installons dehors sur des tabourets, tandis qu'Agnès écosse des arachides.*

Agnès : J'ai déjà vécu longtemps. J'ai vu le premier Blanc venu ici. On l'appelait *Ndang Kado*. C'était un surnom qui lui avait été donné ailleurs, parce qu'il donnait en cadeau des colliers de perles bleu foncé et aussi des bracelets de pieds et de jambes<sup>1</sup>. J'étais alors une toute jeune fille mais j'étais déjà réglée. Au moment où on perçait le nez, il fallait qu'un homme perce le sexe!<sup>2</sup> Je n'ai pas grandi dans la famille de mon mari définitif. Je suis allée chez lui seulement au moment de notre mariage. En effet, j'étais passée entre plusieurs mains à cause du jeu d'*abbia* ! Quand on « meurt » à l'*abbia*, c'est-à-dire quand on perd, on doit donner quelque chose. On peut donner jusqu'à sa fille<sup>3</sup> et c'est ainsi que mon père m'a donnée en mariage à un Fong de Ngoulemakong. Et à son tour, celui-là m'a fait passer de mains en mains. Finalement, mon père m'a rachetée, et c'est à lui que mon mari actuel a versé la dot. J'étais deuxième femme. Mon mari a donné pour m'avoir une chèvre, un fusil avec de la poudre et 100 *bikie*<sup>4</sup>. Après moi, il a épousé

<sup>1</sup> Agnès pense que le nom de *Kado* est une allusion à la générosité de ce voyageur. En fait, ce *Ndang Kado* est connu ailleurs. Son surnom, « Trop-sec », est sans doute une allusion à son apparence physique. Il s'agit, semble-t-il du baron VON STEIN ZU LAUSNITZ qui « pacifia » les Bene, de 1897 à 1901 environ, à partir de la base de Lolodorf (rens. de Ph. LABURTHE).

<sup>2</sup> fin de la virginité : cf. Juliana II 25, 26, 27, Philomène VIII 9, Alphonsine IX 11, Rosalie XIV 7 et 82, Cressence XV 12.

<sup>3</sup> remise d'une femme en gage : cf. Marie-Thérèse VI 8, Rosalie XIV 4.

<sup>4</sup> montants de dot : cf. Juliana II 10, Joséphine III 8, Marguerite IX 13, Cunégonde XI 11, Françoise XII 2, Rosalie XIV 68, Apollonie XVII 2.

encore une femme. J'ai eu huit enfants, quatre garçons et quatre filles, mais je n'en ai plus que deux vivants : une fille qui est mariée et n'a pas d'enfant, et un garçon qui, lui, a déjà six enfants. J'avais une autre fille qui est morte adulte après avoir mis au monde trois enfants, morts eux aussi. J'ai perdu aussi deux autres fils déjà hommes et faisant la cour aux femmes.

J'ai été tatouée pour faire la jeune fille, pour faire beau. J'ai été baptisée quand la première femme de mon mari était déjà morte. Mon mari a refusé de devenir chrétien. La mort de sa première femme l'avait rendu très triste. Moi et la troisième femme nous nous sommes fait baptiser ensemble <sup>5</sup>. J'avais déjà eu tous mes enfants dont certains étaient morts. J'étais ménopausée. Mon mari n'avait plus de relations ni avec moi, ni avec l'autre femme <sup>6</sup>. C'est quand mon fils était déjà moniteur d'école que j'ai voulu me faire baptiser. Mon mari a commencé par me battre, puis il m'a accompagnée et a fini par accepter. C'est de moi-même que j'avais décidé de ne plus toucher un homme <sup>7</sup>, parce que mes enfants mouraient <sup>8</sup>.

*Q.* : Pourquoi avez-vous voulu devenir chrétienne?

*R.* : C'est en voyant toutes les autres se faire baptiser <sup>9</sup>. Malgré les coups, j'allais toujours à la messe.

Autrefois, quand les femmes étaient païennes on les maltraitait, surtout au moment des adultères <sup>10</sup>. Maintenant qu'elles sont chrétiennes elles sont bien tranquilles. Le christianisme, c'est la libération pour les femmes <sup>11</sup>. Autrefois c'était la vie des coups de bâtons <sup>12</sup>, maintenant on est libre de choisir qui on veut. Mais en ce temps là c'était aussi la vie de la danse <sup>13</sup>. On dansait beaucoup, on se tatouait, et on se faisait belle, souvent. Aujourd'hui, on danse seulement pour les mariages et

<sup>5</sup> baptême d'adultes : cf. Apollonie XVII 45.

<sup>6</sup> fin des relations conjugales : cf. Germaine I 26, Françoise XII 33, Claire XIII 41.

<sup>7</sup> initiative de la femme : cf. Germaine I 27, Claire XIII 40.

<sup>8</sup> attitude vis-à-vis de la sexualité : cf. entret. coll. XI 28-29, Françoise XII 34.

<sup>9</sup> motivations de la conversion : cf. Marguerite IX 20, 24 et 31, Françoise XII 30, Rosalie XIV 10, Apollonie XVII 49.

<sup>10</sup> châtement des femmes adultères : cf. Juliana II 27, Cressence IV 8, Clothilde IV 11-12, Marguerite-Marie VI 30.

<sup>11</sup> libération féminine due au christianisme : cf. Madeleine IV 51, Suzanna VI 15; sur les réactions des hommes : cf. Engelbert XIV 77.

<sup>12</sup> châtement par bâton autrefois : cf. Marguerite IX 22 et 27.

<sup>13</sup> danses autrefois : cf. Philomène VIII 18; sur la gaieté de la vie d'autrefois : cf. Cressence XV 1.



pour les premières communions, rarement pour les baptêmes car on a trop peu de ressources ici.

Tant que l'enfant n'avait pas toutes ses dents, la femme ne rejoignait pas son mari, donc pendant deux ans environ. On appelait cela « faire grandir l'enfant ». Tant qu'on le nourrissait, on ne voyait plus ses règles.

*Q.* : Que savez-vous des anciens rites de femmes ?

*R.* : Je ne peux pas bien en parler car je n'y ai jamais été, mais j'ai entendu parler de l'*evodo*. C'était un rite de purification si on avait battu quelqu'un, volé, ou même tué<sup>14</sup>. Cela concernait les femmes seulement. Il n'y avait pas d'hommes<sup>15</sup>. Cela s'est terminé à l'arrivée des Français. Il y avait une « mère de l'*evodo* »<sup>16</sup>. Toutes sont mortes aujourd'hui. On abattait l'*evodo* comme on abattait le *ngas*<sup>17</sup>. Il n'y avait pas de paquet mais il y avait aussi une confession en public<sup>18</sup>. Par exemple autrefois les rivières étaient toutes appropriées, bief par bief. Donc quand on allait pêcher dans un autre bief que le sien, cela pouvait avoir des conséquences fatales. On subissait la malédiction de la propriétaire<sup>19</sup>. Très rapidement, on tombait malade et on décidait de faire l'*evodo*. L'*evodo* faisait peur car il punissait rapidement et sévèrement.



<sup>14</sup> sur les motifs de convocation du *mevungu* : cf. Jeanne I 35.

<sup>15</sup> exclusion des hommes dans l'*evodo* : cf. Philomène VIII 45.

<sup>16</sup> sur l'appellation de la cheftaine de *mevungu* : cf. Thérèse IV 39, Claire XIII 10.

<sup>17</sup> pour un rapprochement entre *evodo* et *mevungu*, cf. Philomène VII 35, Germaine XI 53, Apollonie XVII 38; pour un rapprochement entre *evodo* et *onguda*, cf. Apollonie XVII 48.

<sup>18</sup> sur le rôle de l'aveu dans le *mevungu* : cf. Jeanne I 36-37, Philomène VII 24 et 32, Rosalie XIV 71.

<sup>19</sup> malédiction de rivière : cf. Philomène VII 37.

## SIXIÈME ENTRETIEN

(Mars 1967), entretien collectif avec un groupe de femmes et de jeunes filles à Minlaaba même.

*Nous sommes le mercredi-saint et il est tôt, huit heures. Toutes ont déjà assisté à la messe et se sont confessées en vue de la fête de Pâques. Nous les surprenons au sortir de l'église, au moment où elles bavardent avant de retourner chez elles. Elles acceptent facilement de parler avec nous et nous entrons dans une salle de classe de l'école — toute proche de l'église — vide car ce sont les vacances.*

*Q.* : D'après vous, quelle vie était la meilleure pour les femmes? celle d'autrefois ou celle d'aujourd'hui?

*Micheline (25 ans?)* : Aujourd'hui la vie est bien meilleure qu'autrefois !<sup>1</sup> D'après moi, il y a cinq raisons à cela. Autrefois, les femmes marchaient nues<sup>2</sup>; elles étaient les esclaves<sup>3</sup> de l'homme tandis que maintenant elles sont à égalité avec lui; elles étaient vendues, ou plutôt dotées, dès leur enfance<sup>4</sup>; elles étaient soumises à des tas d'interdits et ne pouvaient pas manger toutes sortes de viande!<sup>5</sup> Enfin il y avait la polygamie : les hommes avaient beaucoup de femmes<sup>6</sup> et quand le chef de famille mourait, on égorgeait certaines de ses femmes<sup>7</sup>.

*Marguerite-Marie* : Autrefois on maltraitait trop les femmes, surtout les veuves. On en tuait quelques-unes et on battait terriblement les autres. On les faisait aussi piquer par des insectes très méchants. Vraiment, on ne voit pas ce qui était mieux autrefois pour les femmes!

<sup>1</sup> appréciation favorable de la vie actuelle : cf. Rosalie XIV 79.

<sup>2</sup> en fait, elles ne l'étaient pas entièrement puisqu'elles avaient leurs « jupes » de feuilles de bananiers. Mais ce costume sommaire ne peut soutenir la comparaison, selon les femmes, avec les vêtements importés les couvrant entièrement : cf. Rosalie XIV 80, Cressence XV 38.

<sup>3</sup> emploi du mot « esclave » : cf. entret. coll. IV 23 et 46, Cunégonde XI 6, Rosalie XIV 78.

<sup>4</sup> désapprobation du mariage précoce : cf. Clothilde IV 12.

<sup>5</sup> interdits alimentaires des femmes : cf. Philomène VII 27, Germaine XI 24, Claire XIII 44, Rosalie XIV 21, Cressence XV 34.

<sup>6</sup> caractère normal de la polygamie : cf. Germaine I 24, Marguerite IX 151

<sup>7</sup> mise à mort d'une veuve : cf. Catherine IV 6, infra Marguerite-Marie 11 et Marie-Thérèse 13, Cunégonde XI 7, Rosalie XIV 81.

*Marie-Thérèse* : Si les hommes se querellaient entre eux et qu'il leur fallait payer une amende, on vous prenait et on vous donnait <sup>8</sup>. Et puis, le mari vous prêtait pour une nuit à des hôtes importants, de la famille ou non <sup>9</sup>. Cela se fait encore d'ailleurs. Les femmes n'avaient pas de bouche <sup>10</sup>; que cela leur plaise ou non, elles n'avaient qu'à s'incliner.

*Marguerite-Marie* : Finalement c'était les femmes qui avaient le plus d'enfants qui étaient les plus brimées. Souvent, elles étaient égoïstes à la mort de leur mari <sup>11</sup>. En effet, on disait qu'elles avaient l'*evu* et avaient pris avec leur *evu* les enfants des autres <sup>12</sup>. En plus, elles étaient liées par leurs enfants et avaient été habituées à tout endurer.

*Madeleine* : Tout de même, le mari les protégeait, mais discrètement, pour que les autres femmes ne soient pas jalouses. En fait, il les laissait tranquilles pour qu'elles s'occupent bien de leurs enfants et leur demandait peu de service.

*Marie-Thérèse* : On n'égorgeait d'ailleurs pas toutes les femmes, seulement une des femmes d'un grand polygame. On disait : « Mon frère qui était le seigneur de ce village ne peut pas reposer seul; il faut qu'une femme le rejoigne » <sup>13</sup>.

*Micheline* : Il n'y avait pas moyen de s'unir entre femmes <sup>14</sup>. Et si on s'enfuyait, on vous reprenait et on vous battait.

*Suzanne* : C'est le christianisme qui a donné aux femmes la dignité de personne humaine <sup>15</sup>.

*Q.* : Mais le *mevungu*, est-ce que ce n'était pas une association de femmes?

*Marguerite-Marie* : C'était seulement un rite! Ce n'est pas du tout pareil! Les hommes n'y assistaient pas parce qu'ils en avaient peur; ils craignaient l'interdit.

<sup>8</sup> sur la remise d'une femme en gage : cf. Agnès V 3, Rosalie XIV 4.

<sup>9</sup> sur le don de femmes, cf. Cunégonde XI 13.

<sup>10</sup> impossibilité féminine de s'exprimer : cf. Madeleine IV 50, Marguerite IX 5.

<sup>11</sup> mise à mort d'une veuve : cf. supra VI 7 et infra VI 13.

<sup>12</sup> *evu* de fécondité féminine : cf. Joséphine III 30.

<sup>13</sup> mise à mort d'une veuve : cf. supra VI 7 et 11.

<sup>14</sup> union entre femmes d'un même homme: cf. Marie-Thérèse VI 29; sur l'entente entre femmes autrefois, cf. Francisca XVI 36.

<sup>15</sup> dignité de la femme : cf. Clothilde IV 9; sur le rôle du christianisme dans l'amélioration du statut féminin : cf. Madeleine IV 51, Agnès V 11, Marguerite-Marie VI 31.

*Suzanne* : C'est comme aujourd'hui ! Et encore on croyait aux esprits. Donc on pensait qu'il y avait des interdits très puissants. Les hommes croyaient que s'ils avaient assisté au *mevungu*, ils auraient péri<sup>16</sup>. On enfermait les jeunes filles et les enfants dans une maison, pour qu'ils ne viennent pas lorgner la cérémonie<sup>17</sup>. Mais les femmes sans enfants, les stériles, pouvaient fort bien y aller. C'était même souvent les piliers du *mevungu*<sup>18</sup>.

*Catherine* : Le *mevungu* n'était pas une initiation des femmes, mais seulement un rite de purification<sup>19</sup>.

*Marguerite-Marie* : Il ne faut dire que ce que nos mères nous ont dit, sinon nous dirions des choses fausses. A propos du mariage des petites filles, ma mère m'a raconté qu'alors qu'elle m'avait juste conçue, un homme était venu faire une demande pour son fils !<sup>20</sup>

*Q.* : Est-ce que la culture du cacao est un surcroît de travail ?

*Marguerite-Marie* : Autrefois on ne connaissait pas le cacao. Maintenant hommes et femmes en vivent.

*Marie-Thérèse* : Cela dépend des foyers. Dans les uns, mari et femme travaillent ensemble à la plantation et à la cacaoyère; dans d'autres, ils travaillent séparément : à l'homme le cacao, à la femme les plantations.

*Madeleine* : Quand un homme avait beaucoup de femmes il restait dans sa case toute la journée. Il ne pouvait débrousser quinze plantations ! Aussi il supportait que ses femmes aient des concubins<sup>21</sup> qui les aident. Jamais on n'aurait vu autrefois un homme planter des arachides. Quelques-uns ne savaient même pas où se trouvait la plantation de leurs femmes !

*Q.* : Quelle est la position actuelle des hommes et des femmes vis-à-vis de la polygamie ?

<sup>16</sup> réactions masculines devant le *mevungu* : cf. Rosalie XIV 25, Cressence XV 36.

<sup>17</sup> exclusion des enfants du *mevungu* : cf. Delphine I 40, Thérèse IV 34, Philomène VII 36, Francisca XVI 14, Apollonie XVII 4 et 54.

<sup>18</sup> présence de femmes stériles dans les rites : cf. Philomène VII 23.

<sup>19</sup> but du rite *mevungu* : cf. Françoise XII 23, Claire XIII 9 et 64, Rosalie XIV 34, Apollonie XVII 46.

<sup>20</sup> précocité du mariage : cf. Juliana II 7, Clothilde IV 14, Marguerite-Marie VI 20, Marguerite IX 1, Françoise XII 1, Claire XIII 25, Rosalie XIV 2.

<sup>21</sup> adultère des femmes ; cf. Joséphine III 10, Suzanne XI 20, Cressence XI 22, Rosalie XIV 48.

*Madeleine* : Actuellement parmi les hommes les opinions sont partagées sur la polygamie. Il n'y a plus de païens nulle part <sup>22</sup>. A Andok il en reste un seul ... Les hommes chrétiens prennent une deuxième femme si la première est stérile, mais ils peuvent aussi en prendre une deuxième même si la première a déjà eu beaucoup d'enfants !<sup>23</sup>

*Cressence* : Quelques hommes veulent être bien soignés pour leur nourriture. Et puis ils aiment varier les jours avec plusieurs femmes. Ce sont des sensuels qui ne peuvent se contenter d'une seule. Au début de la christianisation, toutes les femmes voulaient un mariage religieux et un homme à elles seules <sup>24</sup>. Les jeunes filles d'aujourd'hui acceptent plus facilement l'idée de la polygamie, par cupidité <sup>25</sup>.

*Madeleine* : Dieu seul peut réunir toutes les opinions! Il y a des gens qui sont profondément traditionalistes : « Mon père avait quinze femmes; je veux faire comme mes ancêtres ! ».

*Marguerite-Marie* : C'est l'instinct des hommes qui les pousse : ils veulent toutes les femmes !

*Marguerite* : Les femmes n'épousent pas les hommes; c'est le contraire. Il est donc impossible aux femmes de demander les hommes en mariage ... En général, ni les hommes ni les femmes ne peuvent affirmer sincèrement que la polygamie est une bonne chose : la polygamie c'est la guerre <sup>26</sup>. Pourtant, les hommes seraient très contents si un décret social paraissait en disant : « Mariez-vous, mariez-vous, prenez beaucoup de femmes ! <sup>27</sup> ».

*Marie-Thérèse et Cressence* : C'est parce que l'Église défend la polygamie que beaucoup d'hommes et de jeunes gens sont contre elle <sup>28</sup>. Si elle la permettait, tous pourraient en faire partie !

*Q.* : Y avait-il une entraide dans la polygamie?

*R. de Marie-Thérèse* : Quelle entraide? La nouvelle femme est tout; l'ancienne n'est plus rien ! <sup>29</sup> En ville, on ne lui donne même plus d'argent pour aller au marché.

<sup>22</sup> sur l'équivalence « païen-beti », cf. Françoise XII 32, Apollonie XVIII 3.

<sup>23</sup> maintien de la polygamie : cf. infra 25.

<sup>24</sup> femmes et monogamie chrétienne : cf. Germaine I 23, entret. coll. IV 54, Rosalie XIV 74.

<sup>25</sup> maintien de la polygamie : cf. supra VI 23.

<sup>26</sup> mésentente entre co-épouses : cf. Françoise XII 11.

<sup>27</sup> approbation masculine de la polygamie : cf. Engelbert XIV 76.

<sup>28</sup> opposition masculine à la christianisation : cf. Germaine I 21.

<sup>29</sup> absence d'entraide entre co-épouses : cf. Micheline supra VI 14.

*Marguerite-Marie se rappelle* : Quand j'étais petite, j'avais entendu parler d'une femme enterrée vivante pour un adultère avec le fils de son mari polygame <sup>30</sup>: elle a crié pendant neuf jours; elle est morte le dixième. Avec le christianisme une pareille chose serait impossible <sup>31</sup>. Quelle que soit la faute, un tel châtement est trop fort! Une personne enterrée vivante!

*Marguerite* : Ma mère était dans un mariage polygamique avec 60 compagnes <sup>32</sup>: elle m'a tout raconté. C'était dur!



<sup>30</sup> châtement des femmes adultères : cf. Juliana II 27, Cressence IV 8, Clothilde IV 11, Agnès V 10.

<sup>31</sup> christianisation et amélioration du statut féminin : cf. Suzanne VI 15.

<sup>32</sup> polygamie importante : cf. Germaine I 18, Philomène VIII 1, Claire XIII 28, Engelbert XIV 5.

## SEPTIÈME ENTRETIEN

(Mars 1967), avec Philomène (82 ans?) dans les bâtiments de l'ancien *sixa* de Minlaaba. Ceux-ci, situés derrière l'église, sont encore solides — murs de petites briques cuites et toit de tôle — mais l'endroit est assez lugubre.

*Philomène vit en solitaire dans des bâtiments où logeaient autrefois une cinquantaine de femmes. Sa présence nous a été indiquée au cours du précédent entretien, et on nous a conseillé de parler avec elle car elle a beaucoup vu. Philomène est grande et maigre; ses cheveux coupés court sont entièrement blancs. Elle se déplace lentement et avec difficulté et nous accueille avec réticence. Nous ne sommes qu'au milieu de la matinée mais Philomène commence par se déclarer trop fatiguée pour parler. Devant notre insistance, elle change cependant d'avis et nous fait entrer dans la pièce qu'elle occupe; elle commence par nous raconter sa vie et sa vision de la christianisation du pays beti. Elle s'anime alors si bien que j'ose la faire parler sur son expérience du grand rite des femmes beti, le mevungu.*

*Philomène* : Je suis née du temps des Allemands, près d'Akonolinga. Je suis une Yebekwolo. Quand j'ai eu de petits seins, mon mari est venu me demander en mariage. En ce temps-là les Allemands avaient déjà remporté beaucoup de victoires. Mon fiancé, Abessolo, faisait partie d'une équipe de jeunes gens qui marchaient avec les Allemands. Le chef d'équipe, un Allemand, Misso Gorman, était clerk à Doumé et aimait beaucoup Abessolo. Abessolo a dit à son patron qu'il voulait se marier. Celui-ci lui a donné une équipe de cinq hommes et Abessolo est arrivé dans mon village. Il a demandé à mon père, Massanha, une femme. Mon père était un grand chef. Il ne livrait pas ses filles comme ça; il pouvait attendre qu'elles soient pubères<sup>1</sup>. Il avait de grands biens; il ne courait pas après. C'est pourquoi j'avais déjà des seins. Mon père m'a prise et m'a livrée à Abessolo. En ce temps-là, il n'y avait que des Américains protestants qui commençaient à prêcher; il n'y avait pas d'autres chrétiens quand j'ai quitté mes parents. Mon mari avait demandé cinq filles à mon père. J'étais la plus âgée. Les autres étaient trop petites, aussi mon mari devait revenir les chercher

<sup>1</sup> rang social du père et mariage tardif : cf. Philomène VIII 12, Rosalie XIV 88.

plus tard, mais par la suite il a changé d'avis et il les a refusées. Il rentra avec moi à Minlaaba son village. Ses parents étaient très contents parce que j'étais presque adulte.

Peu de temps après notre arrivée à Minlaaba, le fameux chef, Charles Atangana Ntsama, est venu, et il a dit : « Les missionnaires vont arriver. Que les hommes et les femmes se dévoilent réciproquement le secret de leurs rites respectifs. Qu'on explique le *so* aux femmes et le *mevungu* aux hommes, puis qu'on arrête tout cela ! »<sup>2</sup>. Là-dessus, on a répandu la police (*fulus*), pour surveiller si les gens avaient cessé leurs rites. On arrêtait tous ceux qu'on surprenait en train de les pratiquer<sup>3</sup>. On les garrottait; on les battait beaucoup et on les emmenait dans la maison du chef.

Les hommes avaient leurs rites, les femmes les leurs<sup>4</sup>. Les rites des femmes, le *mevungu* et l'*evodo*, c'était vraiment leurs dieux !<sup>5</sup> Après ces arrestations il n'y avait plus de secret. Les femmes ont commencé à raconter ce qu'elles faisaient dans leurs rites<sup>6</sup>. Elles ne savaient pas que Dieu peut aussi protéger leurs champs !<sup>7</sup> Tous les hommes ont commencé à dévoiler les secrets du *so*. Jusque-là, les femmes ne devaient pas regarder quand le *so* passait<sup>8</sup>. Même si un garçon mourait en brousse, on ne le disait pas aux femmes. Jusqu'au retour du *so* les hommes gardaient le secret<sup>9</sup>. La mère ne savait rien; elle continuait à envoyer de la nourriture. Le grand chef des Ewondo avait demandé qu'on ne garde rien, qu'on jette tout, même les paquets de *mevungu*, que tout finisse.

Le premier Blanc qui est arrivé pour voir où serait la mission de Minlaaba était *Miso Kele*<sup>10</sup>. C'était un simple Blanc, pas un prêtre. Quand il est arrivé, Atangana a convoqué tous les chefs pour qu'ils dévoilent les rites. Les coupables ont dû se justifier; c'était une sorte

<sup>2</sup> les propos prêtés par Philomène à Charles ATANGANA montrent bien la dimension mythique actuelle attribuée à ce chef.

<sup>3</sup> fin autoritaire des rites traditionnels : cf. Cressence XV 31, Francisca XVI 11.

<sup>4</sup> séparation des rites féminins et masculins : cf. Cressence XV 35, Apollonie XVII 42 et 44.

<sup>5</sup> emploi des mots « dieu », « dieux » : cf. Philomène elle-même infra VII 23 et 33.

<sup>6</sup> obligation de secret dans le *mevungu* : cf. Germaine IV 41, Françoise XII 20, Francisca XVI 16, Apollonie XVII 33.

<sup>7</sup> protection divine : cf. Germaine IV 42, Marguerite IX 26.

<sup>8</sup> femmes et rite *so* : cf. entret. coll. IV 44-45.

<sup>9</sup> absence de dialogue entre hommes et femmes : cf. Madeleine IV 49.

<sup>10</sup> ce *Miso Kele* — déformation de Mister Keller — semble avoir été un missionnaire protestant américain, venu en reconnaissance aux environs de 1900 à partir de la mission d'Ebolowa (rens. de Ph. LABURTHER).



de tribunal. Puis les prêtres sont arrivés. Ils mangeaient tout ce qu'on leur offrait; par exemple le Père Herrmann <sup>11</sup>. C'est du moins celui que j'ai vu, moi. On a harangué les gens pour qu'ils débroussent le terrain donné. C'était le beau-père de Germaine qui avait donné le terrain. Ebede Afwado y habitait alors et avait dit aux Pères : « Voici le terrain. Moi, je descends habiter en bas. Je suis très content que les missionnaires habitent chez moi ! ». Il a demandé à ses femmes de faire cadeau à la mission de leurs plantations sur la colline. Puis les prêtres allemands ont commencé à arriver (le Père Gléman par exemple) <sup>12</sup>. Tous les rites avaient disparu et les gens commençaient à s'inscrire au catéchisme <sup>13</sup>.

Avant de devenir catéchiste, notre catéchiste actuel, François Ezé, avait commencé par aller à l'école <sup>14</sup>. L'école était d'abord à Vundi, assez loin d'ici. Ici, il y avait seulement une petite école qui a grandi quand les enfants ont afflué. Je ne me suis pas vite faite inscrire au catéchisme, parce que mon mari était païen. On avait tout détruit, tout ce qui avait rapport aux rites. C'est tout ce que je sais. Cela me fatigue de parler, sinon j'aurais pu ajouter encore quelques détails.

*Q.* : Avez-vous assisté autrefois au *mevungu* ?

*R.* : Oui, j'ai assisté au *mevungu* avant son interdiction. Quand on vous reçoit, on commence par vous enfermer toute seule dans une maison <sup>15</sup>. On vous y apporte à manger pendant dix jours <sup>16</sup>. Ensuite seulement, on vous reçoit officiellement. Tout le monde prépare de la nourriture <sup>17</sup>. Parfois il y a plusieurs candidates <sup>18</sup>. Ce sont les *mvon mevungu*. Chacune est dans une maison séparée. Après ces dix jours on vous faisait belle <sup>19</sup>. On vous enduisait de sève et d'écorce d'arbre. C'était le *ba* rouge <sup>20</sup>

<sup>11</sup> le Père Henneman (véritable orthographe) est le fondateur de la mission de Minlaaba en 1912 (rens. de Ph. LABURTHER). Sur cette fondation, cf. Juliana II 2, 3 et 4.

<sup>12</sup> le Père Grün (véritable orthographe) ne resta à Minlaaba que l'année 1913 (rens. de Ph. LABURTHER).

<sup>13</sup> remplacement de la religion traditionnelle : cf. Cressence XV 42.

<sup>14</sup> scolarisation et baptême : cf. Juliana II 5, Marguerite IX 21.

<sup>15</sup> retraite de la candidate : cf. Germaine XI 58. Pour une opinion contraire, cf. Françoise XII 15, Claire XIII 62, Rosalie XIV 46.

<sup>16</sup> durée de la retraite : cf. Germaine XI 58. Sur la durée de la retraite d'*evodo*; cf. Philomène elle-même VIII 35.

<sup>17</sup> préparation de nourriture : cf. Delphine I 44, Firmina XI 37, Rosalie XIV 14.

<sup>18</sup> effectif des promotions d'initiales au *mevungu* : cf. Germaine XI 59, Françoise XII 9.

<sup>19</sup> tenue des candidates au *mevungu* : cf. Rosalie XIV 40 et 44.

<sup>20</sup> utilisation du *ba* : cf. Philomène elle-même VIII 15, 19, 36 et 40, Rosalie XIV 40, Cressence XV 21.

écrasé avec des pierres spéciales. Les cheveux étaient tressés en grosses tresses avec beaucoup d'huile. Toutes les candidates étaient alignées<sup>21</sup> et on leur donnait les grandes interdictions du rite, en particulier ne pas prendre ce qui appartient à autrui<sup>22</sup>. Le *mevungu*, c'était vraiment leur Dieu<sup>23</sup>. Si quelqu'une allait voler, elle tombait malade; et si elle n'avouait pas, elle mourait. Il fallait qu'elle avoue pour guérir<sup>24</sup>. Les hommes parfois pouvaient voler aussi. Ils devaient être alors purifiés par les femmes<sup>25</sup>, mais les vols étaient surtout le fait des femmes. On faisait boire au coupable du jus d'herbes malaxées avec les mains et on lui en mettait sur la tête<sup>26</sup>. Ainsi il était purifié. Inversement, si une femme volait quelque chose à un homme, un homme la purifiait avec ses herbes à lui. On appelait ça, faire *bessessala*, c'est-à-dire purifier. Par exemple, si vous mangiez de l'antilope *so* en secret, de la viande de porc-épic, de vipère ou de salamandre, de la chèvre aussi, vous risquiez de mourir sur le coup! Les seules viandes qui restaient aux femmes étaient celles de poulet et d'éléphant<sup>27</sup>.

*Q.* : Quelle était l'origine du paquet de *mevungu*?

*R.* : C'étaient les vieilles, vieilles femmes qui le gardaient<sup>28</sup>. Quelquefois quand elles avaient encore leur conscience, elles pouvaient dire : « C'est telle ou telle femme qui me succédera ! »<sup>29</sup>. Mais parfois elles mouraient sans rien dire. Alors on jetait le paquet à la rivière et on en faisait un autre.

*Q.* : Savait-on ce qu'il y avait dedans?

*R.* : Bien sûr! Il y avait beaucoup de feuilles, des écorces de plusieurs

<sup>21</sup> mise en rang des candidates : cf. Rosalie XIV 42, Cressence XV 17, Apollonie XVII 12.

<sup>22</sup> interdits du *mevungu* : cf. Germaine IV 41, Françoise XII 20, Claire XIII 45, Rosalie XIV 22 et 47, Francisca XVI 7-8 et 16, Apollonie XVII 33.

<sup>23</sup> emploi des mots « dieu » et « dieux » : cf. Philomène elle-même, supra VII 5 et infra VII 33.

<sup>24</sup> guérison par aveu : cf. Rosalie XIV 71.

<sup>25</sup> guérison-purification d'hommes : cf. Claire XIII 21.

<sup>26</sup> purification par herbes et jus d'herbes : cf. Firmina XI 32 et 44, Françoise XII 22, Claire XIII 23, Rosalie XIV 49.

<sup>27</sup> interdits alimentaires des femmes : cf. Micheline VI 5, Germaine XI 24, Claire XIII 44, Rosalie XIV 21, Cressence XV 34.

<sup>28</sup> détention du paquet : cf. Philomène elle-même infra VII 31, Jeanne I 33, Apollonie XVII 24.

<sup>29</sup> choix de la responsable de *mevungu* : cf. Jeanne I 38, Thérèse IV 40, Claire XIII 33 et 38, Francisca XVI 20.

arbres et des morceaux de calebasse. Tout était mélangé<sup>30</sup>. Quand quelqu'un tombait malade par suite d'un vol, on allait chercher la personne qui gardait le paquet<sup>31</sup> et on disait à la malade : « Voilà celle qui peut te sauver ! Purifie ton ventre » !<sup>32</sup>. Quand tout était dit, on tuait un poulet ou une chèvre sur la coupable. Le sang de la bête coulait sur elle. Elle était aussi arrosée de jus d'herbes et elle guérissait. Les femmes croyaient vraiment au *mevungu* ! C'était leur Dieu (*Zamba*) !<sup>33</sup> Si on allait voler le poulet ou la chèvre de quelqu'un, on risquait d'en mourir !<sup>34</sup> Le *mevungu* n'était pas une plaisanterie !

J'ai été candidate chez moi à l'*evodo* et ici, à Minlaaba, au *mevungu*. C'était exactement la même chose ! Les incantations étaient les mêmes, le Dieu, le même, l'efficacité, la même. C'était le même système, mais pourtant le *mevungu* était plus redoutable<sup>35</sup>. Ainsi l'*evodo* était accessible aux petites filles (c'est pourquoi j'ai pu le faire), tandis que le *mevungu*, non<sup>36</sup>. A part cela, je ne vois pas de différences entre eux et je me demande pourquoi il y avait deux noms. L'*evodo* existait aussi ici à Minlaaba. C'était la belle-mère de Germaine qui était la « mère de l'*evodo* ».

Mon mari avait des pièges dans la rivière de la Sumu. Il attrapait des poissons qu'il allait vendre jusqu'à Yaoundé. Et voilà que quelqu'un avait maudit ces pièges. Ils ne prenaient plus de poissons. On a appelé la belle-mère de Germaine. Elle avait d'abord été cheftaine d'*evodo*, puis de *mevungu*. Là, elle est venue en tant que cheftaine de *mevungu*, avec des tas de choses, des calebasses<sup>37</sup>. A cette époque, mon premier mari était déjà mort et j'avais été épousée par son frère qui avait déjà une femme. J'avais donc une co-épouse. On a découvert que celle-ci était la coupable. Elle a avoué qu'elle avait maudit les pièges car elle ne profitait pas des poissons. Notre mari l'avait obligée à avouer en la

<sup>30</sup> contenu du paquet : cf. Jeanne I 30, Madeleine IV 25-26, Thérèse IV 29, Francisca XVI 6, Apollonie XVII 7 et 27.

<sup>31</sup> détention du paquet : cf. supra VII 28.

<sup>32</sup> guérison par aveu : cf. Philomène elle-même, supra VII 24, Rosalie XIV 51.

<sup>33</sup> emploi des mots « dieu » et « dieux » : cf. Philomène elle-même, supra VII 5 et 23.

<sup>34</sup> punition magique des vols : cf. Madeleine IV 28, Firmina XI 43, Claire XIII 18 et 31, Francisca XVI 10, Apollonie XVII 8.

<sup>35</sup> rapprochements entre *evodo* et *mevungu* : cf. Germaine XI 53, Apollonie XVII 38 et 43.

<sup>36</sup> exclusion des fillettes du rite *mevungu* : cf. Delphine I 40, Thérèse IV 34, Francisca XVI 14.

<sup>37</sup> consultation privée de la responsable de *mevungu* : cf. Claire XIII 36.

menaçant : « Si tu ne te dénonces pas, je ferai venir le chef des Ewondo et il y aura beaucoup de souffrances pour toi! ». Toute la nuit, la co-épouse a dû jurer en disant : « J'ai maudit, maintenant je détache. Voici vos poissons! »<sup>38</sup>. Au matin les poissons étaient là. C'était comme la pêche miraculeuse! Il y avait des poissons qu'on portait sur les épaules, tant ils étaient gros et longs. On les transportait dans des hottes. J'étais là! J'ai vu les poissons! On a donné à l'ancienne coupable toute une hotte de poissons pour la consoler en disant : « Si on donnait beaucoup de poissons à Philomène, c'est parce qu'elle allait chercher beaucoup de bois pour les fumer. Ne recommence plus, sinon tu périras! ».

*Q.* : Que savez-vous sur le *mevungu*?

*R.* : Il y avait un droit d'entrée, mais il n'était pas fixe. On donnait ce qu'on voulait : 3, 5, 50, 100 *bikie*<sup>39</sup>. C'était la coupable qui payait le plus cher<sup>40</sup>. Il fallait qu'elle soit purifiée! Pour qu'elle en garde la leçon et ne recommence plus! Quand la faute était grave, on pouvait exiger de vous un cabri. Sinon, on demandait seulement des *bikie* et un poulet.

Il y avait aussi un autre rite, le *ngi*, qui était pour les hommes<sup>41</sup>. Mon mari était le « père du *ngi* ». Mais moi, je n'ai jamais vu ce rite. Pour le *ngi* on allait aussi en forêt. Le coupable était tué. C'était un rite très sévère! Le cadavre était ensuite suspendu à l'intérieur de la maison et le jus de décomposition était recueilli dans un vase placé au-dessous. On utilisait des os longs humains : s'ils s'accrochaient, l'homme était coupable; s'ils glissaient, il était innocent!<sup>42</sup>



<sup>38</sup> levée de sort : cf. Firmina XI 31, Francisca XVI 26.

<sup>39</sup> tarif d'entrée au *mevungu* : cf. Delphine I 41, Claire XIII 2, Rosalie XIV 17, Francisca XVI 15, Apollonie XVII 31.

<sup>40</sup> tarif versé par l'organisatrice du *mevungu* : cf. Claire XIII 16, Rosalie XIV 27.

<sup>41</sup> rite *ngi* : cf. Rosalie XIV 70.

<sup>42</sup> ordalies diverses : cf. Joséphine III 14, Françoise XII 12 et 27, Apollonie XVII 14.

## HUITIÈME ENTRETIEN

(Mai 1967), avec Philomène à nouveau, et encore dans le sixa de Minlaaba.

*Six semaines se sont écoulées depuis le dernier entretien. J'ai été très frappé par l'intérêt de la précédente conversation avec Philomène et souhaite parler de nouveau avec elle. Nous arrivons chez elle un matin avec un gros morceau de viande fraîche, fort bien accueilli. Cette fois, il n'y a plus besoin de convaincre Philomène; elle même a réfléchi à ce qu'elle nous avait dit la fois précédente et souhaite apporter des précisions. L'entretien a lieu à nouveau à l'intérieur, dans la chambre de Philomène.*

*Philomène* : Mon père avait beaucoup de femmes. Il a eu jusqu'à 800 femmes<sup>1</sup>. C'était un très grand chef! Il épousait des femmes puis il les séparait. Il construisait des villages exprès pour tel ou tel groupe<sup>2</sup>. Il choisissait parmi les femmes celles qu'il aimait beaucoup et il les désignait comme cheftaines. Elles étaient *mimkpëk*, c'est-à-dire « femmes préférées ». Puis, pendant un mois, il partait en voyage chez ses femmes, et quand il quittait ce village, toutes les femmes étaient enceintes.

Comme mon père était un grand chef, il recevait des femmes en cadeau. Il n'allait pas souvent pour des demandes en mariage. Il n'avait qu'à lever le petit doigt : « Cette femme me plaît ! ». Et on la lui donnait. Il choisissait les femmes les plus jeunes, celles dont les seins commençaient à poindre. C'était un *nkukuma*, un *ntomba*, un *nti*, c'est-à-dire un chef, un riche, un noble, un seigneur<sup>3</sup>. Voici quel était le travail de mon père. Quand les Blancs sont arrivés, ils ont institué l'impôt. Mon père donnait ce qu'il avait à la place de ses sujets mais, dès que ceux-ci avaient suffisamment d'argent, ils remboursaient mon père. Cet impôt était lourd. Il était payé en argent, puisque, dès leur arrivée, les Blancs ont institué l'argent<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Il y a là une exagération manifeste. Cependant, on pouvait rencontrer des ménages polygamiques aux effectifs très élevés : cf. Marguerite VI 32, Engelbert XIV 75.

<sup>2</sup> ménages-villages : cf. Germaine I 18, Rosalie XIV 36.

<sup>3</sup> caractère individuel du statut social : cf. Philomène elle-même infra VIII 5. Sur l'équivalence « riche-noble-chef », cf. Claire XIII 11, Rosalie XIV 89.

<sup>4</sup> succession des systèmes monétaires : cf. Joséphine III 9, Germaine XI 1, Claire XIII 3, Cressence XV 11, 25 et 32.

Avant l'arrivée des Blancs le travail de mon père n'était autre que l'organisation du travail chez lui. Il avait en effet beaucoup de plantations; il les faisait donc débrousser par d'autres hommes qu'il convoquait.

*Q.* : Comment votre père avait-il acquis cette autorité?

*R.* : On avait remarqué qu'il avait une très grande puissance physique et on s'était dit : « Voilà quelqu'un qui mérite d'être chef! ». Et puis on avait pu noter sa valeur dans sa façon de mener les affaires. Mon père avait beaucoup d'autres frères mais c'est lui qui a été choisi <sup>5</sup>. Son clan était les Mvelë Yemakak. Il était nombreux et bien représenté. Quand les Blancs sont arrivés, on a changé le nom de ce clan qui est devenu Yebekwolo. Les Yebekwolo sont devenus toute une tribu. Ils sont jusqu'à Abong-Mbang aujourd'hui.

Avant l'arrivée de celui qui allait devenir mon mari, Abessolo, je n'avais pas eu de projet de mariage; non, juste celui-là!

Avant, les jeunes filles n'avaient pas la tête dure comme maintenant; elles restaient à la maison <sup>6</sup>. Quand un jeune homme venait pour une demande en mariage, votre père prenait une autre femme pour coucher avec cet homme : « Tu vas coucher avec cet homme qui veut épouser ma fille » <sup>7</sup>. Et le lendemain la femme disait : « Vraiment ta fille va épouser un homme! ». Sinon, on rendait à l'homme son argent. Pour moi, la femme qui a servi à ce test n'était pas une des femmes de mon père mais une de ses parentes, une de mes tantes paternelles, déjà âgée et expérimentée, qui avait beaucoup d'intérêt à ce que mon mariage soit réussi. On faisait cette expérience au moment où un homme venait pour une demande en apportant déjà des cadeaux <sup>8</sup>. On les acceptait ou on les refusait suivant le résultat de la nuit.

Mes sœurs et moi avions très peur de notre père. Aussi n'avions-nous pas eu de relations sexuelles avec des hommes avant notre mariage <sup>9</sup>. Mon père tenait beaucoup à ses filles. Tandis qu'aujourd'hui, les parents voient leurs filles leur donner des bâtards! <sup>10</sup> Aujourd'hui, si un mari découvre après le mariage que sa femme a eu des expériences avant de le connaître, il se tait. Il n'y était pas et ne peut rien dire. Mais autrefois,

<sup>5</sup> caractère individuel du statut social : cf. Philomène elle-même supra VIII 3.

<sup>6</sup> rareté des déplacements des jeunes filles autrefois : cf. Alphonsine IX 12.

<sup>7</sup> expérience sexuelle masculine : cf. Germaine I 17.

<sup>8</sup> cadeaux de demande en mariage : cf. Marguerite IX 3.

<sup>9</sup> début des relations sexuelles et mariage : cf. Germaine I 1, Juliana II 26, Philomène elle-même infra VIII 11, Rosalie XIV 7, 86 et 87, Cressence XV 14.

<sup>10</sup> inconduite actuelle des jeunes filles : cf. Cressence XV 13.

un homme était content de constater la virginité de sa femme <sup>11</sup>: « Je suis le premier. C'est vraiment ma femme! ».

J'ai vu Catherine arriver ici encore bébé. Chez moi au contraire toutes les filles étaient mariées déjà grandes. Moi-même, mes seins commençaient à poindre <sup>12</sup>. Mon père a dit à Abessolo : « Prends Nangay (c'est-à-dire moi-même, Philomène); elle est pubère. Tu reviendras chercher tes autres femmes après », puisqu'il lui en avait donné cinq.

*Q.* : Quels sont vos souvenirs marquants?

*R.* : Je me rappelle avec regret que mon père avait dit : « Toutes mes filles ont donné des enfants; Nangay en donnera aussi ». Abessolo n'en a pas voulu au début à cause des voyages que nous faisons. Et ensuite je n'ai pas eu un seul enfant ... Je pense avec regret à cette bénédiction de fécondité de mon père <sup>13</sup>. A présent je suis là comme une enfant. Je ne peux même pas aller chercher de l'eau. Pour ma nourriture je dépends des autres. Une fois devenue chrétienne, j'ai eu huit filleules dont l'une était comme ma fille. Je lui donnais de l'argent. Je l'habillais et la nourrissais mais ce n'était tout de même pas mon enfant <sup>14</sup>...

Mon père était tout le temps enduit de *ba*. C'était le parfum d'autrefois <sup>15</sup>. Je passais mon temps à écraser cette écorce, moi toute seule car mon père m'aimait beaucoup. Il a pleuré le jour où il m'a donnée à Abessolo. Il y avait été presque forcé. Il n'y avait que moi de nubile. Or Abessolo était au service des Blancs; il était puissant. Mon père n'avait pas pu lui refuser ce qu'il demandait <sup>16</sup>.

Mon père avait beaucoup de cheveux. On lui faisait de grosses tresses, surtout quand il allait à Akonolinga. C'était une de ses femmes qui s'en chargeait, parfois un homme qui savait bien les faire. Quand il allait à Akonolinga il se lavait pour enlever son *ba*, mais il le remettait vite à son retour. En effet, l'Administration trouvait cela sale mais lui, non <sup>17</sup>.

Avec mes sœurs nous faisons le désherbage. Notre père faisait un

<sup>11</sup> début des relations sexuelles et mariage : cf. supra VII 9.

<sup>12</sup> rang social du père et mariage tardif : cf. Philomène supra VIII 1, Rosalie XIV 88.

<sup>13</sup> bénédiction de fécondité : cf. Firmina XI 33, Rosalie XIV 92.

<sup>14</sup> liens entre marraine de baptême chrétien et filleule : cf. Joséphine III 1.

<sup>15</sup> utilisation du *ba* : cf. Philomène elle-même VII 20 et infra VIII 35 et 40, Rosalie XIV 40, Cressence XV 21.

<sup>16</sup> sur les moyens de pression des Blancs : cf. Philomène elle-même VII 3.

<sup>17</sup> utilisation du *ba* : cf. supra VIII 15.

test en nous donnant une petite parcelle à désherber, pour voir celles qui étaient fortes et qui feraient de bonnes épouses.

J'avais une belle-mère qui chantait bien et beaucoup. Aussi de temps en temps il y avait des soirées de danses jusqu'à l'aube<sup>18</sup>. On s'accompagnait de claquements de mains; c'étaient les *bikursi*. Même ici à Minlaaba j'ai continué à danser. Mais plus maintenant. Je suis vieille et fatiguée; je ne peux plus. A ce moment là, quand je dansais on me faisait des cadeaux, de l'argent parfois. Je pouvais ainsi m'acheter ce que je voulais.

*Q.* : Pouvez-vous me reparler de l'*evodo*?

*R.* : Je vais vous décrire l'*evodo* à Sobiya. C'était les vieilles, vieilles femmes qui faisaient entrer les jeunes. Elles étaient enfermées dans une salle<sup>19</sup> avec les candidates, jeunes ou adultes<sup>20</sup>. Les meneuses disaient : « Ma fille ne peut pas rester comme ça, indépendante. Il faut qu'elle fasse ce rite, cet *akëñ* ». Pour cela il fallait que la fille ait l'âge de raison, *fek*; il fallait aussi qu'elle soit réglée<sup>21</sup>.

Il y avait une responsable, *mkpangoe evodo*. Elle choisissait avant sa mort sa remplaçante, sinon il y avait vote<sup>22</sup>. C'était toujours une très vieille femme. Elle pouvait avoir mis des enfants au monde ou pas; cela n'avait pas d'importance<sup>23</sup>. Son rôle était de donner les conseils et de marquer les interdits du rite<sup>24</sup>: « Si vous transgressez tel ou tel interdit, vous mourrez si vous ne vous dénoncez pas! ». Parmi les candidates, il y avait des jeunes et des moins jeunes<sup>25</sup>. Celles-là avaient eu d'abord peur des exigences. Puis elles s'y étaient décidées par curiosité<sup>26</sup>. De même, dans la religion chrétienne il y a la messe. Au début, quelques unes ont eu peur. Ensuite elles se sont dit : « Allons donc voir ce qu'on y fait! »<sup>27</sup>.

<sup>18</sup> gaieté de la vie d'autrefois : cf. Agnès V 13, Cressence XV 1.

<sup>19</sup> lieu de réunion de l'*evodo* : cf. Philomène elle-même infra VIII 32.

<sup>20</sup> âge des candidates à l'*evodo* : cf. infra VIII 21 et 25.

<sup>21</sup> âge des candidates à l'*evodo* : cf. supra VIII 20 et infra VIII 25.

<sup>22</sup> sur la transmission de la fonction de responsable de *mevungu* : cf. Jeanne I 38, Thérèse IV 40, Claire XIII 33 et 38, Francisca XVI 20 et 22-23.

<sup>23</sup> présence de femmes stériles dans les rites : cf. Suzanna VI 18.

<sup>24</sup> interdits du rite *evodo* : cf. Philomène elle-même infra VIII 43.

<sup>25</sup> âge des candidates à l'*evodo* : cf. supra VIII 20-21; sur le mélange des âges des candidates au *mevungu* : cf. Françoise XII 10 et 28.

<sup>26</sup> motivations des candidates à l'*evodo* : cf. Philomène elle-même infra VIII 31, Germaine XI 56.

<sup>27</sup> rapprochements entre religions traditionnelle et chrétienne : cf. Jeanne I 34, Delphine I 42 et 46, Joséphine III 18.





1. «L'entretien des plantations reste la principale et fatigante occupation féminine» (cf. p. 42).  
celle des adultes ...

Pl. 1. -- Plantations vivrières.

2. ... et celle, parfois, de fillettes (cf. p. 87) qui peuvent aider leur mère.





3. Il arrive que les femmes travaillent dans les plantations de cacao de leur mari (cf. p. 76). Ici, l'une d'elles ouvre sur place les cabosses.

Pl. II. — Cacao.

4. Le «séchoir-autobus» — grâce auquel les fèves de cacao peuvent profiter du soleil puis être abritées de la pluie — se rencontre dans tous les villages beti.





5. Malgré le développement du transport par taxis de brousse et camions, le mode de portage traditionnel par hotte (cf. p. 100) est encore pratiqué pour rapporter les produits agricoles des champs et souvent pour les emporter au marché. Ici, la pause.



6. Dans une hotte à sa taille, une petite fille transporte du bois de chauffe pour la cuisine.



7. La nourriture des Beti est souvent riche et variée (cf. p. 68). Ici, cuisson à l'eau bouillante de bananes plantains.

8. Le poisson de rivière fournit un complément apprécié (cf. p. 73). Les pêches collectives sont l'affaire des femmes : un bief est barré, puis vidé à la cuvette et les poissons prisonniers sont attrapés à la main.





9. Le rite *iso*, rite de guérison et de purification collective (cf. p. 130), est toujours pratiqué. Le lignage concerné se réunit sous la direction d'un spécialiste, hommes d'un côté, femmes de l'autre.

Pl. V. — Rites traditionnels.

10. Chaque participante boit un remède destiné à lui faire retrouver la fécondité. (Une autre partie de la même potion servira à la purification de tous les participants au rite).





11. Ces danses d'une société de femmes Bulu — lors de la fête de l'indépendance à Yaoundé donnent une idée de l'aspect public des danses d'*evodo* et de *mevungu*, de la tenue des initiées... (cf. pp. 127-128).



Pl. VI. — Danses traditionnelles.

12. ... et des candidates. (cf. p. 90).



13. On danse beaucoup moins qu'autrefois, aujourd'hui en pays beti. La célébration des rites catholiques est cependant prétexte à danses. Ici, danses de femmes le jour d'une communion privée (cf. p. 73).



Pl. VII. Christianisation.

14. L'héroïne de la fête.



15. Un orchestre de balafons traditionnels...



16. ... accompagne ces nouveaux mariés, vêtus à l'occidentale. La mariée n'est plus très jeune. Des années ont passé entre le mariage traditionnel et le mariage religieux (cf. p. 136 et p. 154), rite social aux coûteuses festivités, nécessitant des mois, voire des années d'économies.



On appelait la candidate *mvon evodo*<sup>28</sup>. L'*evodo* était très tranchant. On ne s'amusait pas avec. C'était comme une religion<sup>29</sup>.

Entre le moment où j'ai été initiée et celui où Abessolo est venu, il s'est écoulé pas mal de temps. J'avais des seins mais pas de règles. Quand Abessolo est venu je n'avais toujours pas de règles; c'était curieux. Un soir tous deux nous étions reçus par des hôtes. J'avais très mal à la tête et les seins gonflés. Une femme m'a dit : « Pourquoi es-tu fatiguée? Est-ce que tu es enceinte? ». « Non, je n'ai jamais eu mes règles ». « Tu vas faire une soupe avec des graines de courges, des herbes<sup>30</sup> et de la viande de porc », ce que j'ai fait aussitôt. Les règles sont venues quand j'étais déjà repartie en voyage avec Abessolo. Après cela j'ai fait deux fausses-couches. La première fois, je n'avais pas eu mes règles depuis deux mois mais je ne savais pas que j'étais enceinte. On m'a dit de me purger. Je l'ai fait mais cela m'a fait expulser un fœtus... Une autre fois encore j'ai fait une fausse-couche de deux mois. Et puis il n'y a plus rien eu; c'était terminé ».

[Après cette parenthèse on revient à la description de l'*evodo*.]

A certaines occasions la responsable de l'*evodo* venait. On l'appelait pour qu'elle redonne les conseils du rite. Les autres en profitaient pour entrer dans le rite<sup>31</sup>. Chaque candidate restait toute seule dans une pièce<sup>32</sup> avec une femme qui s'occupait d'elle, une sorte de marraine<sup>33</sup>. La candidate pouvait sortir seulement quand on lui apportait à manger. Dans cette maison elle restait couchée toute la journée. Elle se levait quand la nourriture arrivait. Pour vous occuper, votre surveillante pouvait vous donner des arachides ou des graines de concombres à décortiquer. Il était interdit de parler, sauf à la surveillante, et encore seulement un peu, à voix basse, et pour des choses urgentes. Le silence signifiait qu'on était *mvon* : on n'avait pas droit à la parole<sup>34</sup>.

Le chiffre de dix jours était exigé<sup>35</sup>. Le dixième jour était jour de

<sup>28</sup> emploi du mot *mvon* : cf. Claire XII 12, Rosalie XIV 16.

<sup>29</sup> pour des jugements sur le rite *mevungu* : cf. Rosalie XIV 26, Francisca XVI 34-35, Apollonie XVII 23.

<sup>30</sup> mode de consommation des remèdes : cf. Firmina XI 50, Claire XIII 55.

<sup>31</sup> motivations des candidates à l'*evodo* : cf. Philomène elle-même supra VIII 26, Germaine XI 56.

<sup>32</sup> lieu de réunion de l'*evodo* : cf. Philomène supra VIII 19, sur la retraite dans le rite *mevungu*, cf. Philomène VII 15.

<sup>33</sup> marraine d'initiation : cf. Rosalie XIV 51.

<sup>34</sup> sur l'absence d'exigence de silence dans le *mevungu* : cf. Rosalie XIV 45.

<sup>35</sup> sur la durée de la retraite de *mevungu* : cf. Philomène elle-même VII 16, Germaine XI 58.

fête. On vous lavait et on vous enduisait de *ba*<sup>36</sup>. On disait : « Les *mvon* sont dans la maison ! Les *mvon* ne sont pas encore sorties ! ».

*Q.* : Portiez-vous une tenue spéciale ?

*R.* : D'ordinaire on portait un *ebui* blanc, une sorte de jupe faite en fibres de raphia<sup>37</sup>. Pour la sortie au contraire, cet *ebui* était rouge, mais il n'y avait pas d'autre parure<sup>38</sup>. La nourriture aussi était une nourriture ordinaire. Il n'y avait pas de boisson spéciale.

A la sortie on donnait quelque chose à la cheftaine; un poulet par exemple, ou un bon panier de graines de courges, ou encore de grandes assiettes de bois. Mais on ne donnait rien à la surveillante.

*Q.* : Comment se passait ce jour de sortie ?

*R.* : Vos parents préparaient beaucoup de nourriture et de vin<sup>39</sup>; on vous lavait et on vous enduisait de *ba*<sup>40</sup>. Tout le village venait, hommes et femmes<sup>41</sup>. On mangeait ensemble, on buvait et on dansait<sup>42</sup>. C'était la sortie des *mvon*. C'est alors que la cheftaine vous donnait tous les conseils. Vous deviez rester fidèle aux exigences de l'*evodo*. Elles consistaient d'abord dans le respect de la propriété d'autrui. Tout était basé là-dessus<sup>43</sup>. Partout on vous disait : « Ne touchez pas à ce qui ne vous appartient pas, sinon vous mourrez ! ». La cheftaine vous recommandait aussi de ne rien raconter après<sup>44</sup>. La discrétion était exigée, sinon vous étiez punie par l'*evodo*.

Avant que la cheftaine parle, les hommes s'étaient déjà retirés<sup>45</sup>. Il faisait encore jour. Il y avait tant de monde, uniquement des femmes, qu'elles ne pouvaient être contenues dans une seule maison. La fête se clôturait sur l'énoncé des exigences. Ces exigences n'étaient pas nombreuses car il existait des *mvon* indiscrettes qui avaient tendance à tout

<sup>36</sup> utilisation du *ba* : cf. Philomène elle-même VII 20, supra VIII 15 et 19, infra VIII 40, Rosalie XIV 40, Cressence XV 21.

<sup>37</sup> costume des femmes et jeunes filles : cf. Juliana II 13, Madeleine IV 48, Rosalie XIV 40 et 80, Cressence XV 38, Francisca XVI 36.

<sup>38</sup> sur la tenue des initiées au *mevungu* : cf. Philomène elle-même VII 19, Rosalie XIV 41 et 44.

<sup>39</sup> festivités liées à l'*evodo* : cf. Apollonie XVII 40-41.

<sup>40</sup> utilisation du *ba* : cf. Philomène elle-même VII 20 et supra VIII 15, 19 et 36, Rosalie XIV 40, Cressence XV 21.

<sup>41</sup> sur l'exclusion des hommes dans le *mevungu* : cf. Rosalie XIV 31.

<sup>42</sup> festivités liées à l'*evodo* : cf. Germaine XI 54 et 57. Sur les danses d'*evodo*, cf. Apollonie XVII 40.

<sup>43</sup> interdits du rite *evodo* : cf. Philomène elle-même, supra VIII 24.

<sup>44</sup> sur l'obligation de secret dans le *mevungu* : cf. Germaine IV 41.

<sup>45</sup> exclusion des hommes dans l'*evodo* : cf. Agnès V 15.

raconter après. Il y avait aussi des grades dans l'*evodo* mais je ne sais plus lesquels! Seules les vieilles, vieilles femmes les connaissaient. Même ma mère ne m'a rien raconté.

*Q.* : Existait-il des degrés d'initiation ?

*R.* : Il existait plutôt des degrés d'ancienneté <sup>46</sup>. Quand je suis arrivée ici à Minlaaba, je n'ai pas été initiée à l'*evodo* puisque je l'étais déjà, mais au *mevungu*.

*Q.* : On m'a dit que l'homosexualité entre femmes était pratiquée au cours de l'*evodo* et du *mevungu*. Est-ce vrai ?

*R.* : Je n'ai jamais entendu parler de cela! A moins que je n'aie rien vu car il m'arrivait de m'endormir <sup>47</sup>. La danse durait toute la nuit <sup>48</sup>. C'était fatigant et certaines jeunes femmes s'endormaient, accablées de sommeil.

Avant la retraite il y avait d'abord une grande danse où l'on chantait : « L'*evodo*, c'est la sorcellerie des femmes! C'est leur secret! » <sup>49</sup>. Ces danses étaient accompagnées de claquements de mains, et seule la cheftaine soufflait dans une sorte de calebasse-trompe, appelée *toñ*.

*Q.* : Pourriez-vous nous dire ce que vous savez de l'*evu* ?

*R.* : Ma mère me disait toujours d'aller à la pêche avec prudence. « Si une femme plus âgée que toi vient te demander de lui chercher un poisson dans un trou ou dans un piège, n'accepte pas! » <sup>50</sup>. (Le piège était constitué par un tronc d'arbre). En effet si on accepte, la femme vous saisit la main très fort, et elle vous maudit si vous refusez. Elle ne peut vous noyer car il n'y a pas beaucoup d'eau mais elle peut vous maudire. Elle vous demande alors : « Donne-moi quelqu'un : ton père, ta mère, ton futur enfant! ». Si vous êtes maligne, vous pouvez refuser en disant : « Je te donne toi-même! ». « Bon! si tu ne fais pas tel sacrifice (avec une chèvre, un chien ou un poulet), ton premier enfant mourra ». Puis elle vous ferme la bouche! Vous ne pouvez pas raconter ce que vous avez vu, même à votre propre mère! Si par hasard vous arrivez

<sup>46</sup> degrés d'initiation dans le *mevungu* : cf. Claire XIII 25 et 49, Rosalie XIV 43, Francisca XVI 13, 17 et 37.

<sup>47</sup> ici, on sent de nettes réticences à la question effectivement mal posée, car formulée uniquement après enquête bibliographique.

<sup>48</sup> sur la nuit lors du rite *mevungu*, cf. Firmina XI 39, Françoise XII 17, Rosalie XIV 29.

<sup>49</sup> sur la signification de l'expression « sorcellerie des femmes », cf. Francisca XVI 38.

<sup>50</sup> mise en échec d'une sorcière : cf. Claire XIII 50.

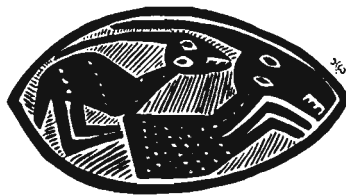
pourtant à dire ce qui s'est passé, on fait pour vous une purification à la même rivière avec un animal tué. Votre futur enfant alors ne mourra plus, parce que le sang a coulé sur vous <sup>51</sup>.

Mais si vous avez accepté et donné quelqu'un, cette femme vous donne alors l'*evu* <sup>52</sup>. L'*evu* c'est le *dzongo*, c'est-à-dire la déchéance. *Vu* veut dire prospérer, bien pousser. L'*evu* au contraire ne peut jamais faire prospérer celui qui le porte <sup>53</sup>.

Quelquefois on peut vous donner un *evu* de prospérité agricole. Alors, même une toute petite plantation se met à avoir des rendements extraordinaires. En effet, il existe beaucoup d'espèces d'*evu*, chacun avec son but différent <sup>54</sup>. Mais cela ne dure pas longtemps; l'*evu* de prospérité agricole va bientôt s'arrêter : l'amitié du diable <sup>55</sup> ne dure jamais éternellement.

Par l'*evu*, on peut prendre la belle récolte d'autrui mais, avant de mourir, le voleur se sent obligé d'avouer <sup>56</sup>: « J'ai pris telle récolte à telle personne ! ». On pardonnait rarement à celui qui avait avoué ainsi. Quelques-uns prenaient l'*evu* de malveillance, de destruction <sup>57</sup>: ils tuaient alors bœufs, femmes etc, mais, avant de mourir, ils avouaient. En effet, ils souffraient physiquement. Ils étaient tourmentés dans tous les sens ! Ils souffraient terriblement pendant leur agonie ! Il arrivait parfois que la femme ait tué son mari : « l'*evu* n'a pas de cœur », dit-on.

J'ai vu avouer un de mes beaux-frères quand il mourait. Dès qu'il a avoué, il est mort. C'était comme un gros paquet que l'on décharge <sup>58</sup>.



<sup>51</sup> purification par le sang : cf. Rosalie XIV 91.

<sup>52</sup> mise en activité de l'*evu* : cf. Joséphine III 15, Agnès X 9, Claire XIII 49, 51.

<sup>53</sup> jugements sur l'*evu* et ses possesseurs : cf. Juliana II 33, Joséphine III 29, Agnès X 2, Engelbert XIV 55.

<sup>54</sup> diverses sortes d'*evu* : cf. Joséphine III 21, Rosalie XIV 56; pour une opinion contraire, cf. Claire XIII 47, Francisca XVI 23.

<sup>55</sup> emploi du mot « diable » ou « satan » : cf. Germaine IV 43, Claire XIII 34.

<sup>56</sup> obligation d'aveu de malveillance : cf. Philomène elle-même infra VIII 58, Francisca XVI 27.

<sup>57</sup> *evu* de meurtre : cf. Joséphine III 22, Claire XIII 47, Rosalie XIV 66, Francisca XVI 33.

<sup>58</sup> obligation d'aveu de malveillance : cf. supra VIII 56, Francisca XVI 27.

## NEUVIÈME ENTRETIEN

(Mai 1967), avec Marguerite (65 ans?) et Alphonsine (55 ans?) sa co-épouse, en fin de matinée, dans un hameau de Minlaaba.

*Nous étions venues les voir la veille pour leur demander de parler avec nous de leur vie et de leur conversion tardive au christianisme. Aussi nous ont-elles attendues et ne sont-elles pas allées aux champs. Nous les trouvons en train de préparer leur repas. Elles nous font entrer dans leur cuisine pour terminer, tout en parlant avec nous, la préparation à laquelle nous goûterons en partant. Leurs voisines nous avaient parlé d'elles comme de femmes un peu timides, co-épouses modèles; effectivement elles vivent, semble-t-il, en excellente entente et prendront la parole tour à tour.*

*Marguerite* : Je suis née après l'arrivée des Allemands, à Nkolo-Sumu près de Bilon, en continuant sur cette route. Ma mère était dans un mariage polygamique mais elle était première femme. J'ai été mariée à l'âge d'à peu près six ans <sup>1</sup>. J'ai d'abord été mariée à un homme au carrefour de Mengueme. Autrefois, lorsqu'un homme entendait dire qu'une femme était enceinte <sup>2</sup> il venait donner un paquet de *ba*, plus un rang de perles s'il en avait, au mari de la future maman <sup>3</sup>. En même temps, il donnait une marmite en terre pleine d'huile de palme. Si le bébé qui naissait était un garçon, on attendait la prochaine grossesse. Si la grossesse n'aboutissait pas, on rendait les cadeaux. Mais quand la maman avait accouché d'une fille, on lui donnait ces cadeaux pour qu'elle se fasse belle. Elle ne pouvait en aucun cas les refuser <sup>4</sup>: les femmes n'avaient pas de bouche <sup>5</sup>... Ensuite, le prétendant apportait les *bikie*, une centaine, plus une chèvre, mâle ou femelle, et il retournait chez lui. Au sevrage de l'enfant, l'homme venait rechercher sa petite femme et il la confiait à une grande femme <sup>6</sup>. La dot était complètement

<sup>1</sup> précocité du mariage : cf. Juliana II 7, Clothilde IV 14, Françoise XII 1, Claire XIII 25, Rosalie XIV 2.

<sup>2</sup> précocité de la demande en mariage : cf. Marguerite-Marie VI 20,

<sup>3</sup> cadeaux de demande en mariage : cf. Philomène VIII 8.

<sup>4</sup> non consultation des mères : cf. Clothilde IV 13, Claire XIII 27.

<sup>5</sup> impossibilité féminine de s'exprimer : cf. Madeleine IV 50, Marie-Thérèse VI 10.

<sup>6</sup> jeune mariée élevée par sa belle-famille : cf. Germaine I 10, Joséphine III 5, Claire XIII 27-28, Rosalie XIV 3 et 85.

versée alors <sup>7</sup>. Il confiait son épouse soit à sa propre mère <sup>8</sup>, soit à une de ses femmes.

Je me rappelle bien comment cela s'est passé pour moi. Mes parents étaient venus m'accompagner. J'ai été prise en charge par la maman de mon mari qui était encore célibataire. Je ne savais même pas pourquoi je partais dans ce village <sup>9</sup>; ma mère ne m'avait rien dit. Là-bas, j'ai été maltraitée. Ma belle-mère me battait souvent. Aussi je me suis sauvée <sup>10</sup> avant même d'avoir connu mon mari : je n'avais pas encore eu mes règles.

*Alphonsine* : Autrefois, les gens étaient très réservés. On ne touchait pas une petite fille comme ça ! Les hommes attendaient qu'une fille ait ses règles <sup>11</sup> et c'est ainsi que les femmes avaient beaucoup d'enfants. Aujourd'hui, les hommes ne se soucient pas de savoir si les filles sont réglées ou non ! Et puis, une fille d'autrefois avait peur de ses parents, de son père et de sa mère. Elle n'était pas libre. De plus, les garçons du village étaient ses frères. Enfin, une fille ne se promenait jamais seule <sup>12</sup>; elle accompagnait soit son père, soit sa mère. Une fille n'allait même pas dans la maison des autres femmes dans le village.

*Marguerite* : Quand je suis revenue, mon père a été fâché d'apprendre que ma belle-mère m'avait maltraitée. A ce moment là, un autre candidat est venu et a remboursé la dot au premier mari; c'était 600 francs, 100 *bikie* et une chèvre <sup>13</sup>. Il n'y avait pas eu de fusil, ni de poudre : on ne dotait plus avec <sup>14</sup>. Une fois la dot versée je suis venue habiter chez mon mari.

Alphonsine et moi sommes non seulement co-épouses mais parentes. Quand Alphonsine est venue, elle m'a trouvée ici. Nous sommes toutes deux du lignage Enoah mais de deux villages différents, quoique

<sup>7</sup> remise de la dot = mariage : cf. Juliana II 28, Joséphine III 6.

<sup>8</sup> liens entre belle-mère et bru : cf. entret. coll. XI 27, Françoise XII 6, Claire XIII 53, Rosalie XIV 19, 52 et 86, Cressence XV 14.

<sup>9</sup> non-consultation des filles : cf. Germaine I 9, Joséphine III 3, Claire XIII 26.

<sup>10</sup> refus du mari : cf. Juliana II 8, Joséphine III 7, Clothilde IV 15.

<sup>11</sup> fin de la virginité : cf. Juliana II 14, 25 et 26, Agnès V 2, Philomène VIII 9 et 11, Rosalie XIV 87, Cressence XV 12.

<sup>12</sup> sagesse des jeunes filles d'autrefois : cf. Philomène VIII 6 et 9, Rosalie XIV 83 et 87, Cressence XV 4.

<sup>13</sup> montants de dot : cf. Juliana II 10, Joséphine III 8, Agnès V 4, Cunégonde XI 11, Françoise XII 2, Rosalie XIV 68, Apollonie XVII 2.

<sup>14</sup> évolution de la composition de la dot : cf. Cressence XV 11.

proches voisins. J'ai été contente de voir arriver Alphonsine puisque c'était la coutume pour un homme d'avoir plusieurs femmes <sup>15</sup> et je lui ai servi de belle-mère.

Moi, quand je suis arrivée en mariage, il y avait déjà là une femme qui avait eu des enfants mais elle les avait tous perdus à cause de la syphilis. Cette femme est maintenant en mariage dans le *mvog* Manzë. Elle n'a pas réussi à avoir d'enfants. Lorsque cette femme perdait ici tous ses enfants, on n'a pas parlé d'*evu* <sup>16</sup>. On savait que c'était la maladie.

J'ai eu une fille qui a donné un petit garçon alors qu'elle était encore jeune fille et qu'elle vivait ici au village. A présent ce garçon est grand.

[Quant à Alphonsine elle a eu six enfants, trois garçons et trois filles, mais elle en a perdu deux. Il lui en reste quatre. L'aîné est soldat à Nkongsamba].

*Q.* : Quelles étaient les diverses formes de mariage autrefois ?

*Marguerite* : Il y avait d'abord le mariage par échange de femmes : deux lignages, deux *mvog*, échangeaient deux femmes d'égale valeur. Il n'y avait pas de dot. C'était un mariage assez courant appelé *mvol* ou mariage par échange <sup>17</sup>. Il s'est terminé avec l'arrivée des Français; (il avait continué encore du temps des Allemands). On pouvait échanger une jeune fille contre une fille plus jeune, mais pas contre un bébé, car plus tard cela faisait des palabres. Il y avait aussi le mariage par enlèvement. Mais le père poursuivait le mari et exigeait sa dot sous peine de reprendre sa fille. Enfin, il existe aujourd'hui un mariage où on donne la fille pour rien <sup>18</sup> mais on ne le connaissait pas autrefois.

*Q.* : Comment et pourquoi êtes-vous devenues chrétiennes ?

*Marguerite* : Notre mari avait en tout cinq femmes. De lui-même, il s'était inscrit à la doctrine ainsi que ses cinq femmes. Puis il a changé d'idée. Mais il ne nous avait pas demandé notre avis, à nous ses femmes, ni avant, ni après. C'était de son initiative à lui qu'il nous avait inscrites <sup>19</sup>.

<sup>15</sup> caractère normal de la polygamie : cf. Germaine I 24, Micheline VI 6.

<sup>16</sup> morts successives de bébés par sorcellerie : cf. Joséphine III 14, Agnès X 8, Rosalie XVI 65.

<sup>17</sup> mariage par échange : cf. Cunégonde XI 12, Rosalie XIV 90.

<sup>18</sup> bouleversement des coutumes : cf. Germaine XI 25, Claire XIII 42, Cressence XV 13.

<sup>19</sup> absence de dialogue entre mari et femme : cf. entret. coll. IV 45, Madeleine IV 49, Philomène VII 9, Cunégonde XI 8.

Il l'avait fait parce que nous étions les seuls, ainsi que nos enfants, à rester païens dans le village <sup>20</sup>. Car seuls étaient baptisés les enfants qui allaient à l'école <sup>21</sup> et les nôtres n'y allaient pas. Les gens du village se moquaient de nous. C'était pénible! Il s'est passé beaucoup de temps entre le moment où notre mari avait décidé de se convertir avec ses femmes et celui où nous avons été vraiment baptisées! Nous l'avons été par Monsieur l'Abbé Martin Atangana, notre curé actuel [il y a donc moins de quinze ans].

Notre mari battait beaucoup ses femmes et ses enfants <sup>22</sup>. Nous avions peur de son autorité. Avant sa mort, notre mari a reçu le baptême de l'Abbé Martin. Il était à Mengueme pendant sa maladie et il y avait fait appeler l'Abbé Martin. Nous n'étions plus des jeunes filles pour aller nous marier à l'église! <sup>23</sup> Notre seule raison de devenir chrétiennes a été de ne pas rester en dehors des autres! <sup>24</sup>

*Q.* : Le fait de devenir chrétiennes a-t-il entraîné des changements dans votre vie et vos idées?

*Alphonsine* : Je ne vois pas grand changement au fait d'être devenue chrétienne. Si pourtant, je ne fais plus de petits fétiches pour mes récoltes <sup>25</sup>. J'utilisais une poudre blanche que je mettais dans mon grenier à arachides ... A présent, seule la bénédiction du Seigneur fait prospérer mes champs <sup>26</sup>.

*Marguerite* : Notre mari était très autoritaire, aussi le dimanche était un jour de travail comme les autres. Ce jour-là, on cassait les noix de palme ou on décortiquait les arachides. A présent nous sommes bien contentes de pouvoir nous reposer un peu! Autrefois les travaux, les maladies et les coups de bâtons nous faisaient maigrir <sup>27</sup>. Déjà avant

<sup>20</sup> motivations de conversion : cf. Agnès V 9, Marguerite elle-même, infra IX 24 et 31, Françoise XII 30, Rosalie XIV 10, Apollonie XVII 49.

<sup>21</sup> scolarisation et baptême : cf. Juliana II 5, Philomène VII 14.

<sup>22</sup> châtement par bâton : cf. Juliana II 17, Agnès V 12, Marguerite elle-même infra IX 27.

<sup>23</sup> choix du mariage chrétien : cf. Juliana II 24, Rosalie XIV 6, Cressence XV 10.

<sup>24</sup> motivations de conversion : cf. supra IX 20.

<sup>25</sup> sur la protection par paquet de *mevungu* : cf. Madeleine IV 27, Firmina XI 46, Apollonie XVII 8 et 25.

<sup>26</sup> protection divine : cf. Germaine IV 42, Philomène VII 7.

<sup>27</sup> châtement par bâton : cf. supra IX 22.



ma conversion, je croyais en Dieu <sup>28</sup> que j'appelais *Ntondobë* <sup>29</sup>. Maintenant, je dis *Zamba*.

Je suis contente d'être baptisée parce que je sais qu'ainsi je serai enterrée à la mission. Ce serait très ennuyeux de ne pas y être ! Là-bas, on désherbe les tombes presque tout le temps ; ici, dans le village, on ne les désherbe pas. Et puis, là-bas, les abbés prient pour vous et vous donnent leur bénédiction ; vous êtes en règle avec Dieu <sup>30</sup>.

Quand on a toujours désiré et souhaité quelque chose et qu'on l'a enfin, on est heureux ! <sup>31</sup> Aussi, moi, je trouve tout bien dans la messe et dans le christianisme.

[A mes questions sur les rites anciens de femmes, Marguerite et Alphonsine répondent qu'elles étaient bien jeunes au moment où les femmes y allaient. C'était leurs mères qui connaissaient bien tout cela, elles ne peuvent rien en dire].



<sup>28</sup> idée de Dieu : cf. entret. coll. IV 24, Marguerite elle-même infra IX 30, Claire XIII 54.

<sup>29</sup> ou « souteneur de la voûte céleste » : cf. M. P. DE THÉ-BOCHET, op. cit. ann., p. XIII.

<sup>30</sup> idée de Dieu : cf. supra IX 28.

<sup>31</sup> motivations de conversion : cf. Agnès V 9, Marguerite elle-même supra IX 20 et 24, Françoise XII 30, Rosalie XIV 10, Apollonie XVII 49.

## DIXIÈME ENTRETIEN

(Mai 1967), avec Agnès (75 ans?) à Andok, hameau de Minlaaba.

*L'entretien précédent avec Agnès, deux mois plus tôt, avait été écourté mais s'était révélé malgré tout intéressant. Aussi je souhaitais le reprendre et j'avais fait prévenir Agnès la veille, par sa petite fille écolière, de notre venue. Nous arrivons au milieu de l'après-midi mais Agnès n'est pas en forme, peut-être parce qu'elle est contrariée d'avoir dû nous attendre et elle précise à nouveau qu'elle ne veut pas parler longuement. Nous nous asseyons à l'extérieur et j'essaie, de but en blanc, de la faire parler sur le délicat sujet de la sorcellerie, ce qui est sans doute une erreur. Là-dessus, son fils le moniteur arrive et veut se joindre à la conversation. Agnès se ferme et prétend le repas à préparer pour arrêter l'entretien.*

*Q.* : Pouvez-vous nous parler de l'*evu*?

*Agnès* : On en entend parler, mais on ne peut pas savoir si quelqu'un d'autre l'a ou pas! C'est lui seulement qui le sait<sup>1</sup>. D'après moi, l'*evu* c'est un mystère, comme la mort<sup>2</sup>. On devine quelques petites choses, c'est tout! On ne connaît rien avec certitude.

Tous, nous pouvons avoir l'*evu*, on peut nous le façonner<sup>3</sup>. Mais on ne connaît pas celui qui le façonne. Si on ne vous remodèle pas votre *evu*, si on ne vous le façonne pas, il ne peut pas vous servir<sup>4</sup>. J'ai vu de mes yeux un *evu* qui sortait du ventre d'une femme qui accouchait. Un guérisseur le lui a remis ensuite dans le ventre<sup>5</sup>, aussi je n'ai pas pu très bien le voir. C'était un petit animal sans poils, comme un crapaud, marchant comme lui, ou plutôt comme un crabe; seulement il n'avait que quatre pattes. Il n'avait pas de queue mais une bouche avec des

<sup>1</sup> conscience des possesseurs d'*evu* : cf. Joséphine III 34.

<sup>2</sup> jugements sur l'*evu* et ses possesseurs : cf. Juliana II 33, Joséphine III 29, Philomène VIII 53, Engelbert XIV 55.

<sup>3</sup> caractère universel de l'*evu* : cf. Joséphine III 36, Claire XIII 48, Francisca XVI 29.

<sup>4</sup> mise en activité de l'*evu* : cf. Joséphine III 35, Claire XIII 49, Rosalie XIV 62 et 67, Francisca XVI 30.

<sup>5</sup> localisation de l'*evu* : cf. Joséphine III 28, Claire XIII 46, Rosalie XIV 64.

dents <sup>6</sup>. Une de mes demi-sœurs paternelles est morte enceinte. On a fait l'autopsie <sup>7</sup> et on a trouvé un *evu* qui avait avalé l'enfant.

En effet, l'*evu* est petit à l'extérieur mais grand à l'intérieur. Quand une femme a l'*evu*, le fœtus se forme à l'intérieur de l'*evu* et grandit avec lui. L'*evu* attend le terme et, ensuite, il avale tout <sup>8</sup>. L'enfant ne peut plus vivre et il sort mort-né.

On peut transformer l'*evu* chez un enfant encore petit. Mais on ne peut pas façonner celui d'un enfant de huit jours! Quand on le façonne chez un bébé, il ne peut pas avaler ce qu'on lui donne : il étouffe et il meurt. En effet, on donne l'*evu* par la bouche. La personne prend son propre *evu*; elle en coupe un petit morceau qu'elle met dans une feuille d'oignon et fait avaler cela à l'enfant. On peut vous le donner jusqu'à deux ans à peu près. Ce qui se passe à la pêche est l'accomplissement de ce qu'on vous avait fait quand vous étiez petite fille <sup>9</sup>.



<sup>6</sup> description de l'*evu* : cf. Joséphine III 26 et 32.

<sup>7</sup> autopsie des possesseurs présumés d'*evu* : cf. Catherine IV 7, Rosalie XIV 63.

<sup>8</sup> femmes enceintes et *evu* : cf. Rosalie XIV 65.

<sup>9</sup> éveil de l'*evu* à la pêche : cf. Joséphine III 15, Philomène VIII 52.

## ONZIÈME ENTRETIEN

(Mai 1967), entretien collectif avec un groupe de femmes, dans la maison de Germaine (75 ans?), dans un hameau de Minlaaba.

*Comme lors du quatrième entretien, il s'agit d'une rencontre organisée dans la maison de leur choix par les participantes elles-mêmes, qui connaissent à présent le but de ces conversations; toutes sont détendues, et l'entretien sera, de bout en bout, très animé.*

*Q.* : Qu'est-ce qui était bon autrefois?

*Germaine, belle-mère de Suzanne* : J'étais là du temps des Allemands. J'ai fait tous les travaux : deux fois je suis allée jusqu'à la côte pour porter le caoutchouc et les palmistes. En effet, à l'époque du portage, hommes et femmes étaient mélangés. A ce moment-là, ce qui était bien c'est qu'on pouvait avoir un pagne ou deux pour deux *sining*<sup>1</sup>, ou bien on avait pour cette petite somme un sac de sel ou une cantine. Aujourd'hui, on achète un habit comme si on dotait une femme, tellement c'est cher! Si vous ne possédez pas une cacaoyère vous risquez de marcher nue<sup>2</sup>.

Autrefois, il y avait bien la mort, et aussi les querelles inévitables dans tout groupement humain, mais il y avait beaucoup de respect. Aujourd'hui, ce n'est plus pareil! Pourtant je suis mère de six enfants, mais je ne suis pas respectée comme l'étaient autrefois les personnes âgées par les enfants<sup>3</sup>. Les maris aussi respectaient les femmes<sup>4</sup>. Depuis l'avènement du christianisme, le mariage est devenu une chose légère que personne ne prend au sérieux<sup>5</sup>.

*Cunégonde* : Mais non! Autrefois les femmes avaient très peur de leurs maris! On leur faisait des incisions sur le corps! Quelques maris traitaient

<sup>1</sup> succession des systèmes monétaires : cf. Joséphine III 9, Philomène VIII 4, Claire XIII 3, Cressence XV 11, 25 et 32.

<sup>2</sup> prix actuel des vêtements : cf. Catherine IV 1.

<sup>3</sup> respect des adultes par les enfants d'autrefois : cf. Firmina infra XI 30.

<sup>4</sup> pour une opinion contraire, cf. Clothilde IV 8 : cf. également infra XI 6.

<sup>5</sup> christianisation et dégradation du mariage : cf. Suzanne XI 10.

leurs femmes comme des esclaves<sup>6</sup>. Et quand un homme mourait, on égorgeait une de ses femmes!<sup>7</sup>

Mais aujourd'hui, quand un mari veut battre sa femme, au lieu d'accepter, cette femme prend son mari par la ceinture et elle cherche à le battre aussi. Il y a beaucoup de luttes entre époux aujourd'hui<sup>8</sup>. Ils peuvent même chercher à se tuer mutuellement. A Ossoessam, un homme a tué sa femme grosse de deux jumeaux d'un coup de hache. Il était saou! Et inversement, une femme ailleurs a tué son mari d'un coup de matchette.

Autrefois, un enfant ne pouvait voyager seul jusqu'à vingt ans environ. Une femme non plus! Ses seules sorties étaient pour les plantations. Aussi la liberté de mœurs était limitée<sup>9</sup>. C'était à la fois bon et mauvais. Autrefois, on était vraiment sous la tutelle du mari : aujourd'hui, on peut se promener seule.

Autrefois, les femmes pouvaient porter de lourdes charges d'Ossoessam à Makak. Elles partaient avec leurs maris ou leurs pères aux marchés. Maintenant, il y a les voitures, c'est beaucoup mieux.

*Suzanne* : Ce qui constitue le trouble, c'est la monogamie apportée par le christianisme qui a entraîné l'augmentation des dots!<sup>10</sup> Du coup, le mari a l'impression d'avoir acheté sa femme et il le lui fait sentir! Il peut même la tuer.

*Cunégonde* : Oui, nous sommes d'accord. Autrefois on pouvait donner cent *bikie* seulement, et même moins, et de la poudre, remplacée ensuite par des cartouches et on avait une femme<sup>11</sup>. Et puis, il y avait aussi l'échange de femmes<sup>12</sup>. Enfin, on pouvait donner une femme par amitié à un hôte de passage<sup>13</sup>.

<sup>6</sup> emploi du mot « esclave » : cf. entret. coll. IV 23 et 46, Micheline VI 3, Rosalie XIV 78.

<sup>7</sup> mise à mort d'une veuve : cf. Catherine IV 6, Micheline VI 7, Marguerite-Marie VI 11, Marie-Thérèse VI 13, Rosalie XIV 81.

<sup>8</sup> pour une réaction masculine devant cette émancipation : cf. Engelbert XIV 77.

<sup>9</sup> diverses allusions présentent pourtant l'adultère comme un événement banal : cf. Joséphine III 10, Madeleine VI 21, Suzanne infra XI 20, Cressence infra XI 22, Rosalie XIV 48.

<sup>10</sup> christianisation et transformations du mariage : cf. Germaine supra XI 5.

<sup>11</sup> montants de dot : cf. Juliana II 10, Joséphine III 8, Agnès V 4, Marguerite IX 13, Françoise XII 2, Rosalie XIV 68, Apollonie XVII 2.

<sup>12</sup> mariage par échange : cf. Marguerite IX 17, Rosalie XIV 90.

<sup>13</sup> pour un prêt temporaire : cf. Marie-Thérèse VI 9.

*Q.* : Selon vous, la monogamie est-elle une bonne ou une mauvaise chose?

*Germaine* : J'étais dans un mariage polygamique; c'était très bien <sup>14</sup>. J'étais entourée de beaucoup de compagnes; nous étions à peu près sept. Quand j'étais malade, je n'étais plus tenue de faire la cuisine puisqu'il y avait les autres qui pouvaient donner à manger à notre mari. Tous les travaux des champs ne retombaient pas sur moi seule; nous les partageons.

*Cunégonde* [elle est veuve et a connu un seul mariage, mariage monogamique célébré à l'église] : Dans mon mariage, il y a eu de bonnes et de mauvaises choses, mais dans l'ensemble c'était bien. Pour rien au monde, je n'aurais aimé un mariage polygamique !<sup>15</sup> J'avais été baptisée très tôt et j'étais allée attendre le mariage au *sixa* de Minlaaba <sup>16</sup>. J'y suis restée deux ans. J'étais d'Ossossam. J'y étais venue parce que mon père n'aimait pas mon futur mari <sup>17</sup> et qu'il avait eu des palabres.

Quand je suis venue au *sixa* (c'était du temps du Père Pichon) <sup>18</sup> j'avais déjà un enfant de mon mari, aussi on m'a donné peu de travaux à faire, du jardinage seulement, mais les autres femmes travaillaient dur!<sup>19</sup> Elles partaient de bonne heure jusqu'à 10 heures et elles repartaient encore le soir. Elles se plaignaient! Parfois elles faisaient une journée continue de travail : de grand matin jusqu'à six heures du soir.

*Suzanne* : J'ai connu une très bonne entente avec mon mari; jamais une querelle! J'ai eu neuf enfants; cinq sont morts, il m'en reste quatre, trois filles et un garçon. Une de mes filles, mariée à Yaounde, a déjà six enfants.

[Cunégonde a eu cinq enfants mais n'en a gardé que deux (un garçon et une fille). Donc, toutes les trois ont eu la chance d'avoir des enfants].

*Q.* : Quels étaient les interdits des femmes enceintes?

*Cunégonde* : Moi je ne mangeais plus de plantains dès que j'étais enceinte mais c'était personnel.

<sup>14</sup> approbation féminine de la polygamie : cf. Germaine I 28, Cressence VI 25, Marguerite IX 15.

<sup>15</sup> refus féminin de la polygamie : cf. entret. coll. IV 53 et 54, Rosalie XV 74.

<sup>16</sup> raisons de l'entrée au *sixa* : cf. Germaine I 6, Juliana II 15 et 23, Clothilde IV 2, Cunégonde elle-même infra XI 17, Claire XIII 52, Rosalie XIV 5 et 8.

<sup>17</sup> fuite de sa famille et entrée au *sixa* : cf. Juliana II 23, Claire XIII 52.

<sup>18</sup> le Père Pichon est resté à Minlaaba de 1925 à 1935 environ (cf. IV 16).

<sup>19</sup> travail intensif au *sixa* : cf. Juliana II 16 et 20.

*Suzanne* : Surtout, ce qui était interdit c'était d'avoir à ce moment-là des relations avec un autre homme que votre mari, sinon vous faisiez un avortement<sup>20</sup>. Il ne fallait pas non plus toucher à la propriété d'autrui<sup>21</sup>. Il ne fallait pas prendre dans ses mains une articulation d'animal, sinon le bébé serait né avec une jambe estropiée. On ne devait pas manger la tête et la patte de n'importe quel animal : si on mangeait la tête, l'enfant serait né avec un bec de lièvre.

*Cressence* : Les escargots et le crabe étaient interdits sinon l'enfant aurait eu une maladie spéciale. Si on touchait à la propriété d'autrui l'enfant pouvait avoir de gros furoncles sur le cou ou la tête. Le miel aussi était interdit. Après l'accouchement, si on mangeait une nourriture illicite préparée par une concubine pour son concubin, l'enfant délirait<sup>22</sup>. Il avait des tremblements jusqu'à en mourir. Il fallait vite avouer<sup>23</sup> et on le soignait alors. Il y avait d'autres interdits encore que nous oublions ...

[Des interdits des femmes enceintes, on passe aux interdits féminins en général.]

*Germaine* : Antilope *so*, porc-épic, iguane ne devaient pas être mangés par les femmes ni en plus les intestins de tous les animaux<sup>24</sup>. Il ne fallait même pas les toucher : ils étaient réservés aux hommes âgés. Un jeune homme devait payer s'il en mangeait. Mais à présent toutes les femmes mangent ces viandes, sauf l'iguane, consommé seulement par les vieilles femmes qui ne risquent plus rien dans leur descendance. Aujourd'hui les interdits de nourriture sont foulés aux pieds, c'est mal!<sup>25</sup>

*Cressence* : Tout le monde est au même degré. Il n'y a plus de hiérarchie<sup>26</sup>. Autrefois on distinguait ainsi entre première femme et dernière femme.

<sup>20</sup> adultère féminin : cf. Joséphine II 10, Madeleine VI 21, Cressence infra XI 22, Rosalie XIV 48; pour des opinions concernant les relations sexuelles, cf. Agnès V 8, infra XI 28-29, Françoise XII 34, Claire XIII 43.

<sup>21</sup> sur l'importance de cette interdiction de vol dans le *mevungu* et l'*evodo* : cf. Philomène VIII 43, Claire XIII 45.

<sup>22</sup> adultère féminin : cf. supra XI 20.

<sup>23</sup> sur l'importance de l'aveu dans la guérison : cf. Philomène VII 24, Rosalie XIV 71.

<sup>24</sup> interdits alimentaires des femmes : cf. Micheline VI 5, Philomène VII 27, Claire XIII 44, Rosalie XIV 21, Cressence XV 34.

<sup>25</sup> pour une opinion différente : cf. Cressence XV 34.

<sup>26</sup> bouleversement des coutumes : cf. Germaine I 26, Marguerite IX 18, Claire XIII 42, Cressence XV 13.

*Q.* : Que fait, que dit une femme s'apercevant qu'elle est enceinte?

*R.* : Quand la femme constate qu'elle est enceinte, elle peut le dire à sa belle-mère <sup>27</sup>, ou à une femme âgée qui avertit le mari : « Je ne sais pas, mais ta femme a l'air d'être enceinte ... Il faut avoir des attentions spéciales pour elle ! ». On ne le dit jamais à ses amies, à plus forte raison à ses co-épouses. On peut même se battre pour cela; « non, je ne suis pas grosse ! ». On craint de se tromper. Ce serait ensuite un sujet de honte. On pourrait chanter sur vous une chanson de raillerie ...

Chaque femme repère ses règles par rapport à la lune. Elle sait donc bien le moment où elles doivent revenir. C'est au bout de deux lunes qu'elle prévient sa belle-mère et s'abstient de nourritures interdites. Puis elle « cale l'enfant » en s'attachant une ceinture de fibres de rotins, avec six nœuds, trois à gauche, trois à droite, qui est placée très bas. Elle ne doit la rompre qu'au moment de l'accouchement. Si la mère de la femme est là, c'est elle qui est choisie de préférence pour l'attacher, parfois le mari peut mettre lui-même cette ceinture à sa femme.

*Q.* : Comment imagine-t-on la conception?

*R.* : C'est un mystère; personne n'a jamais vu l'intérieur du ventre! Par contre, on sait qu'avoir des relations avec le mari est bon pour une femme enceinte : cela nourrit l'enfant <sup>28</sup>. L'enfant naît plus fort quand le sang, *meki*, du père et le sang de la mère se rencontrent. Lorsqu'on continue à avoir des relations avec le mari, cela ne peut pas provoquer de fausses-couches, mais tout de même on arrête au huitième mois, sinon on salit l'enfant <sup>29</sup>. Lorsqu'il naît, il est tout glissant comme un poisson alors que quelques enfants sortent impeccables. Lorsqu'un enfant naît coiffé, on trouve cela mauvais. Là aussi, on dit que c'est sale.

*Q.* : Les parents avaient-ils un pouvoir de malédiction et de bénédiction?

*Firmina (75 ans?)* : Autrefois, les enfants respectaient tellement leurs parents <sup>30</sup> que ceux-ci n'avaient pas souvent l'occasion de les maudire. Mais il existait des bénédictions. Si, par exemple, vous aviez désobéi à

<sup>27</sup> liens entre belle-mère et bru : cf. Marguerite IX 8, Françoise XII 6, Claire XIII 53, Rosalie XIV 19, 52 et 86, Cressence XV 14.

<sup>28</sup> opinions sur relations sexuelles : cf. entret. coll. IV 56, Claire XIII 43.

<sup>29</sup> attitude vis-à-vis des relations sexuelles : cf. Agnès V 7, Françoise XII 33.

<sup>30</sup> respect des parents par les enfants d'autrefois : cf. Germaine supra XI 3.



votre mère, pour réparer vous lui faisiez un cadeau et elle vous donnait sa bénédiction. Elle mâchait de l'herbe *avè* qu'elle crachait d'abord à terre : « Tous les malheurs qui pouvaient t'accabler, je les crache ! »<sup>31</sup>. Ensuite, elle crachait le jus de l'herbe sur vous<sup>32</sup>.

De plus, avant de partir en mariage, la fille recevait une bénédiction de fécondité, *eva mete*, de tous les pères et mères de son village, d'abord les hommes, ensuite les femmes<sup>33</sup>. Cela se fait encore aujourd'hui. La fille est nue avec sa seule culotte<sup>34</sup>, mais on n'emploie plus les herbes. Seules des paroles sont prononcées.

*Q.* : Que savez-vous sur l'*evodo* et le *mevungu* ?

*Firmina* : Si les plantations d'une femme ne prospèrent plus ou si elle souffre d'une maladie rebelle, elle va appeler la cheftaine du *mevungu*<sup>35</sup>. Toutes les femmes se rassemblent dans une maison<sup>36</sup> après avoir préparé de la nourriture qu'elles apportent<sup>37</sup>. Elles mangent et dansent<sup>38</sup> toute la nuit<sup>39</sup>. On prépare un grand feu<sup>40</sup> et puis la mère du *mevungu* brûle dans le feu toutes sortes d'herbes, une à une<sup>41</sup>. Elle en recueille les cendres, creuse un trou devant la porte, y met les cendres plus un mille-pattes vivant<sup>42</sup>, rebouche le trou et dit devant l'organisatrice qui se plaint en énumérant ses malheurs : « Toute personne qui voudra du mal à l'organisatrice périra ! Toute personne qui touchera à sa propriété mourra ! »<sup>43</sup>. Puis elle verse sur elle un liquide gluant fait

<sup>31</sup> levée de mauvais sort : cf. Philomène VII 38, Francisca XVI 26.

<sup>32</sup> purification par herbes et jus d'herbes : cf. Philomène VII 26, Françoise XII 22, Claire XIII 23, Rosalie XIV 49,

<sup>33</sup> bénédiction des parents : cf. Philomène VIII 13, Rosalie XIV 92.

<sup>34</sup> nudité lors de purifications : cf. Claire XIII 22, Rosalie XIV 48.

<sup>35</sup> raisons d'organiser le *mevungu* : cf. Germaine I 14, Jeanne I 35, Suzanne infra XI 51, Claire XIII 16, Rosalie XIV 53, Francisca XVI 12, Apollonie XVII 16, et 45

<sup>36</sup> lieu de réunion du *mevungu* : cf. Thérèse IV 33, Françoise XII 18, Rosalie XIV 30, Francisca XVI 3, Apollonie XVII 39.

<sup>37</sup> préparation de nourriture : cf. Delphine I 44, Philomène VII 17, Rosalie XIV 14.

<sup>38</sup> festivités liées au *mevungu* : cf. Delphine I 44, Thérèse IV 36, Rosalie XIV 33, Francisca XVI 2.

<sup>39</sup> nuit et *mevungu* : cf. Françoise XII 17, Rosalie XIV 29; sur la nuit lors de l'*evodo* : cf. Philomène VIII 48.

<sup>40</sup> présence de feu : cf. Françoise XII 8, Francisca XVI 4.

<sup>41</sup> utilisation de cendres d'herbes : cf. Françoise XII 7.

<sup>42</sup> utilisation d'un mille-pattes : cf. Jeanne I 29, Madeleine IV 25, Firmina elle-même infra XI 47, Françoise XII 12, Apollonie XVII 28.

<sup>43</sup> punition magique des vols : cf. Madeleine IV 28, Philomène VII 34, Claire XIII 18 et 31, Francisca XVI 10, Apollonie XVII 9.

d'herbes fraîches et de roseaux aquifères que l'on a fait macérer dans de l'eau <sup>44</sup>.

*Q.* : Savez-vous ce qu'il y avait dans le paquet?

*Firmina* : On prenait deux grandes feuilles dans lesquelles on mettait certaines herbes que l'on donnait à l'organisatrice. Celle qui soignait était comme l'infirmier ou le médecin qui vient soigner à domicile <sup>45</sup>. L'organisatrice, elle, était le *mvon mevungu*. Elle ne gardait pas le paquet chez elle. Le petit paquet qui vous était donné, vous l'enterriez dans votre plantation <sup>46</sup>. Le vrai secret, c'était le mille-pattes enfoui <sup>47</sup> mais les hommes ne le savaient pas <sup>48</sup>. Si quelqu'un volait chez vous, il était couvert d'abcès <sup>49</sup>. La « mère du *mevungu* » venait chez lui avec ses herbes et elle lui préparait un plat spécial <sup>50</sup>, avec des graines d'arachides écrasées ou de courges, du poisson ou de la viande fumée, et surtout des herbes; c'étaient elles seules qui comptaient.

Ma belle-mère, ainsi que la mère de Germaine et la grand-mère de Suzanne, ont été *mvon mevungu*.

*Q.* : Y avait-il abstinence sexuelle avant la cérémonie?

*Firmina* : Non. On ne voit pas d'ailleurs en quoi ç'aurait pu être gênant.

*Suzanne* : Lorsqu'on avait des cauchemars ou des pressentiments funestes, on pouvait faire appel à la « mère du *mevungu* ». Si on croyait voir des revenants, ou si tous deux avec son mari on toussait, ou simplement s'il se passait quelque chose d'inaccoutumé mais tout de même d'assez sérieux — si mon mari ne veut jamais partir, même quand j'en ai assez — on pouvait décider de faire appel à la cheftaine du *mevungu* <sup>51</sup>. Généralement, on faisait cela une fois dans sa vie <sup>52</sup>.

<sup>44</sup> purification par jus d'herbes : cf. supra XI 32.

<sup>45</sup> comparaisons avec vie moderne : cf. Claire XIII 1, Cressence XV 8, 20, 29 et 37, Apollonie XVII 20 et 26.

<sup>46</sup> protection par paquet de *mevungu* : cf. Thérèse IV 27, Apollonie XVII 20 et 26.

<sup>47</sup> utilisation de mille-pattes : cf. Jeanne I 29, Madeleine IV 25, Firmina elle-même supra XI 42, Françoise XII 12, Apollonie XVII 28.

<sup>48</sup> sur l'exclusion des hommes du *mevungu*, cf. entret. coll. IV 34, Suzanne VI 16, Rosalie XIV 31, Francisca XVI 41, Apollonie XVII 5.

<sup>49</sup> punition par furoncles ou abcès : cf. Thérèse IV 31, Françoise XII 21, Claire XIII 39, Rosalie XIV 50.

<sup>50</sup> mode de consommation des remèdes : cf. Philomène VIII 30, Claire XIII 55.

<sup>51</sup> motifs de convocation du *mevungu* : cf. Germaine I 14, Jeanne I 35, Firmina XI 35, Claire XIII 16, Rosalie XIV 53, Francisca XVI 12, Apollonie XVII 16 et 45.

<sup>52</sup> responsabilité de la convocation : cf. Françoise XII 19.

*Germaine* : L'*evodo* était plus sérieux que le *mevungu*<sup>53</sup>. Il y avait là des *mvon* comme pour le rite *so* des hommes ! L'*evodo* était une grande fête comme le *so*<sup>54</sup>. Il y avait une *asuzoa*, c'est-à-dire une cheftaine des futures initiées<sup>55</sup>. Quand on voyait qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas, on demandait à faire l'*evodo*. C'était toujours une vieille femme qui l'organisait, et à cette occasion, des jeunes femmes pouvaient y entrer<sup>56</sup>. Lorsque j'étais petite fille, je suis venue à une danse d'*evodo*<sup>57</sup> mais je n'étais pas candidate.

L'*asuzoa* était comme la mère du *mevungu*. Il y avait une retraite pour chaque candidate de trois ou quatre jours<sup>58</sup>, et quarante à cinquante candidates à la fois<sup>59</sup>.



<sup>53</sup> rapprochements entre *evodo* et *mevungu* : cf. Philomène VII 35, Apollonie XVII 38.

<sup>54</sup> pour des rapprochements entre rite *mevungu* et rite *so*, cf. Françoise XII 24, Claire XIII 65, Apollonie XVII 17.

<sup>55</sup> sur l'*asuzoa* dans le rite *ngas*, cf. Apollonie XVII 10 et 19; sur l'*asuzoa* dans le rite *onguda* : cf. Cressence XV 27.

<sup>56</sup> motivations de l'entrée dans l'*evodo* : cf. Philomène VIII 26 et 31.

<sup>57</sup> danses d'*evodo* : cf. Philomène VIII 42, Apollonie XVII 40.

<sup>58</sup> durée de la réclusion de *mevungu* : cf. Philomène VIII 35.

<sup>59</sup> sur l'importance d'une promotion de candidates au *mevungu* : cf. Philomène VII 18, Germaine XI 59, Françoise XII 9.

## DOUZIÈME ENTRETIEN

(Juin 1967), avec Françoise (72 ans?) et Cécile (77 ans?) sa belle-mère, dans un petit hameau sur les pentes du Mont Febe, à 5 kms de Yaoundé.

*La rencontre a été préparée par Mr l'abbé Atangana, curé de Minlaaba, dont Françoise et Cécile sont les tantes paternelles par alliance : Françoise a autrefois participé au mevungu et il pense qu'elle voudra bien nous raconter son expérience. Il nous accompagne et nous présente mais n'assiste pas à l'entretien. Celui-ci se déroule dans la cordialité, mais Cécile n'a plus l'esprit très solide et ne parvient pas à rassembler ses souvenirs. Aussi Françoise parle-elle seule.*

*Françoise* : Le père de Cécile et mon père étaient frères. Ils n'ont pas voulu donner tous deux leurs filles à Essono qui voulait nous épouser. En effet, on ne donne pas deux filles du même endroit au même homme. Cécile a donc épousé Essono, et moi, j'ai épousé son fils.

Moi aussi, je suis venue très petite en mariage<sup>1</sup>. Quand je suis venue ici, j'ai trouvé des Blancs déjà installés, un que l'on appelait Samba, et l'autre Dominik. Mes parents sont venus m'accompagner, mon père et ma mère; je me rappelle bien! C'était au milieu de l'après-midi. On m'avait tressé les cheveux en grosses coques gonflées; on m'avait mis du *ba*; je marchais fièrement en dansant. J'avais un *ebui* mais ce n'était pas la première fois que j'en portais! (Un *ebui* durait environ trois mois. On les obtenait par échange). Ma dot n'était pas très élevée : trois chèvres, quelques *bikie* et de la poudre noire ressemblant à du charbon, contenue dans des espèces de bidons ou de barils<sup>2</sup>.

Je suis restée toute ma vie dans le même mariage. Quand je suis arrivée, mon mari avait déjà trois femmes. J'ai donc été la quatrième<sup>3</sup>. J'ai eu neuf enfants, mais ils mouraient bébés, sans maladies! C'était à cause du *tso*<sup>4</sup>. Il y avait eu une impureté dans la famille. Essono,

<sup>1</sup> précocité du mariage : cf. Juliana II 7, Clothilde IV 14, Marguerite-Marie VI 20, Marguerite IX 1-2, Claire XIII 25, Rosalie XIV 2.

<sup>2</sup> montants de dot : cf. Juliana II 10, Joséphine III 8, Agnès V 4, Marguerite IX 13, Cunégonde XI 11, Rosalie XIV 68, Apollonie XVII 2.

<sup>3</sup> pour une polygamie plus importante : cf. Germaine I 18, Marguerite VI 32, Philomène VIII 1, Claire XIII 28, Engelbert XIV 75.

<sup>4</sup> rite *tso* : cf. Germaine I 15, Delphine I 47, Rosalie XIV 59.

mon beau-père, avait été guerrier et il avait tué quelqu'un de son sang, un homme du *mvog*, du lignage Ada. C'est moi qui ai été la victime de cette faute, moi seule ! C'est bien après la mort de tous mes enfants que l'on a réussi à faire cesser l'impureté, si bien que je n'ai gardé vivant qu'un enfant, et lui-même n'a d'ailleurs pas eu d'enfants.

*Q.* : Que savez-vous sur le *mevungu* ?

*R.* : J'ai participé au *mevungu* lorsque j'étais déjà en mariage<sup>5</sup>. C'est ma belle-mère, une des femmes d'Essono, qui m'a initiée<sup>6</sup>. Elle était allée en brousse ramasser plusieurs espèces d'herbes que l'on avait fait brûler<sup>7</sup>. Les candidates avaient dansé autour du feu<sup>8</sup>. Il y en avait beaucoup<sup>9</sup>, des femmes et des jeunes filles<sup>10</sup>.

Dans les mariages polygamiques, quand il y avait des rumeurs, et que l'on s'accusait les unes les autres parce que quelque chose n'allait pas<sup>11</sup>. — si le mari tombait malade par exemple — toutes les femmes devaient danser autour du feu et on leur posait sur la tête un mille-pattes<sup>12</sup>. S'il tombait, la femme était coupable<sup>13</sup> et le lendemain on lui donnait du poison d'épreuve, l'*elon*<sup>14</sup>. La femme qui dirigeait tout cela ne portait pas de nom particulier. Il n'y avait pas de retraite préparatoire<sup>15</sup>. Il n'y avait pas de droit d'entrée<sup>16</sup>. Cela se passait la nuit<sup>17</sup>, dans une pièce où il y avait du feu<sup>18</sup>. Ce rite avait lieu une seule fois pour chaque

<sup>5</sup> sur la nécessité d'être mariée pour participer au *mevungu* : cf. Rosalie XIV 18 et 24.

<sup>6</sup> liens entre belle-mère et bru : cf. Marguerite IX 8, entret. coll. XI 27, Claire XIII 53, Rosalie XIV 19, 52 et 86, Cressence XV 14.

<sup>7</sup> utilisation de cendres d'herbes : cf. Firmina XI 41.

<sup>8</sup> présence de feu : cf. Firmina XI 40, Francisca XVI 4.

<sup>9</sup> importance des promotions : cf. Philomène VII 18, Germaine XI 59.

<sup>10</sup> âge des candidates au *mevungu* : cf. Françoise elle-même infra XII 28, Rosalie XIV 11 ; sur le même mélange des âges dans l'*evodo*, cf. Philomène VIII 20 et 25.

<sup>11</sup> mésentente entre co-épouses : cf. Marguerite VI 26.

<sup>12</sup> utilisation d'un mille-pattes : cf. Jeanne I 29, Madeleine IV 25, Firmina XI 42 et 47, Apollonie XVII 28.

<sup>13</sup> ordales diverses : cf. Joséphine III 14, Philomène VII 42, Apollonie XVII 14.

<sup>14</sup> recours au poison d'épreuve : cf. Françoise elle-même infra XII 25, Juliana II 31.

<sup>15</sup> absence de retraite : cf. Claire XIII 61-62, Rosalie XIV 46 ; pour une opinion contraire, cf. Philomène VII 15 et Germaine XI 58.

<sup>16</sup> absence de droit d'entrée : cf. Rosalie XIV 15 ; pour une opinion contraire, cf. Delphine I 41, Philomène VII 39-40, Claire XIII 2, Rosalie XIV 17, Francisca XVI 15, Apollonie XVII 31.

<sup>17</sup> nuit et *mevungu* : cf. Firmina XI 39.

<sup>18</sup> lieu de réunion : cf. Thérèse IV 33, Firmina XI 36, Rosalie XIV 30, Francisca XVI 3, Apollonie XVII 39.

femme <sup>19</sup>. On demandait aux nouvelles initiées de ne pas faire de sorcellerie, de ne pas toucher aux choses d'autrui et de ne rien raconter sur le rite <sup>20</sup>. Si plus tard on touchait à la propriété d'autrui, on pouvait avoir des abcès <sup>21</sup>, hommes et femmes indistinctement.

Si je touche à la propriété d'autrui et si je tombe malade, j'avoue et la mère du *mevungu* vient. Elle va chercher des herbes qui donnent beaucoup d'eau avec lesquelles elle me purifie <sup>22</sup>. Ensuite, je suis guérie. Il n'y a pas d'initiation à ce moment là. C'était deux choses différentes : l'initiation et la guérison <sup>23</sup>. Le *mevungu* était comme le rite *so* pour les hommes <sup>24</sup>.

Pour le *ngas*, on creusait un grand fossé à côté d'une rivière. On y mettait de l'eau avec beaucoup de piment et les femmes devaient venir s'y asseoir. Après cela et après avoir bu l'*elon* <sup>25</sup>, une femme arrivait en dansant <sup>26</sup> et devait couper un bananier d'un seul coup de matchette <sup>27</sup>. Cela se passait à peu près dans les mêmes circonstances que le *mevungu*.

J'ai fait le *mevungu* avant d'être mère. Cela n'avait pas d'importance. Avec moi, il y avait des femmes mariées, des jeunes filles, de tout ! <sup>28</sup> Les femmes d'un polygame malade y participaient obligatoirement et d'autres femmes qui le voulaient s'y joignaient <sup>29</sup>. (Autrefois les villages n'étaient pas mélangés. Donc, tous dans le village étaient du même lignage, du même *mvog*, et frères entre eux.)

*Q.* : Comment êtes-vous devenue chrétienne ?

*R.* : Mon mari avait plusieurs femmes puis toutes sont mortes. Il a dit

<sup>19</sup> responsabilité de la convocation : cf. Suzanne XI 52.

<sup>20</sup> interdits du *mevungu* : cf. Germaine IV 41, Philomène VII 22, Claire XIII 45, Rosalie XIV 22 et 47, Francisca XVI 7-8 et 16, Apollonie XVII 33.

<sup>21</sup> punition magique par furoncles ou abcès : cf. Thérèse IV 31, Firmina XI 49, Claire XIII 39, Rosalie XIV 50.

<sup>22</sup> purification par jus d'herbes : cf. Philomène VII 26, Firmina XI 32 et 44, Claire XIII 23, Rosalie XIV 49.

<sup>23</sup> but du rite *mevungu* : cf. Catherine VI 19, Claire XIII 9 et 64, Rosalie XIV 34, Apollonie XVII 46.

<sup>24</sup> rapprochements entre rite *so* et rite *mevungu* : cf. Claire XIII 65, Apollonie XVII 17.

<sup>25</sup> recours au poison d'épreuve : cf. supra XII 14.

<sup>26</sup> danses de *ngas* : cf. Joséphine III 14-15, Apollonie XVII 13.

<sup>27</sup> ordalie par coupe de bananier : cf. Joséphine III 14, Apollonie XVII 14.

<sup>28</sup> âge des candidates au *mevungu* : cf. Françoise elle-même supra XII 10, Rosalie XIV 11.

<sup>29</sup> motivations de l'entrée dans le *mevungu* : cf. Claire XIII 17, Rosalie XIV 13, Apollonie XVII 30.

alors : « Nous allons devenir chrétiens ». Mais là-dessus il est tombé malade. Il a appelé un catéchiste qui l'a baptisé, puis il m'a recommandé de devenir chrétienne, ce que j'ai fait <sup>30</sup>. J'ai été baptisée par le Père Bonneau <sup>31</sup>. Depuis quelque temps déjà, je pensais au christianisme. Quand j'avais eu mon fils, je l'avais fait baptiser au bout de huit jours, car je ne voulais pas qu'il reste un païen, un *beti* comme on disait alors <sup>32</sup>. Et aussi, comme je perdais tous mes enfants, j'avais voulu que celui là soit baptisé avant de mourir comme les autres, mais ... il a vécu. Quand mon mari est mort j'étais encore bien solide, mais j'ai décidé de ne plus courir et de ne plus avoir des relations avec des hommes <sup>33</sup>. J'avais peur de mourir comme ça, avant d'être baptisée <sup>34</sup>. Et une fois baptisée, j'ai continué à vivre loin des hommes ... jusqu'à aujourd'hui.



<sup>30</sup> motivations de conversion : cf. Agnès V 9, Marguerite IX 20, 24 et 31, Rosalie XIV 10, Apollonie XVII 49.

<sup>31</sup> le Père Bonneau est arrivé vers 1930 à Minlaaba où il est resté un an (rens. de Ph. LABURTHE).

<sup>32</sup> équivalence « bėti-païen » : cf. Apollonie XVII 3.

<sup>33</sup> fin des relations sexuelles : cf. Germaine I 26, Agnès V 6, Claire XIII 41.

<sup>34</sup> attitude vis-à-vis des relations sexuelles : cf. Agnès V 8, entret. coll. XI 28-29.

## TREIZIÈME ENTRETIEN

(Mai 1971), avec Claire (60 ans?), à 8 kms de Mfou.

*Claire est une guérisseuse renommée, spécialisée en « maladies de sorcellerie »; elle possède d'ailleurs une patente de « médecin traditionnel ». Jean-Marie Atanga était venu récemment la consulter et il avait pu constater à la fois son savoir-faire et son caractère ouvert. C'est pourquoi il m'a suggéré de venir parler avec elle pour compléter les entretiens de 1967. Nous venons la voir un samedi après-midi et la trouvons chez elle en train de trier des écorces, bases de ses médications. C'est une femme petite, gaie et vive. Elle accepte facilement de parler avec nous, nous fait entrer et reprend son tri qu'elle poursuivra pendant toute la durée de l'entretien. La conversation sera longue, Claire n'hésitant pas — en raison de sa formation « médicale »? — à donner les détails les plus précis, sur le rite mevungu en particulier.*

*Claire* : Je sais beaucoup de choses sur le rite *mevungu* parce que mon mari était catéchiste. Lorsqu'une vieille femme voulait devenir chrétienne, il fallait d'abord qu'elle lui raconte tout ce qu'elle faisait dans le rite *mevungu*. On ne pouvait pas lui en faire cadeau. De même, quand vous échouez à un examen, on ne va pas vous le donner<sup>1</sup>. Là aussi, si vous ne vouliez rien dire, vous ne pouviez pas être acceptée!

Pour faire partie du *mevungu* on payait 100 *bikie*<sup>2</sup>; c'était l'argent d'autrefois. Le tarif était fixe! C'était beaucoup! Plus tard, on a remplacé les 100 *bikie* par 50 centimes égalant 1 *sifen*<sup>3</sup>. (Le *sifen* était une pièce d'argent des Allemands. Un *sifen* égalait 10 *bitun bikaba*. Un *kaba* était aussi une pièce). Voilà ce qu'on payait pour entrer au *mevungu*.

On choisissait comme cheftaine une femme spéciale. Elle se couchait nue sur le dos<sup>4</sup>. Les autres femmes chantaient. On apportait alors toutes sortes d'herbes. On faisait une bouillie avec ces herbes qu'on

<sup>1</sup> comparaisons avec vie moderne : cf. Firmina XI 54, Cressence XV 8, 20, 29 et 37, Apollonie XVII 20 et 26.

<sup>2</sup> tarif d'entrée dans le *mevungu* : cf. Delphine I 41, Philomène VII 39-40, Claire elle-même infra XIII 36, Rosalie XIV 17, Francisca XVI 15, Apollonie XVII 91.

<sup>3</sup> succession des systèmes monétaires : cf. Joséphine III 9, Philomène VIII 4, Germaine XI 1, Claire XIII 3, Cressence XV 11, 25 et 32.

<sup>4</sup> nudité de la cheftaine : cf. Francisca XVI 9, Apollonie XVII 34.



écrasait <sup>5</sup>. Les femmes tenaient de petits bâtons en mains. La cheftaine était complètement nue. Elle était couchée; on chantait et on lui versait cette bouillie dans le vagin, *ebon* <sup>6</sup>.

Je suis moi-même étonnée de me rappeler tout cela! C'était cela l'*akèn*, le rite du *mevungu*. C'était un grand rite! Moi, j'en ai entendu parler seulement avec mes oreilles. Je ne savais pas ce que cela signifiait! Mais si une femme qui avait fait partie du *mevungu* voulait aller au catéchisme, il fallait qu'elle dise à mon mari ce que signifiait le *mevungu*.

En effet, lorsqu'on versait les herbes sur la cheftaine, cela avait un sens! Cela voulait dire que cette femme possédait un *evu* dépassant les autres. Aussi c'était son *evu* qu'on choisissait! Elle avait un *evu* qui voyait tout <sup>7</sup>, il savait par exemple si quelqu'un allait venir faire du mal à un autre dans le village etc ...

La cheftaine devait avoir un *evu* <sup>8</sup>. Par toutes ces médications on renforçait son *evu* <sup>9</sup> pour qu'elle soit la première de toutes celles qui ont l'*evu*. On l'appelait *nkukuma mevungu* <sup>10</sup> — chez nous, un chef était toujours un riche <sup>11</sup>. C'était pour que le rite soit fort qu'on faisait tout cela! Celles qui voulaient entrer étaient les *mvon* <sup>12</sup>. On dansait <sup>13</sup> en frappant dans ses mains. On tapait aussi sur les murs pour rythmer la danse. On chantait : « Qui t'a dit que le *mevungu* était un péché, *nsem*? que c'était la sorcellerie des femmes? » <sup>14</sup>. C'était les *mvon*, les nouvelles, qui dansaient, celles qui voulaient entrer. On ne faisait pas cette cérémonie régulièrement, une fois par an : il n'y avait pas d'époque fixe pour faire entrer les femmes dans le *mevungu* <sup>15</sup>. Si un homme voyait que ça

<sup>5</sup> utilisation de bouillie d'herbes : cf. Philomène VII 26, Firmina XI 32 et 44, Françoise XII 22, Rosalie XIV 49.

<sup>6</sup> En fait, le mot employé par Claire, *ebon*, signifie matrice; on ne distingue pas entre utérus et vagin. Sur le rôle du vagin, cf. Claire elle-même infra XIII 37 et 46; sur l'importance des organes génitaux de la responsable, cf. Francisca XVI 5.

<sup>7</sup> *evu* de clairvoyance : cf. Joséphine III 24, Claire elle-même infra XIII 35 et 59, Francisca XVI 18, 22 et r. 25.

<sup>8</sup> responsabilité et *evu* : cf. Rosalie XIV 61, Francisca XVI 21, Apollonie XVII 35.

<sup>9</sup> but du *mevungu* : cf. Catherine VI 19, Françoise XII 23, Claire elle-même infra XIII 64, Rosalie XIV 34, Apollonie XVII 46.

<sup>10</sup> appellation de la responsable du *mevungu* : cf. Thérèse IV 39.

<sup>11</sup> équivalence « riche-noble-chef »; cf. Philomène VIII 3, Rosalie XIV 89.

<sup>12</sup> emploi du mot *mvon* : cf. Philomène VIII 28, Rosalie XIV 16.

<sup>13</sup> danses de *mevungu* : cf. Thérèse IV 37, Firmina XI 38, Françoise XII 8, Francisca XVI 4-5.

<sup>14</sup> sur la signification de l'expression « sorcellerie des femmes », cf. Philomène VIII 49, Francisca XVI 38; sur la notion de péché, *nsem*, cf. Germaine I 13.

<sup>15</sup> périodicité du *mevungu* : cf. Rosalie XIV 52.

n'allait pas bien dans son village, s'il y avait des vols par exemple, ou des femmes ne donnant pas d'enfants, il était obligé d'appeler le *mevungu* pour savoir ce qui se passait. Il appelait les femmes du *mevungu* pour qu'elles fassent le rite <sup>16</sup>, et celles de ses femmes qui le voulaient entraient dans l'association <sup>17</sup>. On faisait le *mevungu*, par exemple, si une femme ne donnait pas d'enfants. A ce moment là, on amenait le *mevungu* chez vous. La même potion qu'on avait donnée à la cheftaine, servait à vous laver ainsi que votre mari. Puis tout ce qu'on disait de vous : « Tu vas donner des enfants! etc ... », arrivait! C'était un grand rite! Tout ce qu'on disait arrivait! Et aussi, si quelqu'un volait, il tombait malade <sup>18</sup> et s'il n'avouait pas, il mourait <sup>19</sup>. Si dans un autre village, on faisait ce rite, vous pouviez très bien y aller également <sup>20</sup>.

Lorsqu'un homme avait du malheur, sa mère ou sa première femme était obligée d'entrer dans le rite *mevungu*. Après que les femmes avaient parlé, elles prenaient leur bouillie d'herbes et lavaient l'homme avec. Alors cela lui permettait d'avoir tout ce qu'il voulait; nouveau mariage, richesse, il pouvait tout avoir facilement <sup>21</sup>. On faisait la même chose à une femme qui ne donnait pas d'enfants. Homme et femme étaient nus <sup>22</sup> et on les lavait avec ces herbes <sup>23</sup>.

Lorsqu'on organisait le *mevungu* pour une femme, c'est parce qu'elle se plaignait et qu'elle était dans la douleur mais elle n'avait jamais fait partie du rite. Mais si tu ne faisais pas partie du *mevungu*, tu ne pouvais pas entrer avec les autres femmes <sup>24</sup>. C'est ainsi que je n'y suis jamais allée; quand ma grand-mère y partait, elle me laissait. Et puis, je me suis mariée si vite!

<sup>16</sup> motifs de convocation du *mevungu* : cf. Germaine I 14, Jeanne I 35, Firmina XI 35, Suzanne XI 51, Rosalie XIV 53, Francisca XVI 12, Apollonie XVII 96 et 45.

<sup>17</sup> motifs d'entrée dans le *mevungu* : cf. Françoise XII 29, Rosalie XIV 13, Apollonie XVII 30.

<sup>18</sup> punition magique de vols : cf. Madeleine IV 28 Philomène VII 34, Firmina XI 43, Claire elle-même infra XIII 31, Francisca XVI 10, Apollonie XVII 9.

<sup>19</sup> aveu public dans le *mevungu* : cf. Delphine I 46, Thérèse IV 35, Philomène VII 24.

<sup>20</sup> nécessité de la participation au *mevungu* : cf. Claire elle-même infra XIII 51.

<sup>21</sup> effets bénéfiques du *mevungu* : cf. Rosalie XIV 28 et 34, Francisca XVI 8 et 35, Apollonie XVII 30.

<sup>22</sup> nudité lors de purification : cf. Firmina XI 34, Rosalie XIV 48.

<sup>23</sup> purification par herbes et jus d'herbes : cf. Philomène VII 26, Firmina XI 32 et 44, Françoise XII 22, Rosalie XIV 49.

<sup>24</sup> degrés d'initiation dans le *mevungu* : cf. Philomène VIII 46, Claire infra XIII 59, Rosalie XIV 43, Francisca XVI 17 et 37.

J'avais peut-être 6 ans quand je suis venue chez mon mari <sup>25</sup>. Je ne comprenais d'ailleurs rien à ce qui se passait. On m'avait emportée pendant que j'étais couchée et que je dormais. J'avais été trompée par mon frère aîné. Il m'avait dit : « J'ai un ami qui tue beaucoup de viande ! Tu vas aller là-bas manger de la viande ! ». Moi je n'étais qu'une toute petite fille ! J'étais contente d'aller manger de la viande <sup>26</sup>.

*Q.* : Et votre mère, n'a-t-elle rien dit ?

*R.* : Ma mère était malade, aussi mon père était venu m'arracher à ma mère alors que je tétais encore <sup>27</sup>. C'est une autre femme qui m'a élevée et qui m'a donné son lait. Mon père était venu me voler un jour que ma mère travaillait à sa plantation d'ignames et qu'elle m'avait posée à l'écart dans son champ. Moi et une autre petite fille nous étions assises sous un petit abri. Notre maman savait que notre père voulait nous voler et elle nous avait dit de ne pas bouger. Oh, je me souviens bien ! et puis ma mère vient seulement de mourir et elle m'a tout rappelé ensuite.

Je suis née à côté du terrain d'aviation de Yaoundé. Quand je suis arrivée chez mon mari, il avait déjà sept femmes <sup>28</sup>. Toutes lui avaient été amenées enfants. Mais c'est moi qui suis venue la plus jeune. Quand je suis arrivée, la première femme de mon mari avait déjà des enfants d'environ 12-14 ans. Mon mari avait envoyé une de ses femmes pour me voler.

*Q.* : Avez-vous connu l'*evodo* et le *ngas* ?

*R.* : L'*evodo* n'est pas venu jusqu'ici, ni le *ngas* <sup>29</sup>. Je n'ai pas eu le temps de beaucoup connaître le *mevungu* par moi-même puisqu'il a disparu juste au moment où les missionnaires sont arrivés.

Quand on faisait le *mevungu*, on le faisait sur le corps de cette femme qui était la cheftaine. C'est elle qui était alors la sorcière. Comme elle connaissait tout, elle donnait le pouvoir à tout ce qu'on faisait pour

<sup>25</sup> précocité du mariage : cf. Juliana II 7, Clothilde IV 14, Marguerite-Marie VI 20, Marguerite IX 1-2, Françoise XII 1, Rosalie XIV 2.

<sup>26</sup> non-consultation des filles : cf. Germaine I 9, Joséphine III 3, Marguerite IX 9.

<sup>27</sup> ce récit de mariage est un peu confus. Il en ressort une opposition de la mère au mariage de la fillette : cf. également Clothilde IV 13, Marguerite IX 4.

<sup>28</sup> polygamie importante : cf. Germaine I 18, Marguerite VI 32, Philomène VIII 1, Engelbert XIV 75.

<sup>29</sup> extension des rites de femmes : cf. Claire elle-même infra XIII 67, Cressence XV 45 et 46, Francisca XVI 1.

le *mevungu*. Si par exemple quelqu'un touchait à ce qu'elle t'avait donné pour protéger tel endroit <sup>30</sup>, il mourait <sup>31</sup> s'il n'avouait pas, après être tombé malade <sup>32</sup>.

*Q.* : Comment choisissait-on la responsable?

*R.* : On prenait celle qui s'y connaissait bien en sorcellerie <sup>33</sup>, dans « les affaires de Satan » <sup>34</sup>. Ce qu'elle donnait, on l'appelait *esie*; c'était cela qui rendait malade. Pour choisir cette femme, on prenait celle dont l'*evu* était le plus grand. Les autres sorcières le voyaient bien. Elles voyaient qu'elle était la plus forte de toutes. C'est comme vous qui parlez français alors que moi je n'y comprends rien : vous savez bien qui le parle le mieux. Ceux qui ont un *evu* se comprennent entre eux et ils voient qui est le plus grand en *evu*. « Nous toutes qui sommes dans le *mevungu* sommes bien obligées de voir que c'est toi la plus forte : nous te prenons donc comme cheftaine ! ». Pas besoin de vote ! Cela s'imposait comme une évidence : on voyait bien qui était la plus forte <sup>35</sup>. Et aussi, pour être cheftaine, il ne fallait plus avoir de relations avec les hommes.

Quand une femme constatait qu'elle avait été volée, elle allait voir la cheftaine et devait lui apporter 50 *bikie* <sup>36</sup>. La cheftaine parlait alors à son vagin. C'est lui qui avait tout le pouvoir. Elle disait par exemple : « On a volé cette femme ! Si celui-là ne se dénonce pas, il va mourir ! ». Et en parlant, elle faisait le geste d'enfermer quelque chose ou quelqu'un dans son ventre. Elle disait : « Ça y est ! Il est dedans ! Le voleur est enfermé ! » <sup>37</sup>.

La cheftaine n'avait plus de relations sexuelles avec les hommes. Si par hasard la cheftaine mourait, avant de faire le *mevungu* ailleurs, il fallait choisir une autre cheftaine. C'était obligatoirement une femme n'ayant plus de relations avec les hommes : elle ne les employait plus <sup>38</sup>.

<sup>30</sup> remise d'un paquet protecteur : cf. Madeleine IV 26, Firmina XI 46.

<sup>31</sup> punition magique de vols : cf. Madeleine IV 28, Philomène VII 34, Firmina XI r. 43, Claire elle-même supra XIII 18, Francisca XVI 10, Apollonie XVII 9.

<sup>32</sup> aveu et guérison dans le *mevungu* : cf. Philomène VII 24.

<sup>33</sup> choix de la responsable : cf. Jeanne I 38, Thérèse IV 40, Claire elle-même infra XIII 38, Francisca XVI 20.

<sup>34</sup> emploi du mot « Satan » et « diable » : cf. Germaine IV 43, Philomène VIII 55.

<sup>35</sup> clairvoyance des possesseurs d'*evu* : cf. Joséphine III 24, Claire elle-même supra XIII 7 et infra XIII 55, Francisca XVI 18, 22 et 25.

<sup>36</sup> consultation privée de la responsable de *mevungu* : cf. Philomène VII 37.

<sup>37</sup> rôle du vagin : cf. Claire elle-même supra XIII 6 et infra XIII 46.

<sup>38</sup> choix de la responsable : cf. Jeanne I 38, Thérèse IV 40, Philomène VII 29, Claire elle-même supra XIII 33, Francisca XVI 20.

Si tu volais et que tu n'avouais pas, tu mourais! Si le voleur avouait, toute sa famille essayait de réparer en préparant de la nourriture, avec des herbes. C'étaient ces herbes là qu'on venait mettre sur lui, sur le ou la malade. Même s'il était couvert d'abcès<sup>39</sup> il guérissait.

*Q.* : Qui était cheftaine? Une veuve ou une femme n'ayant plus de relations avec son mari?

*R.* : Autrefois, lorsque le mari voyait que sa première femme était déjà vieille, il la laissait. Lorsqu'une femme constatait qu'elle n'avait plus ses règles, elle ne pouvait plus continuer à aller auprès d'un homme. Ce n'était pas le mari qui décidait : elle-même<sup>40</sup> avertissait son mari : « Je n'ai plus mes règles », et elle cessait toutes relations avec lui<sup>41</sup>. C'était autrefois une obligation. Si vous ne voyiez plus vos règles, vous deviez cesser de vous approcher des hommes. Mais les femmes d'aujourd'hui, même si elles n'ont plus leurs règles, ne font plus attention à cela! Elles continuent toujours!<sup>42</sup>

Tandis qu'autrefois on disait que si vous aviez continué les relations avec votre mari, vous seriez morte, parce que vous n'aviez plus les veines des reins assez solides : elles n'auraient pas tenu le coup.<sup>43</sup>

Donc pour être cheftaine, il ne suffisait pas d'être veuve, il fallait être vieille et avoir passé l'âge des relations avec les hommes.

Autrefois, il y avait beaucoup d'interdits pour les femmes. Elles ne pouvaient pas manger toutes sortes de viandes<sup>44</sup>. Pour celles qui étaient passées par le *mevungu*, il y avait en plus des interdits spéciaux : ne pas aller à la sorcellerie pour tuer quelqu'un, ne pas empoisonner, ne pas voler; c'était les trois grands commandements<sup>45</sup>. Quant à la cheftaine, il fallait qu'elle ait un *evu* très puissant qui se trouvait dans son utérus<sup>46</sup>.

<sup>39</sup> punition magique par abcès ou furoncles : cf. Thérèse IV 31, Firmina XI 49, Françoise XII 21, Rosalie XIV 50.

<sup>40</sup> initiative prise par la femme : cf. Germaine I 27, Agnès V 7.

<sup>41</sup> fin des relations conjugales : cf. Germaine I 26, Agnès V 6; sur la fin des relations sexuelles : cf. Françoise XII 33.

<sup>42</sup> bouleversement des coutumes : cf. Germaine I 26, Marguerite IX 18, Germaine XI 25, Cressence XV 13.

<sup>43</sup> opinions sur les relations sexuelles : cf. entret. coll. IV 56 et XI 28 et 29.

<sup>44</sup> interdits alimentaires des femmes : cf. Micheline VI 5, Philomène VII 27, Germaine XI r. 24, Rosalie XIV 21, Cressence XV 34.

<sup>45</sup> interdits du *mevungu* : cf. Germaine IV 41, Philomène VII 22, Françoise XII 20, Rosalie XIV 22 et 47, Francisca XVI 7-8 et 16, Apollonie XVII 33.

<sup>46</sup> localisation de l'*evu* : cf. Joséphine III 28, Agnès X 5, Rosalie XIV 64; cf. également supra XIII 6.

*Q.* : Cet *evu* était-il un bon ou un mauvais *evu*?

*R.* : Autrefois, quand on s'apercevait qu'une femme avait un *evu* on l'amenait chez un grand féticheur. Il condamnait son *evu* si bien que celui-ci ne pouvait plus tuer <sup>47</sup>. En effet, nous avons tous l'*evu* <sup>48</sup>. Tout enfant l'a ! Mais il faut le développer, et c'est quelqu'un d'étranger qui peut le faire <sup>49</sup>. Si des parents devinent que quelqu'un veut donner l'*evu* à leur enfant, ils mettent quelque chose sur la poitrine de leur enfant pour empêcher la personne. Mais parfois le sorcier voit ce signe. Il sait donc qu'il sera démasqué et il envoie un autre agir à sa place. Il fait cela à l'insu des parents ! Il vient choisir l'enfant. C'est ça, la sorcellerie des Beti ! Mais lorsqu'il le fait, nous autres, nous ne voyons rien ! Autrefois, on ne pouvait pas juger les affaires de sorcellerie au Tribunal, même si un sorcier avait tué un homme ! Mais maintenant si, c'est permis.

Quelques-uns avaient des maîtres qui les rendaient savants en les enseignant dans le domaine de la sorcellerie. Pour cela, ils leur donnaient des feuilles et des écorces à manger. Ils agissaient de la façon suivante. Si une fille naissait par exemple, ils venaient donner l'*evu* à cette fille. Et ensuite ils la forçaient à donner quelqu'un de sa famille, soit son père ou sa mère, soit un de ses enfants à venir ! Si la fille était maligne elle pouvait dire : « Je te donne toi-même ! » <sup>50</sup>. Bien sûr, ç'aurait été mieux de préparer l'enfant à donner tout de suite une bonne réponse mais les mères ne leur parlaient pas de tout cela ...

En plus, si vous-même vous aviez un *evu* très fort, vous pouviez le donner à votre enfant <sup>51</sup>.

Cela fait trente-six ans que j'ai commencé à soigner ! Quand j'ai quitté le village pour aller au *sixa*, j'avais un goître. Aussi les parents de mon mari ne voulaient pas que nous nous marions <sup>52</sup>. Le mari du *sixa* dont je vous parle maintenant n'était pas celui chez qui on m'avait emmenée toute petite. (Mais actuellement j'habite dans le village de ce premier mari, chez mon fils. Car mon deuxième mari est mort et je suis revenue chez mon enfant. En effet avec ce deuxième mari je n'avais pas

<sup>47</sup> unicité de l'*evu* : cf. Francisca XVI 23. Sur l'*evu* de meurtre : cf. Joséphine III 22, Philomène VIII 57.

<sup>48</sup> caractère universel de l'*evu* : cf. Joséphine III 36, Agnès X 3.

<sup>49</sup> mise en activité de l'*evu* : cf. Joséphine III 35, Agnès X 4, Rosalie XIV 62 et 67, Francisca XVI 30.

<sup>50</sup> mise en échec d'une sorcière : cf. Philomène VIII 50.

<sup>51</sup> don de l'*evu* par les parents : cf. Francisca XVI 31.

<sup>52</sup> raisons de l'entrée au *sixa* : cf. Germaine I 6, Juliana II 15 et 23, Clothilde IV 9, Cunégonde XI 16-17, Rosalie XIV 5 et 8.

eu d'enfants. Après sa mort je ne me suis pas remariée car j'étais déjà vieille.)

Lorsque j'étais encore au *sixa* et que j'avais mon goître, il s'est produit un miracle. J'étais entrée chez une de mes voisines pour lui demander une assiette : un homme était là. C'était un étranger mais je ne le savais pas : je croyais que c'était un ami ou un parent de ma voisine. Cet homme portait un pagne blanc. Il était tout enveloppé dans son pagne; on voyait juste sa figure. L'homme demanda : « Qui est cette femme? ». Ma voisine répondit : « C'est la femme de mon père! Le Père l'a baptisée et actuellement elle est au *sixa* ». « Est-ce que tu es malade? ». « Oui! C'est ma rate qui ne va pas! ». Comme j'allais sortir, il m'a appelée : « Viens voir! Tu n'es pas malade comme tu le dis! Allonge-toi sur moi! Et respire une de mes narines, puis l'autre, une oreille puis l'autre oreille, puis le souffle de ma bouche ». J'ai fait ce qu'il me disait et il m'a dit : « Ce n'est pas ta rate qui est malade! Tu as un goître mais je vais revenir te soigner dans trois jours! ».

La belle-mère de mon mari était dans ses plantations. Quand elle est revenue et que je lui ai tout raconté <sup>53</sup> elle a dit : « Où vais-je trouver l'argent pour payer ces remèdes? ». Mais l'homme avait dit : « Ce n'est pas moi qui ai des remèdes! C'est Dieu qui les a envoyés! » et il était parti. Le dimanche, j'ai dit au chef du *sixa* que je devais aller chez moi me faire soigner. Je suis donc partie de grand matin afin de revenir à temps ensuite pour la doctrine. Arrivée au village, il n'y avait personne. J'ai attendu l'homme en entrant dans une maison; je m'y suis couchée et endormie. Dans mon rêve, j'ai entendu une femme m'appeler. « Je suis venue voir comment l'homme t'a guérie de ton goître. Tu as bien vu l'homme? ». « Non je n'ai vu personne ». « Mais pourtant tu es guérie! Regarde-toi! Touche! ». J'ai porté la main à mon cou et je lui ai dit : « Mon goître n'est plus là! ». Cette femme m'a donné alors un paquet contenant deux sortes de feuilles et d'écorces. Puis elle m'a dit — toujours en rêve — : « Ferme les yeux, je vais te donner quelque chose avec lequel tu guériras les malades ». J'ai fermé les yeux et j'ai senti que ses doigts me tâtaient les yeux. Puis la femme m'a dit : « Désormais tu verras les maladies et tu demanderas chaque fois un franc ». Puis la femme a ajouté : « Je m'en vais! Fais du bien aux gens! ». Là-dessus, je me suis réveillée. Je pleurais car j'étais sûre que j'allais mourir après avoir vu des gens en rêve comme cela!

<sup>53</sup> liens entre belle-mère et bru : cf. Marguerite IX 8, entret. coll. XI 27, Françoise XII 6, Rosalie XIV 19, 52 et 86, Cressence XV 14.

Mais j'ai vu que j'étais guérie ... Et j'ai réfléchi, et à présent je crois que l'homme que j'avais rencontré était Dieu lui-même, *Zamba* <sup>54</sup>.

Quand on m'a donné ces remèdes, j'ai laissé passer six ans sans traiter les gens. Et voilà qu'un jour on a parlé à mon mari, le catéchiste, d'une femme malade. Cela se passait à Mvog Mba, loin d'ici. En effet, dans le temps, lorsqu'on était catéchiste, on pouvait être envoyé très loin de chez soi. Mon mari et moi sommes allés visiter cette femme, mais nous avons entendu un enfant haleter dans une pièce à côté. J'ai dit : « Qui est-ce ? ». « C'est ma fille Sophie ! Depuis deux jours que nous sommes revenus du marché, elle ne mange pas ! ». J'ai demandé à voir l'enfant. On me l'a amenée dans son petit lit et j'ai vu qu'elle était gravement malade ! Je suis alors partie chercher les herbes qui m'avaient été montrées autrefois en rêve et dont les noms m'avaient été révélés. J'ai fait avec elles de la pâte que j'ai donnée à l'enfant <sup>55</sup> qui a commencé à évacuer du pus, du sang et de l'eau ; elle était guérie. Après cette guérison, les gens sont venus nombreux pour me voir et se faire soigner à leur tour.

*Q.* : Voulez-vous que l'on revienne au *mevungu* ?

*R.* : On chantait dans les cérémonies : « Le *mevungu* n'est pas un péché <sup>56</sup> ! C'est la sorcellerie des femmes <sup>57</sup> ! ». Ce qui veut dire : « Si tu mets le pied dans nos interdits, tu mourras ! » mais bien sûr, lorsqu'on prononçait le mot de sorcellerie, on ne voulait pas parler de la sorcellerie pour manger les gens <sup>58</sup> !

*Q.* : Pour entrer dans le *mevungu* fallait-il avoir forcément l'*evu* ?

*R.* : Celles qui n'avaient pas l'*evu* venaient pour danser seulement et elles ne voyaient rien. Mais celles qui avaient l'*evu* savaient bien ce qu'elles faisaient <sup>59</sup>. En effet quand on faisait le *mevungu*, on disait d'amener les *mvon* pour chanter. Donc n'importe qui n'ayant pas l'*evu* pouvait aller au *mevungu*. Les *mvon* n'avaient pas l'*evu*. Même

<sup>54</sup> idée de Dieu : cf. entret. coll. IV 24, Marguerite IX 30.

<sup>55</sup> mode de consommation des remèdes : cf. Philomène VIII 30, Firmina XI 50.

<sup>56</sup> notion de « péché », *nsem* : cf. Germaine I 13, Claire elle-même supra XIII 14 et infra XIII 61.

<sup>57</sup> sur la signification de l'expression « sorcellerie » des femmes : cf. Philomène VIII 49, Francisca XVI 38.

<sup>58</sup> manducation par sorcellerie : cf. Rosalie XIV 66, Francisca XVI 24 et 33.

<sup>59</sup> *evu* de clairvoyance : cf. Joséphine III 24, Claire elle-même supra XIII 7 et 35, Francisca XVI r. 18, 22 et 25 ; sur la distinction entre non-possesseurs et possesseurs d'*evu*, cf. Francisca XVI 19, Apollonie XVII 36.



les femmes enceintes, donc celles qui n'ont pas l'*evu*, pouvaient entrer au *mevungu*.

Une fois qu'on faisait déjà partie du *mevungu*, s'il y avait une réunion, on était obligée d'y aller <sup>60</sup>, sinon on faisait un péché <sup>61</sup>.

*Q.* : Est-ce qu'il y avait une retraite, des rites d'entrée à subir avant d'entrer au *mevungu*?

*R.* : Il n'y avait rien <sup>62</sup> qui faisait rassembler les *mvon* du *mevungu* aux *mvon* du *so* ! C'était seulement la sorcellerie des femmes <sup>63</sup> !

*Q.* : Le *mevungu* était-il fait pour protéger les femmes contre quelque chose ou quelqu'un ?

*R.* : C'était le rite des femmes. Les femmes s'associaient pour qu'il n'y en ait pas parmi elles qui aient la mauvaise idée de tuer leur mari ou d'empoisonner les gens <sup>64</sup> : en effet si une femme, ayant passé par le *mevungu*, essayait de le faire, elle mourait.

Les hommes avaient le rite *so* pour eux, les femmes le rite *mevungu* <sup>65</sup>. Ce rite a toujours existé chez les Beti <sup>66</sup> mais il n'était pas le seul ! Il y avait beaucoup de rites ! Toutefois, le *ngas* n'est pas venu jusqu'ici <sup>67</sup>. Si je sais quelque chose sur le *mevungu*, c'est à cause de mon mari qui était catéchiste. Si une vieille femme voulait devenir chrétienne, il fallait qu'elle dise d'abord tout sur le *mevungu* à mon mari et il m'a raconté ensuite leurs paroles.



<sup>60</sup> nécessité de la participation au *mevungu* : cf. Claire elle-même supra XIII 20.

<sup>61</sup> notion de « péché », *nsem* : cf. Germaine I 13, Claire elle-même supra XIII 56.

<sup>62</sup> pour une opinion différente, cf. Claire elle-même infra XIII 65.

<sup>63</sup> sur la signification de l'expression « sorcellerie des femmes » ; cf. Francisca XVI 38, Philomène VIII r. 49.

<sup>64</sup> but du rite *mevungu* : cf. Catherine VI 19, Françoise XII 23, Claire elle-même supra XIII 9, Rosalie XIV 34, Apollonie XVII 46.

<sup>65</sup> rapprochements entre rite *mevungu* et rite *so* : cf. Françoise XII 24, Apollonie XVII 17.

<sup>66</sup> sur l'extension du *mevungu* : cf. Rosalie XIV 37 et 72.

<sup>67</sup> extension du *ngas* : cf. Claire elle-même supra XIII 29, Cressence XV 45-46.

## QUATORZIÈME ENTRETIEN

(Mai 1971), avec Rosalie (75 ans?) à Melen, à 4 kms de Yaoundé.

*Rosalie habite les faubourgs de Yaoundé, et Jean-Marie Atanga avait déjà eu l'occasion de la rencontrer : la sachant originaire des environs de Minlaaba et la voyant à la fois âgée et intelligente, il a pensé qu'il serait intéressant pour moi de la rencontrer et a fixé avec elle le moment de notre venue. Nous arrivons un jour de semaine en fin d'après-midi, et lui apportons un beau morceau de viande que Rosalie accepte sans façons. Elle se montre plus circonspecte sur le but de notre conversation et pose de nombreuses questions avant, rassurée, de nous raconter sa vie et d'évoquer son expérience du mevungu. La conversation a lieu dans sa maison où entrèrent successivement son vieux frère Engelbert, et l'un de ses petits-fils, qui prendront alors part à notre conversation, ce qui visiblement gênera Rosalie lorsqu'il sera question de sorcellerie et de magie.*

*Rosalie* : Je suis née à Nkolmeyang, à côté de Minlaaba et Ngomedzap <sup>1</sup>. Je suis une Enoah. Mon père s'appelait Mani Samba et ma mère Biloa. De mon temps, quand une fille naissait, dès qu'elle ne têtait plus, on la donnait en mariage <sup>2</sup>. Pour moi, je suis partie en mariage toute petite; on me portait encore sur le dos! J'ai donc grandi chez mon mari <sup>3</sup>. C'était avant la guerre de 1914-18. Mon mari fumait beaucoup le chanvre. Quand il avait fumé le chanvre quelque part et qu'il n'avait pas payé, il était obligé de laisser sa femme <sup>4</sup>. Le Père a vu ça et il m'a emmenée au *sixa* de Minlaaba <sup>5</sup>. J'étais assez grande déjà (14 ans?). Étant chez le prêtre, j'ai appris que mon ancien mari était gravement

<sup>1</sup> Rosalie, en m'expliquant d'où elle était originaire, m'amena à découvrir sa parenté avec Germaine de Nkolmeyang, ma première interlocutrice (cf. pp. 47 à 52).

<sup>2</sup> précocité du mariage : cf. Juliana II 7, Clothilde IV 14, Marguerite-Marie VI 20, Marguerite IX 1-2, Françoise XII 1, Claire XIII 25.

<sup>3</sup> jeune mariée élevée par sa belle-famille : cf. Germaine I 10, Juliana II 7, Joséphine III 5, Agnès V 2-3, Marguerite IX 6, Claire XIII 27-28.

<sup>4</sup> remise d'une femme en gage : cf. Agnès V 3; sur le don d'une femme pour payer une amende : cf. Marie-Thérèse VI 8.

<sup>5</sup> raisons de l'entrée au *sixa* : cf. Germaine I 6, Juliana II 15 et 23, Clothilde IV 20, Cunégonde XI 16-17, Claire XIII 52, Rosalie elle-même infra XIII 8.

malade et je suis retournée le voir. Mais il avait su que j'allais venir et il s'était mis d'accord avec quelqu'un pour me laisser en mariage. C'est ainsi que je me suis remariée une seconde fois. A ce moment là, j'avais de la poitrine, je savais tout ce que sait une femme mais j'étais sage. C'est chez mon premier mari que j'avais su comment ma belle-mère faisait le *mevungu*. A la mort de mon deuxième mari, un homme du *mvog* Atemengue, j'ai épousé un homme de Melen, un Olon. C'est seulement pour mon troisième mariage que j'ai fait le mariage religieux <sup>6</sup>. Mon mari est mort là encore, seize ans après notre mariage. De mon deuxième mariage j'avais eu quatre enfants, dont deux sont encore vivants; ils sont chauffeurs tous les deux. Du troisième mariage j'ai eu deux enfants et un avortement. Avec mon premier mari qui fumait le chanvre, je n'ai pas eu d'enfant du tout. Je n'avais pas eu de relations avec lui <sup>7</sup>; j'étais encore une petite fille!

J'ai été baptisée par Monseigneur Graffin lui-même, l'évêque de Yaoundé, quand il était encore prêtre, ici à Mvolyé. J'avais déjà deux enfants. Je me suis fait baptiser parce que mon mari était chrétien, tandis que moi, j'étais encore catéchumène. Je suis donc partie au *sixa* de Mvolyé <sup>8</sup>. Normalement on y restait six mois, si toutefois on n'échouait pas au moment des examens. J'ai gardé un bon souvenir du *sixa* <sup>9</sup>. J'étais contente à l'idée de devenir chrétienne. C'est moi-même qui ai voulu le devenir. Je ne me suis pas fait baptiser parce que mon mari était chrétien <sup>10</sup>!

*Q.* : Parlez-moi du *mevungu*.

*R.* : Ce n'est pas ici à Melen que je l'ai connu mais chez mon premier mari. Sa mère était cheftaine. Si une femme avait besoin d'entrer dans le rite, elle venait la voir. Quand j'étais enfant je n'y allais pas, mais une fois que j'ai grandi, ma belle mère m'a initiée. Il n'y avait pas de moment fixe, cela dépendait du comportement de la jeune femme. Quand ma belle mère m'avait initiée, je n'étais pas encore une jeune fille, mais tout de même je n'étais plus une enfant : j'avais à peu près

<sup>6</sup> mariage chrétien : cf. Juliana II 22 et 24, Cressence XV 10.

<sup>7</sup> début des relations conjugales : cf. Juliana II 26, Rosalie elle-même infra XIV 82, Cressence XV 14.

<sup>8</sup> raisons de l'entrée au *sixa* : cf. supra XIV 5.

<sup>9</sup> appréciation favorable du *sixa* : cf. Germaine I 5, Thècle IV 18, Clothilde IV 19, Cressence IV 21.

<sup>10</sup> motivations de conversion : cf. Agnès V 9, Marguerite IX 20, Françoise XII 30, Apollonie XVIII 49.

l'âge de mon petit fils qui est là (11-12 ans?)<sup>11</sup>. Ma belle-mère me montrait les herbes qui étaient utilisées. Elle m'a initiée très jeune pour que je n'essaie pas de voler les aliments de *mevungu*<sup>12</sup>. En effet la cheftaine du *mevungu*, avant d'initier celles qui viennent de dehors, commence par initier les filles de son village, (de même moi aussi, quand je soigne les femmes qui ont mal aux seins, je fais une potion, mais je commence par la faire goûter à mes propres enfants pour montrer qu'il n'y a pas de poison dedans).

Beaucoup de femmes venaient chez ma belle-mère! Quelques unes venaient pour entrer dans le *mevungu*, d'autres après avoir commis une erreur, une faute quelconque qu'elles voulaient réparer<sup>13</sup>. Quand la femme venait demander qu'on amène le *mevungu* chez elle, elle et sa famille commençaient par préparer beaucoup de nourriture<sup>14</sup> et puis elle donnait des *bikie* ou des cabris. Elle payait pour que les remèdes soient efficaces. Ce n'était pas un droit d'entrée<sup>15</sup>. Certaines payaient 100 *bikie*. Celles qui voulaient être *mvon*<sup>16</sup> payaient 50 *bikie*<sup>17</sup>, mais la femme qui était venue chercher la cheftaine payait plus cher que toutes les autres, puisqu'elle payait les rites. S'il y avait des femmes qui voulaient en profiter derrière elle, elles payaient aussi mais à un tarif moins élevé.

Celles qui étaient jeunes, celles qui étaient célibataires, les *ngon*, n'entraient pas dans le rite. C'était un rite réservé aux femmes mariées<sup>18</sup>. Quand la femme était enceinte, elle ne mangeait pas les aliments de *mevungu*. Les jeunes femmes déjà en mariage, même si elles étaient très jeunes, pouvaient être obligées par leurs belles-mères<sup>19</sup> à entrer dans le rite, pour être protégées<sup>20</sup>.

<sup>11</sup> âge des candidates au *mevungu* : cf. Françoise XII 10 et 28.

<sup>12</sup> entrée dans le *mevungu* à titre préventif : cf. Delphine I 43, Rosalie elle-même infra XIV 20.

<sup>13</sup> motivations des candidates au *mevungu* : cf. Françoise XII 29, Claire XIII 17, Apollonie XVII 30. Sur les motivations des candidates à l'*evodo* : cf. Philomène VIII 26 et 31, Germaine XI 56.

<sup>14</sup> préparation de nourriture : cf. Delphine I 44, Philomène VII 17, Firmina XI 37.

<sup>15</sup> pour une opinion différente : cf. Philomène VII 39.

<sup>16</sup> emploi du mot *mvon* : cf. Philomène VIII 28, Claire XIII 12.

<sup>17</sup> sur l'existence d'un tarif d'entrée : cf. Delphine I 41, Philomène VII 39-40, Claire XIII 2 et 36, Francisca XVI 15, Apollonie XVII 31.

<sup>18</sup> sur la participation des femmes mariées : cf. Françoise XII 5 et Rosalie elle-même infra XIV 24.

<sup>19</sup> liens entre belle-mère et bru : cf. Marguerite IX 8, entret. coll. XI 27, Françoise XII 6, Claire XIII 53, Rosalie elle-même infra XIV 52 et 86, Cressence XV 14.

<sup>20</sup> entrée dans le *mevungu* à titre préventif : cf. Delphine I 43, Rosalie elle-même supra XIV 12; pour d'autres motifs : cf. Françoise XII 29, Apollonie XVII 30.

*Q.* : Pourquoi entrait-on dans le rite? Vous par exemple, pourquoi y êtes-vous entrée? Quelle était son utilité?

*R.* : Moi quand je suis entrée là-dedans, je ne connaissais rien; j'y ai été forcée par ma belle-mère. J'avais peur; je ne savais pas ce qui s'y passait. On me disait seulement : « Fais ceci! fais cela! ». Et puis, je ne voyais que des femmes adultes.

*Q.* : Y avait-il une retraite pour les femmes désirant entrer dans le *mevungu*? Certaines choses étaient-elles interdites ensuite?

*R.* : On nous interdisait la viande d'antilope *so*, le poulet, le chien, un poisson silure, le *ngol*, et aussi le rat <sup>21</sup>.

Une fois que vous êtes entrée dans le *mevungu* et que vous êtes *mvon*, vous ne devez plus avoir de relations sexuelles pendant le jour <sup>22</sup>. Si vous enfreignez cette interdiction, vous êtes sûre d'être découverte aussitôt! Quelqu'un vous découvrira forcément, mari, frère, co-épouse, etc ...

*Q.* : Quand vous êtes entrée dans le *mevungu*, étiez-vous nombreuses?

*R.* : Lorsque le *mevungu* venait dans un village, par exemple dans le village Olon où nous étions beaucoup de femmes, toutes les femmes pratiquement y étaient <sup>23</sup>. Seules les célibataires n'étaient pas là <sup>24</sup>. La plupart des hommes obligeaient leurs femmes à venir. Les hommes étaient très contents que leurs femmes fassent le *mevungu* <sup>25</sup>! C'était la croyance des femmes; c'était une espèce de religion <sup>26</sup>. La femme qui voulait le *mevungu* chez elle donnait 100 *bikie*, une chèvre et un poulet <sup>27</sup>.

*Q.* : Une fois que le *mevungu* était arrivé dans un village, est-ce qu'on pouvait rencontrer ensuite des femmes qui s'en étaient dispensées?

<sup>21</sup> interdits alimentaires des femmes : cf. Micheline VI 5, Philomène VII 27, Germaine XI 24, Claire XIII 44, Cressence XV 34.

<sup>22</sup> interdits du *mevungu* : cf. Germaine IV 41, Philomène VII 22, Françoise XII 20, Claire XIII 45, Rosalie elle-même infra XIV 47, Francisca XVI 7-8 et 16, Apollonie XVII 33.

<sup>23</sup> obligation de participation au rite : cf. Claire XIII 20 et 60. Sur le caractère volontaire de cette participation : cf. Apollonie XVII 6.

<sup>24</sup> exclusion des célibataires : cf. supra XIV 18.

<sup>25</sup> réactions masculines devant le *mevungu* : cf. Suzanne VI 16.

<sup>26</sup> jugements sur le *mevungu* : cf. Francisca XVI 34-35, Apollonie XVII 23. Pour un jugement sur l'*evodo* : cf. Philomène VIII 29.

<sup>27</sup> tarif pour une organisation de *mevungu* : cf. Philomène VII 40, Claire XIII 16.

R. : Cela dépendait de chacune. Si tu étais déjà femme, déjà mariée, tu entrais. Et en plus, tous les maris obligeaient leur femme à en faire partie! Une femme mariée ne pouvait pas dire : « Moi, je ne pars pas au *mevungu* ». Sinon son mari aurait été sûr que pendant le jour sa femme aurait été trouver d'autres hommes! Elle aurait fait toutes les fautes possibles, n'étant plus retenue par la peur <sup>28</sup>...

Q. : Comment se passait la cérémonie quand une nouvelle *mvon* entrait dans le *mevungu*?

R. : La cheftaine avant d'aller dans un endroit donné faire le *mevungu*, demandait qu'on prépare tout, en particulier de l'*otu*, un genre d'encens (il y en a un arbre qui pousse derrière notre maison; c'est lui qui fournit cet encens). Il y avait des paquets; on y mettait l'*otu*, cette sorte d'encens. On remplissait d'huile de palme des marmites, cela servait de lampes. En effet le *mevungu* se passait toujours de nuit <sup>29</sup> mais en plein air <sup>30</sup>. Les femmes apportaient la nourriture et elles chassaient les hommes : ils ne devaient pas rester <sup>31</sup>. L'*otu* servait lui aussi de lampe; il éclairait bien. La cérémonie se passait toujours dehors. Elle n'avait lieu dedans que lorsqu'il s'agissait de vous soigner. Si vous aviez volé et que vous étiez couverte d'abcès par exemple, là on entrait dans une maison <sup>32</sup>. Mais la fête elle-même, *abok*, avait lieu dehors <sup>33</sup>. A ce moment là, il y avait des hommes qui venaient taper le tambour! En effet la fête avait lieu après la cérémonie proprement dite. Pour la fête, hommes et enfants pouvaient très bien être là! Dans le *mevungu* il y avait donc deux choses différentes.

Comme, à cette époque là, les gens avaient de nombreuses femmes, si un homme voyait qu'il perdait beaucoup d'enfants, il était obligé de choisir une femme adulte de son village et de l'envoyer ailleurs, là où on faisait le *mevungu*, pour aller chercher le paquet; en effet, il n'y avait pas de paquet dans chaque village.

<sup>28</sup> effets bénéfiques du *mevungu* : cf. Claire XIII 21, Rosalie elle-même infra XIV 34, Francisca XVI 8 et 35, Apollonie XVII 32.

<sup>29</sup> nuit et *mevungu* : cf. Firmina XI 39, Françoise XII 17.

<sup>30</sup> lieu de réunion : cf. Thérèse IV 33, Firmina XI 36, Françoise XII 18, Francisca XVI 3, Apollonie XVII 39.

<sup>31</sup> exclusion des hommes du *mevungu* : cf. Thérèse IV 34, Suzanne VI 16, Francisca XVI 41, Apollonie XVII 5. Sur l'exclusion des hommes dans le *ngas*, cf. Joséphine III 17, Apollonie XVII 18.

<sup>32</sup> entrée dans une maison : cf. Francisca XVI 3.

<sup>33</sup> festivités liées au *mevungu* : cf. Delphine I 44, Thérèse IV 36-37, Firmina XI 38, Francisca XVI 2.

Le *mevungu* protégeait contre la sorcellerie. Quand vous possédiez un de ces paquets et que quelqu'un voulait manger vos enfants, le *mevungu* luttait contre lui <sup>34</sup>.

C'était sa femme préférée, la plus dévouée, que le mari envoyait chercher le paquet de *mevungu*. Il n'y avait pas un paquet par village! On en rencontrait à peu près tous les 5-6 kms <sup>35</sup>.

Q. : Savez-vous comment votre belle-mère avait eu son paquet de *mevungu*?

R. : Le mari de ma belle-mère, Abena, avait fondé son propre village <sup>36</sup>. Il avait beaucoup de femmes mais ses enfants mouraient en grand nombre. De plus, ses femmes ne donnaient presque que des filles. Chaque fois qu'un garçon naissait, il mourait! Voyant cela, il a pris sa première femme et ils sont allés chercher un paquet de *mevungu*, à Melanga, chez les *mvog* Belinga, sur la route d'Ebolowa <sup>37</sup>. C'était très loin! Abena y est allé avec sa première femme, celle avec qui il avait fondé son village. On ne donnait pas ce paquet pour rien! Il fallait payer un *akuda*, c'est-à-dire 100 *bikie*, une chèvre, une poule, 5 rangs de perles ou *minsanga*. Cela faisait beaucoup de richesses <sup>38</sup>!

Q. : On nous a dit que la cheftaine enlevait ses vêtements et qu'une pâte de feuilles et d'herbes lui était mise dans le vagin.

R. : Je ne sais rien de tout cela <sup>39</sup>.

Q. : Y avait-il une tenue spéciale pour les *mvon*?

R. : Ce jour là, elles mettaient du *ba* sur leur *ebui* <sup>40</sup> et elles s'en enduisaient tout partout; elles versaient aussi sur elles beaucoup d'huile de palme. La mère du *mevungu* portait des perles, et elle se mettait du *ba* et du kaolin, *fem* <sup>41</sup>.

<sup>34</sup> effets bénéfiques du *mevungu* : cf. supra XIV 28.

<sup>35</sup> sur la densité des responsables d'*onguda* : cf. Cressence XV 30.

<sup>36</sup> ménages-villages : cf. Germaine I 19, Philomène VIII 2.

<sup>37</sup> extension du *mevungu* : cf. Rosalie elle-même infra XIV 72; sur l'ancienneté du *mevungu* : cf. Claire XIII 66.

<sup>38</sup> pour apprécier l'importance de la somme versée, cf. le montant moyen d'une dot : Cunégonde XI 11.

<sup>39</sup> pour des précisions sur ce point : cf. Claire XIII 4-5-6.

<sup>40</sup> utilisation du *ba* : cf. Philomène VII 20, VIII 15 et 19, 36 et 40, Cressence XV 21.

<sup>41</sup> tenue des initiées au *mevungu* : cf. Philomène VIII 19 et Rosalie elle-même, infra XIV 44; sur la tenue de la responsable du *ngas* : cf. Apollonie XVII 11.

*Q.* : Mais les *mvon* elles-mêmes, se distinguaient-elles des autres femmes par leur tenue?

*R.* : La différence entre les femmes se voyait dans le rang de sortie <sup>42</sup>. Les anciennes, les compétentes, qui organisaient le rite, sortaient les premières et se mettaient toutes en rond <sup>43</sup>. Puis il y avait un deuxième cercle de celles qui étaient au-dessous d'elles, les simples membres. Celles qui voulaient entrer, celles pour qui on avait organisé la réunion, sortaient les dernières. Elles venaient d'un endroit où toutes étaient groupées. Ces *mvon* se mettaient tout à fait au milieu. Elles étaient donc encadrées par les anciennes.

Les anciennes arrivaient et s'asseyaient, et c'est seulement alors que les *mvon* apparaissaient. Il fallait que tout le monde les voie. Mais il n'y avait pas de différence de costume entre anciennes et nouvelles <sup>44</sup>. Seule, la cheftaine se distinguait par sa tenue et son kaolin.

*Q.* : Est-ce que le silence était exigé des *mvon* avant cette cérémonie de sortie?

*R.* : Je suis chrétienne; je ne peux pas vous mentir! C'est seulement dans le *so* que l'on trouvait cette exigence du silence <sup>45</sup>. (Ah, le *so*! On y était en danger de mort! C'est bien qu'on l'ait arrêté!). Et aussi, on trouvait cette exigence de silence lorsqu'une femme levait un interdit personnel. Par exemple, si une femme qui ne mangeait plus jusque là de poulet levait cet interdit, elle faisait une petite fête. Mais avant, elle devait rester enfermée toute une semaine sans parler. D'ailleurs, ça existe encore aujourd'hui. Mais dans le *mevungu* il n'y avait pas de retraite <sup>46</sup>, seulement des interdits <sup>47</sup>, surtout celui d'avoir des relations sexuelles durant le jour. Si la femme en avait quand même, on la découvrait. Elle et l'homme était amenés nus <sup>48</sup> devant tout le monde

<sup>42</sup> mise en rang des initiées : cf. Philomène VII 21, Cressence XV 17, Apollonie XVII 12.

<sup>43</sup> degrés d'initiation dans le *mevungu* : cf. Philomène VIII 46, Claire XIII 24 et 59, Francisca XVI 13, 17 et 37.

<sup>44</sup> tenue des initiées au *mevungu* : cf. supra XIV 41.

<sup>45</sup> sur l'exigence du silence dans l'*evodo* : cf. Philomène VIII 34.

<sup>46</sup> absence de retraite des candidates : cf. Françoise XII 15, Claire XIII 62. Pour une opinion contraire : cf. Philomène VII 15, Germaine XI 58.

<sup>47</sup> interdits du *mevungu* : cf. Germaine IV 41, Philomène VII 22, Françoise XII 20, Claire XIII 45, Rosalie elle-même supra XIV 22, Francisca XVI 7-8 et 16, Apollonie XVII 33.

<sup>48</sup> nudité lors de purification : cf. Firmina XI 34, Claire XIII 22.



et la cheftaine du *mevungu* cherchait alors des herbes pour les purifier et les soigner <sup>49</sup>. Si elle ne les avait pas soignés, ils auraient été couverts d'abcès <sup>50</sup> et ils auraient fini par mourir !

*Q.* : Chaque *mvon* avait-elle sa « marraine » ?

*R.* : Oui, il y avait des marraines. Pour moi, ce fut ma belle-mère, Mengë Me Mbia (Mengë fille de Mbia). Chaque *mvon* avait sa marraine <sup>51</sup>. Elle l'appelait *mkipangos* (un mot différent de celui qui est employé maintenant dans le baptême chrétien). Ce n'était pas la *mvon* elle-même qui choisissait sa marraine, mais sa mère à elle, ou sinon sa belle-mère.

*Q.* : Quelle était la fréquence des réunions de *mevungu* au cours desquelles on accueillait de nouvelles *mvon* ?

*R.* : Il n'y avait pas de cadence régulière <sup>52</sup>. Cela dépendait. Si moi, chef de famille, je trouvais que ça n'allait pas chez moi, même s'il y avait eu une réunion de *mevungu* quinze jours auparavant à côté de chez moi, je pouvais très bien recommencer et convoquer moi aussi le *mevungu* chez moi ! Ce qui décidait, c'était le malheur <sup>53</sup> !

*Q.* : Est-ce qu'on pensait que la cheftaine de *mevungu* avait l'*evu* ?

*R.* : C'est difficile à répondre ! On ne peut savoir ce qu'il y a dans le ventre des gens ! On n'est jamais sûr que quelqu'un a l'*evu* ou pas <sup>54</sup> !

*Engelbert, frère de Rosalie (80 ans?)* : Cette histoire d'*evu* est tout à fait à part ! On ne peut pas vous donner des précisions là-dessus. C'est impossible <sup>55</sup> ! Quelqu'un qui a l'*evu* peut se montrer très gentil le jour ...

<sup>49</sup> purification-guérison par herbes et jus d'herbes : cf. Philomène VII 26, Firmina XI 32 et 44, Françoise XII 22, Claire XIII 23. Sur l'existence d'adultères : cf. Joséphine III 10, Madeleine VI 21, Suzanne XI 20, Cressence XI 22. Sur son châtement : cf. Juliana II 27, Cressence IV 8, Clothilde IV 10-11, Marguerite-Marie VI 20.

<sup>50</sup> punition magique par furoncles ou abcès : cf. Thérèse IV 31, Firmina XI 49, Françoise XII 2, Claire XII 39.

<sup>51</sup> marraine d'initiation : cf. Philomène VIII 33. Sur les liens entre belle-mère et bru : cf. Marguerite IX 8, entret, coll. XI 27. Françoise XII 6, Claire XIII 53, Cressence XV 14.

<sup>52</sup> fréquence du rite *mevungu* : cf. Claire XIII 15.

<sup>53</sup> motifs de convocation du *mevungu* : cf. Germaine I 14, Jeanne I 35, Firmina XI 35, Suzanne XI 51, Claire XIII 16, Francisca XVI 12, Apollonie XVII 16 et 45.

<sup>54</sup> détection de sorcier par le poison d'épreuve : cf. Juliana II 31. Sur la détection par autopsie : cf. Catherine IV 7, Agnès X 7, Rosalie elle-même infra XIV 65.

<sup>55</sup> réticences à parler de l'*evu* : cf. Joséphine III 29. Pour d'autres jugements sur l'*evu* et ses possesseurs : cf. Juliana II 33, Philomène VIII 53, Agnès X 2.

mais la nuit, que fait-il? Bien sûr, lui n'ira jamais vous dire : « Moi j'ai l'*evu*! ». Pour certains on s'en doute; cela se voit. Mais d'autres sont plus calmes que l'eau ...

*Rosalie* : Moi, quand je soigne on dit parfois que j'ai l'*evu*. En effet, il y a plusieurs sortes d'*evu*<sup>56</sup>. Quand on voit que quelqu'un est courageux, ou qu'il fait des choses magnifiques, on dit seulement qu'il a l'*evu*. Dès que quelqu'un sort de l'ordinaire on parle d'*evu*<sup>57</sup>; on dit que vous êtes *evu*. Il y a donc des *evu* qui ne sont pas forcément mauvais<sup>58</sup> ...

*Q.* : Justement, pour être cheftaine de *mevungu* il fallait être courageux, perspicace, etc ... Avait-on donc l'*evu*?

*R.* : Moi, par exemple, je soigne le *tso*<sup>59</sup>; Dieu m'a donné un don. Les gens disent alors que j'ai l'*evu*, et pourtant je ne sais pas ce que c'est! Mais quand on soigne bien, automatiquement, on dit que vous avez l'*evu*<sup>60</sup>. Pour la cheftaine de *mevungu*, c'était pareil! On disait qu'elle avait l'*evu*<sup>61</sup>.

*Le petit fils de Rosalie intervient* : A partir du moment où vos parents vous choisissent pour régler les différends dans la famille, on le dit. Moi, par exemple, lorsqu'il s'agit de donner une fille en mariage, etc ... je dois parler. On dit alors que je suis *evu*, et que tout ce que je dis se réalise parce qu'on m'a donné les pouvoirs<sup>62</sup>. En effet, dès qu'on a une certaine puissance, on vous traite d'*evu*. Mais il y a quand même d'autres *evu* qui font beaucoup de méfaits et ce sont surtout ceux là dont on parle!

*Rosalie* : Quand la cheftaine du *mevungu* mourait, on lui ouvrait le ventre pour voir si elle avait l'*evu*<sup>63</sup>. Il y a deux *evu*, un *evu* qui reste à côté de la hanche, et le véritable *evu* qui est dans le ventre<sup>64</sup>. En effet,

<sup>56</sup> diverses sortes d'*evu* : cf. Joséphine III 21, Philomène VIII 54. Pour une opinion contraire : cf. Claire XIII 47, Francisca XVI 23.

<sup>57</sup> *evu* de courage : cf. Joséphine III 31.

<sup>58</sup> *evu* bénéfiques : cf. Joséphine III 25.

<sup>59</sup> rite *tso* : cf. Germaine I 15, Delphine I 47, Françoise XII 4.

<sup>60</sup> cet *evu* se rattache, semble-t-il, à l'*evu* de clairvoyance : sur ce dernier, cf. Joséphine III 24.

<sup>61</sup> responsabilité et *evu* : cf. Claire XIII 8, Francisca XVI 21, Apollonie XVII 35.

<sup>62</sup> mise en activité de l'*evu* : cf. Joséphine III 35, Agnès X 4, Claire XIII 49, Rosalie elle-même infra XIV 67, Francisca XVI 30.

<sup>63</sup> autopsie des présumés possesseurs d'*evu* : cf. Catherine IV 7, Agnès X 7.

<sup>64</sup> localisation de l'*evu* : cf. Joséphine III 28, Agnès X 5, Claire XIII 46.

le mot *evu* signifie d'abord estomac et également glande de sorcellerie. A la mort de chaque cheftaine de *mevungu*, on procédait à son autopsie. Également, si une femme mourait étant enceinte, on voulait voir si elle avait l'*evu*. Là, on appelait cela l'*akiae*. Quand l'*evu* a mangé plusieurs fois de suite les enfants dans le ventre d'une femme, on dit : « Cette femme a un *evu* dans le ventre qui mange les enfants »<sup>65</sup>. Si on voyait que l'estomac était à sa place normale, ça allait. Mais s'il était un peu déplacé, on concluait que la femme était sorcière. Parfois on trouvait cinq *evu*. L'homme ou la femme était donc cinq fois sorcier ... Cela pouvait aller jusqu'à neuf. Parfois, en faisant cette autopsie, on trouvait de la chair d'homme<sup>66</sup>...

Si on trouvait en faisant cette autopsie que la cheftaine était sorcière et qu'elle avait un *evu* dangereux, le mari arrêtait soit un frère de sa femme, soit quelqu'un de sa famille, en disant que c'était eux qui avaient donné l'*evu* à sa femme<sup>67</sup>. Mais si on trouvait que la femme n'avait pas d'*evu*, le mari donnait à sa belle-famille 2 chèvres, 2 moutons et 100 *bikie* pour qu'on lui cherche une autre femme<sup>68</sup>. Il concluait en effet que c'était une bonne famille et il était content de prendre à nouveau pour femme une de leurs filles.

*Q.* : Avez-vous connu l'*evodo*?

*R.* : J'ai connu seulement le *mevungu*, et l'*onguda* qui était aussi un rite spécial pour les femmes, servant à les purifier mais différent du *ngas*<sup>69</sup>. J'ai connu aussi le *ngi*, un rite à la fois pour les hommes et pour les femmes, utilisant des os humains<sup>70</sup>. Mais le *ngas*, ça je ne le connais pas.

L'*onguda* servait à soigner les femmes. Si quelqu'un volait, on l'emmenait sous des bananiers et il devait parler; ensuite on le soignait. Mais là, on n'abattait pas un bananier! Il y avait seulement une marmite spéciale. Ce n'était pas n'importe qui qui pouvait manger la banane douce. La plupart du temps autrefois, et souvent encore aujourd'hui aussi, quand quelqu'un était gravement malade, on lui ordonnait d'abord

<sup>65</sup> morts successives de bébés par *evu* : cf. Joséphine III 14, Marguerite IX 16, Agnès X 8.

<sup>66</sup> manducation par sorcellerie : cf. Claire XIII 58, Francisca XVI 24 et 33.

<sup>67</sup> mise en activité de l'*evu* : cf. Joséphine III 35, Agnès X 4, Claire XIII 49, Francisca XVI 30.

<sup>68</sup> montants de dot : cf. Juliana II 10, Joséphine III 8, Agnès V 4, Marguerite IX 13, Cunégonde XI 11, Françoise XII 2, Apollonie XVII 2.

<sup>69</sup> définition du rite *onguda* : cf. Cressence XV 3 et 23, Apollonie XVII 37.

<sup>70</sup> rite *ngi* : cf. Philomène VII 41.

de parler, de dire tout ce qu'il avait fait de mal depuis le début de sa vie. On dit en effet que ce qu'on a fait de mal a une influence sur votre santé. Le plus souvent, l'aveu réussit et vous guérissez <sup>71</sup>.

On trouvait le *mevungu* partout, dans tous les groupes Beti, Ewondo et Eton par exemple, et même chez les Basa <sup>72</sup>, C'est seulement chez les Douala qu'il était inconnu. J'ai été contente après avoir fait le *mevungu*, car je n'ai jamais été malade. Cela montrait bien que je ne volais pas, que je ne faisais pas de bêtises et que j'avais une bonne vie <sup>73</sup>!

Lorsque les Missions sont venues, elles ont supprimé le *mevungu*. L'arrivée des Missions a réjoui les femmes. Un seul homme ne pouvait plus avoir plusieurs femmes comme c'était le cas jusque là <sup>74</sup>!

*Engelbert* : Je suis le fils aîné de mon père qui avait plus de 60 femmes <sup>75</sup>. J'ai été baptisé en 1915. Bien sûr, les femmes ont été contentes de voir arriver le christianisme, mais moi, on m'a privé de 59 femmes <sup>76</sup>! Et même aujourd'hui, nous ne sommes pas contents de l'émancipation des femmes <sup>77</sup>!

*Q.* : Qu'est-ce qui était mieux, la situation de la femme autrefois ou maintenant?

*Rosalie* : Dans la vie d'autrefois, les femmes étaient des esclaves <sup>78</sup>. Une femme n'avait pas la permission de parler à un homme! Mais maintenant les femmes sont libres. C'est la vie de maintenant qui est bien <sup>79</sup>. Et puis autrefois, nous étions nues; nous avions juste nos *ebui*. A présent, nous sommes habillées <sup>80</sup>! Enfin autrefois, à la mort de son

<sup>71</sup> guérison par aveu : cf. Philomène VII 24 et 32.

<sup>72</sup> extension du rite *mevungu* : cf. Rosalie elle-même, supra XIV 37. Sur l'ancienneté du rite : cf. Claire XIII 66.

<sup>73</sup> sur les effets bénéfiques du *mevungu* : cf. Claire XIII 21, Rosalie elle-même supra XIV 28 et 34, Francisca XVI 8 et 35, Apollonie XVII 32.

<sup>74</sup> approbation féminine de la monogamie chrétienne : cf. Germaine I 23, entret. coll. IV 54, Cressence VI 24.

<sup>75</sup> polygamie importante : cf. Germaine I 18, Marguerite VI 32, Philomène VIII 1, Claire XIII 28.

<sup>76</sup> jugements masculins sur la monogamie : cf. Germaine I 21.

<sup>77</sup> émancipation féminine actuelle : cf. Cunégonde XI 8. Sur le rôle du christianisme dans cette émancipation : cf. Agnès V 11.

<sup>78</sup> emploi du mot « esclave » : cf. entret. coll. IV 23 et 46, Micheline VI 3, Cunégonde XI 6.

<sup>79</sup> appréciation favorable de la vie actuelle : cf. Micheline VI 1.

<sup>80</sup> comparaison entre costume féminin traditionnel et vêtements importés : cf. Micheline VI 2, Cressence XV 38.

mari, une femme courait un grand risque. En effet, si elle s'était querellée avec son mari lorsqu'il était vivant, à sa mort on la tuait aussi <sup>81</sup> ! C'était généralement un neveu maternel, ou parfois les frères du défunt, qui se chargeait de l'exécution. On pendait la femme à un arbre.

*Q.* : Pensez-vous que la vie de vos petites filles soit meilleure que celle que vous avez connue ?

*R.* : Je ne peux dire que mes petites filles ont une belle vie que si elles ont un bon cœur, si elles ont une vie sage, si elles se conduisent bien, si elles ont un comportement honorable.

*Q.* : Et selon vous, le comportement des filles était-il plus honorable autrefois ou aujourd'hui ?

*R.* : Autrefois, une fille n'avait pas de relations avec un homme avant d'avoir vu cinq fois ses règles <sup>82</sup>. Donc le comportement des filles d'autrefois était meilleur que celui des filles d'aujourd'hui <sup>83</sup>. On peut dire que par certains côtés la vie des femmes aujourd'hui est meilleure ; mais autrefois, il y avait tout de même certaines habitudes de vie des femmes qui étaient préférables à celles de maintenant <sup>84</sup>.

*Q.* : Qui décidait qu'une jeune fille était en âge d'avoir des relations avec un homme ? Était-ce la fille elle-même ?

*R.* : Autrefois, on donnait les filles en mariage très tôt. Les filles grandissaient étant mariées <sup>85</sup>. La belle-mère ou la première femme surveillait sa bru ou sa petite co-épouse, et lorsqu'elle constatait qu'elle avait eu ses règles cinq fois, c'était elle qui l'envoyait rejoindre son mari <sup>86</sup>. « Maintenant ma fille, c'est le moment. Va rejoindre ton mari ».

*Q.* : Est-ce que les filles couraient autrefois avec les hommes ?

<sup>81</sup> mise à mort d'une veuve : cf. Catherine IV 6, Micheline VI 7, Marguerite-Marie VI 11, Marie-Thérèse VI 12, Cunégonde XI 7.

<sup>82</sup> début des règles et relations sexuelles : Marguerite IX 11, Rosalie elle-même infra XIV 86, Cressence XV 14.

<sup>83</sup> sagesse des jeunes filles d'autrefois : cf. Philomène VIII 9, Alphonsine IX 12, Rosalie elle-même infra XIV 78.

<sup>84</sup> regret de la vie d'autrefois : cf. Thècle IV 5, Cressence XV 47, Apollonie XVII 50.

<sup>85</sup> jeune mariée élevée par sa belle-famille : cf. Germaine I 10, Juliana II 7, Joséphine III 5, Agnès V 2-3, Marguerite IX 6, Claire XIII 27-28, Rosalie elle-même supra XIV 3.

<sup>86</sup> liens entre belle-mère et bru : cf. Marguerite IX 8, entret. coll. XI 27, Françoise XII 6, Claire XIII 53, Rosalie elle-même supra XIV 19 et 52, Cressence XV 14.

R. : Eke! Ah, la, la! non! Il n'y avait pas de bordelisme! Les filles étaient bien surveillées! Parfois, la fille refusait d'aller rejoindre son mari, même si elle avait été réglée cinq fois! On la forçait. Cela n'arrivait pas qu'elle connaisse un garçon du village de son mari avant de connaître son mari lui-même <sup>87</sup>. Elle était tellement surveillée! Elle restait toujours à l'intérieur de la maison. Elle se promenait nue complètement, même si elle était déjà femme physiquement, mais ce n'était pas pour cela qu'elle courait les hommes. Il pouvait arriver qu'on laisse grandir une fille chez son père sans la marier; cela signifiait qu'elle était noble <sup>88</sup>. C'était forcément une fille de riche, de chef <sup>89</sup>. Celle-là, on ne donnait pas de dot pour elle. On l'échangeait avec une autre fille de chef, de grande famille comme la sienne <sup>90</sup>. L'échange se faisait entre chefs, et il n'y avait pas de dot. On apportait seulement une chèvre que l'on égorgeait. On mettait le sang sur la jeune fille <sup>91</sup>, après avoir posé la bête sur son dos, pour qu'elle donne plus tard des enfants <sup>92</sup>.



<sup>87</sup> virginité des jeunes filles d'autrefois : cf. Germaine I 1, Philomène VIII 11 et 26.

<sup>88</sup> mariage tardif et rang social : cf. Philomène VII 1, VIII 12.

<sup>89</sup> sur l'équivalence « riche-noble-chef » : cf. Philomène VIII 3, Claire XIII 11.

<sup>90</sup> mariage par échange : cf. Marguerite IX 17, Cunégonde XI 12.

<sup>91</sup> purification par le sang : cf. Philomène VIII 51.

<sup>92</sup> bénédiction de fécondité : cf. Philomène VIII 13, Firmina XI 33.

## QUINZIÈME ENTRETIEN

(Mai 1971), avec Cressence (60 ans?) à Bikop.

*Nous sommes venus à Bikop parce que c'est là qu'habite la famille paternelle de Jean-Marie Atanga et c'est là qu'il a grandi. Nous y arrivons le jour de l'Ascension au moment où l'église déverse après la messe la foule des participants. Un petit marché en retient sur place une partie dont beaucoup, hommes et femmes, sont connus de Jean-Marie. Il ne lui est pas difficile de convaincre Cressence d'évoquer sa vie et son expérience des rites traditionnels, cependant que Marie-Thérèse Biloa s'offre à me servir d'interprète pour que nous restions entre femmes. Avec le consentement de la directrice de l'école de filles, nous nous installons dans une salle de classe vide pour y parler tranquillement, à l'abri des nombreux curieux.*

*Cressence* : Je suis née quand les Blancs étaient déjà arrivés. Ces Blancs étaient des Allemands (*Ndzaman*). Quand il y a eu la guerre entre les Allemands et les Français, j'étais une toute petite fille. Puis j'ai grandi. Nous étions heureuses en ce temps là. Nous préparions ensemble la nourriture et nous étions toujours gaies<sup>1</sup>. Notre cœur n'était pas mauvais; nous ne disputions pas. J'ai grandi dans un grand village, jusqu'à ce que j'aie 15 ans à peu près et que je commence à être une femme. Je voyais comment maman essayait de jouer la vie<sup>2</sup>. On m'a appelée alors pour m'initier à faire la même chose. C'était le rite *onguda*. On m'a appris comment on peut rester avec un homme, comment on peut s'intéresser à lui, comme un homme peut s'intéresser à vous<sup>3</sup>. J'ai appris tout cela mais je ne faisais encore rien moi-même<sup>4</sup>.

*Q.* : Expliquez-nous ce qu'était ce rite *onguda*.

*R.* : C'était un *akëñ*, un rite, une rencontre uniquement entre femmes. Nous nous réunissions un beau jour. Cela faisait une fête. Nous nous étions préparées à l'avance. Chacune apportait ses provisions, ses plantains, etc ... et nous cuisinions ensemble les plats<sup>5</sup>. Dans ces

<sup>1</sup> gaieté de la vie d'autrefois : cf. Agnès V 13, Philomène VIII 18.

<sup>2</sup> sur l'équivalence jeux-relations sexuelles : cf. Francisca XVI 40.

<sup>3</sup> but du rite *onguda* : cf. Cressence elle-même infra XV 23, Apollonie XVII 17.

<sup>4</sup> sagesse des jeunes filles d'autrefois : cf. Germaine I 1, Philomène VIII 11 et 26.

<sup>5</sup> sur cette préparation de nourriture dans le rite *mevungu* : cf. Delphine I 44, Philomène VII 17, Firmina XI 37, Rosalie XIV 14.

réunions il n'y avait pas un homme. Les femmes traitaient leurs affaires de femmes entre elles <sup>6</sup>. C'était ces réunions que l'on appelait *akëñ*. Chaque fois qu'une petite jeune fille parvenait à l'âge de raison — elle avait à peu près 14-15 ans — on l'initiait et on la faisait entrer dans cette société pour bien lui expliquer sa vie de femme, ce qu'étaient les différentes parties de son corps et à quoi chacune servait. On lui expliquait en particulier le rôle de ses organes génitaux <sup>7</sup>. C'était une sorte d'école <sup>8</sup>, une science réservée aux femmes : « Tu es déjà une femme. Voilà comment les choses se passent ».

*Q.* : Où êtes-vous née?

*R.* : Je suis une fille du *mvog* Mbaani et je suis née à Nkometou, entre Yaoundé et Obala. Quand je me suis mariée, j'avais déjà de petits seins. En effet, au moment où je suis née, on avait décrété qu'il était désormais interdit de faire partir en mariage les toutes petites filles <sup>9</sup>. Je suis donc partie en mariage étant jeune fille, mais je n'avais pas encore eu mes premières règles. Je les ai eues là-bas. Quand je me suis mariée, j'étais païenne. Puis mon mari et moi nous avons commencé à apprendre la doctrine, et nous nous sommes mariés à l'église <sup>10</sup>. Quand je me suis mariée, j'avais une petite fille sur les bras. En tout, j'ai eu cinq enfants. Nous n'avons jamais eu d'histoire dans mon ménage; nous vivions très bien et nous nous entendions très bien, mon mari et moi.

*Q.* : Comment aviez-vous fait la connaissance de votre mari? Comment s'est passé votre mariage?

*R.* : C'est mon mari lui-même qui m'avait remarquée et avait décidé de m'épouser. Personne ne l'avait conseillé ni forcé. Pour la dot, il n'y avait pas beaucoup d'argent en ce temps là. Mon mari m'a dotée à 600 F. En effet, c'est juste au moment de mon mariage que les *bikie* ont cessé d'être employés <sup>11</sup> mais j'ai vu les *bikie* autrefois de mes propres yeux.

<sup>6</sup> sur l'exclusion des hommes lors du rite *mevungu* : cf. Thérèse IV 34, Suzanne VI 16, Rosalie XIV 31, Francisca XVI 41, Apollonie XVII 5.

<sup>7</sup> éducation sexuelle : cf. Cressence elle-même infra XV 22.

<sup>8</sup> comparaisons avec vie moderne : cf. Firmina XI 45, Claire XIII 1, Cressence elle-même infra XV 20, 29 et 37, Apollonie XVII 20 et 26.

<sup>9</sup> sur la fin autoritaire des rites traditionnels : cf. Philomène VII 3. Sur le rôle de l'Église dans cette fin, cf. Cressence elle-même infra XV 31, Francisca XVI 11.

<sup>10</sup> mariage chrétien : cf. Juliana II 24, Rosalie XIV 6.

<sup>11</sup> évolution de la composition de la dot : cf. Marguerite IX 14.



Mon mari était le premier garçon qui avait voulu m'épouser. Il n'y en avait pas eu d'autre. C'est lui aussi que j'ai connu <sup>12</sup>. A cette époque là, une jeune fille qui n'avait pas encore eu ses règles ne pouvait pas suivre un homme, mais maintenant les petites filles ... c'est bien autre chose <sup>13</sup>! J'ai entendu dire qu'avant mon époque à moi, lorsque les filles partaient en mariage très tôt chez leur mari, une belle-mère attendait que sa bru ait eu cinq fois ses règles avant de la pousser vers son mari <sup>14</sup> mais je ne l'ai pas constaté moi-même puisque cela se passait avant ma jeunesse.

*Q.* : Où avez-vous été initiée à l'*onguda*? Comment cela se passait-il?

*R.* : J'étais encore chez mon père. Pour ce rite, il y avait une cheftaine qui organisait tout <sup>15</sup>. Les femmes qui venaient commençaient par passer la nuit à quelque distance du village de la cheftaine, un peu à l'écart, mais tout près quand même. Toute cette nuit là, elles dansaient et mangeaient <sup>16</sup>. Il n'y avait pas beaucoup de vin de palme comme aujourd'hui, mais quand même, on buvait et on mangeait jusqu'au matin. Vers midi, les femmes commençaient à sortir en rang <sup>17</sup>. Avec de la poudre rouge de *ba* et du kaolin, elles se peignaient des points rouges et blancs un peu partout <sup>18</sup>, pour faire peur aux hommes, leurs maris <sup>19</sup>. On se tressait les cheveux, suivant la coiffure appelée *ovula*. On s'ignait d'huile pour être belle; c'était une sorte de maquillage <sup>20</sup>.

<sup>12</sup> début des relations sexuelles et mariage : cf. Germaine I 1, Juliana II 6, Philomène VIII 9 et 11, Rosalie XIV 7, 86-87.

<sup>13</sup> inconduite des jeunes filles actuelles : cf. Philomène VIII 10.

<sup>14</sup> début des règles et relations sexuelles : cf. Marguerite IX 11, Rosalie XIV 82 et 86. Sur la liaison entre début des relations sexuelles et mariage : cf. supra XV 12. Sur les liens entre belle-mère et bru : cf. Marguerite IX 8, entret. coll. XI 27, Françoise XII 6, Claire XIII 53, Rosalie XIV 19, 52 et 86.

<sup>15</sup> organisation du rite *onguda* : cf. Cressence elle-même infra XV 28. Sur celle du *mevungu* : cf. Jeanne I 35.

<sup>16</sup> festivités liées à l'*onguda* : cf. Cressence elle-même infra XV 44. Sur les festivités liées au *mevungu* : cf. Thérèse IV 36-37, Firmina XI 38, Rosalie XIV 33, Francisca XVI 4-5.

<sup>17</sup> mise en rang des candidates : cf. Philomène VII 21, Rosalie XIV 42, Apollonie XVII 12.

<sup>18</sup> tenue des participantes au *mevungu* : cf. Rosalie XIV 41. Sur la tenue des participantes au *ngas* : cf. Apollonie XVII 11.

<sup>19</sup> Est-ce vraiment la raison de ces peintures faciales? L'interprétation de Cressence, en tout cas, la montre revendicative vis-à-vis des hommes; cf. infra XV r. 35-36.

<sup>20</sup> comparaisons avec vie moderne : cf. Firmina XI 45, Claire XIII 1, Cressence elle-même supra XV 8 et infra 29 et 37, Apollonie XVII 20 et 26.

A ce moment là, il n'y avait pas de parfum; le *ba* sentait très bon; c'était le parfum d'autrefois<sup>21</sup>. Quand les femmes arrivaient à la maison où elles voulaient aller, un jeune homme sortait. En effet, on organisait cette fête lorsqu'une jeune fille était déjà grande et qu'on voulait la confronter avec un homme. Il fallait donc bien expliquer à la fille à quoi servait son corps<sup>22</sup>. On arrivait à sa maison. Le jeune homme sortait avec des plumes sur la tête et un chasse mouche dans chaque main. Il commençait à danser avec sa femme. Puis le cortège entrait à l'intérieur pour continuer la danse. Quand j'ai vu ça, j'étais d'âge à raisonner. Moi-même, je suis entrée dedans. Les initiées qui étaient venues des environs avaient apporté leur nourriture; celles du village également. Puis on se disait au revoir. C'était fini.

*Q.* : Faisait-on ce rite seulement pour une fille sur le point de se marier? Ou pour plusieurs filles à la fois?

*R.* : Ce rite n'était pas pour les jeunes filles de l'extérieur. C'était les femmes d'un village qui se réunissaient. Si vous aviez une fille, vous l'introduisiez là dedans pour qu'elle sache ce qu'est la vie<sup>23</sup>. Il pouvait donc y avoir plusieurs jeunes filles initiées à la fois. Il n'était pas nécessaire que ces jeunes filles soient sur le point de se marier. Les mères voyaient que leurs filles étaient déjà à l'âge de raison. Elles voulaient que celles-ci s'intéressent aux choses importantes et qu'elles ne grandissent pas bêtement, sans rien savoir. Elles les introduisaient donc dans le rite pour qu'elles aient des explications. Il n'y avait pas de droit d'entrée<sup>24</sup>, ni en *bikie*, puisqu'ils avaient disparu, ni en *kaba*, le nouvel argent<sup>25</sup>. C'était aux mères de juger si leurs filles avaient atteint ou non l'âge de subir le rite. Lorsque j'ai fait le rite avec mes cousines, nous étions six<sup>26</sup>. Il y avait deux responsables : l'*asuzoa* et la *muta ku onguda*. L'*asuzoa* était l'aide<sup>27</sup>. L'autre, l'organisatrice, était la vraie cheftaine<sup>28</sup>.

<sup>21</sup> utilisation du *ba* : cf. Philomène VII 20, VIII 15, 19, 36 et 40, Rosalie XIV 40.

<sup>22</sup> éducation sexuelle : cf. Cressence elle-même supra XV 7.

<sup>23</sup> but du rite *onguda* : cf. Cressence elle-même supra XV 3, Apollonie XVII 17.

<sup>24</sup> tarif d'entrée dans le rite *mevungu* : cf. Delphine I 41, Philomène VII 39-40, Claire XIII 2 et 36, Rosalie XIV 17, Apollonie XVII 31.

<sup>25</sup> succession des systèmes monétaires : cf. Joséphine III 9, Philomène VIII 41, Germaine XI 1, Claire XIII 3, Cressence elle-même supra XV 11 et infra XV 32.

<sup>26</sup> sur l'importance des promotions dans le *mevungu* : cf. Philomène VII 18, Germaine XI 59, Françoise XII 9.

<sup>27</sup> sur l'*asuzoa* dans le rite *evodo* : cf. Germaine XI 55. Sur l'*asuzoa* dans le rite *ngas* : cf. Apollonie XVII 10 et 19.

<sup>28</sup> rôle de la cheftaine d'*onguda* : cf. Cressence elle-même supra XV 15.

Toutes deux étaient en quelque sorte vice-présidente et présidente <sup>29</sup>. On changeait la cheftaine seulement lorsqu'elle devenait vieille, et qu'elle n'était plus capable de bien diriger. Il n'y avait pas une cheftaine dans chaque village. Il y avait plusieurs kilomètres entre les cheftaines, jusqu'à 10 ou 15 kms <sup>30</sup>.

Et puis, l'Église est arrivée. Elle a dit : « Laissez ces choses là ! Ce n'est pas intéressant. Ça n'avance à rien. Les femmes ne cherchent qu'à s'opposer aux hommes. Nous ne voyons pas ce qu'il y a de bon là-dedans ». L'Église a donc fait cesser tous les rites des femmes <sup>31</sup>. (Je suis née juste au moment où les *bikie* disparaissaient et où on voyait arriver l'argent des Blancs, les *sifen* <sup>32</sup>. Aussi mon père m'avait surnommée *sifen*. Cela ne me plaisait pas du tout qu'il m'appelle comme ça !)

*Q.* : Avant d'entrer dans le rite, est-ce que les jeunes filles devaient subir une préparation, faire une retraite, s'abstenir de nourriture, etc ... ?

*R.* : Non, il n'y avait pas de retraite, rien de tout cela <sup>33</sup>. Au contraire, comme les hommes étaient très égoïstes envers les femmes et qu'ils leur interdisaient de manger la viande de beaucoup d'animaux <sup>34</sup>, les femmes se sont dit : « Eh bien, nous aussi, nous pouvons bien avoir nos habitudes à nous ! Nous pouvons avoir nos réunions. Nous allons dire que c'est un secret à nous et que les hommes ne doivent pas venir. Nous traiterons alors nos propres affaires et nous mangerons notre nourriture, sans en donner aux hommes, tout comme ils font » <sup>35</sup>. Et les femmes ont appelé leurs réunions *akëñ*. Aussi, quand les hommes entendaient parler de ces *akëñ*, ils disaient : « Oh ! oh ! C'est l'affaire des femmes, n'y allons pas » <sup>36</sup>. Ainsi, les femmes ont trompé leurs maris en disant : « Nous aussi, nous avons notre rite ! ».

*Q.* : L'*onguda* était-il fait seulement par les deux responsables ou avait-il lieu en présence de toutes les autres femmes ?

<sup>29</sup> comparaisons avec vie moderne : cf. Firmina XI 45, Claire XIII 1, Cressence elle-même supra XV 8 et 20, infra XV 37, Apollonie XVII 20 et 26.

<sup>30</sup> sur la densité des responsables de *mevungu* : cf. Rosalie XIV 36.

<sup>31</sup> rôle de l'Église dans cet arrêt des rites : cf. Francisca XVI 11.

<sup>32</sup> succession des systèmes monétaires : cf. supra XV 25.

<sup>33</sup> absence de retraite dans le rite *mevungu* : cf. Françoise XII 15, Claire XIII 62, Rosalie XIV 46.

<sup>34</sup> interdits alimentaires des femmes : cf. Micheline VI 5, Philomène VII 27, Germaine XI 24, Claire XIII 44, Rosalie XIV 21.

<sup>35</sup> séparation des rites masculins et féminins : cf. Philomène VII 4, Apollonie XVII 42 et 44.

<sup>36</sup> réactions des hommes devant les rites des femmes : cf. Suzanne VI 16.

R. : Devant toutes ! De même qu'à l'école, la maîtresse explique quelque chose à un élève devant toutes les autres <sup>37</sup>.

Q. : Y avait-il une tenue spéciale pour les femmes ce jour là ?

R. : A cette époque, on ne portait pas de robe. Les plus riches portaient des jupes de tissu acheté, qu'on appelait *wandi*; les pauvres avaient seulement un *ebui*. Autrefois, on prenait des feuilles de bananier, *ekobo*, que l'on arrangeait bien et que l'on se mettait par devant. Seules, les femmes mettaient l'*ekobo* <sup>38</sup>. En effet les petites filles n'auraient pas pu bien serrer les jambes en marchant avec. Mais une fille de 15 ans savait déjà ce qu'il fallait cacher, et comment il fallait se tenir. On ne faisait pas de fête la première fois que la fille mettait l'*ekobo* <sup>39</sup>. C'était la fille elle-même qui commençait à avoir honte de ne rien porter, et qui désirait cacher cette partie de son corps <sup>40</sup>. Elle se sentait grande, c'est pourquoi elle décidait elle-même de porter l'*ekobo* et quand elle s'asseyait, elle serrait bien les jambes, parfois en les croisant.

Quand j'étais jeune fille, le *mevungu* avait déjà disparu. On nous racontait seulement comment cela se passait. Les rites ont changé avec le temps <sup>41</sup>. Mon époque à moi n'était plus celle du *mevungu*, seulement celle de l'*onguda*. On venait à peine de commencer l'*onguda* lorsque l'Église s'est mise à dire : « Non, non, ne faites plus des choses comme ça ... ». Les femmes se sont donc contentées de l'Église ... Elles fréquentaient la mission, elles apprenaient la doctrine et elles ont oublié leurs rites <sup>42</sup>.

Q. : Mais d'après vous, était-ce bon ou mauvais l'*onguda* ?

R. : Moi, je trouve que c'était bon ... On ne faisait pas de magie là-dedans <sup>43</sup>. On mangeait ensemble. On donnait des explications aux jeunes filles. C'était bien. Une fois que l'on a supprimé ce rite, les filles

<sup>37</sup> comparaisons avec vie moderne : cf. Firmina XI 45, Claire XIII 1, Cressence elle-même supra XV 8, 20 et 29, Apollonie XVII 20 et 26.

<sup>38</sup> costume des femmes et jeunes filles : cf. Juliana II 13, Madeleine IV 48, Philomène VIII 37, Rosalie XIV 40 et 80, Francisca XVI 36. Sur le costume des petites filles, cf. Juliana II 12.

<sup>39</sup> pour une opinion contraire : cf. Madeleine IV 48.

<sup>40</sup> honte et nudité : cf. Juliana II 14.

<sup>41</sup> succession des rites féminins dans le temps : cf. Cressence elle-même infra XV 45. Sur leurs variations dans l'espace : cf. Claire XIII 29 et 67, Francisca XVI 1.

<sup>42</sup> remplacement de la religion traditionnelle par le christianisme, cf. Philomène VII 13.

<sup>43</sup> pour un jugement favorable sur le rite *mevungu* : cf. Francisca XVI 35-36.

ont grandi ignorantes, sans rien savoir. Heureusement qu'il y a l'école, où elles peuvent tout de même apprendre avec les livres quelque chose de leur vie de femme ...

*Q.* : Est-ce que les mères expliquaient autrefois à leurs filles leur future vie de femmes, en leur disant par exemple ce que sont les règles, ou est-ce qu'elles laissaient les responsables de l'*onguda* leur expliquer tout ?

*R.* : Oui, les mères pouvaient expliquer tout cela individuellement à leur fille, mais la fille risquait d'être effrayée et de ne pas comprendre. Et puis, certaines mères étaient incapables de bien expliquer cela à leur enfant. Tandis qu'en entrant dans une société où se trouvaient beaucoup de femmes et d'autres jeunes filles comme elle, elle comprenait bien mieux que tout ce qu'on lui disait était normal et qu'elle ne devait pas avoir peur de ce qui lui arrivait. En plus, autrefois, certaines filles étaient très capricieuses; elles ne voulaient pas comprendre ce qu'on leur expliquait. Quelques unes essayaient même de cacher à leur mère qu'elles étaient devenues femmes. Aussi les mères ont compris qu'il pouvait arriver que leurs filles grandissent dans l'ignorance, et elles ont imaginé ces réunions où l'on préparait de la nourriture, où l'on dansait et où elles pouvaient parler librement à leurs filles <sup>44</sup>. Ainsi, une fois le moment venu d'être femmes, les filles ne cachaient plus rien à leurs mères, se souvenant de ce qu'on leur avait dit dans l'*onguda*.

*Q.* : Avez-vous connu le rite *ngas* ?

*R.* : J'en ai entendu parler en même temps que du *mevungu* : les deux rites allaient ensemble; ils étaient pratiqués à la même époque <sup>45</sup>. Moi, je n'étais pas encore née ! J'en ai entendu parler, c'est tout. Les femmes âgées en parlaient entre elles et j'écoutais.

*Q.* : Avez-vous entendu parler du rite *evodo* ?

*R.* : Non, je n'ai même jamais entendu ce nom <sup>46</sup>.

*Q.* : La vie d'autrefois était-elle meilleure pour les femmes, ou bien est-ce la vie d'aujourd'hui qui est préférable ?

<sup>44</sup> festivités liées à l'*onguda* : cf. Cressence elle-même supra XV 16. Sur les festivités liées au *mevungu* : cf. Thérèse IV 36-37, Firmina XI 38, Rosalie XIV 71, Francisca XVI 4-5. Sur les festivités liées au *ngas* : cf. Joséphine III 19, Apollonie XVII 15.

<sup>45</sup> succession des rites dans le temps : cf. Cressence elle-même supra XV 41.

<sup>46</sup> sur les différences d'extension des rites : cf. Claire XIII 29 et 67.

R. : Je suis profondément persuadée que la vie d'autrefois était meilleure pour les femmes <sup>47</sup>. Une femme ou une jeune fille était très obéissante <sup>48</sup>. La femme mariée envers son mari, la jeune fille envers sa mère. C'était très bien ! Il n'y avait pas beaucoup de haine. On était très serviable. Si une femme appelait au passage une jeune fille d'un village voisin pour qu'elle l'aide, la jeune fille y allait très vite sans dire : « Non, ce n'est pas ma mère ! je n'y vais pas <sup>49</sup> ! »

Aujourd'hui au contraire, la vie n'est pas bonne. Les gens ne s'aiment pas. Les jeunes sont très désobéissants <sup>50</sup>. Si vous n'avez pas d'enfant, vous avez très peu de chance qu'un enfant d'autrui veuille bien vous rendre service. Non, la vie d'aujourd'hui n'est pas bonne ! Elle a changé ! Un jeune homme désobéit couramment à son propre père. Il peut même lui dire : « Je vais te boxer ! ».

Q. : Quand vous êtes devenue chrétienne en même temps que votre mari, êtes-vous allée au *sixa* ?

R. : Non. Nous avons appris la doctrine au village et nous nous sommes mariés. C'était le mariage qu'on appelait *atin eson* ou « pied de *sissongo*, parce qu'on restait sur place.



<sup>47</sup> appréciation favorable de la vie d'autrefois : cf. Thèle IV 5, Rosalie XIV 84, Apollonie XVII 50.

<sup>48</sup> obéissance des jeunes d'autrefois : cf. Apollonie XVII 53.

<sup>49</sup> relations passées avec les enfants d'autrui : cf. Catherine IV 5.

<sup>50</sup> désobéissance actuelle des jeunes : cf. Apollonie XVII 55.

## SEIZIÈME ENTRETIEN

(Mai 1971), avec Francisca (70 ans?) dans un hameau de Bikop.

*Nous allons la voir chez elle en début d'après-midi. C'est une voisine et amie de la famille de Jean-Marie Atanga. Nous lui expliquons le but de ces entretiens et notre désir de parler avec elle et elle accepte facilement de raconter son expérience personnelle du mevungu. La conversation a lieu dans sa case. Nous ne sommes que trois, Marie-Thérèse Biloa servant d'interprète. C'est d'elle-même que Francisca glissera du mevungu à des explications détaillées sur la nature de l'evu, la glande de magie.*

*Francisca* : Je suis une fille d'Akonolinga. Je vais vous raconter ce que j'ai vu là-bas, mais chaque région avait ses habitudes assez différentes <sup>1</sup>. J'ai suivi autrefois le *mevungu*. Les femmes se réunissaient. On préparait de la nourriture; on organisait une sorte de fête <sup>2</sup> et puis, à l'intérieur d'une case bien fermée <sup>3</sup>, on faisait un grand feu allongé d'un bout à l'autre de la case <sup>4</sup>. Les femmes se mettaient à danser de part et d'autre du feu; elles se rencontraient au milieu.

La cheftaine était une femme qui avait un grand clitoris et de grandes lèvres <sup>5</sup>. Quand elle dansait, ses lèvres bougeaient et s'ouvraient. Les autres femmes riaient et applaudissaient.

*Q.* : Quelle était la signification de ce rite?

*R.* : Il était très utile. En effet on fabriquait un paquet <sup>6</sup> avec des feuilles que l'on emballait bien, puis on disait les lois du rite <sup>7</sup>. « Il ne faut

<sup>1</sup> variations des rites féminins dans l'espace : cf. Claire XIII 29 et 67. Sur leurs variations dans le temps : cf. Cressence XV 41 et 45.

<sup>2</sup> festivités liées au rite *mevungu* : cf. Delphine I 44, Thérèse IV 36-37, Firmina XI 38, Rosalie XIV 33.

<sup>3</sup> lieu de réunion : cf. Thérèse IV 33, Firmina XI 36, Françoise XII 18, Rosalie XIV 30, Apollonie XVII 39.

<sup>4</sup> présence de feu : cf. Firmina XI 40, Françoise XII 8.

<sup>5</sup> sur le rôle joué par les organes génitaux de la responsable : cf. Claire XIII 6 et 37.

<sup>6</sup> contenu du paquet : cf. Jeanne I 30, Madeleine IV 25-26, Thérèse IV 29, Philomène VII 30, Apollonie XVII 7 et 27.

<sup>7</sup> interdits du rite *mevungu* : cf. Germaine IV 41, Philomène VII 22, Françoise XII 20, Claire XIII 45, Rosalie XIV 22 et 47, Francisca elle-même infra XVI 16, Apollonie XVII 33.

jamais tuer; il ne faut pas voler; il ne faut pas courir après le mari d'autrui ». Chacune venait et jurait, si bien que quand tout le monde avait fait le rite, il n'y avait plus de vol. Vous pouviez laisser votre porte ouverte ... De même vos plantations ne risquaient plus rien. Ainsi le pays était calme <sup>8</sup>!

Lorsque la cheftaine était nue <sup>9</sup>, elle dansait en chantant : « Maintenant si quelqu'un vole, si quelqu'un tue, il lui arrivera malheur ! » <sup>10</sup>. Et elle savait que ses paroles étaient vraies, car lorsqu'elle chantait ainsi, la flamme montait brusquement, « Woum ! », exactement comme lorsqu'on met du pétrole dans le feu ! C'était la preuve que tout ce qu'elle disait arriverait. Les femmes se mettaient alors à crier : « Waaah ! C'est bien ! ». Mais si la flamme ne montait pas, on savait que ça ne réussirait pas, et on pouvait déjà fixer la date d'une nouvelle réunion.

J'ai retenu tout cela parce que j'ai une bonne mémoire ! En effet, après avoir quitté mon village, je suis allée au couvent chez des Sœurs et on m'a forcée à ne plus penser à ça et à tout oublier <sup>11</sup>.

*Q.* : A quelles occasions faisait-on des réunions de *mevungu* ?

*R.* : On les faisait lorsqu'on remarquait que ça n'allait plus dans un village; lorsqu'il y avait par exemple trop de morts ou trop de mal-fauteurs. On commençait alors à dire : « Bon ! faisons le *mevungu* pour essayer de stopper tout cela ! » <sup>12</sup>. Mais lorsqu'on voulait faire les cérémonies vraiment secrètes, on disait aux nouvelles venues : « Allez un peu à l'écart ! ». Si bien qu'elles ne les voyaient pas <sup>13</sup>. On bandait aussi les yeux aux petites filles trop curieuses, ou bien leurs mères leur mettaient la tête contre leurs genoux pour qu'elles ne voient rien <sup>14</sup>. Mais moi, dès que je sentais que maman était un peu distraite, vite je

<sup>8</sup> effets bénéfiques du rite *mevungu* : Claire XIII 21, Rosalie XIV 28 et 34, Francisca elle-même infra XVI 35, Apollonie XVII 32.

<sup>9</sup> nudité de la cheftaine : cf. Claire XIII 4, Apollonie XVII 34.

<sup>10</sup> punition magique des vols : cf. Madeleine IV 28, Philomène VII 34, Firmina XI 43, Claire XIII 18 et 31, Apollonie XVII 9.

<sup>11</sup> destruction des traditions : cf. Philomène VII 3. Sur le rôle de l'Église dans cette destruction : cf. Cressence XV 31.

<sup>12</sup> motifs de convocation du *mevungu* : cf. Germaine I 14, Jeanne I 35, Firmina XI 35, Suzanne XI 51, Claire XIII 16, Rosalie XIV 53, Apollonie XVII 16 et 45.

<sup>13</sup> degrés d'initiation dans le *mevungu* : cf. Philomène VIII 46, Claire XIII 24 et 59, Rosalie XIV 43, Francisca elle-même infra XVI 17 et 37.

<sup>14</sup> exclusion des enfants : cf. Delphine I 40, Thérèse IV 34, Suzanne VI 17, Philomène VII 36, Apollonie XVII 4 et 54.



regardais, et à nouveau je me cachais la tête dans ses genoux; ainsi, j'ai pu voir sans que maman s'en doute ...

*Q.* : Les nouvelles devaient-elles payer un droit d'entrée?

*R.* : Oui, elles payaient cinq *bikie* ou des *mekong* (c'est-à-dire des fers de lance), ensuite elles pouvaient assister à toutes les cérémonies suivantes, sans rien donner de plus <sup>15</sup>.

Pour celles qui assistaient aux vraies cérémonies, il y avait une interdiction absolue de parler de ce qu'elles avaient vu <sup>16</sup>. La cheftaine leur disait : « Vous qui me voyez nue, n'allez pas dire au dehors : 'Voilà ce que j'ai vu lorsque j'étais à l'intérieur de la case'. Sinon c'est fini pour vous! ». Effectivement si vous parliez, vous aviez une maladie ou la malchance continuelle. On disait aussi : « Celle qui parlera verra son ventre gonfler, gonfler! » ou bien : « Une de vos jambes s'enfoncera à l'intérieur de votre corps et vous n'aurez plus qu'une jambe pour marcher! ».

Il était interdit de parler des rites de *mevungu*, non seulement aux hommes, mais aussi aux autres femmes qui n'étaient pas entrées dans le *mevungu*. En effet, toutes les femmes pouvaient se rendre à la fête elle-même, mais quand il fallait participer aux danses spéciales à l'intérieur de la case, là, on faisait sortir dehors la plupart <sup>17</sup>. On ne gardait que les femmes dont on disait qu'elles voient ce que les autres ne voient pas. Ces femmes là, on disait qu'elles avaient l'*evu* <sup>18</sup>.

Seules donc, les femmes possédant l'*evu* restaient. Celles-là savaient la valeur de leur *mevungu*. Aux autres, à celles qui ne connaissaient rien, on disait : « Vous êtes de petits enfants <sup>19</sup>! Partez! »

*Q.* : Comment pouvait-on connaître celles qui étaient clairvoyantes et celles qui ne l'étaient pas?

*R.* : Ce qui déterminait le choix, c'était cette particularité physique d'avoir un clitoris très développé <sup>20</sup>. En plus, il fallait avoir un *evu* <sup>21</sup>.

<sup>15</sup> tarif d'entrée : cf. Delphine I 41, Philomène XVII 39-40, Claire XIII 2 et 36, Rosalie XIV 17, Apollonie XVII 31.

<sup>16</sup> obligation de silence des grandes initiées : cf. Apollonie XVII 33.

<sup>17</sup> degrés d'initiation dans le *mevungu* : cf. supra XVI 13.

<sup>18</sup> *evu* de clairvoyance : cf. Joséphine III 24, Claire XIII 7, 35 et 59, Francisca elle-même infra XVI 22 et 25.

<sup>19</sup> sentiments vis-à-vis des « sans-*evu* » : cf. Apollonie XVII 36. Sur la distinction entre non-possesseurs et possesseurs d'*evu* : cf. Claire XIII 59.

<sup>20</sup> choix de la responsable : cf. Jeanne I 38, Thérèse IV 40, Philomène VII 29, Claire XIII 33 et 38.

<sup>21</sup> responsabilité et *evu* : cf. Claire XIII 8, Rosalie XIV 61, Apollonie XVII 35.

Si vous n'aviez pas l'*evu*, ça ne valait pas la peine de vous présenter. Ces femmes elles-mêmes connaissaient entre elles leurs pouvoirs <sup>22</sup>. Si je disparaissais, je sais — et les autres aussi le savent — que telle femme peut me remplacer.

Certains croient qu'il y a plusieurs sortes d'*evu*. Non! Il y a un seul *evu* <sup>23</sup>. Si on est seulement clairvoyant grâce à lui, cela veut dire que quelqu'un a employé des moyens magiques pour que cet *evu* soit anéanti et qu'il n'ait pas le pouvoir de tuer quelqu'un. Donc, vous voyez seulement mais vous n'avez pas la force de manger <sup>24</sup>. Mais l'*evu* n'est pas bon! Mon grand-père le disait bien : « Si l'*evu* était bon, mais je le donnerais à tous mes enfants et petits enfants! ».

On raconte l'histoire de deux hommes qui se promenaient. L'un avait l'*evu*; l'autre ne l'avait pas. Le deuxième disait : « Ah, si je pouvais savoir ce qu'on appelle *evu*! ». Le premier : « Comment! Tu ne le connais pas? ». « Non! Je ne l'ai jamais vu! ». Le premier a pris quelques feuilles et il a mis des gouttes dans les yeux de son ami et dans ses oreilles. Et pour un temps, cet homme a vu <sup>25</sup>. Il a vu tout ce que les possesseurs d'*evu* faisaient; il entendait leurs entretiens. Du coup, il a fait tuer les gens qu'il avait trouvés en train de faire leur sorcellerie. Aussi son ami qui lui avait donné ce filtre, dès qu'il l'a revu, de loin commençait par se sauver; puis il lui a donné des remèdes pour guérir les gens qu'il avait commencé à tuer <sup>26</sup>. Car avant la mort complète, il arrive qu'un homme se mette à dire : « J'ai arrêté un tel » <sup>27</sup>. Donc, l'homme est parti les soigner et les gens ont guéri. L'ami lui a dit alors : « Bon, je voulais seulement que tu saches que l'*evu*, ça existe! ».

L'*evu* qui est bon, c'est seulement un *evu* qui n'a pas pu se développer pour faire le mal <sup>28</sup>. Tous, nous avons l'*evu* en nous <sup>29</sup> mais ... il faut encore l'arranger <sup>30</sup>. Ainsi, un père qui a un petit bébé peut dire : « Moi,

<sup>22</sup> *evu* de clairvoyance : cf. Joséphine III 24, Claire XIII 7, 35 et 59, Francisca elle-même supra XVI 18 et infra XVI 25.

<sup>23</sup> unicité de l'*evu* : cf. Claire XIII 47. Pour une opinion contraire : cf. Joséphine III 21, Philomène VIII 54, Rosalie XIV 56.

<sup>24</sup> manducation par sorcellerie : cf. Claire XIII 48, Rosalie XIV 66, Francisca elle-même infra XVI 33.

<sup>25</sup> clairvoyance par *evu* : cf. supra XVI 22.

<sup>26</sup> levée de mauvais sort : cf. Philomène VII 38, Firmina XI 31.

<sup>27</sup> aveu de malveillance avant la mort : cf. Philomène VIII 56 et 58.

<sup>28</sup> ambivalence de l'*evu* : cf. supra XVI 23-24.

<sup>29</sup> caractère universel de l'*evu* : cf. Joséphine III 36, Agnès X 3, Claire XIII 48.

<sup>30</sup> mise en activité de l'*evu* : cf. Joséphine III 35, Agnès X 4, Claire XIII 49, Rosalie XIV 62-67.

je veux bien arranger l'*evu* de mon enfant <sup>31</sup> pour qu'il soit prudent et que si un danger le menace et si quelqu'un lui veut du mal, il le voie et puisse prendre ses précautions. Mais son *evu* ne devra pas manger quelqu'un ». Lorsque vous avez un tel *evu*, vous pouvez passer la nuit quelque part et dire ensuite : « J'ai eu de mauvais songes cette nuit! ». Cela signifie peut-être que vous avez vu les mauvais qui voulaient venir faire quelque chose la nuit <sup>32</sup>. Mais il y a aussi des gens ayant un mauvais cœur qui peuvent faire en sorte que l'*evu* de votre enfant soit mauvais. Alors, au lieu que votre enfant soit simplement prudent, il devient un malfaisant. Si la mère ne cherche pas à traiter cela, il grandit ainsi et se met à manger les gens <sup>33</sup>.

*Q.* : Si nous revenions au *mevungu*? D'après vous, était-ce un bon ou un mauvais rite?

*R.* : C'était bon <sup>34</sup>. En effet, du temps du *mevungu*, il n'y avait pas beaucoup de vols, ni de batailles, ni de mauvaises choses, tandis que maintenant, c'est terrible! Le *mevungu* ne protégeait pas seulement les femmes; il protégeait le pays tout entier <sup>35</sup>. Il y a un proverbe disant : « Quand les femmes portaient des jupes de fibres de bananier, elles n'avaient qu'une seule voix ». Et quand elles disaient « non », c'était « non ». Quand elles disaient « oui »; c'était « oui » <sup>36</sup>!

*Q.* : Reparlez-moi un peu de la façon dont se déroulait la fête du *mevungu*.

*R.* : Toutes les femmes étaient dehors, sauf au moment où il fallait célébrer la fin de la cérémonie. Là, on entraînait dans une maison dont on barricadait bien la porte; c'était la conclusion du rite. Après avoir bien mangé et dansé, on disait aux autres femmes : « Écartez-vous! Nous, nous allons finir le rite! ». Ma mère, elle, faisait partie de ces femmes qui entraient dans la maison et repoussaient les autres <sup>37</sup>.

<sup>31</sup> éveil d'*evu* par les parents : cf. Claire XIII 51.

<sup>32</sup> activité nocturne des possesseurs d'*evu* : cf. Joséphine III 24.

<sup>33</sup> manducation par sorcellerie : cf. Claire XIII 58, Rosalie XIV 66, Francisca elle-même supra XVI 27.

<sup>34</sup> pour une appréciation défavorable du rite *mevungu* : cf. Apollonie XVII 23.

<sup>35</sup> effets bénéfiques du *mevungu* : cf. Claire XIII 21, Rosalie XIV 28 et 34, Francisca elle-même supra XVI 8, Apollonie XVII 32.

<sup>36</sup> entente entre femmes autrefois : cf. Thècle IV 5. Sur leur détermination passée : cf. Apollonie XVII 41; sur le costume des femmes : cf. Juliana II 13, Madeleine IV 48, Philomène VIII 37, Rosalie XIV 49 et 80, Cressence XV 38.

<sup>37</sup> degrés d'initiation dans le *mevungu* : cf. Philomène VIII 46, Claire XIII 24 et 59, Rosalie XIV 43, Francisca elle-même supra XVI 13 et 17.

*Q.* : Quelle est la signification exacte dans le chant de *mevungu* des termes *mgbël bininga*?

*R.* : *Mgbël* ne veut pas dire à ce moment là « sorcellerie » mais « secret ». Il faut comprendre : « Le *mevungu* est le secret des femmes! »<sup>38</sup>. Ce chant ne fait que reprendre les commentaires des hommes en s'en moquant : « Qui vous a dit que le *mevungu* était un péché? Ce sont les histoires des femmes! » peut-on dire. Le *mgbël* dont il s'agit dans ce chant n'est pas le *mgbël* qui tue les gens<sup>39</sup>. Chez nous, une fois qu'on voit une personne qui est nue, on pense qu'elle veut « s'amuser »<sup>40</sup>. Les hommes se disaient : « Les femmes sont nues dans une maison, rien que des femmes! Elles chassent tous les hommes, au lieu de dire à un homme de venir<sup>41</sup>. Elles préfèrent rester entre elles. Donc elles font le *mgbël*. Cela leur fait plaisir de se retrouver entre elles, nues ». En effet, toutes les femmes dansaient nues; la cheftaine au milieu du feu et les autres, à côté.



<sup>38</sup> emploi de l'expression « sorcellerie des femmes » : cf. Thérèse IV 30, Philomène VIII 49, Claire XIII 14, 57 et 63.

<sup>39</sup> l'idée de l'existence de plusieurs sortes de sorcellerie est à mettre en relations avec celle de l'existence de plusieurs sortes d'*evu* : cf. Joséphine III 2, Philomène VIII 54, Rosalie XIV 56.

<sup>40</sup> sur l'équivalence jeu-relations sexuelles : cf. Cressence XV 2.

<sup>41</sup> exclusion des hommes : cf. Thérèse IV 34, Suzanne VI 16, Rosalie XIV 31, Apollonie XVII 5.

## DIX-SEPTIÈME ENTRETIEN

(Mai 1971), avec Apollonie (82 ans?) dans un hameau de Bikop.

*Voisine de Francisca, Apollonie nous a vues entrer dans la maison de celle-ci pour parler avec elle. Aussi, lorsque nous lui proposons de bavarder avec nous, est-elle tout de suite d'accord. Très âgée, les cheveux tout blancs, elle est encore alerte de corps et d'esprit et converse longuement sans signe de lassitude.*

*Q.* : Pourriez-vous nous dire où vous êtes née et comment vous vous êtes mariée afin que nous comprenions de quelle façon vous avez connu ces rites de femmes?

*Apollonie* : Je ne peux pas dire que j'ai vraiment connu ces rites car je ne les ai pas subis personnellement; je les ai vus seulement. A côté de ma maison, ici au village, habitait une vieille femme qui avait abattu elle-même le bananier dans le rite *ngas*, mais elle vient de mourir ...

Je suis une fille du *mvog* Etudi et je suis née à Etudi, tout près de Yaoundé. Quand je me suis mariée, j'étais déjà grande fille. Mon père ne voulait pas que je parte vite en mariage car il m'aimait beaucoup <sup>1</sup>: je n'avais pas de sœur, j'étais fille unique, mais j'avais quatre frères. Ma mère était la seule femme de mon père. Mon mari, Mekongo Eniëgë, est venu me trouver chez mes parents. Il était de Bikop. Un homme de sa famille était passé dans mon village et m'avait vue. Il avait parlé de moi à Mekongo Eniëgë qui est venu à son tour. Mekongo était un jeune homme déjà marié si bien que j'ai été deuxième femme. Ma dot s'est élevée à 100 *bikie*, *akudu bikie*, 3 fusils et trois tonnelets de poudre à fusil <sup>2</sup>. Cela se passait du temps des Allemands. A ce moment là, on n'avait pas encore connu la mission. On était encore *beti*, c'est-à-dire *païen* <sup>3</sup>.

C'est ici à Bikop que j'ai connu tous ces rites, mais ils existaient aussi à Etudi. Seulement là-bas, je n'avais pas pu y participer, puisqu'on

<sup>1</sup> pour d'autres causes de mariage tardif : cf. Philomène VII 1 et VIII 12, Rosalie XIV 88.

<sup>2</sup> montants de dot : cf. Juliana II 10, Joséphine III 8, Agnès V 4, Marguerite IX 13, Cunégonde XI 11, Françoise XII 2, Rosalie XIV 68.

<sup>3</sup> équivalence « *béti-païen* » : cf. Françoise XII 32.

n'admettait ni les enfants <sup>4</sup>, ni les hommes <sup>5</sup>; on chassait tout le monde. C'est pourquoi d'ailleurs, même après être venue ici, je ne peux pas dire que je connais ces rites à fond. Car ici, je n'ai pas voulu, de moi-même, entrer dans le *mevungu* <sup>6</sup>; cela ne m'intéressait pas. Néanmoins, je sais certaines choses.

Quand on se préparait à faire le *mevungu*, on faisait un paquet avec toutes sortes de feuilles, après les avoir bien triées <sup>7</sup>. On creusait un trou juste à l'endroit du seuil de la porte; on y mettait le paquet <sup>8</sup> et la présidente du *mevungu* disait : « Si des gens m'ont fait du mal et continuent à en faire, ils vont mourir » <sup>9</sup>. Puis toutes les femmes venaient poser le pied à cet endroit.

Dans le *ngas*, il y avait une *asuzoa*. L'*asuzoa* était celle qui marchait en tête <sup>10</sup>. Elle s'était peint le visage avec des points en le divisant en deux parties, d'un côté le noir, de l'autre le blanc ou le rouge <sup>11</sup>. On plantait un bananier et on attendait pour choisir le moment de faire le rite, qu'il soit mûr et prêt à être abattu. Le jour du rite, l'*asuzoa* sortait de la case et se dirigeait vers le bananier. Toutes les femmes étaient en cortège <sup>12</sup>. Elles chantaient et dansaient <sup>13</sup>. L'*asuzoa* faisait mine d'abattre le bananier puis reculait. Deux fois, elle faisait seulement le geste. La troisième fois, elle sautait en l'air et frappait pour de bon. Si le bananier tombait au premier coup, le mari buvait, chantait, battait des mains <sup>14</sup>. Parfois, il tirait des coups de fusil en l'air. En effet, il ne fallait pas que ça rate!

<sup>4</sup> exclusion des enfants : cf. Delphine I 40, Thérèse IV 34, Philomène VII 36, Francisca XVI 14, Apollonie elle-même infra XVII 54.

<sup>5</sup> exclusion des hommes : cf. Thérèse IV 34, Suzanne VI 16, Rosalie XIV 31, Francisca XV 41.

<sup>6</sup> sur l'obligation d'entrer au *mevungu* : cf. Rosalie XIV 23 et 25; sur la nécessité de participer au *mevungu* après l'initiation : cf. Claire XIII 20 et 60.

<sup>7</sup> contenu du paquet de *mevungu* : cf. Jeanne I 30, Madeleine IV 25-26, Thérèse IV 29, Philomène VII 30, Francisca XVI 6, Apollonie elle-même infra XVII 27.

<sup>8</sup> protection par paquet enterré : cf. Firmina XI 46.

<sup>9</sup> punition magique des méfaits : cf. Madeleine IV 28, Philomène VII 34, Firmina XI 43, Claire XIII 18 et 31, Francisca XVI 10.

<sup>10</sup> rôle de l'*asuzoa* : cf. infra XVII 19. Sur l'*asuzoa* dans le rite *evodo* : cf. Germaine XI 55. Sur l'*asuzoa* dans le rite *onguda* : cf. Cressence XV 27.

<sup>11</sup> sur l'emploi de kaolin blanc et de *ba* rouge par la responsable du *mevungu* : cf. Rosalie XIV 41.

<sup>12</sup> mise en rang des candidates : cf. Philomène VII 21, Rosalie XIV 42, Cressence XV 17.

<sup>13</sup> chants et danses rituels : cf. Joséphine III 14-15, Françoise XII 26.

<sup>14</sup> ordalie par coupe de bananier : cf. Joséphine III 14, Françoise XII 27.

*Q.* : Pourquoi abattait-on le bananier?

*R.* : On faisait une fête et un rite à la fois <sup>15</sup>. Si quelqu'un avait beaucoup de malheurs chez lui, les grands personnages lui disaient : « Ton village ne va pas <sup>16</sup>. Il te faut faire un *akëñ*, un rite, ou bien le *mvon* — c'est-à-dire le *so* — ou bien le *mevungu* <sup>17</sup>. D'après ce que nous voyons, pour mettre fin à ce qui se passe dans ton village, il faut faire tel type de rite ». Et on le faisait. On faisait le *ngas* si c'était une femme qui était tenue pour responsable. Le *ngas* ne concernait que les femmes. Il n'était pas pour les hommes <sup>18</sup>. Le *ngas* avait sa cheftaine, l'*asuzoa*. Les *asuzoa* étaient donc spécialistes de ce rite <sup>19</sup>, un peu comme un docteur que l'on va voir pour tel type de maladie <sup>20</sup>. L'*asuzoa* habitait son village, mais quelqu'un d'un village voisin pouvait venir la trouver : « Venez chez moi; mon village ne va pas » <sup>21</sup>. Je ne sais pas comment on devenait *asuzoa*. Peut-être d'autres femmes dans le pays peuvent vous renseigner? D'après moi, pour l'*asuzoa*, c'était un peu comme lorsque les enfants sont à l'école : il y en a un parmi eux qui apparait comme le plus doué et les autres viennent alors apprendre auprès de lui. Mais en plus, pour être *asuzoa*, il fallait avoir l'*evu* <sup>22</sup>. N'importe qui ne pouvait pas devenir *asuzoa*.

*Q.* : D'après vous, le *mevungu* était-ce une bonne ou mauvaise chose?

*R.* : D'après moi, c'était mauvais <sup>23</sup>, parce que le *mevungu* tuait les gens. Une fois qu'on vous avait mis ce paquet chez vous, il tuait ceux qui entraient chez vous avec un mauvais cœur. Mais toutes les femmes n'avaient pas ce paquet enterré chez elles, au seuil de leur porte. C'était

<sup>15</sup> sur la dualité du rite *mevungu* : cf. Rosalie XIV 33.

<sup>16</sup> motifs de convocation du *mevungu* : cf. Germaine I 14, Jeanne I 35, Firmina XI 35, Suzanne XI 51, Claire XIII 16, Rosalie XIV 53, Francisca XVI 12, Apollonie elle-même infra XVII 45.

<sup>17</sup> rapprochements entre *so* et *mevungu* : cf. Françoise XII 24, Claire XIII 65.

<sup>18</sup> exclusion des hommes du rite *ngas* : cf. Joséphine III 17. Sur l'exclusion des hommes dans le *mevungu* : cf. Thérèse IV 34, Suzanne VI 16, Rosalie XIV 31, Francisca XVI 41.

<sup>19</sup> rôle de l'*asuzoa* : cf. supra XVII 10. Sur la différence entre meneuse et responsable : cf. Joséphine III 17.

<sup>20</sup> comparaisons avec vie moderne : cf. Firmina XI 45, Claire XIII 1, Cressence XV 8, 20, 29 et 37, Apollonie elle-même infra XVII 26.

<sup>21</sup> motifs de convocation du *ngas* : cf. Germaine I 14, Joséphine III 13, Françoise XII 27-28.

<sup>22</sup> responsabilité et *evu* : cf. Joséphine III 37, Claire XIII 8, Rosalie XIV 60-61.

<sup>23</sup> pour une appréciation favorable du rite : cf. Francisca XVI 34.

seulement la cheftaine, et, en plus, celle qui avait demandé qu'on organise le *mevungu* chez elle <sup>24</sup>. La cheftaine venait, enterrait le paquet et repartait. Ce paquet était une protection <sup>25</sup>; c'était comme le Président qui est entouré par ses gardes du corps qui veillent sur lui <sup>26</sup>. On mettait ce paquet seulement à l'endroit du seuil de la porte, pas dans les plantations. Dans le paquet, on mettait des remèdes spéciaux <sup>27</sup>: des fourmis piquantes, des feuilles donnant des démangeaisons, des mille pattes urticants <sup>28</sup>. Les réunions du *mevungu* avaient lieu chez la plaignante <sup>29</sup>, celle qui avait demandé qu'on organise le *mevungu*. Parmi les jeunes femmes du village, celles qui étaient courageuses disaient : « Je vais entrer là-dedans ». Elles étaient donc les *myon*, les apprenties, les débutantes. Celles qui étaient curieuses disaient seulement : « Je vais aller voir ! » <sup>30</sup>. Mais si vous aviez un caractère faible, vous disiez : « J'ai peur ! » et vous restiez chez vous ...

Lorsqu'on était nouvelle venue, on payait en *bikie* un droit d'entrée de 50 *bikie* <sup>31</sup>. Une femme qui ne voyait pas ses règles pouvait les voir revenir après avoir participé au *mevungu* <sup>32</sup>.

*Q.* : Que savez-vous sur la partie vraiment secrète, le cœur du rite?

*R.* : Ce que je sais, je le sais seulement en gros puisque je ne l'ai pas vu moi-même. Les femmes qui s'enfermaient dans la maison devaient ne pas sortir et ne rien raconter <sup>33</sup>. Mais bien que je ne sois pas entrée dans la maison, je sais que la responsable du *mevungu* dansait nue au

<sup>24</sup> possession du paquet de *mevungu* : Jeanne I 33, Philomène VII 28.

<sup>25</sup> protection par paquet : cf. Thérèse IV 27, Firmina XI 46, Apollonie elle-même supra XVII 8.

<sup>26</sup> comparaisons avec vie moderne : cf. Firmina XI 45, Claire XIII 1, Cressence XV 8, 20, 29 et 37, Apollonie elle-même supra XVII 20.

<sup>27</sup> composition du paquet : cf. Jeanne I 30, Madeleine IV 25-26, Thérèse IV 29, Philomène VII 30, Francisca XVI 6, Apollonie elle-même supra XVII 7.

<sup>28</sup> utilisation du mille-pattes : cf. Jeanne I 29, Madeleine IV 25, Firmina XI 42 et 47, Françoise XII 12.

<sup>29</sup> emploi des mots « plaignante », « se plaindre » : cf. Joséphine III 13, Firmina XI 43, Claire XIII 24.

<sup>30</sup> motivations de l'entrée au *mevungu* : cf. Françoise XII 29, Claire XIII 17, Rosalie XIV 13.

<sup>31</sup> tarif d'entrée au *mevungu* : cf. Delphine I 41, Philomène VII 39-40, Claire XIII 2 et 36, Rosalie XIV 17, Francisca XVI 15.

<sup>32</sup> effets bénéfiques du *mevungu* : cf. Claire XIII 21, Rosalie XIV 28 et 34, Francisca XVI 8 et 35.

<sup>33</sup> obligation de silence des grandes initiées : cf. Germaine IV 41, Françoise XII 20, Francisca XVI 16.



milieu du feu <sup>34</sup>. Le feu sautait lorsqu'elle parlait. Les autres femmes dansaient et criaient : « Maintenant tout va aller bien ! ». D'après ce qu'on disait, la cheftaine avait un *evu* plus fort que les autres <sup>35</sup>. Lorsque le moment de la réunion secrète venait, on faisait sortir celles qui n'avaient pas l'*evu*. Il ne restait que celles qui l'avaient. Elles disaient aux autres : « Vous ne pouvez nous rendre aucun service ! Vous ne faites rien <sup>36</sup>; partez ! ».

*Q.* : Pourriez-vous nous dire quelle différence il y avait entre l'*evodo* et le *mevungu*.

*R.* : C'était deux choses différentes. L'*evodo* est venu du côté de chez les Eton <sup>37</sup>, mais on le faisait à peu près comme le *mevungu* <sup>38</sup>. Une fois qu'on l'avait fait, on vous faisait porter une sorte de collier en écorce d'arbre. On apprenait à chaque femme comment elle allait danser au milieu des gens et parler devant eux. Après cet entretien à l'intérieur, on lui mettait cette écorce pour montrer qu'elle était devenue capable. Le *mevungu* se faisait uniquement à l'intérieur <sup>39</sup>, mais pour l'*evodo* on pouvait sortir. Seulement, il s'agissait de petites manifestations discrètes. On disait à la femme : « C'est comme ça qu'il faut faire », très discrètement. Ensuite on la faisait sortir et elle dansait devant les gens <sup>40</sup>. C'était une sorte de séance, d'école. On constatait : « Dans ce village, il y a des jeunes filles qu'il faut introduire à la vie ». Ou encore il y avait des jeunes filles qui étaient sur le point de partir en mariage. On organisait donc cette fête pour leur donner un enseignement <sup>41</sup> qui avait lieu à l'intérieur d'une case. Et ensuite, on sortait danser sans que les hommes sachent pourquoi les femmes s'étaient réunies ce jour là <sup>42</sup>.

*Q.* : Qu'est-ce qui était plus important, l'*evodo* ou le *mevungu*?

<sup>34</sup> nudité de la cheftaine : cf. Claire XIII 4, Francisca XVI 9.

<sup>35</sup> responsabilité et *evu* : Claire XIII 8, Rosalie XIV 61, Francisca XVI 21.

<sup>36</sup> distinction entre non-possesseurs et possesseurs d'*evu* : cf. Claire XIII 59, Francisca XVI 17-18.

<sup>37</sup> sur l'origine du *mevungu* : cf. Claire XIII 66.

<sup>38</sup> rapprochements entre *mevungu* et *evodo* : cf. Philomène VII 35, Germaine XI 53, Apollonie elle-même infra XVII 43.

<sup>39</sup> lieu de réunion du *mevungu* : cf. Thérèse IV 33, Firmina XI 36, Françoise XII 18, Rosalie XIV 30, Francisca XVI 3.

<sup>40</sup> danse d'*evodo* : cf. Philomène VIII 42, Germaine XI 54 et 57.

<sup>41</sup> liaison entre enseignement et rite : cf. Cressence XV 8.

<sup>42</sup> séparation des rites masculins et féminins : cf. Philomène VII 4, Cressence XV 35, Apollonie elle-même infra XVII 44.

R. : C'était le *mevungu* <sup>43</sup>. Autrefois les affaires des femmes se passaient discrètement. Lorsque des filles grandissaient, on en profitait pour faire des fêtes auxquelles on donnait des noms, mais on ne disait pas aux maris ce qu'on y faisait. On sortait, on dansait avec les jeunes filles, on mangeait aussi, mais on ne disait rien aux hommes <sup>44</sup> car autrefois les femmes étaient très, très discrètes envers eux. Elles leur disaient seulement : « Nous faisons tel *akèñ*, tel rite, par exemple l'*onguda* ou l'*evodo* ». Pour le *mevungu*, ce n'était pas tout à fait la même chose car souvent, c'était le mari lui-même qui demandait qu'on vienne le faire chez lui <sup>45</sup>. Cependant il n'y assistait pas. Le *mevungu* servait à se défendre contre les malfaisants <sup>46</sup>, mais l'*evodo* et l'*onguda* étaient faits occasionnellement : c'était une espèce d'école de jeunes filles <sup>47</sup>. Tous deux se ressemblaient beaucoup <sup>48</sup>.

Q. : Parlez-moi un peu de votre vie de femme mariée. Avez-vous eu des enfants ?

R. : Oui, j'ai eu des enfants. Mon premier mari est mort; j'ai épousé alors le fils de mon mari. Nous nous sommes mariés à l'Église mais seulement alors que j'avais fini de donner des enfants. J'ai eu trois enfants vivants. L'aîné est moniteur d'école.

Q. : Pourquoi êtes-vous devenue chrétienne ?

R. : Toute ma famille s'était convertie, tous allaient à la mission. Je ne pouvais plus rester païenne. J'avais honte ! J'étais la seule du village ... Ma propre mère s'était convertie avant moi <sup>49</sup>...

Q. : Qu'est-ce qui était mieux d'après vous pour les femmes, la vie d'autrefois ou la vie d'aujourd'hui ?

<sup>43</sup> rapprochements entre *mevungu* et *evodo* : cf. supra XVII 38.

<sup>44</sup> séparation des rites masculins et féminins : cf. supra XVII 42.

<sup>45</sup> motifs de convocation du *mevungu* : cf. Germaine IV 14, Jeanne I 35, Firmina XI 35, Suzanne XI 51, Claire XIII 16, Rosalie XIV 53, Francisca XVI 12, Apollonie elle-même supra XVII 16.

<sup>46</sup> but du *mevungu* : cf. Catherine VI 19, Françoise XII 23, Claire XIII 9 et 64, Rosalie XIV 34.

<sup>47</sup> sur le but de l'*onguda* : cf. Cressence XV 3 et 23.

<sup>48</sup> pour un rapprochement entre *evodo* et *ngas* : cf. Agnès V 17. Pour un rapprochement entre *evodo* et *mevungu* : cf. Philomène VII 35, Germaine XI 53.

<sup>49</sup> motivations de conversion : cf. Agnès V 9, Marguerite IX 20, r. 24-31 et 35, Françoise XII 30, Rosalie XIV 10.

R. : La vie d'autrefois était bien <sup>50</sup> ! En effet lorsqu'on disait : « Nous allons faire ceci ! » on le faisait ! Et si c'était : « Nous ne voulons pas ceci ! » on s'y tenait <sup>51</sup>. Maintenant on a beau faire des réunions, on n'arrive à rien. Vous avez toujours quelqu'un qui reste les mains dans les poches et qui dit : « Je ne ferai pas comme vous ! » <sup>52</sup>. Il y a donc du désordre et de la mécontente. Et puis autrefois, les rivières étaient très poissonneuses, la forêt pleine de gibier. Maintenant tout est parti ! Il faut seulement de l'argent pour acheter la viande et le poisson au marché. Les gens meurent de faim !

Autrefois, il n'y avait pas besoin de battre les enfants à coups de bâton pour s'en faire obéir ! Dès que la maman remuait le sourcil, l'enfant se précipitait <sup>53</sup>. Autrefois, on écartait les enfants du *mevungu* <sup>54</sup>, mais si on voulait faire pareil aujourd'hui, il y aurait des enfants grimpés un peu partout sur les murs de la case de réunion, pour soulever les lattes du toit, voir ce qui se passe, et raconter tout après <sup>55</sup>...



<sup>50</sup> regret de la vie d'autrefois : cf. Thèle IV 5, Cressence XV 47.

<sup>51</sup> détermination passée : cf. Francisca XVI 36.

<sup>52</sup> individualisme actuel : cf. Catherine IV 4.

<sup>53</sup> obéissance des jeunes d'autrefois : cf. Cressence XV 48.

<sup>54</sup> exclusion des enfants dans le *mevungu* : cf. Delphine I 40, Thérèse IV 34, Suzanne VI 17, Philomène VII 36, Francisca XVI 14, Apollonie elle-même supra XVII 4.

<sup>55</sup> désobéissance actuelle des jeunes : cf. Cressence XV 50.

## INDEX DES THÈMES ABORDÉS

### A

- adultère féminin (allusions à l') : III 10, XI 20 et 22, XIV 48.  
——— (châtiment de l') : II 27, IV 10 et 11, VI 30.  
——— (tolérance de l') : VI 21.
- aveu (guérison par) : VII 24 et 32, XI 23, XIII 19, XIV 71.  
—— (purification par) : I 16 et 46, III 16, IV 35.  
—— de malveillance (obligation d') : VIII 56 et 58, XVI 27.

### B

- ba* : voir fard, parfum.
- baptême chrétien (motivations du) : V 9, IX 20, 24 et 31, XII 40, XIV 10, XVII 49.  
——— (et mariage chrétien) : II 22, III 2.  
——— (et scolarisation) : II 5, VII 14, IX 21.  
——— (de gens âgés) : V 5, XVII 45.  
——— (liens entre marraine et filleule de) : III 1, VIII 16.
- belle-mère : voir mariage.
- bénédictio de fécondité des parents : VIII 13, XI 33, XIV 92.
- bikie* : voir dot (montants de), système monétaire pré-colonial.

### C

- candidates ou *myon* : voir rites féminins : *evodo* et *mevungu*.
- châtiment des femmes par bâton : II 17, V 12, IX 22 et 27.  
——— par excision : II 27, IV 11.
- christianisation (disparition de la religion traditionnelle et) : VII 13, XV 42.  
——— (bouversement de l'autorité des parents et) : I 8, II 6, III 4, V 11 et 13.  
——— (refus féminin du mariage forcé et) : II 8, III 7, IV 15, IX 10.  
——— (dégradation du mariage et) : XI 5 et 10.  
——— (amélioration du statut féminin et) : IV 51, V 11, VI 15 et 31.
- clairvoyance : voir glande de magie.
- confession : voir aveu.
- costume féminin (traditionnel) : II 12-13, IV 48, VIII 39, XII 1-2, XIV 40 et 80, XV 38 et 39, XVI 436.  
——— (actuel) (prix du) : IV 1, XI 2.
- coupable : III 14-15, XII 13 voir également rite *mevungu* (motifs de convocation).
- coutumes (arrêt autoritaire de) : VII 3, XV 31, XVI 11.  
——— (bouversement actuel des) : I 26, IX 18, XI 25, XIII 42, XV 13.

dances traditionnelles : V 13, VIII 18; voir également rites féminins.  
 dieu, dieux, Dieu : IV 24, VII 5, 23 et 33, IX 30, XIII 54.  
 Dieu et protection divine : IV 42, VII 7, IX 26.  
 dot (montants de la) : II 10, III 8, V 4, IX 13, XI 11, XII 2, XIV 68, XVII 2.  
 dot (signification de la) : II 28, III 6, IX 7.  
 — (transformations de la) : IX 14, XV 11.

## E

*elon* : voir poison d'épreuve.  
 émancipation féminine actuelle : XI 8.  
 enfants d'autrefois (obéissance des) : XV 48, XVII 53.  
 ——— (respect des adultes par les) : XI 3 et 30.  
 ——— actuels (désobéissance des) : XV 50, XVII 55.  
 esclaves (femmes-) : IV 23 et 46, VI 3, XI 6, XIV 78.  
 ——— voir également statut féminin traditionnel.  
*evu* : voir glande de magie.

## F

fard-parfum ou *ba* : VII 20, VIII 15, 19, 36 et 40, XIV 40, XV 21.  
 faute : voir péché ou *nsem*.  
 fautive : I 31 et 36.  
 ——— voir également rite *mevungu* (motifs de convocation).  
 femmes autrefois (don de) : VII 3, XI 13.  
 ——— (paiement par) : V 3, VI 8, XIV 4.  
 ——— voir également esclaves (femmes-) et statut féminin traditionnel.  
 ——— (détermination des) : XVI 36, XVII 51.  
 ——— (entente entre) : IV 5.

## G

glande de magie ou *evu* (jugements sur la) : III 29, VIII 53, X 2, XV 55.  
 ——— (caractère universel de la) : III 36, X 3, XIII 48, XVI 29.  
 ——— (description de) : III 26 et 32, X 6.  
 ——— (localisation de) : III 28, X 5, XIII 46, XIV 64.  
 ——— (éveil de lors de pêches) : III 15, VIII 50 et 52, X 9.  
 ——— (— par un malfaisant) : III 35-36, X 4, XIV 67.  
 ——— (— par les parents) : XIII 49, XVI 30.  
 ——— (unicité de nature de la) : XIII 47, XVI 23.  
 ——— (diversité de nature de la) : III 21, VIII 54, XIV 56.  
 ——— (non-maléfique) : III 25, XIV 48 et 60.  
 ——— (clairvoyance par) : III 24 et 37, XIII 7, 35 et 59, XVI 18, 33 et 25.  
 ——— (courage par) : III 31, XIV 37.

- glande de magie ou *evu* (don de guérison par) : XIV 60.  
 \_\_\_\_\_ (fécondité féminine par) : III 30, VI 12.  
 \_\_\_\_\_ (homosexualité féminine et) : II 30.  
 \_\_\_\_\_ (destruction, meurtre par) : III 22, VIII 57, XIII 47.  
 \_\_\_\_\_ (destruction de fœtus par) : X 8, XIV 65.  
 \_\_\_\_\_ (manducation d'autrui par) : XIII 58, XIV 66, XVI 24  
 et 33.  
 \_\_\_\_\_ (mort par ablation de) : III 27, X 5.  
 \_\_\_\_\_ (possesseurs de \_\_\_\_\_ activités des) : III 24, XVI 32.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ guerres entre) : III 23, 33 et 38.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ conscience des) : III 34, X 1.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ détection des) : III 7, X 7, XIV 63.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ distinction entre) : XVI 19,  
 XVII 36.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ jugements sur) : II 32 et 33.
- guérison : voir *aveu*.

## I

- individualisme actuel : IV 4, XVII 52.  
 interdits alimentaires féminins : VI 5, VII 27, XI 24, XII 44, XIV 21, XV 34.  
 internat pour femmes catéchumènes ou *sixa* (appréciation favorable de l') :  
 I 5, IV 18, 19 et 21.  
 \_\_\_\_\_ (cheftaine d') : I 4, II 19.  
 \_\_\_\_\_ (dureté des conditions de vie à l') : I 13,  
 II 16, XI 19.  
 \_\_\_\_\_ (occupations dans l') : II 20, IV 18 et 21.  
 \_\_\_\_\_ (choix d'une femme dans l') : I 7, IV 17.  
 \_\_\_\_\_ (motivations de l'entrée à l') : I 6, II 15  
 et 23, IV 20, XI 16 et 17, XIII 52,  
 XIV 5 et 8.

## J

- jeunes filles d'autrefois (réserve des) : VIII 6, IX 12; voir également virginité.  
 \_\_\_\_\_ actuelles (inconduite des) : VIII 10, XV 13.

## M

- magie : voir glande de magie ou *evu*.  
 mariage (demande en précocité de la) : VI 20, IX 2.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ cadeaux de) : VIII 8, IX 3.  
 \_\_\_\_\_ (initiative du) : I 12, XIII 26, XV 10-11, XVII 1-2.  
 \_\_\_\_\_ (par échange) : IX 17, XI 12, XIV 9.  
 \_\_\_\_\_ (consommation du) : voir relations sexuelles.  
 mariage précoce : II 7, IV 14, VI 20, IX 1-2, XII 1, XIII 25, XIV 2.  
 \_\_\_\_\_ (opinions sur) : I 11, IV 12, VI 4.  
 \_\_\_\_\_ (éducation par belle-famille et) : I 10, II 7, III 5, V 3, IX 6,  
 XIII 27 et 28, XIV 3 et 85.

- mariage précoce (liens belle-mère/bru et) : IX 8, XI 27, XII 6, XIII 53, XIV 19, 52 et 86, XV 14.  
 ———— tardif : VII 1, VIII 12, XIV 88.  
 ———— chrétien : II 24, IX 23, XIV 6, XV 10; voir également baptême chrétien et mariage chrétien.
- maris et femmes (absence de dialogue entre) : IV 45 et 49, VII 9, IX 19, XI r. 8; voir également statut féminin traditionnel.
- missionnaires catholiques (réactions masculines à l'arrivée des) : I 22, II 2.
- monogamie chrétienne (jugements féminins sur la) : I 23, IV 54, VI 24, XI 5 et 15, XIV 74.  
 ———— (mécontentement masculin et) : I 21, VI 27 et 28, XIV 76.

## N

*nsem* : voir péché, faute.

## O

- ordalies par coupes de bananier : III 14, XII 27, XVII 14.  
 ———— autres : VII 42, XII 1.

## P

- païen : XII 32, XVII 3; voir également baptême chrétien.
- péché ou *nsem* : I 13, XIII 56 et 61.
- poison d'épreuve ou *elon* (emploi du) : II 31, XII 14 et 25.
- polygamie (grande —) : I 18, VI 32, VIII 1, XII 3, XIII 28, XIV 75.  
 ———— (« ménages-villages ») : I 19, VIII 2, XIV 36.  
 ———— passée (caractère normal de la) : I 24, VI 6, IX 33.  
 ———— (mésentente entre co-épouses et) : VI 26, VII 38, XII 11.  
 ———— (jugements féminins sur la) : I 28, IV 52-53, VI 25, XI 14 et 15.  
 ———— (approbation masculine de la) : VI 27.

## R

- relations sexuelles (début des) et mariage : I 1, VIII 9 et 11, XIV 7, 86 et 87, XV 14.  
 ———— voir également jeunes filles actuelles, virginité.  
 ———— (expérience masculine et) : I 13 et 17, VIII 7.  
 ———— (fin des) : I 26-27, V 6-7, XII 33, XIII 41.  
 ———— (idée sur les) : V 8, XI 28-29, XII 34 et 43.  
 ———— (polygamie et) : I 25, IV 52, VI 9.
- religion traditionnelle (efficacité de la) : I 48, IV 42.  
 ———— et christianisme (rapprochements entre) : I 34, 42 et 46, III 18, VIII 27. voir également christianisation et disparition de la religion traditionnelle.

- remèdes (mode de consommation des) : VIII 30, XI 50, XIII 55.
- rites féminins (extension des) : XIII 29 et 67, XV 45 et 46, XVI 1.
- et femmes stériles : VI 12, VII 23.
- (séparation d'avec les rites masculins) : VII 4, XV 35, XVII 42 et 44.
- (variations liées au temps des) : XV 41 et 45.
- (variations locales des) : XVI 1.
- rite féminin *evodo* (aveu public dans le) : V 18.
- [candidates au (âge des)] : VIII 20, 21 et 25.
- [— (retraite des)] : VIII 32 et 34.
- [— (durée de la retraite des)] : VIII 35, XI 58.
- [— (tenue des)] : VIII 37 et 38.
- (danses lors du) : VIII 42, XI 57, XVII 40 et 42.
- (exclusion des hommes lors du) : V 15, VIII 45.
- (exigence de silence dans le) : VIII 34.
- (festivités liées au) : VIII 39.
- (interdits du) : VIII 24 et 43.
- (jugements sur le) : VIII 29.
- (lieu de réunion du) : VIII 19 et 32, XVII 42.
- (motifs de convocation du) : V 14.
- (motivations de l'entrée dans le) : VIII 26 et 31, XI 56.
- (nuit et) : VIII 48.
- (obligation de secret dans le) : VIII 44.
- (présence des hommes et) : VIII 41.
- [responsable du (appellation de la)] : V 16.
- [responsable du (choix de la)] : VIII 22.
- [responsable de promotion ou *asuzoa* (choix de la)] : VIII 22.
- rite féminin *mevungu* (ancienneté du) : XIII 66.
- (attitude masculine devant le) : VI 16, XIV 25, XV 36.
- (aveu public lors du) : I 46, IV 35, VII 24, XIV 71.
- (buts du) : VI 19, XII 23, XIII 9 et 64, XIV 34, XVII 46.
- [candidates au (âge des)] : XII 10 et 28, XIV 11.
- [— (importance de la promotion des)] : VII 18, XI 59, XII 9.
- [— (motivations des)] : XII 29, XIII 17, XIV 13, WXVII 30.
- [— (tenue des)] : VII 19-20,-21 XIV 41 et 44.
- [convocation du (motifs de)] : I 14 et 35, XI 35 et 51, XIII 16, XIV 53, XVI 12, XVII 16 et 45.
- [— (responsabilité de la)] : XI 52, XII 19.
- (danses lors du) : IV 37, XI 38, XII 8, XIII 13, XVI 4-5.
- (degrés d'initiation dans le) : VII 46, XIII 24 et 59, XIV 43, XVI 13, 17 et 37.
- (droit d'entrée dans le) : I 41, VII 39, XIII 2, XIV 17, XVI 15, XVII 31.
- (— de l'organisatrice du) : VII 40, XIII 16, XIV 27.



- rite féminin *mevungu* (effets du) : XIII 21, XIV 28 et 34, XVI 8 et 35, XVII 32.  
 \_\_\_\_\_ (exclusion des enfants lors du) : I 40, IV 34, VI 17, VII 36, XVI 14, XVII 4 et 54.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ hommes lors du) : IV 34, VI 16, XIV 31, XVI. 41, XVII 5.  
 \_\_\_\_\_ (extension du) : XIV 37 et 72.  
 \_\_\_\_\_ (festivités liées au) : I 44, IV 36-37, XI 38, XIV 33, XVI 2,  
 \_\_\_\_\_ (formules d'incantation du) : I 32, III 12.  
 \_\_\_\_\_ (interdits du) : VII 22, XII 20, XIV 22 et 47, XVI 7-8.  
 \_\_\_\_\_ (jugements sur le) : XIV 26, XVI 34-35, XVII 23.  
 \_\_\_\_\_ (lieu de réunion du) : IV 33 et 48, XI 36, XII 18, XIV 30, XVI 3, XVII 39.  
 \_\_\_\_\_ (nuit et) : XI 39, XII 17, XIV 29.  
 \_\_\_\_\_ (obligation de participation au) : XIII 20 et 51.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ secret après le) : IV 41, XII 20, XVI 16, XVII 33.  
 \_\_\_\_\_ [paquet utilisé dans le (composition du)] : I 29-30, IV 25-26-29, VII 30, XVI 6, XVII 7 et 27.  
 \_\_\_\_\_ [\_\_\_\_\_ (détention du)] : I 33, VII 28 et 31, XVII 24.  
 \_\_\_\_\_ (périodicité du) : XIII 15, XIV 52.  
 \_\_\_\_\_ (préparation de nourriture lors du) : I 44, XVII 17, XI 37, XIV 1.  
 \_\_\_\_\_ (punition magique par furoncles ou abcès après) : IV 31, XI 49, XII 21, XIII 39, XIV 50.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ des vols après) : IV 28, VII 34, XI 43, XIII 18 et 31, XVI 10, XVII 9.  
 \_\_\_\_\_ (purification par herbes ou jus d'herbes lors du) : VII 26, XI 32, XII 22, XIII 23, XIV 49.  
 \_\_\_\_\_ (rapprochements avec l'*evodo* du) : VII 35, XI 53, XVII 38 et 43.  
 \_\_\_\_\_ (repas entre femmes lors du) : I 44, IV 36, XI 38.  
 \_\_\_\_\_ [responsable du (appellation de la)] : IV 39, XIII 10.  
 \_\_\_\_\_ [responsable du (choix de la)] : I 38, IV 40, VII 29, XIII 33 et 38, XVI 20.  
 \_\_\_\_\_ [\_\_\_\_\_ (consultation privée de la)] : VII 37, XIII 36.  
 \_\_\_\_\_ [\_\_\_\_\_ (nudité de la)] : XIII 4, XVI 9, XVII 34.  
 \_\_\_\_\_ [\_\_\_\_\_ (organes génitaux de la)] : XIII 6, 37 et 46, XVI 5.  
 \_\_\_\_\_ [\_\_\_\_\_ (et possession de glande de magie ou *evu*)] : XIII 8, XIV 61, XVI 21, XVII 35.  
 \_\_\_\_\_ [responsables du (densité des)] : XIV 35.  
 \_\_\_\_\_ (utilisation de cendres d'herbes lors du) : XI 41, XII 7.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ d'herbes lors du) : IV 26, VII 30.  
 \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_ de mille pattes lors du) : I 29, IV 25, XI 42 et 47, XVII 28.

- rite féminin *ngas* (danses lors du) : III 14-15, XII 26, XVII 13.  
 ——— (existence d'une *asuzoa* dans le) : XVII 10 et 19.  
 ——— (extension du) : XIII 29 et 67, XV 45 et 46.  
 ——— (festivités liées au) : III 19, XVII 15.  
 ——— (motifs de convocation du) : III 13, XII 27-28, XVII 21.
- rite féminin *onguda* (appréciation favorable du) : XV 43.  
 ——— (but du) : XV 3 et 23, XVII 467.  
 ——— [candidates au (importance de la promotion des)] : XV 26.  
 ——— [——— (tenue des)] : XV 18.  
 ——— (chef de promotion ou *asuzoa* lors du) : XV 27.  
 ——— (exclusion des hommes lors du) : XV 6.  
 ——— (festivités liées au) : XV 16 et 44.  
 ——— (préparation de nourriture lors du) : XV 5.  
 ——— [responsable du (rôle de la)] : XV 15 et 28.  
 ——— [responsable du (densité des)] : XV 30.
- rites masculins; rite *ngi* : VII 41, XIV 70.  
 ——— rite *so* (femmes et) : IV 44-45, VII 8.  
 ——— (rapprochements avec rite *mevungu*) : XII 24, XIII 65, XVII 17.  
 ——— (——— *evodo*) : XI 54.  
 ——— rite *tso* : I 15 et 47, XII 4, XIV 59.
- rites traditionnels (fin autoritaire des) : VII 3, XV 31.

## S

- scolarisation : voir baptême chrétien.
- sixa* : voir internat pour femmes catéchumènes.
- sorcellerie ou *mgbël* : IV 30 et 38, VIII 49, XIII 14, 57 et 63, XVI 38.  
 ——— : voir également glande de magie de destruction, manducation d'autrui par glande de magie.
- statut féminin traditionnel : I 9, IV 9 et 22.  
 ——— (impossibilité de s'exprimer) : IV 50, VI 10, IX 5.  
 ——— : voir également châtiment des femmes, esclaves (femmes-), femmes (don de, paiement par), veuves (mise à mort des).
- statut social traditionnel (équivalence « riche-noble-chef ») : VIII 3 et 5, XIII 11, XIV 89.
- système monétaire pré-colonial (emploi des *bikie*) : II 11, III 11.  
 ——— voir également dot (montants de).  
 ——— (remplacement du) : III 9, VIII 4, XI 1, XIII 3, XV 11, 25, et 32.

## V

veuves (mise à mort des) : III 6, VI 7, 11 et 13, XI 7, XIV 81.

virginité : I 1, II 14, 25 et 26, V 2, VIII 9 et 11, IX 11, XIV 87, XV 12.

vie actuelle (appréciation favorable de la) : VI 1, XIV 79.

vie traditionnelle (rapprochements entre vie moderne et) : XI 45, XIII 1,  
XV 8, 20, 29 et 37, XVII 20 et 26.

————— (regrets de la) : IV 5, XIV 84, XV 47, XVII 50.



## OUVRAGES CITÉS

- ALEXANDRE (P.) et BINET (J.) : *Le groupe dit Pahouin* (Fang, Boulou, Beti). Paris, P.U.F., 1958.
- AUGÉ (M.) : *Les métamorphoses du vampire; d'une société de consommation à l'autre*, in *Nouv. rev. Psych.*, n° 6, pp. 129-149, 1972.
- BERTAUT (M.) : *Le droit coutumier des Boulous*. Thèse Droit, Paris, 308 p., 1935.
- BETI (Mongo) : *Le pauvre christ de Bomba*. Paris, R. Laffont, 1956.
- BETI (Mongo) : *Le roi miraculé*. Paris, Buchet-Chastel, 1958.
- BIANNIC-IMBERT (R.) : *Les jetons et le jeu d'abbia dans le sud-Cameroun*. Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Nanterre, doc. multigr., 5 c., 260 ill., 522 p., 1974.
- BINET (J.) : *Condition des femmes dans la région cacaoyère du Cameroun*, in *Cah. intern. de sociol.* Vol. XVI, pp. 109-123, janv.-juin 1966.
- BINET (J.) : *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*. L'homme d'Outre-Mer, n° 3, ORSTOM, Paris, 1967.
- BUREAU (R.) : *Ethnosociologie religieuse des Duala et apparentés*. Num. spéc. *Rech. et Et. camer.*, Yaoundé, 1964.
- DOUGLAS (M.) : *De la souillure, essai sur les notions de pollution et de tabou*. *Bibl. d'Anthrop.*, Paris, F. Maspéro, 1971.
- HAGENBUCHER-SACRIPANTI (F.) : *Les fondements spirituels du pouvoir au royaume de Loango*. Paris, Mém. ORSTOM, n° 67, 1973.
- HEUSCH (L. de) : *Pourquoi l'épouser?*. Paris, N.R.F., 1971.
- LABURTHE (Ph.) : *Le so des Beti selon M. Hubert Onana*. *Ann. Fac. Lettres*, n° 1, pp. 4-67, Yaoundé, 1969.
- LABURTHE (Ph.) : *Yaoundé d'après Zenker (1895)*. *Ann. Fac. Lettres*, n° 2, pp. 5-115, Yaoundé, 1970.
- LABURTHE (Ph.) : *Minlaaba, histoire et société traditionnelle chez les Beti du Sud-Cameroun*. Thèse d'état sociolog., Paris, doc. multigr. 1704 p., 1975.
- MALLART (L.) : *La magie et la sorcellerie evuzok*. Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Nanterre, doc. multigr., 430 p., 1971.
- NGOA (H.) : *Le mariage chez les Ewondo; étude sociologique*. Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Paris, doc. dactyl., 257 p., 1968.
- THE (M. P. DE) : *Évolution féminine et évolution villageoise chez les Beti du Sud-Cameroun*, in *Bull. IFAN*, t. XXX, sér. B, n° 4, pp. 1533-1565, 1968.
- THE-BOCHET (M. P. DE) : *La femme dans la dynamique de la société beti (1887-1966)*. Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Paris, doc. multigr., 477 p. (+ ann. XLIX p.), 1970.
- TSALA (Abbé Th.) : *Mœurs et coutumes des Ewondo*, in *Et. Camer.*, n° 56, pp. 8-112, Yaoundé, 1958.
- TSALA (Abbé Th.) en collab. avec VINCENT (J.-F.) : *Mille et un proverbes beti, ou la société beti à travers ses proverbes*. Doc. dactyl., 413 p., Yaoundé, 1969.
- VINCENT (J.-F.) : *La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké (Congo-Brazzaville)*. Doc. multigr., ORSTOM, 2 c., 34 ph., 104 p., 1961.

- VINCENT (J.-F.) *Dot et monnaie de fer chez des population de forêt, les Bakwele et les Djem du Congo-Brazzaville*, in *Objets et Mondes*, t. III, fasc. 4, pp. 273-292, 1963.
- VINCENT (J.-F.) : *Femmes africaines en milieu urbain (Bacongo-Brazzaville)*. (Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Paris, soutenue en 1964). Doc. multigr. ORSTOM, Paris, 287 p., 1966.
- VINCENT (J.-F.) : *Mort, revenants et sorciers d'après les proverbes des Beti du Sud-Cameroun*, in *Cah. Et. Afric.*, n° 34, pp. 271-289, 1969.

## TABLE DES MATIÈRES

Préface par Denise PAULME .....	1
Présentation des entretiens .....	1
<i>mariage et situation pré-coloniale</i> .....	3
<i>anciens rites de femmes</i> .....	13
<i>magie et sorcellerie</i> .....	28
<i>réactions à la christianisation</i> .....	36
Les entretiens .....	45
<i>premier entretien : Germaine, Jeanne, Delphine, à Sumu Asi (Minlaaba)</i> .....	47
<i>deuxième entretien : Juliana, à Andok (Minlaaba)</i> .....	53
<i>troisième entretien : Joséphine, à Sumu Asi (Minlaaba)</i> .....	59
<i>quatrième entretien : entretien collectif (Catherine, Thèle, Cressence, Clothilde, Madeleine, Thérèse, Germaine) à Niemeyong (Minlaaba)</i> ...	64
<i>cinquième entretien : Agnès, à Andok (Minlaaba)</i> .....	71
<i>sixième entretien : entretien collectif (Micheline, Marguerite-Marie, Marie-Thérèse, Suzanne, Catherine, Cressence, Marguerite) à Minlaaba</i>	74
<i>septième entretien : Philomène, à Minlaaba</i> .....	79
<i>huitième entretien : Philomène (suite)</i> .....	85
<i>neuvième entretien : Marguerite et Alphonsine, à côté de Minlaaba</i> .....	93
<i>dixième entretien : Agnès, à Andok (Minlaaba)</i> .....	98
<i>onzième entretien : entretien collectif (Germaine, Suzanne, Cunégonde, Cressence et Firmina) à côté de Minlaaba</i> .....	100
<i>douzième entretien : Françoise et Cécile, aux environs de Yaoundé</i> .....	108
<i>treizième entretien : Claire, aux environs de Mfou</i> .....	112
<i>quatorzième entretien : Rosalie, à Melen (Yaoundé)</i> .....	122
<i>quinzième entretien : Cressence, à Bikop</i> .....	135
<i>seizième entretien : Francisca, à Bikop</i> .....	143
<i>dix-septième entretien : Apollonie, à Bikop</i> .....	149
Index des thèmes abordés .....	156
Ouvrages cités .....	165

*Dans la même collection*

## **L'homme d'outre-mer**

NOUVELLE SÉRIE

- N° 1            H. DESCHAMPS  
**LES MIGRATIONS INTÉRIEURES  
A MADAGASCAR**
- N° 2            J.-L. BOUTILLIER  
avec la collaboration de J. CAUSSE  
**BONGOUANOU,  
COTE D'IVOIRE**
- N° 3            G. CONDOMINAS  
**FOKON'OLONA  
et collectivités rurales en Imerina**
- N° 4            Cl. TARDITS  
**LES BAMILÉKÉ  
DE L'OUEST CAMEROUN**
- N° 5            A. LE ROUVREUR  
**SAHELIENS ET SAHARIENS  
DU TCHAD**
- N° 6            H. DESCHAMPS  
**TRADITIONS ORALES  
ET ARCHIVES AU GABON**
- N° 7            P. OTTINO  
**LES ÉCONOMIES PAYSANNES  
MALGACHES DU BAS-MANGOKY**
- N° 8            G.-A. KOUASSIGAN  
**L'HOMME ET LA TERRE**
- N° 9            J. C. FROELICH  
**LES MONTAGNARDS  
PALÉONIGRITIQUES**

**En vente aux Éditions Berger-Levrault**